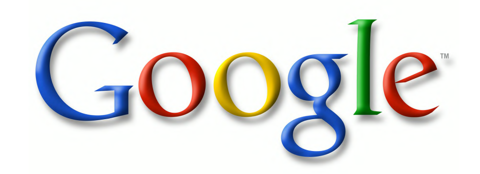
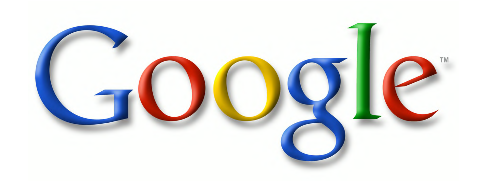
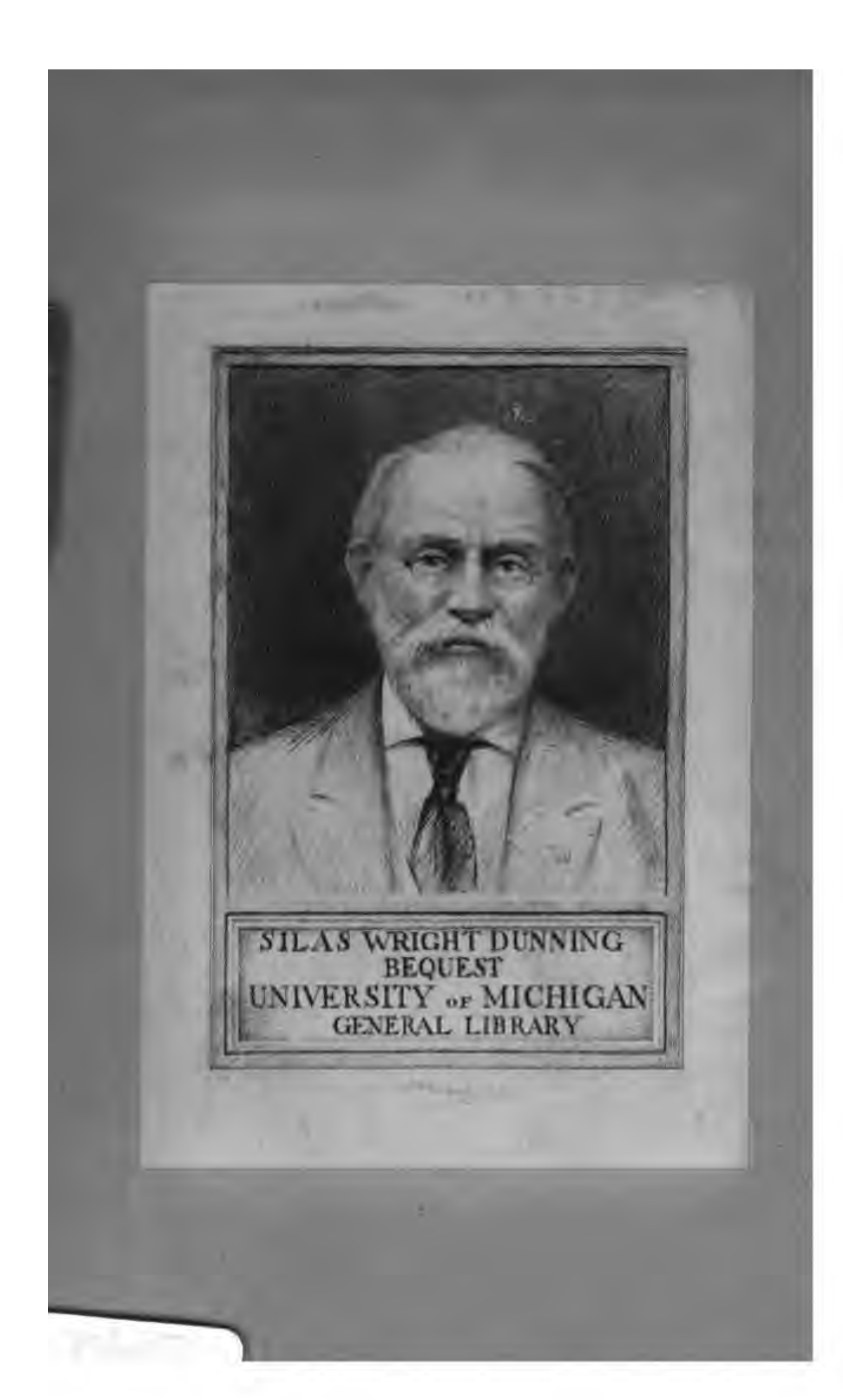

Google


Google





à la Mairie d'Evreux

JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires ;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET LES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE ;

Faisant suite aux Bulletins publiés jusqu'à la fin de 1825 par ces deux Sociétés.

N.° V. — Janvier 1825.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, Pharmacien à Evreux.

Les Auteurs et les Libraires qui veulent faire annoncer des Ouvrages, lui en remettent un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.



JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MEDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES.

JOURNAL

D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE

ET

DES SCIENCES ACCESSOIRES,

Faisant suite au Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de l'Eure, par les Membres résidans de cette Société ; et au Bulletin des Sciences Médicales, par les Membres du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du même département.

TOME II.

ÉVREUX,

De l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, etc., etc.

1825.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° V. — Janvier 1825.

Programme des Prix proposés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure.

Agriculture.

Notre prospérité agricole demande, pour se soutenir, des cultures variées.

Les cultures variées exigent à leur tour qu'on adopte les cultures sarclées ; mais pour obtenir un plein succès dans les cultures sarclées, il faut trouver un instrument simple dans sa composition, expéditif, et qu'un homme de force ordinaire puisse facilement ou tirer, ou pousser.

L'armure de l'instrument, qui est la partie sarclante, sera en fer ; sa forme sera soit triangulaire, soit oblongue ; ce sera à l'inventeur à déterminer la forme d'après l'appareil sur lequel sera attaché le sarcloire : nous devons faire remarquer que, quelque forme qu'on donne à ce sarcloire, il ne doit pas avoir plus de six

pouces dans sa plus grande largeur ; son entrée dans la terre ne doit pas excéder trois pouces ; le même instrument, moyennant un léger versoir à droite et à gauche, servirait à rechausser les plantes qui seraient des deux côtés de la raie sarclée.

Pour tirer de cet instrument aratoire tout le parti possible, il est à désirer qu'on puisse adapter sur le même appareil, successivement et à volonté, des sarcloires de différentes formes : par exemple, lorsque la terre n'est pas encore trop endurcie, un sarcloire à dents de fourche applaties pourrait produire un bon effet ; ce serait assez pour détruire, dès leur germination, toutes les mauvaises herbes qui croissent très-promptement dans les entre-sillons. Les dents du sarcloire purgeraient en même-tems la terre des anciennes racines qui la dévorent.

Plusieurs agronomes, et particulièrement M. *Cook*, anglais, ont donné des plans de sarcloire, mais le travail doit se faire avec un cheval ; et c'est ce que nous voulons éviter : nous pensons que la petite charrue à bras, dont on se sert pour nétoyer les longues allées des jardins à la française, offrirait quelques parties qui pourraient guider les cultivateurs dans l'invention d'un sarcloire.

La Société décernera, dans sa séance de 1826, une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'inventeur d'un sarcloire qui présentera au moins une grande partie des avantages désirés.

Les conditions du Programme, sont :

1.° De présenter au moins deux hectares en culture variées et sarclées avec l'instrument inventé ;

2.° D'apporter ou faire apporter, à Evreux, l'ins-

trument inventé, au moins quinze jours avant la séance publique de 1826, afin qu'il puisse être examiné;

3.° Un certificat des autorités locales, attestant que les deux hectares auront été sarclés avec succès par ledit instrument, sera joint au Mémoire qui sera envoyé au concours;

4.° Les personnes qui voudront concourir, sont priées d'envoyer leurs noms, qualités et domiciles au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier 1826. Les Mémoires et pièces justificatives pourront être envoyés jusqu'au 20 Mars de la même année; ce terme est de rigueur. Les lettres et Mémoires seront adressés, *francs de port;* on pourra même se servir de la voie de la correspondance avec la Préfecture;

5.° Ne peuvent concourir tous les membres résidans de la Société.

Sciences et Arts.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur Mémoire sur la Géologie du Dép. de l'Eure ou d'une portion quelconque de son territoire.

Les Mémoires devront être remis au Secrétaire de la Société, *francs de port*, et avec les autres précautions d'usage, au plus tard le 31 Décembre 1825.

Les membres résidans sont seuls exclus du concours.

Littérature.

La Société propose cette question: *Le climat exerce-t-il quelqu'influence sur la Littérature?* La Société engage les concurrens à faire plus particulièrement à la Littérature de la Normandie l'application de la solution qu'ils donneront à cette question.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

Les Mémoires devront être parvenus au Secrétaire de la Société avant le premier juillet 1825.

Les membres résidans sont seuls exclus du concours.

Médecine, Chirurgie, Pharmacie.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1825, une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Exposer les causes, les différences et le traitement de l'hydropisie de l'ovaire.

Dans la séance publique de 1826, elle décernera une médaille d'or de la même valeur à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Déterminer les différentes espèces d'hydrorachis ou hydropisie du canal rachidien, en indiquer les causes, les différences, suivant l'âge, les signes caractéristiques, le traitement et les altérations observées dans les parties qui en sont le siége.

Et dans la séance publique de 1827, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Exposer la nature, les causes, les différences et le traitement de l'hydrocèle.

Une médaille d'argent sera décernée, dans chaque concours, à l'auteur du Mémoire qui aura le plus approché du prix.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être parvenus, *francs de port*, avec les autres précautions d'usage, au Secrétaire de la Société, à Evreux, avant le 1.er Janvier de chaque année, terme de rigueur.

Les membres du Comité central sont seuls exclus du concours.

AGRICULTURE.

M. le Comte *Des Guerets*, Sous-Préfet à Montreuil (Pas-de-Calais), a été nommé Membre correspondant de la Société.

Rapport analytique sur les Journaux et autres Ouvrages relatifs à l'Agriculture et à l'Economie rurale, pendant les six premiers mois de 1824 ; *par M. l'Abbé* Troussel.

Une des causes qui ont le plus servi à propager en France le goût de l'Agriculture.

Par suite des mouvemens révolutionnaires qui, dans leur effervescence prolongée, chassèrent de la Capitale et des grandes villes, foyers dévorans de Jacobinisme, tous les propriétaires les plus opulens, jusqu'alors occupés à y dépenser tranquillement les revenus de leurs fermes et métairies éloignées, que souvent ils n'avaient jamais vus. Par suite de ces désordres sans cesse renaissans avec une fureur toujours croissante, qui faisaient refouler jusque dans les hameaux et dans les réduits les plus agrestes les personnes que leurs talens et leur industrie entretenaient au milieu des villes populeuses ; les goûts simples et la contemplation de la nature, ainsi que les occupations de la vie champêtre, prirent faveur aux yeux des citadins proscrits ; heureux encore ! si par ce changement de vie, et sous cette espèce de Tra-

vestissement, ils pouvaient échapper aux investigations d'une police méfiante et canteleuse!...

Tel d'entre eux qui n'avait jamais connu que les gazons artistement tondus et compassés de son hôtel, ou des palais publics, s'occupa du soin de ses prairies; tel autre, qui n'avait commandé que des plantations de tilleuls, en exigeant d'eux une forme régulière et uniforme, fit des semis de pins et de gland, spécula sur le produit d'une pépinière, et de la plantation de quelques coins déserts et incultes, en arbres utiles; tel, dont tous les exercices du corps consistaient, tantôt à monter et à guider un coursier jeune et élégant, et tantôt à suivre dans les plaines et dans les forêts une meute de chiens nombreux qu'il entretenait à grands frais, connut tout le prix d'une vacherie bien soignée, sut apprécier le bénéfice d'élèves en tout genre que la ferme fournit à la consommation et au commerce, et se plut à surveiller, à diriger souvent lui-même son laboureur et son berger dans les soins nécessaires à quelques chevaux utiles et à un troupeau choisi. Tel enfin qui ne connaissait que le pain de fleur de farine et les friandises de son maître d'office, s'accoutuma au pain de ménage, dont la fabrication lui devint familière, ne dédaigna pas d'y allier souvent la pomme de terre, que, tardif et juste appréciateur, il cultivait lui-même.

Alors on vit partout des mains qui n'avaient jamais été noircies par le hâle et le soleil, ne pas craindre le travail manuel à la terre. Partout dès lors on s'honora du titre de *cultivateur*: le gentilhomme, l'homme de robe ou de cabinet, le bénéficier, tous portaient ce titre sur leurs passeports; tout autre titre aurait été suspect.

Si quelquefois on se réunissait, c'était, non pas pour parler politique, (c'eut été le comble de l'imprudence) on parlait d'agriculture, on parlait de ses découvertes, on se les communiquait, on en avait contracté le goût et l'habitude ; bientôt la plupart des spéculations tournèrent vers ce but si honorable. Dans ces entrefaites survint un gouvernement moins âpre, et dont les formes étaient moins *acerbes ;* il profita de ces penchans répandus partout, pour provoquer des associations agricoles ; et de là toutes ces Sociétés et Comices agronomiques disséminés successivement dans presque tous les Départemens.

Aussi y a-t-il peu de pays comme la France, où la science de l'économie rurale offre autant de savans et de personnes qui, par leurs observations et leurs recherches, s'occupent à perfectionner les théories. Mais la pratique est-elle au niveau de ces théories ? Non, sans doute; et pourquoi ? Je conviendrai d'abord que souvent la théorie est en défaut ; elle l'est presque toujours quand elle n'est pas appuyée par l'expérience : de simples observations, les mieux raisonnées en physique, sont insuffisantes pour changer dans les campagnes les mauvaises méthodes qui y sont en usage. Tous les plus beaux raisonnemens publiés dans chaque Province, peuvent bien faire sentir aux personnes éclairées les désavantages de ces méthodes ; mais le paysan qui partout lit peu, et qui d'ailleurs compte sur le succès de sa routine pour son bien-être journalier, ne peut être instruit que par l'expérience.

Comice Agricole de Plœuc, département des Côtes-du-Nord.

Qu'il serait à désirer qu'il y eût dans presque tous les Départemens un établissement pareil à celui formé à Plœuc, arrondissement de St.-Brieuc!... Là, sous la direction d'un propriétaire actif et intelligent, a été créée une association d'agriculteurs maniant presque tous eux-mêmes les manches de la charrue. La plus grande partie des associés ne sait pas écrire, mais tous cultivent, tous raisonnent sur leurs travaux, tous ont le bon esprit et l'intelligence nécessaires pour entendre et comprendre les observations qui leur sont faites; le Président, M. *du Tuya*, Maire de l'Hermitage; le juge de paix du canton, et quelques autres amateurs, hommes instruits et zélés, dirigent cette institution, une des meilleures qu'il puisse y avoir en agriculture. A l'aide de quelques secours fournis par le Gouvernement, qui augmente d'autant la somme des petites cotisations particulières, on y a introduit gratuitement et propagé des instrumens aratoires que l'on adapte et perfectionne à l'usage du pays; on y fait d'abondantes distributions de graines, surtout des plantes légumineuses et de fourrages; des prix ou primes d'encouragement y sont distribués annuellement à ceux qui se sont le plus distingués dans le canton, par le meilleur labourage, par le défrichement et l'utilisation de quelques portions de landes et de terrains incultes; par les soins les mieux entendus en élèves de bestiaux nécessaires à l'agriculture. En un mot tout y est dirigé pour donner à l'agriculture du pays une face nouvelle, un essor des plus heureux: aussi depuis quatre ans que ce

Comice agricole est institué, y voit-on déjà une assez bonne quantité de landes plantées en arbres utiles, des clôtures adroitement ménagées et heureusement alimentées par des irrigations fertilisantes, l'assolement quadriennal en faveur, et de nouvelles plantes acclimatées qui augmentent la masse des productions, en procurant en même-tems au cultivateur plus d'aisance, et stimulant dans le pays une émulation constante et soutenue (1).

Heureuse contrée! pourquoi faut-il que cet exemple que nous donne un coin isolé de la Bretagne, ne soit pas suivi dans nos pays, plus favorisés de la nature? L'institution de Comices semblables dans notre Département, par exemple, serait pour la Société centrale une source abondante d'observations, l'aliment d'une correspondance très active, dont les heureux résultats ne pourraient que faire faire à la science agricole les progrès les plus rapides et les plus satisfaisans.

On raisonne, il est vrai, partout sur l'agriculture,

---

(1) *Recette contre les insectes qui dévorent les jeunes plants de choux et de navets.*

Dans l'exposé très-intéressant des travaux de ce Comice, nous ne trouvons, il est vrai, rien de neuf pour la science agronomique; nous nous bornons à donner ici une recette qui y a réussi, et qui pourra être utile à ceux de nos concitoyens qui cultivent en grand les choux et les différentes espèces de navets. Souvent ils sont entièrement découragés par l'invasion de la puce de terre (*altise de chou*), qui vient en un instant dévorer tout le jeune plant. Un agriculteur du canton de Plœuc, prétend s'en être préservé, en jettant de la cendre d'herbes sèches sur les champs infectés par cet insecte dévastateur.

partout on en vante les avantages ; mais toute belle qu'elle soit, tout séduisans que soient les raisonnemens sur cette science, ils ne peuvent être que vains et d'une très-faible utilité s'ils ne sont pas appuyés sur des principes évidens, sur des principes dont le vulgaire puisse être intimement pénétré. Il en est ainsi de toutes les sciences, toutes ne peuvent réussir qu'à l'aide des principes vrais et de l'expérience.

Importance et nécessité des fermes expérimentales et des écoles d'Agriculture.

De là l'importance et la nécessité des écoles d'agriculture et des fermes expérimentales. Je ne connais en France qu'une seule école d'économie rurale, elle est à Alfort ; cependant un établissement de cette nature, à peu près par chacune de nos anciennes Provinces, serait-il au-dessus des moyens du Gouvernement ? J'en doute, quand je réfléchis au bien immense qui en résulterait pour la Société. Quant aux fermes expérimentales, il en est bien peu...... et je n'oserais pas compter dans cette cathégorie la très-faible portion de terre que notre Société a consacrée à ses essais agricoles. Elle a, il est vrai, ainsi que notre Jardin des Plantes, elle a son utilité, et quoiqu'on nous ait accusé de ne faire des expériences que *dans des petits pots*, cependant avec ces deux petits établissemens, nous pouvons, en plusieurs circonstances, dire aux agriculteurs de notre Département : Pour prospérer dans telle culture, évitez telle méthode, car tel est le résultat que nous avons obtenu.... Prenez-vous-y de telle manière, car en la suivant nous avons eu tel succès, etc... Combien plus

efficaces seraient vos leçons, Messieurs, si vous les appuyez par des essais dans des champs plus vastes, si vous présentiez à vos concitoyens des exemples plus grands, des exemples, pour ainsi dire, *en plus gros caractères*, que les yeux les moins exercés pourraient lire tout d'un coup et sans ÉPELER ?

L'utilité de ces établissemens est maintenant reconnue dans une grande partie des Gouvernemens Européens; l'impulsion est donnée, partout on sent vivement que les spéculations les plus profitables à un Etat sont celles qui tendent à tirer le plus possible de cette terre sur laquelle le Créateur nous a placés, et dans le sein de laquelle il a largement répandu tout ce qui peut servir à soutenir et à embellir notre existence. Les premiers peuples furent cultivateurs; tous les arts n'ont d'utilité réelle qu'autant qu'ils ont de rapport avec l'agriculture; de l'agriculture, le commerce lui-même tire sa plus grande ressource. Les arts et les sciences n'offrent jamais d'avantage plus vrai que quand ils viennent à l'aide et contribuent à l'aisance, à l'agrément de l'agriculture; sans cela, sans ce but, ce ne serait plus que des talens inutiles, et quelquefois même nuisibles.

Quelle différence entre un écrivain romantique, frivole, un froid calculateur, qui ne tirent leur subsistance que du Gouvernement auquel ils sont souvent à charge, et un robuste cultivateur qui n'attend rien du Gouvernement, ne lui demande rien, contribue à ses frais, l'alimente de ses sueurs, le sert librement, gratuitement, et vit de ses propres moyens!!..

Aussi, sans parler de l'Angleterre, où le cultivateur jouit d'une grande et juste considération, nous voyons

l'Allemagne, et même la Russie, prendre les mêmes goûts.

Etablissement d'Hohenheim, dans le Wurtemberg.

Dans l'Allemagne, déjà depuis long-tems, on voit plusieurs établissemens destinés spécialement aux progrès de l'agriculture. Aujourd'hui je m'arrête à celui de Hohenheim, dans le royaume de Wurtemberg, et tout près de la capitale. Là, depuis six à sept ans, on a formé une ferme expérimentale d'une vaste étendue, créée et soutenue par le Roi, en 1818, et confirmée par les Etats en 1820.

Elle se compose de 873 arpens (1), dont en terres

labourables.	465	873
2.° En prés.	321	
3.° En pâturages et bois.	42	
4.° En cours, bâtimens, jardins et places vagues.	47	

A cet établissement sont jointes une pépinières d'arbres fruitiers et une d'arbres exotiques; la première se compose de vingt-un arpens, et l'autre de vingt-cinq.

Pour diriger cet établissement, outre l'administration intérieure, on a établi une association de savans et d'hommes distingués en agriculture, qui y font exécuter tous les plans d'administration et toutes les expériences arrêtées en Conseil général. A des époques déterminées et rapprochées, le compte en est rendu avec soin, et

---

(1) L'arpent de Wurtemberg est à peu près le tiers d'un hectare.

on en discute avec maturité les avantages et les inconvéniens, ainsi que les améliorations à y apporter ; pour couronner une aussi belle œuvre, on y a formé une école pratique, dans laquelle de jeunes orphelins, au nombre de cinquante, entretenus au frais du Gouvernement, et d'autres jeunes cultivateurs envoyés par leurs parens, reçoivent, outre les élémens de la morale et d'une éducation soignée, les leçons de tout ce qui a rapport à l'économie rurale. Cette pépinière d'agriculteurs instruits par ces expériences en grand, familiarisés avec l'usage et la fabrication de tous les instrumens nécessaires à l'exploitation, imbus de toutes les connaissances qu'on peut désirer en chimie, botanique, minéralogie, dans l'art vétérinaire, ainsi que dans les arts et métiers, disséminés de là dans les campagnes, à la tête de leurs exploitations, ne pourront qu'y opérer une révolution avantageuse et brillante. Heureuse idée, dont les avantages présentent un avenir précieux ! Il est étonnant qu'elle ait été si tardive.

Dans les maisons d'orphelins, en général, on les forme à divers métiers ; pourquoi négliger le plus important, le plus nécessaire ? Jusqu'à présent et presque partout c'était le père qui instruisait le fils dans cet art ; ainsi on ne sortait jamais de la routine : si on avait fait de même dans les arts mécaniques, nous en serions encore où l'on en était il y a mille ans. L'école formée à Hohenheim détruira ces routines pernicieuses et donnera des sujets capables de bonnes doctrines.

Nous n'entrerons point aujourd'hui dans le détail des travaux exécutés dans cette ferme spacieuse : en général ils ont pour but l'assainissement et l'amélioration

d'un terrain qui présente souvent de grandes difficultés, la construction des bâtimens nécessaires à l'exploitation, en un mot tous les premiers frais d'un établissement ; ces frais ne tarderont pas à être couverts par les profits du faire-valoir. Divers assolemens y ont été suivis avec succès, relativement à la nature des différens terrains ; des essais y ont été faits, et déjà plusieurs y ont été couronnés de succès.

Avantages de la culture en grand des fèves de marais.

Nous croyons devoir faire ici mention de la culture qui s'y fait d'une plante légumineuse, très-utile, d'autant plus qu'elle est négligée dans nos contrées, et qu'elle pourrait pourtant y procurer des avantages assez précieux. C'est la fève de marais. Je l'ai vue, en Souabe, cultivée en grand, et l'agriculteur en retirait un lucre non à dédaiger. Les prairies défrichées sont propres à cette culture, on les y sème en raies pour en faciliter le binage. Comme certaines gens, souvent les fèves promettent beaucoup et tiennent peu ; il est donc à propos de les mêler avec des pois, dans la proportion à peu près de 7 à 1. Les fèves sont très bonnes pour les vaches : une poignée donne plus de lait qu'une corbeille de betteraves ou de navets. Ramollies dans l'eau et non égrugées, les vaches les mangent bien. Il ne faut pas jetter les cosses, elles valent mieux que la bôle de blé ; les tiges mêmes sont un bon fourrage, si l'on n'a pas laissé mûrir trop les fèves ; mais ces tiges ne valent rien pour litières, il vaudrait mieux les enterrer dans des terrains argileux. En Flandres, on engraisse les moutons avec des fèves ; elles sont aussi excellentes pour l'engrais des moutons.

Ferme expérimentale et école d'agriculture établies près de Moscou.

Passons maintenant à l'établissement rural de Russie. Nous en voyons le plan et le but dans le Mémoire du Prince *Gagarin*, lu le 21 Mars 1823 à la séance de la Société impériale de Moscou; là, près de cette ancienne Capitale de l'empire des Moscovites, du sein des décombres d'une ville saccagée, incendiée par une soldatesque en fureur et au milieu des ossemens de nos soldats sacrifiés à l'ambition, et des tristes débris d'une armée guidée par les desseins les plus irréfléchis, s'est depuis peu, sous les auspices d'un Souverain grand en tout, élevé un établissement que devraient envier nos contrées, situées sous un ciel plus favorable.

Cette ferme se compose de deux cent cinquante-trois hectares; elle est sous la direction de la *Société* impériale d'économie rurale de Moscou. *On* s'y propose:

1.° D'y cultiver différentes espèces de légumes, de céréales, graminées et autres plantes fourragères, et d'y introduire de nouvelles variétés dont la réussite offrira des ressources à l'agriculture.

2.° De chercher les moyens de culture perfectionnée les plus simples, et, pour en faciliter l'introduction, de les rapprocher, autant que possible, des méthodes et coutumes déjà en usage parmi les cultivateurs du pays.

3.° De s'occuper du perfectionnement des instrumens d'agriculture, en tâchant que leur amélioration ne les rende ni trop dispendieux, ni trop différens de ceux qu'ils doivent remplacer dans le pays.

4.° D'offrir en grand l'assolement quadriennal, et de soumettre en même-tems, à des expériences, divers autres assolemens et successions de culture, de manière à ce qu'on puisse les embrasser d'un coup-d'œil, les comparer entr'eux, et apprécier séparément leurs avantages.

5.° De rechercher les moyens les plus avantageux d'élever et d'entretenir le bétail, d'en améliorer les races, et d'en tirer le meilleur parti possible.

6.° D'introduire une pépinière d'arbres forestiers, dans le but d'acclimater des espèces nouvelles, que l'on compte tirer principalement de la Sibérie et de l'Amérique du nord.

7.° D'offrir enfin aux propriétaires les modèles les plus simples et les plus économiques de tous les bâtimens ruraux nécessaires, à l'exploitation d'une ferme.

A cette ferme expérimentale qui, comme on voit, a pour objet d'entretenir des expériences et de naturaliser des découvertes utiles, pour les répandre ensuite dans l'empire, est jointe une école d'agriculture. Cette école n'innove rien par elle-même, elle adopte, il est vrai, les méthodes de la ferme expérimentale, mais son but principal, bien plus sérieux et d'un avantage peut-être plus réel pour la prospérité du pays, est de former et de donner à la Russie de vrais agriculteurs, aussi capables de diriger tous les travaux du pays, que de conduire eux-mêmes la charrue; c'est de former des régisseur habiles qui, par leur instruction, contribueront au perfectionnement de l'agriculture, et répandront autour d'eux les lumières qu'ils auront acquises.

Pour parvenir à un but aussi brillant, on a adopté

un cours d'étude en cinq années, propre à faciliter le développement progressif de l'intelligence de l'élève.

Tous les détails du programme de cette instruction portent le cachet de l'utilité la plus assurée, tant du côté de la morale que du côté de la science.

On voit que l'on a suivi, adapté au pays, et perfectionné la méthode introduite à Hoswil, sous la direction du philantrope de *Fellemberg*. C'était sans doute dans ces vues que l'empereur Alexandre fit visiter, en 1814, ce célèbre établissement de la Suisse; les récompenses honorables et flatteuses dont ce Souverain gratifia l'agronome Bernois, étaient des preuves du cas tout à fait particulièr qu'il faisait de cette institution et du désir qu'il avait d'en introduire une semblable dans ses états. Puisse le succès couronner une entreprise aussi utile, et justifier aux yeux de cet auguste Monarque, la haute protection dont il a bien voulu l'honorer! Puisse l'agriculture perfectionnée dans ces régions hyperborées y adoucir les mœurs, et y faire régner le bonheur et la paix qui l'accompagnent toujours!

La direction de cette école est confiée à un savant (M. *Parloff*) qui, pour étendre ses connaissances en minéralogie et en économie rurale a, depuis peu, fait aux frais de l'Université de Moscou, un voyage en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et en France. Chez nous il a vu, dit-il, que chaque Département rivalisait d'empressement et de zèle pour la science agricole; il a surtout admiré cette réunion de savans dans tous les genres qui, à Lyon et à Alfort, forment chaque année, dans nos écoles vétérinaires, un bon nombre d'artistes, qui de là se répandent dans tous les coins de

la France, y propagent avec fruit les leçons-pratiques qu'ils ont reçues des maîtres les plus consommés dans tout ce qui regarde l'économie rurale.

Ecoles d'Alfort et de Lyon.

En effet, rien de plus digne de l'attention, rien de plus rassurant pour le succès futur de notre agriculture, que la lecture des comptes qu'on rend chaque année des travaux scientifiques aux deux écoles royales de Lyon et d'Alfort : avec quel soin les élèves y sont-ils instruits de tout ce qui peut concerner la conservation et la santé de ces animaux domestiques, qui concourent si puissamment au succès de nos opérations agricoles et qui sont une des principales richesses de l'agriculteur ? Nous pourrons, par la suite, à l'aide des connaissances de notre collègue, M. *Carville*, faire un choix des observations qui nous paraîtront les plus utiles ; ces documens que la science et la pratique auront sanctionnés, ne seront sans doute pas d'un avantage médiocre pour nos concitoyens : car que de préjugés il reste encore à combattre et à vaincre quant au régime de nos animaux domestiques et malades, et en santé ! que d'usages par rapport à leur nourriture et à leur logement, sont les causes certaines de leur dépérissement et de leur mort ! Pour le moment, nous omettrons toutes les observations qui ont été faites à ces deux écoles dans le cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie, de chimie, de pharmacie et de matière médicale, nous nous arrêterons simplement à celles qui se sont présentées dans le cours d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques institué à Alfort

par le célèbre M. *Yvart*. Son fils, Professeur à cette école, marche déjà sur les traces de son père avec la plus grande distinction.

Ecole spéciale d'économie rurale à Alfort.

Il continue les essais entrepris les années précédentes, sur les propriétés des principales plantes économiques, essais qui ne peuvent être trop fréquemment répétés, à raison des circonstances très-variables que présente chaque année.

C'est ainsi que dans les nombreuses variétés de choux destinés à la nourriture des animaux, il a trouvé que le choux-rave est celui qui a le moins souffert de la sécheresse prolongée qui a régné à la fin de l'été dernier. Il vante beaucoup les avantages du seigle, cultivé comme prairie momentanée très-hâtive, dont il a fait deux arpens ; ce seigle a fourni, à la sortie de l'hiver, une nourriture verte, abondante et saine aux brebis nourrices, auxquelles un aliment de cette nature est alors très-utile, en contribuant tant à la santé des mères qu'au développement rapide des agneaux.

Indépendamment de cette nourriture verte printannière, les différentes espèces d'animaux confiés aux soins du Professeur d'économie rurale, ont consommé pendant l'hiver, une quantité considérable de panais, carottes, betteraves, pommes de terre et navets cultivés en rayons dans les clos d'expérience : c'est ainsi qu'il a démontré, d'une manière décisive, l'utilité de ces alimens aqueux dans une saison où les bestiaux se trouvent ordinairement réduits, dans la plupart des Départemens, à être nourris exclusivement de paille

et de foin, usage qui n'est sans doute pas sans de graves inconvéniens, ainsi que la Société l'a déjà plusieurs fois signalé.

Les essais qu'il a faits, 1.° sur l'avoine unilatérale noire comparativement à l'avoine commune et à celle de Géorgie ; 2.° sur le blé-mars de M. *de Fellemberg*, comparé aux autres de même essence, lui ont présenté les résultats suivans :

L'avoine noire a parfaitement réussi, le produit en est bien supérieur à celui des deux autres ; celle de Géorgie offre un désavantage tout particulier, c'est d'être sujette au charbon, qui a résisté même à l'immersion de la semence dans un lait de chaux, quoique ce chaulage, qu'il continue de pratiquer sur du blé fortement carié, soit toujours un préservatif certain de cette maladie. Le blé-mars de M. *de Fellemberg*, ainsi que les autres de même saison, n'a pas répondu à la belle apparence qu'ils avaient sur pied, ce qui tient probablement à l'aridité naturelle du terrain, qui par cette raison est toujours plus convenable aux cultures automnales qu'à celles qui se font au printems. On ne fait pas mention du produit des troupeaux de bêtes à laine, sans doute à cause du découragement que le vil prix de ces animaux et celui de leur laine ont répandu cette année là chez tous les agriculteurs (1). Mais on

---

(1) *Vente et prix des laines et des bêtes à laine à Rambouillet, le 7 Juin 1824.*

Cette année heureusement, ces deux articles ont éprouvé un peu de hausse. Voici les résultats de la vente à Rambouillet ;

La laine a été vendue 3 fr. 90 c. centimes le kilogramme.

parle d'un petit troupeau de chèvres du Thibet ; elles paraissent s'acclimater entièrement ; on n'y a perdu qu'un bouc, et le duvet en est au moins et en aussi forte proportion qu'à l'époque de l'importation.

Baux à longs termes.

Sans contredit les établissemens dont nous venons de parler, sont tous dans l'intérêt de l'agriculture, mais seuls ils ne suffisent pas encore, surtout dans les pays à grande culture. Une circonscription trop étroite dans la durée des baux, doit nécessairement s'opposer à l'heureuse application des principes d'une agriculture en grand. Déjà nous avons plusieurs fois manifesté notre vœu pour des baux à longs termes (1) ; il y a tout lieu de présumer que, si l'assolement quadriennal prévaut en France, comme tout le fait espérer, il faudra de toute nécessité que les baux soient de 4, 8, 12, etc., de même que, moyennant l'assolement triennal avec une sole en jachère, l'usage s'est introduit et continue de faire des baux de 3, 6, 9, etc. Nous savons qu'il y

---

			Prix moyen des béliers et des brebis.
L'agnelin.	4	»	398 fr. 97 c.
Le bélier le plus cher, vendu.. .	1,505	»	
Le bélier le meilleur marché. . .	305	»	
La brebis la plus chère, vendue.	170	»	108 04
la moindre.	105	»	

Il faut ajouter à tous les prix ci-dessus 7 et demi pour cent pour les frais de la vente.

(1) Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Eure, vol. 2, p. 36.

a bien des précautions à prendre de la part du propriétaire vis-à-vis de l'homme à qui il veut confier le soin de son domaine (au-delà de neuf ans, c'est en quelque sorte l'*aliéner.*) Nous avons déjà conseillé la lecture réfléchie de l'ouvrage de M. *Morel de-Vindé*, qui traite cette matière *ex-professo*. La plupart des précautions à prendre dans cette circonstance y sont indiquées.

Influence de la durée des Baux relativement aux progrès de l'agriculture.

Nous ne nous dissimulons pas non plus qu'il y a bien des choses à alléguer pour et contre les baux à longs termes ; aussi voyons-nous les diverses Sociétés agricoles de notre royaume agiter souvent cette question. La Société d'agriculture de Rouen l'a proposée à résoudre, et en a fait le sujet de prix en 1823. L'auteur qui l'a remporté (M. *Hingaut*, de Dinan), tout en convenant de l'importance du sujet, n'ose le résoudre affirmativement ; tout en avouant les avantages incontestables de ces sortes de baux, il croit que, par suite des vieilles habitudes, qui ont tant d'empire en France, les baux de neuf ans prévaudront encore long-tems, selon lui, un changement qui peut froisser tant d'intérêts, ne doit s'opérer que lentement. Il faudrait donc se résigner à attendre du tems ce bénefice, du tems qui nous en procure une infinité d'autres dans les diverses circonstances de la vie.

Si, d'un côté, le Gouvernement semble encourager les baux à longs termes, en n'exigeant plus, comme autrefois, pour droit d'enregistrement, une somme

plus forte pour des baux qui excèdent l'espace de neuf années, on est forcé de convenir que le morcellement successif des terres, suite inévitable de l'égalité dans les successions, doit être une entrave pour la grande culture, et par suite pour les baux à longs termes. Ceux-ci en effet pourraient avoir de graves inconvéniens, lors du partage d'une succession dont le propriétaire mourrait dans le cours d'un bail dont la fin serait encore éloignée.

L'auteur du Mémoire couronné s'occupe premièrement de l'origine des baux. D'abord, chez les Romains ils étaient d'un lustre, ou cinq ans (1); mais lorsqu'on songe aux idées religieuses que les anciens attachaient au nombre *trois*, aux mystères de Cérès et de la *triple* Hécate, où tout se faisait par *trois*, joint à l'usage si ancien de laisser reposer une terre tous les trois ans, pour la préparer à rapporter la plus importante des céréales (le blé), on craint peu de risquer une conjecture trop hardie, en supposant que nos assolemens triennaux et toutes nos conventions rurales de trois, six et neuf ans remontent à la plus haute antiquité (2).

---

(1) Les clauses générales en étaient à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui parmi nous : *Colonus curare debet, ut opera rustica suo quoque tempore faciat, ne intempestivâ culturâ deteriorem fundum faceret.* Dig. lib. 9, tit. 2.

(2) C'est des Romains que nos pères, et actuellement encore nos agriculteurs routiniers, ont retenu le système de la jachère :

Nec nulla interea est inaratæ gratia terræ.

a dit Virgile, Géorg. liv. 1.er, vers 83, c'est-à-dire une terre pendant *une année sans culture* ne comblera pas sans usure les désirs du laboureur.

Et cependant dans le vers qui précède immédiatement celui

Ensuite l'inaptitude des propriétaires et leur peu de goût pour les embarras des exploitations rurales, introduisirent l'aliénation des fonds de terre à rente et le bail emphytéotique. Le premier arrangement entraînait bien des inconvéniens : d'ailleurs d'après la leçon que nous avons reçue à la fin du dernier siècle, le remboursement à vil prix de ces sortes de rente nous en a dégoûtés pour long tems. Le second arrangement offre des avantages certains pour la culture ; mais cette aliénation de fonds pour un terme que ne peut voir arriver aucun des contractans, a toujours, chez nous, empêché la multiplicité de ces sortes de contrats ; il n'en serait pas de même des baux de 4, 8, 12, 16 et 20 ans.

En France, la coutume la plus générale était d'affermer pour *trois* ans ; jusqu'à notre révolution, (et même c'est encore une règle reçue chez nous) tout bail non écrit était de trois ans ; le bail de six ans était le premier bail dont on doublait la durée ; on la triplait par celui de neuf années ; mais si on dépassait ce terme, la propriété était censée aliénée, et le seigneur du fief exigeait les droits de lods et ventes ; l'insinuation du bail était alors sujette au double droit. Vers la fin du règne de Louis XV, l'agriculture commença à changer de face : un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 8 Avril

---

cité tout-à-l'heure, il dit que le changement d'espèce dans les semences vaut à la terre le bénéfice du repos.

Sic quoque mutatis requiescunt fœtibus arva.

N. B. Ces deux vers dont le sens est si différent, sont ainsi traduits par *Delille* :

« La terre ainsi repose en changeant de richesses,
» Mais un entier *repos* redouble ses largesses.

1762, déclara qu'*il n'y a pas d'aliénation, lorsqu'on fait un bail d'un bien fonds au-dessus de neuf années.* A une époque de la révolution, où les droits seigneuriaux étaient encore maintenus comme droits fonciers, la loi du 29 Septembre 1791, règle : *Qu'il ne sera payé aucun droit de quint, lods et ventes à raison des baux à ferme ou à loyer faits pour un tems certain et limité, encore qu'ils excédassent le terme de neuf ans ;* de nouvelles lois, celle du 22 Frimaire an VII, et celle du 27 Ventôse an IX, disposent que *les baux, quelle que soit leur durée, pourvu qu'elle soit limitée, ne doivent tous que le même droit proportionnel d'enregistrement.* Enfin l'art. 1.er de la loi du 16 Juin 1824 vient encore d'encourager les baux à longs termes, puisqu'elle porte qu'ils ne seront soumis qu'au droit de *vingt centimes pour cent francs, sur le prix cumulé de toutes les années.* Voilà donc une grande facilité accordée pour la confection des baux, quelle qu'en soit la durée.

Dès lors pourquoi serions-nous plus circonspects et plus timides que nos voisins de la Grande-Bretagne, où l'emphytéose est depuis long-tems en usage, et où les baux à longs termes ont prévalu ? Serait-il plus raisonnable de s'en effrayer en France, lorsque nous sommes régis par une Charte qui fonde l'influence politique sur la propriété ? Non sans doute, mais il y a toujours le chapitre du morcellement des terres par l'effet des successions qui, comme j'ai dit plus haut, présente des inconvéniens à un bail trop prolongé. Nous espérons cependant, avec l'auteur du Mémoire couronné par la Société agricole de Rouen, que peu à peu les propriétaires se familiariseront avec l'idée de donner plus

d'extension à leurs baux, par la raison qu'ils y seront amenés par le prix plus élevé qu'ils trouveraient dans le fermage de leurs terres, lorsque le fermier aurait l'espérance de pouvoir, dans un tems moins circonscrit, obtenir le juste intérêt de son industrie et de ses mises dehors.

Discours à la Chambre des Pairs, par M. le Comte d'Escars, le 2 Août 1824.

Je termine ce rapport, Messieurs, en vous donnant communication d'un Discours qu'un Pair de France vient de prononcer à l'occasion du Budget pour l'année 1825.

Cet écrit, par les idées lumineuses dont il est rempli, relativement à l'économie politique et rurale, a un rapport très-direct avec les matières dont vous vous occupez. L'auteur, M. le Comte *d'Escars*, vient de me l'adresser, et j'ai l'honneur de vous en faire hommage. A la lecture de ce petit écrit, comme moi, Messieurs, vous concevrez sans doute toutes les espérances que doit nous donner un jeune homme qui, dès ses plus tendres années, a fourni des carrières les plus honorables, qui, dans celle où il se trouve maintenant, rivalise de zèle avec ses nobles collègues pour les grandes améliorations nécessaires au bonheur de l'Etat.

Honoré de la confiance intime de S. A. R. Mg.r le Duc d'ANGOULÊME, M. *d'Escars* s'en est montré digne de plus en plus (1) : d'abord, en 1815, où il trouva

---

(1) M. le Comte d'Escars est premier gentilhomme d'honneur de Mg.r le Duc d'Angoulême, et Lieutenant-général des armées de S. M.

moyen de ramasser, près de Montélimart, les seuls lauriers que l'on pouvait recueillir dans ces tristes circonstances ; et ensuite en 1823, sous les murs de Cadix, où, près de son Prince, il fit, au Trocadéro, assaut de valeur avec tous les militaires français. Sous les yeux d'un Prince, juste appréciateur de tous les mérites, il ne tarda pas à en recevoir les récompenses les plus flatteuses ; il est parvenu au grade militaire le plus élevé après celui de Maréchal de France. La perte de son père lui a ouvert les portes de notre première Chambre, et dès son début nous voyons qu'il s'y distingue par les idées les plus saines dans la haute administration (1).

Dans un établissement qu'il a formé près du Mans, dans lequel il s'est livré à ses goûts pour l'économie rurale, un haras qu'il y a formé, et qui déjà fournit les plus beaux élèves (2), l'a naturellement amené à s'occuper en même-tems des soins de l'agriculture. Heureusement à même de cultiver la connaissance de M. *d'Escars*, je suis charmé de trouver ici l'occasion de manifester le plaisir et l'intérêt que m'ont toujours inspiré ses entretiens. Obligé, dès sa plus tendre enfance, de parcourir, jusqu'en 1814, les pays étrangers, il y a formé lui-même et lui seul son éducation

---

(1) J'ai aussi de lui un Discours fort sage, fait lors de la discussion sur la réduction des rentes à la Chambre des Pairs.

(2) De cet haras de M. le Comte *d'Escars*, il est sorti une jument (*la Lucy*) qui, après avoir figuré d'une manière honorable aux courses des premiers jours de Septembre, pour les grands prix, a, le 12 du même mois, aux courses, pour les prix d'*Artois* et d'*Angoulême*, remporté celui d'*Angoulême*.

qu'il a ornée de connaissances précises dans les sciences exactes.

Je reviens à l'analyse de l'écrit que je vous présente : le noble Pair s'y élève avec raison contre le système de centralisation qui, né avec notre révolution, n'a fait, sous les différentes espèces de Gouvernement qui se sont succédés, que de s'établir avec tant de force, qu'il présente aujourd'hui réellement de grandes difficultés pour le remplacer par des institutions plus profitables. Espérons, avec l'auteur, que la main paternelle des Bourbons rompra enfin les dernières chaînes qui nous retiennent encore dans l'ornière des fausses doctrines, et trouvera des économies réelles dans la réduction sagement combinée de ce système colossal ; mais pour cela, il faut un nouveau système Municipal ; et, par suite nécessaire, des administrations particulières à chaque localité, qui seules peuvent en connaître précisément et les besoins et les ressources.

Un code rural, plus d'activité et moins d'entraves dans le commerce, plus de facilités dans les débouchés, voilà ce que réclame le noble Pair, voilà ce que tout le monde réclame avec lui, et désire dans les intérêts de l'agriculture ; je m'énorgueillis d'être d'accord avec Sa Seigneurie, pour la suppression du droit de Parcours et Vaine Pâture, qu'il regarde, ainsi que moi, *si attentatoire à la propriété, si nuisible à ceux même qui croient en tirer avantage, si incompatible avec une culture bien entendue.*

Je me trouve aussi de son opinion par rapport à l'utilisation des biens communaux. M. le Comte cite à ce propos la réponse d'un homme d'Etat justement célèbre

(M. *Pitt*) , à des félicitations qu'on lui faisait peu de tems avant sa mort, sur l'état prospère de son pays, dans le cours de sa longue administration. « J'ai rendu » à l'Angleterre, dit-il, deux services durables : le par- » tage et la culture des *biens communaux*, et l'établis- » sement des Banques Provinciales ». Par rapport à ce dernier article, M. *d'Escars* desirerait voir introduire parmi nous un système de crédit qui facilitât les échanges par un signe représentatif plus transportable que l'argent (1). Ce système, dont tous les avantages reverliraient au profit du commerce, n'en présenterait pas moins pour l'agriculture, qui, pour reussir dans de grandes entreprises, exige aussi beaucoup de capitaux.

Le noble Pair réclame du Gouvernement, des encouragemens pour l'agriculture plus grands et plus dignes du sujet, ainsi que du donateur. En effet, qu'est-ce que c'est que 60,000 francs accordés comme primes et encouragemens pour cette partie si essentielle, tandis que 1,460,000 francs sont donnés pour le soutien des théâtres de la Capitale !!...

L'article des hards devait être traité, comme il l'est réellement, avec plus d'extension, par un homme qui, depuis plusieurs années, s'occupe de cette partie si importante; ses idées pour le régime d'un semblable

(1) Nous avons, il est vrai, la Banque de France ; mais les billets de cette Banque n'ont guères de cours que dans l'intérieur de Paris. Tout le monde sait qu'ils sont très-difficiles à échanger à peu de lieues de la Capitale. Il n'est pourtant pas de lettre de change plus sûre et d'un recouvrement plus facile.

établissement, pour encourager l'éducation de cet animal si indispensable aux besoins de la guerre et aux travaux de la paix, pour la formation de quatre haras principaux qui, d'après lui, n'exigeraient pas une somme exhorbitante, tout cela est expliqué et démontré avec ordre dans ce Discours, d'ailleurs rempli de réflexions les plus judicieuses sur diverses autres branches de la haute administration.

Espérons que stimulé par les sages et persévérantes observations et réclamations des hommes le plus en crédit auprès du Gouvernement, nous finirons par en obtenir les nombreuses améliorations dont est susceptible l'administration de notre beau pays, et qui porteront au point le plus élevé sa richesse, son industrie, et par suite sa puissance.

D'après ce court aperçu du Discours de M. le Comte *d'Escars*, que vous saurez apprécier comme moi, j'ai l'honneur de vous soumettre une idée, Messieurs, c'est d'associer ce jeune Pair à notre Société; il l'aidera et l'honorera de ses travaux, d'autant plus que venant assez souvent près de cette ville, chez sa belle-mère, Madame la Marquise *de Tourzel*, propriétaire de Chambray-sur-Eure, nous pouvons espérer de le voir quelquefois ici, nous honorer même de sa présence. Sûr déjà des suffrages de nos collègues de la Section spéciale d'Agriculture, aux termes de l'art. 16 de votre Réglement, j'ai l'honneur de solliciter de vous un Diplôme de Membre honoraire, pour M. le C.te *d'Escars*, Pair de France, Gentilhomme d'honneur de S. A. R. Mg.r le Duc d'ANGOULÊME et Lieutenant-général des armées de SA MAJESTÉ.

Mémoire sur l'amélioration de la race des Chevaux Normands ; par M. De Courteilles.

Par quelle fatalité la France manque-t-elle de chevaux ? Comment se fait-il que ce superbe et riche pays, qui contient plus de cent millions d'arpens, qui renferme les meilleurs herbages et les aspects les plus favorables, soit réduit à recourir à l'étranger pour remonter sa cavalerie, et pour ses autres besoins ?

On trouvera facilement la solution de ce singulier problème, si l'on examine avec attention les moyens que le Gouvernement a employés jusqu'à présent pour cette partie si importante de l'agriculture et du commerce, on verra que malgré des dépenses énormes, on n'a jamais pris les véritables moyens pour obtenir une amélioration constante et suivie.

Cette disette de chevaux, n'est pas un mal nouveau en France ; le père de notre agriculture, *Olivier de Serres*, se plaint dans son théâtre d'agriculture de la nonchalance de ses compatriotes, qui vont chercher dans des terres lointaines, des chevaux que l'on pourrait élever en France (1).

Après lui, Jean *Tacquet* (2), *Lanoue*, en 1643, *Solleysel*, publièrent des préceptes sur les haras et sur l'amélioration des races de chevaux. *Quebrat de*

---

(1) Théâtre d'Agriculture, Paris, 1638, in-folio. 4.e l., c. x.

(2) Philipica, ou haras, etc., par Jean *Tacquet*, etc., à Anvers, chez *Bruheau*, 1614 ; in-4.o avec fig. Cet ouvrage est le premier traité, *ex-professo* sur les haras, qui ait été écrit en français.

Calloet, avocat général à la Chambre des Comptes de *Bretagne*, publia, sur l'invitation du grand *Colbert*, un *Mémoire imprimé à Paris*, en 1666, qui commence par ces paroles remarquables du titre : *advis*, ... « On » peut, en France, eslever des chevaux aussi beaux, » aussi grands et aussi bons qu'en Allemagne et autres » royaumes voisins ».

Je ne citerai pas une foule de Mémoires et de Traités qui se sont succédés sur cet objet, ceci suffit, je pense, pour démontrer que la rareté des beaux et bons chevaux date de loin en France.

Il n'en était pas ainsi dans les tems antérieurs, *Hume* (1) parle avec admiration de la beauté et de la vigueur des chevaux de la cavalerie de *Guillaume-le-Conquérant*. La Gendarmerie française était célèbre par la beauté et la vigueur de ses chevaux ; elle composait presqu'en entier nos armées ; notre noblesse, très-nombreuse, passait les trois-quarts de sa vie à cheval, menait à sa suite une foule de gentilshommes, ses vassaux ou ses voisins ; les palfreniers, les valets montés sur des roussins, conduisaient les relais de dextriers (chevaux conduits à droite) (2). Tous ces chevaux

---

(1) *Hume*, Hist. d'Angl., an 1066, bataille d'Astings.

(2) Les Romains montaient deux sortes de chevaux, les premiers nommés (*funales* ou *dextrarios*), dont notre ancien langage avait fait dextrier ou destrier, étaient proprement les chevaux de relais et de service dans l'usage habituel ; à la guerre les chevaliers romains conduisaient deux chevaux, nommés *desultorios*, parce que dans le combat, ils sautaient de l'un sur l'autre, suivant que celui qu'ils montaient était blessé ou fatigué. Les Numides étaient dans le même usage, et changeaient

étaient entiers, un chevalier eût été déshonoré si on l'eût reconnu monté sur une jument; les haquenées étaient la monture des dames et des vieillards, c'était dans cette immense quantité de chevaux entiers que l'on choisissait les meilleurs et les plus vigoureux pour perpétuer les excellentes races (1).

Les mœurs, les temś sont changés : ce n'est plus celui où Louis XIV partait de St.-Germain, à cheval, pour aller faire la guerre en Flandre. Cependant, en Angleterre, les mœurs ont également changé; les chevaux y ont été améliorés, multipliés, et les nôtres se sont détériorés, ont diminué de nombre au point de ne plus pouvoir suffire à nos remontes et à nos besoins. Il n'y a cependant en Angleterre, ni réglement, ni inspection, ni formalité, ni gêne; le gouvernement en-

---

de cheval dans le fort du combat. De nos jours, les Tartares de la Crimée et ceux qui habitent entre le Don et la rivière de Kuban, avant d'être soumis à la Russie, menaient toujours deux chevaux chacun, lorsqu'ils faisaient des incursions en Ukraine et en Pologne. Lorsqu'ils étaient découverts et poursuivis par les armées Polonaises, ils fuyaient en sautant alternativement de dessus le cheval qu'ils montaient sur celui qui était à vide; ces chevaux étaient dressés à venir se ranger d'eux-mêmes à la droite du cavalier qui venait de les quitter; par ce moyen, ces Tartares faisaient souvent 30 de nos lieues d'une traite.

(1) Les amateurs pourront voir dans *Brantome*, vie de femmes illustres, ce qu'il dit des chevaux : il en résulte que les princes, les seigneurs envoyaient dans leurs haras leurs meilleurs chevaux de bataille, et les prenaient dans l'occasion, il cite le *Quadrageant* et d'autres qui furent retirés des haras, pour les guerres d'Italie, et qui firent merveilles.

tretient quelques étalons précieux disséminés dans les Provinces, il n'y a pas même de haras.

Il est constant que les remontes des guerres de 1688, de 1700 et années suivantes, ont coûté à la France plus de cent millions portés à l'étranger; ces dépenses énormes firent ouvrir les yeux au Gouvernement, il sentit la nécessité de rétablir les haras, une foule de Mémoires et plusieurs Ordonnances parurent sur cet objet, ils renfermaient d'assez bonnes vues; mais le Réglement de 1717 (1) parut et entrava les heureux résultats que l'on pouvait espérer: ce Réglement contient des dispositions tellement vicieuses, que l'on peut affirmer qu'il a contribué à la décadence de l'espèce. Dès l'instant que les haras, tant publics que particuliers, y ont été assujétis, la dégradation a marché avec rapidité.

Je ne discuterai point ici les abus, les vices de l'organisation des haras, ce n'est pas là mon but, il me suffit de répéter avec la France entière que les bons chevaux sont très-rares, malgré les dépenses du Gouvernement, que l'on se plaint généralement de la dégradation des races et de la diminution des chevaux propres au service de nos remontes et aux besoins de l'agriculture et du commerce.

Cependant, pour obvier à la dégradation et à la diminution de l'espèce, le Gouvernement a fait des efforts, des dépenses considérables, on peut donc conclure du peu de succès que l'on a obtenu jusqu'à présent, que

---

(1) Réglement du Roi, touchant l'administration des haras du royaume. Paris, 1717, Imprimerie royale, in-4.°

les moyens employés ne sont pas ceux qui conviennent pour la régénération des races.

Dans cet état de choses, il faut jetter les yeux autour de nous, voir ce qui se passe dans les pays où l'on a perfectionné les races de chevaux, et si les moyens qui ont produit cet heureux résultat dans des pays moins favorisés par la nature que la France, ne peuvent pas y être adoptés et ne doivent pas produire ces mêmes résultats, et peut-être encore de plus heureux.

Le duc de *Newcastle*, dans son bel ouvrage sur l'art de dresser les chevaux (1), se plaint de la médiocrité des chevaux anglais, de leurs mauvaises qualités; les meilleurs coureurs de son tems étaient sortis de chevaux bardes et espagnols, il a ouï dire au chevalier *Fennik* qui avait le plus d'expérience, touchant les coureurs, que toute l'Angleterre ensemble, qu'un barde, ne fût-il qu'une rosse, fera de meilleurs poulains pour la course qu'aucun cheval anglais, pour excellent qu'il soit.

J'ai lu dans une Notice, que je crois de M. *Huzard*, que le premier cheval arabe qui parut en Angleterre, fut un cheval de réforme de Versailles, acheté quinze louis, par lord *Godolphin*, dont ce cheval prit le nom; les productions de ce cheval furent si supérieures à celles des autres étalons, que les anglais cherchèrent par tous les moyens possibles, à se procurer des étalons arabes de première race. Une société fit voler dans les écuries du roi de Maroc un cheval de première

---

(1) Méthode et invention nouvelle de dresser les chevaux, etc. Anvers, chez J. *Van Meurs*, 1658, in-f.°

race ; le cheval arriva au rendez-vous qui était fixé, après avoir fait, sous l'esclave qui l'avait volé, cinquante lieues dans un jour ; rendu en Angleterre, il coûtait aux acquéreurs, cinquante ou même quatre-vingt mille francs.

Si le *Goldophin* a été la souche des excellentes races de coureurs anglais, il faut convenir que nous leur avons rendu avec usure le prix d'un cheval que nous avons eu la sottise de laisser sortir de France ; s'il est encore vrai que des jumens cotentines croisées de chevaux arabes, aient été la souche d'excellentes races anglaises, c'est notre faute si nous avons laissé dégénérer nos races, et nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes, si nous sommes réduits à aller acheter chèrement en Angleterre d'assez médiocres étalons.

Je n'ai fait cette citation que pour démontrer que les anglais sont partis de plus loin que nous pour améliorer leurs races et en créer de nouvelles : mais par quels moyens y sont-ils parvenus ? Par un moyen bien simple, par l'introduction des courses, et par l'institution des prix.

C'est donc par les courses seules que les anglais sont parvenus à élever à un point de splendeur admirable, des races de chevaux, issus en première origine d'étalons bardes, espagnols, arabes, mais de jumens très-inférieures aux nôtres ; ce n'est pas le seul pays où l'on ait obtenu ce résultat. Depuis que les Etats-Unis ont introduit l'usage des courses dans le pays, l'espèce des chevaux y est devenue meilleure et s'y perfectionne tous les jours ; la Virginie, le Maryland en fournissent qui ne le cèdent pas à ceux de la Grande-Bretagne ;

il doit exister encore en Hollande des courses de trotteurs, on a obtenu dans ce pays peu favorable par sa trop grande humidité à l'élève des chevaux, une excellente race, dite hartdrave (forts trotteurs). J'ai vu de ces chevaux attelés à un léger cabriolet, parcourir la route de Paris à Versailles en une demi-heure.

Si l'institution des courses a produit dans les pays cités des avantages que l'on ne peut méconnaître, pourquoi n'en obtiendrions-nous pas de pareils et même de supérieurs en France, puisqu'il est reconnu que plus on avance du nord au midi, plus le nerf et la vigueur du cheval augmentent.

On sait que c'est par les courses que les Thessaliens, voisins de la Grèce et de la Macédoine, se formèrent à l'exercice du cheval, et rendirent leur cavalerie si célèbre; que les Laphites, autres peuples de Thessalie, se distinguèrent par leur habileté à manier les chevaux et inventèrent les premiers le mors; qu'enfin les haras d'Epire, de Mycène et d'Argos, durent à ces sortes de combats la perfection singulière à laquelle ils parvinrent.

Certes, s'il existe un moyen sûr et infaillible d'apprécier un cheval, de s'assurer de sa vigueur et de sa bonne organisation, c'est par les courses que l'on y parviendra: un cheval ne peut courir qu'à raison de la force de ses jarets, de ses reins; sa vitesse est toujours et nécessairement proportionnée au ressort et à l'élasticité de ses parties; il ne peut soutenir la célérité de sa course que par une bonne haleine et une excellente organisation intérieure; celui qui remporte le prix est donc le meilleur, et mérite d'être préféré pour le choix d'un étalon.

Il faut l'avouer; l'inspection seule ne sauvera jamais l'homme le plus connaisseur du désagrément de se tromper souvent sur ce qui concerne le fonds du caractère et du tempérament de l'animal, et les différentes qualités qui en constituent la force et le courage.

On peut, d'après ces vérités fondamentales, apercevoir comment les prix accordés aux chevaux de la plus belle figure, ont produit si peu d'avantages réels: les idées de beauté sont presque en toutes choses une affaire de goût; ceux qui ont admiré les muscles fortement dessinés des chevaux bardes, espagnols et arabes, font peu de cas des formes arrondies et peu prononcées de nos chevaux normands; je les ai entendu blamer sous ce rapport par les étrangers; le cheval arabe n'est pas beau dans le repos, mais dès que son cavalier s'est élancé dessus, son œil s'anime, ses naseaux s'ouvrent; dès l'instant que l'action commence, il déploie le jeu et l'accord des muscles, cette grâce, cette légèreté qui accompagne ses mouvemens, cette surabondance de force et de vigueur qui lui fait dédaigner le fardeau qu'il porte, il dévore l'espace, et vous retrouvez le cheval de *Job*.

Les particuliers n'ont pas besoin de chevaux de course, mais l'Etat a un besoin indispensable d'avoir des coursiers, afin de produire avec des jumens plus ou moins précieuses des chevaux de bonne qualité.

Henri VIII avait si bien connu la certitude de ce moyen pour perfectionner les races, qu'il fit une loi pour la conservation des chevaux de course.

On peut voir dans la relation abrégée de l'origine des progrès de la Société établie à Londres en 1754,

pour l'encouragement des arts, etc., quelle impression fit sur les esprits le premier prix accordé par le Gouvernement (1).

Si le Gouvernement français veut efficacement régénérer et améliorer ses races, c'est par les courses et les prix qu'il y parviendra.

J'ai dit que nous achetons chèrement en Angleterre de médiocres étalons; j'ai vu beaucoup de ces étalons, j'ai vu la dégradation rapide de leurs productions; les anglais entendent trop bien leurs intérêts pour nous livrer des chevaux de leurs premières races. Si on veut lire le Journal d'agriculture, Septembre 1778, on y verra quelles sommes énormes les chevaux vainqueurs dans les courses, ont produit à leurs propriétaires; on ne vend point des chevaux qui pendant six à sept ans rapportent à leurs maîtres soixante-quinze mille francs par an, pour le seul étalonnage; nous ne pouvons donc nous procurer en Angleterre que des chevaux déjà très-dégénérés, et que les anglais n'estiment pas assez pour en tirer race. Le transport du nord au midi influe encore beaucoup sur la dégradation de leurs productions.

Ce n'est point avec des préceptes que l'on peut instruire les agriculeurs, c'est l'expérience qui les instruit; il suffit de voir ce qui se passe pour en être convaincu. Lorsqu'une innovation a lieu dans un canton, les cultivateurs observent en silence; ce n'est que lorsqu'ils en ont aperçu l'heureux résultat qu'ils l'adoptent; l'élève

---

(1) Paris, chez *Demonville*, 1764, in-8.°

des chevaux n'est que secondaire pour la plupart des herbageurs, le très-grand nombre ne se doute pas des moyens qu'il faut employer pour élever de bons chevaux.

Les courses seules pourront leur donner l'expérience et les connaissances qui leur manquent, ils apprendront bientôt que pour obtenir des chevaux capables de vaincre, il faut que leurs jumens aient atteint cinq ans et tout leur développement pour être saillies ; que ces jumens ne doivent produire que tous les deux ans (1), parce que le travail de la gestation et celui de la nourriture réunis fatiguent la mère, et que la production en est plus faible ; ils apporteront un grand soin à séparer les poulains des pouliches dès l'âge d'un an, une seule rencontre peut perdre les jarets d'un poulain et détruire les plus heureuses espérances ; ils ne permettront plus que leurs poulains fassent le service d'étalon avant l'âge de cinq ans faits.

J'ai vu très-fréquemment de très-beaux chevaux absolument dénués de forces et de qualités, je n'en étais point surpris : je savais que ces chevaux couvraient des jumens dès l'âge de dix-huit mois et deux ans.

Ceux qui voudront élever des chevaux sains et vigoureux, apprendront à préférer les herbages secs, un peu élevés, aux herbages bas et marécageux ; dans ces fonds humides, le pied des chevaux se déforme, il devient large, plat, la corne en est cassante, il est sujet aux baleines et à beaucoup d'autres maux ; ils préfére-

---

(1) Ce précepte confirmé par l'expérience, n'est pas nouveau, il est recommandé par *Varron*.

ront les herbages situés au midi à ceux situés au nord, parce que dans ces derniers les plantes sont plus ou moins étiolées et contiennent beaucoup de carbone; ils amélioreront leurs herbages en y semant les graines des plantes utiles aux chevaux.

Dans notre Normandie, l'humidité des automnes, en relâchant le tissu cellulaire de la peau, occasionne l'enflure et l'engorgement des jambes des poulains, ces engorgemens agissent sur les gaînes des tendons, rendent les jambes plus faibles et plus susceptibles des maux qui proviennent de relâchement. Le remède indiqué par *Jean Tacquet*, et répété par *Solleysel*, les garantira de cet inconvénient; on peut y substituer des lotions avec l'infusion des plantes aromatiques, animée par des spiritueux. Enfin, ils apprendront à ne jamais permettre d'incestes parmi les productions d'un même étalon, à rejeter toutes les jumens affectées de maux héréditaires; ils auront grande attention à croiser les races, ils éviteront d'abreuver les chevaux avec les eaux qui ne dissolvent pas le savon, qui ne cuisent pas les légumes : ces eaux tiennent en dissolution beaucoup de sélénité (sulfate de chaux), elles sont funestes à la poitrine des chevaux.

Si je puis parvenir à démontrer que l'introduction des courses est le seul moyen d'apprécier la vigueur et la bonté des chevaux, de régénerer nos races, j'ai l'espérance que la Section d'agriculture du Département de l'Eure ne balancera pas à solliciter du Gouvernement, qui semble favoriser ces établissemens, des étalons de race, et du Conseil général les fonds nécessaires pour les prix.

Le Département de l'Eure, par sa position, son climat et la nature des terrains qu'il renferme, peut élever d'excellens chevaux de selle, d'aussi bons que les Départemens voisins. Les environs de Bernay produisaient autrefois des chevaux de cavalerie légère, célèbres par leur vigueur et par leur légèreté ; il n'est donc pas impossible de rendre à ce Département son ancienne prospérité.

Il faut des prix pour les plus belles poulinières, il en faut, mais de moins considérables, pour les poulains, comme encouragement, comme indemnité. Ce n'est point, dit *Sénèque*, au milieu de la carrière qu'il faut se reposer, c'est après l'avoir parcourue ; les prix considérables doivent être réservés pour les chevaux vainqueurs dans les courses. Les cultivateurs apprendront que la figure n'est que le plus faible mérite d'un cheval, que c'est la force et la vigueur qui en fait le plus grand prix ; convaincus de cette vérité par l'expérience, ils apporteront plus de soins à la conservation des poulains qui donnent des espérances.

En désirant des courses de chevaux, je voudrais qu'on les fît d'une manière toute différente de celles en usage en Angleterre ; j'attribue les défauts du cheval anglais à la manière dont on le fait courir. En examinant les chevaux de ce pays, on aperçoit au premier coup-d'œil que l'avant-main ne répond pas à l'arrière-main pour la force et le développement.

Le cheval anglais est roide, sans souplesse, par cela même, mauvais cheval de guerre et de manége.

M. *Deboussanelle*, dans son ouvrage sur la cavalerie, rapporte qu'après la bataille d'Hastinbek, beaucoup

d'officiers français achetèrent avec empressement les superbes chevaux pris sur les gardes anglaises ; ces chevaux furent funestes à presque tous leurs maîtres. En effet, l'accélération de la course dépendant de la force et de la vigueur, des jarets et des reins du cheval, il est évident que les chevaux vainqueurs ont possédé ces avantages au plus haut point. Les courses se faisant sur un terrain uni, en ligne droite, ou sur un cercle immense, on a négligé la bonté des épaules; elle n'était pas nécessaire : aussi voyons nous tous ces chevaux en général les avoir très-mauvaises. Il est périlleux de descendre une côte un peu rapide sur un cheval anglais. Ne perdons pas la souplesse et les bonnes épaules de nos chevaux normands ; que le terrain destiné à nos courses soit entrecoupé de descentes et de montées, qu'il y ait des tournans qui exigent l'emploi de la force des deux bipèdes de l'animal ; on asseoit difficilement le cheval anglais. J'ai vu des courses ; et j'ai frémi, en pensant que si un précipice se fût trouvé à cent pas au-delà du poteau du but, aucune force humaine n'eût pu arrêter le cheval et l'empêcher de s'y précipiter.

Malgré l'opinion des plus célèbres hippiatres, que, pour améliorer les races, il faut tirer les étalons du midi pour les transporter au nord, et jamais du nord au midi, quelques personnes pénsent que nous devons tirer nos étalons de l'Angleterre, j'ai déjà cherché à prouver que cette idée est fausse; mais il me semble que la question vient d'être décidée.

L'*Atila*, cheval appartenant à M. *De Narbonne*, a gagné les premiers prix aux courses de Paris ; à la dernière, il s'est cabré et a perdu une minute et demie.

On a calculé que des coureurs anglais avaient parcouru 90 pieds de terrain par seconde, je ne poserai la vitesse de nos coursiers que pour 30 pieds dans le même espace de tems, que l'on réfléchisse sur la prodigieuse supériorité que ce cheval, sorti d'un cheval arabe, a sur ses concurrens ; quand il a commencé sa course, ils devaient avoir plus de quatre cents toises d'avance sur lui, cependant il est arrivé le premier au but!

Il y a plus de quarante ans que j'ai vu amener des étalons anglais en Normandie ; je cherche en vain une bonne race sortie de ces chevaux, j'assure au contraire que dès la troisième génération, j'ai vu leurs descendans constamment dégénérés.

Il y a déjà long-tems que l'on demande des courses en France, M. *Leboucher du Crosco* (1), membre de l'Académie royale d'Agriculture de Bretagne, publia en 1770 un Mémoire sur les haras, qui annonce une connaissance profonde dans cette partie ; il demande que l'on établisse dans sa Province des courses à l'instar de celles de l'Angleterre, comme le seul moyen de juger des qualités d'un cheval, et que ce soit le cheval vainqueur qui obtienne la gratification.

Sur la proposition de sa Section d'Agriculture, la Société a proclamé M. le Comte *d'Escars* Membre honoraire, dans sa Séance du 7 octobre 1824.

---

(1) Utrecht, 1770, in-8.°, *Lacombe*, Paris, 1771.

SCIENCES ET ARTS.

MM. *Boutigny*, Pharmacien à Evreux; *Desétables*, fabricant de papier à Vire ; et *E. Hyac. Langlois*, peintre à Rouen, ont été nommés Membres Correspondans de la Société.

Lettres de M. F. Rever, *à MM. les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, à Evreux, relativement aux Médailles de Ste-Croix-sur-Aiziers.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser de nouveaux renseignemens sur les médailles de Sainte-Croix, dont vous avez fait insérer en votre Bulletin de Juillet, le compte que je m'étais fait un devoir de vous rendre; et de vous annoncer le recouvrement de trois médailles, grand bronze, de la même fouille. Elles ne sont pas mieux conservées que les précédentes, et sous ce rapport, je regrette beaucoup de ne pouvoir en mettre sous vos yeux qu'une description peu complette. Je me console cependant jusqu'à certain point de la perte de ce qui n'est plus visible, parce que le tems et l'oxidation n'ont pu tout détruire, et que parmi les détails épargnés, il en est qui me paraissent offrir de l'intérêt pour l'histoire et la connaissance de l'art du monnoyeur.

La première est de Commode ; elle diffère par la lé-

gende de la tête de plusieurs de celles qu'on connaît de la même époque et du même type.

M. COMMODVS ANTONINVS AVG.

La tête est bien conservée. Une cuirasse arme les épaules. Le sigle final de cette légende AVG n'existe pas sur toutes les médailles de ce type.

Au revers, l'empereur est assis sur une estrade; derrière lui est le Préteur ou un officier des gardes, armé d'une haste, debout, un peu penché. Devant l'empereur, est une figure en stole debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et de la droite une tessère; au bas de l'estrade, une quatrième fig. monte les degrés pour s'approcher de la troisième; aux deux bouts de l'estrade, sont les deux lettres

S. C

et dans l'exergue, LIBAVG. IIII.

La légende, est

TR P VI IMP IIII COS III PP.

C'est dommage que ce côté de la médaille soit endommagé comme il l'est. Aucune figure n'est bien conservée; il y a des parties du relief qu'on a peine à reconnaître.

On a trouvé depuis quelques années, à Cailly, à trois lieues de Rouen, plusieurs médailles d'or, au nombre desquelles était un Commode, aux mêmes types et beaucoup mieux conservé. Mais dans la legende du revers, le quantième de la puissance trib. est VII. et celui des distributions, dans l'exergue, est V. La gravure et la description en sont données dans le compte imprimé de la séance publique de la Société libre d'Emulation de Rouen, 10 Juin 1822; et la médaille est

conservée par un négociant de la même ville, qui l'a trouvée dans sa propriété.

La seconde médaille est d'Antonin : le côté de la tête est profondément oxidé. On ne voit bien que les deux dernières lettres du nom : VS. On distingue cependant le tracé de quatre lettres précédentes ONIN, ce qui suffirait pour assurer l'orthographe entière du nom de cet empereur ; et de plus, on en distingue assez le profil à travers le masque d'oxide qui le couvre, pour qu'on n'ait aucun doute.

D'ailleurs, ce type est confirmé par celui même du revers, qui ne peut appartenir qu'au seul Antonin, et qui ne peut laisser aucune incertitude, quoique la légende en soit très-mutilée.

C'est un temple à huit colonnes. Deux figures en stole sont debout sur un socle ou piédestal au milieu des colonnes.

On ne voit d'inscrit qu'une partie de la légende AEDE DIVI. ; les deux lettres S.C. dans le champ, et le quantième du consulat dans l'exergue. C'est la médaille qu'on connaît portant du côté de la tête :

ANTONINVS AVG PIVS TR. P. XXII

au revers :

AE DE DIVI AVG REST COS IIII SC.

et qui fut frappée l'an 159 après le 4.e consulat d'Antonin.

Ce qu'il y a de remarquable dans celle de Ste-Croix, c'est une erreur de monnoyage, qui indique le quantième du consulat par un V. En effet, Antonin n'eut le titre de Consul que quatre fois, et mourut l'année qui suivit celle où cette médaille fut frappée.

Quoique ce V du quantième et le champ du flaon ne soient pas à fleur de coin, on ne peut élever de doute sur la qualité de cette lettre numérale. L'inclinaison des jambages et l'ouverture de la partie supérieure ne peuvent être contestées : on ne peut dire non plus qu'elle ait été précédée du signe de l'unité I qui eût réduit ce chiffre à ne valoir que le nombre IIII., parce qu'il n'en existe aucune apparence ; parce qu'il n'y a point assez d'intervalle entre cette lettre et le sigle cos, pour qu'on eût pu l'y frapper ; enfin, parce que le chiffre IV est insolite en numismatique.

La troisième médaille est celle qui a le plus fixé mon attention, par un autre défaut de monnoyage que j'y ai remarqué : elle est du 5.e consulat, et 27.e *tribunitiat* de Marc-Aurèle.

Du côté de la tête, qui est un peu altéré, sans que le profil en soit méconnaissable, ni aucunement douteux, on lit :

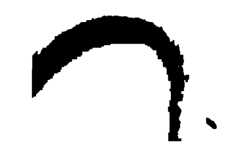
M. ANTONINVS AVG TR POT XXVII.

Le type du revers est un trophée flanqué de deux captifs, l'un debout à droite et casqué ; l'autre à gauche, dépouillé, s'asseyant sur des boucliers, et paraissant avoir les mains liées soit à une haste, soit à un pal fiché devant lui.

Dans la légende de ce côté, un G initial est la seule lettre qui subsiste d'un mot effacé, qui ne peut être autre que *Germanico*. Le reste est conservé : on y lit :

G...... AVG IMP VI COS III ; et dans l'exergue S C.

Cette médaille déjà bien connue, ne présenterait en



elle-même un peu d'intérêt que par un état de conservation, que malheureusement elle n'a point : mais j'y remarque un défaut de monnoyage et de fabrication dont je fais, relativement à l'histoire de l'art, beaucoup plus de cas, que je n'en ferais, pour l'agrément d'un cabinet ou d'un muséum, de la médaille même, quand elle serait à fleur de coin, et lustrée du plus brillant *vernis* antique ! C'est de ce défaut que je vous prie de vouloir bien vous assurer lorsque vous aurez la médaille sous les yeux, afin que vous puissiez juger si j'ai raison d'y mettre l'intérêt dont je vous fais l'aveu, et d'adopter les motifs qui me l'inspirent.

Vous savez, Messieurs, que les monétaires romains avaient deux procédés avoués par le Gouvernement, pour fabriquer les pièces légales :

Le principal était sans doute l'empreinte forcée en relief, du *flaon* ou matière de la médaille sur un *carré* gravé en creux, pour avoir les figures et légendes qu'on voulait représenter. Le second, un peu moins parfait, mais plus expéditif et presque toujours suffisant, était le moulage en terre. On en a douté long-tems : mais on en est aujourd'hui convaincu. (*Caylus*, *Recueil d'Antiq.*, t. 1.) (*Dict. d'Antiq.*, art. *Moules de Méd.*, etc.) Au reste, peu importe, pour l'observation que je vous soumets, qu'il y ait eu divers moyens de monnoyage, parce que l'application et la solution en sont les mêmes, soit que la médaille ait été moulée, soit qu'elle ait été frappée. Je n'ai aussi nul besoin de rechercher de quelle manière, dans ce dernier cas, la percussion s'opérait, soit à force de bras, ce qui n'est guères admissible, soit au mouton, ce qui paraît plus

probable, d'après l'usage que les Romains en faisaient pour les pilotis; soit même au marteau de bascule, ou martinet employé dans nos grosses forges; et comme on le pourrait conclure d'après les types de monétaires, où les moyens de percussion ne sont indiqués que par des figures de marteau! Des observations profondes et multipliées ont fait connaître que des coins anciens, préparés pour empreindre, en relief, par le seul effet de la percussion, et qui tous (ou presque tous) étaient en bronze, avaient été gravés en creux, lettres et figures, *au touret* et non au burin. (*Dict. d'Antiq.*, *art. coin.*) : mais on a soupçonné d'abord (*Cayl.*, ib.) et reconnu depuis (*Dict. d'Ant.*) que plusieurs légendes avaient été formées en creux, avec des poinçons gravés en relief; et de plus, que ces creux avaient été enfoncés sous des poinçons mobiles; c'est-à-dire que pour former une légende on avait employé plus ou moins de poinçons, et non pas un poinçon d'une seule pièce pièce pour toute une légende.

C'est de ce procédé que je crois trouver la preuve matérielle dans les défauts de la médaille, en observant de plus que pour imprimer des sigles de deux ou trois lettres, qui revenaient souvent, les anciens avaient des poinçons portant plusieurs lettres, afin d'empreindre ces sigles par une seule pose de poinçon et une seule et même percussion.

Il est évident que le mécanisme de ces empreintes donnait des résultats identiques, soit qu'il fût employé sur le bronze par le marteau, soit qu'il le fût *à la main*, sur des moules en terre; soit que ces moules en terre fussent eux-mêmes formés sur des médailles déjà frappées avec de pareils poinçons.

J'ose maintenant vous prier, Messieurs, d'examiner, soit à l'œil nu, soit comme je le crois préférable, à la loupe, le sigle AUG. du revers et les autres lettres de la légende. Vous reconnaîtrez que les lettres du sigle sont *brouillées*, et qu'aucune des autres ne l'est, excepté le s du sigle cos sur lequel je vais revenir. Vous reconnaîtrez également que la confusion des lettres du sigle vient de ce qu'il y a eu deux percussions et que le relief produit par chacune, loin de s'être élevé dans le même endroit, pour ne donner qu'un seul trait, s'est au contraire formé en deux endroits l'un à côté de l'autre, en sorte que l'A présente un M mal fait, résultant du croisement du jambage à droite sur le jambage à gauche ;

2.° Pareil croisement pour le V, en a fait une figure mal exécutée de W ou d'un Y à trois branches ;

3.° Enfin le G final est aussi de deux empreintes : mais sans autre croisement que celui des deux extrémités l'une sur l'autre, en observant que l'empreinte à gauche, quoique visible, est moins sensible et moins élevée que l'empreinte à droite.

J'ai fait graver ces effets de croisement dans les proportions aggrandies de 1. 35. à 1, afin d'en faire mieux entendre la description, et je joins ce coin imité, avec la médaille, dans le même envoi.

Il est donc évident que la variation, le croisement des traits et la confusion des lettres ne sont pas le produit de la variation, *en pièce entière*, soit du *flaon*

battu sur le coin, soit du coin qui servait à l'empreindre, puisque dans l'un ou l'autre de ces deux cas toutes les lettres de la légende et le type même se seraient ressentis de ce déplacement, comme cela se voit quelquefois sur des pièces de notre monnoyage.

Les trois lettres du sigle ont donc une origine particulière qu'il s'agit de rechercher.

Je sais qu'on pourrait dire qu'ayant été mal gravées au touret, elles ont dû mal venir à l'empreinte, et que ce défaut ne prouve pas que le coin ait été enfoncé en creux par des poinçons en relief : mais vous reconnaîtrez que les distances de croisement entre les traits inclinés de l'A et du V, et entre les traits concentriques du double G sont absolument les mêmes ; vous ne croirez pas non plus que le graveur au touret ait pu se tromper trois fois de suite avec une pareille précision, et vous conclurez de la variation qui s'est faite sur le sigle AVG. tout entier et tout seul, que le creux en a été formé par un poinçon de trois lettres qui, ayant varié sous la main de l'estampilleur dans l'intervalle de deux coups de martinet, a produit, en deux fois, le relief remarquable et croisé que je dissèque sous vos yeux.

En voulant bien soutenir encore l'examen que je sollicite de votre zèle pour la science, vous vous convaincrez également que le sigle *trois* III. après cos, est comme le premier, une empreinte d'un seul poinçon, non-seulement à cause de l'empreinte totale, qui ne laisse voir aucune reprise : mais encore parce que l'empreinte de la troisième unité est plus petite que les deux premières, et que celles-ci ne sont pas tout à fait

égales entre elles, ce qui n'existerait pas si ces lettres avaient été toutes les trois formées par un poinçon d'unité I. frappé trois différentes fois pour empreindre les trois unités successivement l'une à côté de l'autre. Il est difficile de rendre des particularités aussi délicates sous la presse de l'imprimeur ; mais la médaille qui ne peut varier, vous les fera bien apercevoir. Quant aux lettres du sigle IMP., on ne peut dire de combien de poinçons elles sont venues, parce qu'elles sont altérées, et je pense que le sigle COS est empreint par trois poinçons, à cause, 1.° de l'espace qui est plus grand entre le S de la fin et l'O du milieu, que celui qui sépare cette seconde lettre du C initial ; 2.° de l'empreinte confuse du S à côté du relief net et pur des autres lettres ; il se pourrait même que cette confusion du S vint de ce que le graveur, en formant le sigle *du consulat*, eût, après les lettres CO, employées, par inadvertance, un N sur la moitié duquel il eût ensuite frappé le S, pour réparer l'effet de sa distraction, ce qui se fût opposé à la netteté de la dernière lettre. Cette supposition m'a été suggérée par l'apparence de la première partie d'un N que j'ai cru distinguer entre l'O et le S. Mais je ne suis pas aussi persuadé de cet effet que je le suis des précédens.

En reconnaissant pour l'origine du relief du sigle AUG., du sigle III. et des autres lettres, celle que j'indique des poinçons mobiles, les uns d'une lettre seule, les autres de plusieurs lettres, quelqu'un pourra peut-être demander si ces lettres et sigles, au lieu d'avoir été d'abord frappés en creux sur le coin, pour revenir du coin en relief sur le flaon, n'ont point été plutôt frappés en relief avec des poinçons en creux sur la

médaille même, après qu'elle eut reçu le relief du type sur le coin ? Peut-être ce doute acquerra-t-il encore de de la probabilité par l'apparence incontestable de petits et légers enfoncemens qui entourent les lettres et les sigles comme des espèces d'auréoles avec plus ou moins de profondeur, d'extension et de différence dans le contour ?

Je ferais premièrement observer que cette question ne contredirait pas l'emploi de poinçons mobiles, simples ou composés, parce que peu importe la manière dont ils étaient préparés en creux ou relief, pour être employés sur le coin d'abord, ou sur la médaille après le type. Ensuite, je remarquerais que pour élever au-dessus du champ de la médaille, un relief aussi fort que celui des lettres et le faire monter jusqu'au fond du creux dans le poinçon, il faudrait que le plein de ce poinçon, réservé autour du creux pour en soutenir la forme et les bords, se fût enfoncé dans le *flaon* beaucoup plus profondément que ne le sont les petits abaissemens d'entourage, et je présenterais comme uue preuve, sans réplique de cette allégation, les empreintes remarquables des contre-marques qui sont le produit d'un poinçon en creux frappé après coup sur les médailles.

Enfin, je croirais pouvoir tirer de ces légers contours en creux, un motif de plus en faveur de la percussion des poinçons sur les coins, en faisant entendre que le relief ne pouvait s'enfoncer dans le métal du coin, sans faire plus ou moins remonter la matière autour des creux de lettres, et que ce petit bossage environnant devait produire un enfoncement proportionnel autour du relief, sur la médaille. C'est un effet qui se reproduit tous les jours

dans l'atelier de nos graveurs de cachets des établissemens publics, administratifs et judiciaires. Les lettres en sont toutes empreintes par des poinçons, et la matière relevée marquerait aussi de petits enfoncemens autour des lettres dans la cire de l'empreinte, si le graveur n'avait pas soin de la niveler au champ du cachet en l'usant à l'émeril doux et fin sur un plateau dressé. C'est encore ce petit soulèvement du champ autour du creux formé par un poinçon de relief, qui est la cause de la courbure de quelques traits des deux ᴀ croisés du premier sigle et du déplacement que semblent avoir éprouvé quelques-uns d'eux!

Ce procédé d'empreindre en creux sur les coins était sans doute préférable, comme plus facile et plus expéditif : car il est plus aisé mille fois *de tailler* régulièrement un relief que de *fouiller* un creux avec exactitude et correction.

Je serai très-flatté, Messieurs, que vous vouliez bien ordonner le dépôt, en votre Muséum, de cette médaille défectueuse, et j'ose exprimer aussi le désir que vous y fassiez adjoindre une copie de la description que j'ai l'honneur de vous en adresser. Ce serait une chose très-curieuse et d'un intérêt particulier, qu'on recouvrât par la suite une médaille des mêmes types, présentant la même défectuosité. Il ne faut point en désespérer, car on ne croit plus qu'on ait fait un coin pour chaque médaille, depuis que *Baudelot* a mis hors de doute, qu'un seul coin servait pour en frapper plusieurs. (*Utilité des Voyages*, t. 2.)

Les défectuosités du monnoyage, le parti qu'on en peut souvent tirer pour l'histoire de l'art; et les obser-

vations que j'ai lieu de soumettre à votre examen, me font beaucoup regretter de n'avoir eu, pour examiner les médailles trouvées à Sainte-Croix, que le tems de les classer par les empereurs et les autres têtes dont elles portaient les empreintes, et de n'avoir pu revenir à cet examen, pour vérifier si quelques-unes n'offraient point de ces petites particularités qui font actuellement le plus grand et pour ainsi dire l'unique espoir des hommes studieux. En effet, il y a deux cents ans qu'on met beaucoup de soin à recueillir et publier tout ce qu'on déterre, et l'on ne peut espérer de trouver souvent des médailles rares, encore moins d'inédites : c'est donc à rechercher tout ce qui est insolite, sous quelque rapport, qu'il faut qu'on s'applique, et cette étude demande une attention spéciale et longuement soutenue. Je n'ai pu malheureusement avoir cette satisfaction. M. *Puval* ne m'aurait point refusé les moyens de me la procurer, mais la curiosité qu'on me voyait mettre, loin d'être conçue d'après le désir que j'avais de m'instruire, s'expliquait beaucoup mieux, selon la finesse et l'imagination de certaines gens, par la présomption d'une valeur réelle et métallique et par la *certitude* d'un *trésor véritable*. La défiance sema ses aperçus ; la cupidité ne manqua point de les accueillir et de les accroître ; l'ignorance en devint convaincue ; des conseils d'astuce et de discorde furent donnés. Le terrassier qui avait *levé les plaques* fut poussé à revendiquer la moitié de la découverte : une demande juridique appuya ses réclamations sur l'article 716 du Code civil. Mes intérêts d'étude et d'instruction n'acquirent point qualité d'intervenans. Les parts se firent ; des empressés choisissant au hasard dans les lots, don-

nèrent ce qu'on leur demanda pour ces choix, et le discrédit suivit la dissémination. Il est entré de ces médailles jusques dans la quête Patronale d'une Eglise des environs. Une des personnes qui la faisaient, en vit une dans le compte de la recette, et me la remit le surlendemain : mais elle n'est d'aucun intérêt ; le frottement qu'on lui a fait subir pour la faire ressembler à *un décime*, l'a totalement dégradée.

La publicité que vous avez donnée, Messieurs, à ma première lettre, m'encourage à vous demander la même faveur pour celle-ci ; vous en reconnaissez le motif dans les vœux que je fais pour obtenir des personnes qui possèdent de ces médailles, qu'elles veuillent bien m'en donner connaissance. Je ne dis pas s'en dessaisir, je ne sollicite que leur consentement à me les faire voir, et je m'interdis par avance le plus faible témoignage de quelque désir d'en recevoir ni posséder une seule.

Recevez, je vous prie, etc.

Lettre de M. F. Rever, *à MM. les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, relativement à la* Description de la Statue de Lillebonne, *imprimée dans le Journal de la Société, du mois de Juillet dernier.*

Messieurs,

Je me fais un devoir de vous rendre compte de quelques découvertes qui ont été faites depuis l'impression de la Description de la Statue de Lillebonne, et de vous soumettre les réflexions que m'ont suggérées des connaissances particulières que j'ai acquises.

Deux petites statues en bronze, ont été trouvées l'été dernier, dans le rejet même de la fosse d'où la grande avait été tirée. Je ne veux point anticiper sur la description que j'ai essayé de faire de ces figurines et qui ne tardera point à paraître ; je me propose seulement de soumettre à votre examen la vraisemblance d'une plus ou moins grande connexité qu'il me paraît avoir dû exister entre ces trois antiques, puisqu'elles ont été enfouies dans le même lieu.

L'absence absolue de toute draperie, m'a fait entrevoir dans la plus grande un caractère de divinité ; et dans les vêtemens des deux petites, je reconnais des costumes incontestables du même culte, ce qui me présente une analogie marquée et des rapports frappans entre les trois statues ! J'étais en outre convaincu, qu'absolument parlant, on pouvait soupçonner que la grande statue était le produit de l'adulation (1) ; et bien loin de rétracter cet assentiment, je serais plutôt porté à indiquer le tems où l'adulation dût la faire ériger et la personne même qui dût être l'objet de cette inauguration.

Il est vrai que cela ferait varier de plus d'un siècle, l'époque à laquelle je croyais qu'elle avait été *établie* : mais je serais beaucoup moins étonné de m'être fait illusion sur le tems de la fonte, que je ne serais satisfait de pouvoir rectifier une erreur en bonne et pleine connaissance de cause.

Néanmoins, je n'aurais fait cette erreur que dans l'indication de l'époque de la fonte, et ne me serais

---

(1) Journal de la Soc., Juillet 1824, p. 314.

pas trompé sur le tems où fut exécuté le modèle d'après lequel le fondeur jetta la statue. En effet, je regarde actuellement comme probable qu'elle est du commencement du premier siècle.

Je dois ajouter une autre observation relative à la fin du *nota* que j'ai mis après la traduction de la seconde citation de *Pline* (1), et que je dois rectifier.

J'aurais dû me rappeler qu'on emploie toujours le bain d'acide sulfurique, ou d'alun (ce qui produit le même effet) pour nétoyer le cuivre au sortir du feu et le décaper (l'éclaircir), c'est un procédé connu depuis long tems et que j'ai vu souvent employer : mais outre cet utile résultat du bain de *sel de vinaigre et d'alun*, les anciens en retiraient un bien plus grand avantage, relativement à l'état où l'art du statuaire-*fondeur* était chez eux : car il leur était bien important que les pièces séparées dont ils composaient leurs sujets, ne fussent pas aigres et cassantes ; au contraire, ils avaient besoin que la matière en fût douce et malléable, pour qu'elle ne s'éclatât point sous les coups de marteau, dans le travail de l'assemblage par rivûres. Or, la *trempe* du bronze rougi, dans un bain froid, devenu plus pesant que l'eau commune par l'addition des sels qu'il tenait dissous, produisait cet effet opportun, et rendait ce bronze doux et *maniable*. Cet effet remarquable n'a l'air que d'un paradoxe, si l'on n'en cherche l'explication que dans la théorie généralement adoptée de la trempe de l'acier ; mais en attendant qu'on puisse bien expliquer cette différence de résultats, obtenus par des

(1) Journal de la Société, Juillet 1824, p. 318.

moyens identiques, on peut s'en tenir aux faits et aux découvertes de M. *D'Arcet*, qui s'est assuré que le bronze trempé au rouge, devient doux et malléable, au lieu qu'il devient dur et cassant lorsqu'on le laisse refroidir lentement à l'air libre.

Je ne puis dire si les différences qui doivent nécessairement résulter de la densité du bain, du degré de température, soit du bain, soit du métal, enfin des proportions de l'alliage, ont été recherchées par des essais de détail, il suffit de savoir qu'elles sont en général les produits de la trempe du bronze! C'est en conséquence de cette découverte, que M. *D'Arcet* a pensé, avec beaucoup de raison, qu'il serait désormais facile de fabriquer chez nous plusieurs instrumens de la musique militaire, que nous avions jusqu'à présent tirés de l'étranger (les *cymbales*, et les *tam-tams*) ; il a reconnu les traces du travail au marteau dans l'examen de ces pièces sonores ; qui sont tellement aigres qu'elles ne peuvent tomber sur un corps dur, sans se briser par éclats, il en a conclu que ce devait être par la trempe qu'on les avait assouplies pour les travailler, et qu'elles étaient devenues retentissantes par l'écrouissement ou par le recuit!

Cette découverte aussi curieuse qu'importante, et dont je dois la communication à M. *De la Billardière*, est une preuve nouvellement jointe à beaucoup d'autres, que les anciens avaient des connaissances et des procédés plus ou moins utiles, qui se sont perdus à des époques incertaines dans les ténèbres de la barbarie, et que nous sommes fort heureux de recouvrer lorsque des hommes de génie les aperçoivent dans la nuit des siècles au flambeau de l'étude et de la science.

M. *De Caylus*, que ses recherches sur l'antiquité conduisirent à tant de rencontres heureuses; n'était peut-être pas loin de la découverte, lorsque « par la » trempe en paquet, le succès avait surpassé son attente » et qu'il avait obtenu un métal plus ductile, plus » souple, enfin plus maniable » selon l'expression que j'employais à dessein, quelques lignes plus haut. Mais les opérations de la chimie ne lui étaient pas familières et le hasard qui lui mettait peut-être ce *secret* sous les yeux, n'acheva point de le lui révéler. C'était à M. *D'Arcet* qu'il était réservé de trouver, par des analyses habiles et savantes, cette particularité remarquable et de la constater.

Conteville, le 10 décembre 1824.

A Messieurs les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Evreux, sur un Météore lumineux observé dans l'arrondissement de Pont-Audemer.

Messieurs,

Le 10 de ce mois, vers six heures et demie du soir, par un tems calme et serein et une température de 4 à 4 d. de Réaumur au-dessus de zéro, parut du côté de l'Ouest, un météore lumineux et remarquable!

J'en fus instruit peu d'instans après. Je pris, dès le lendemain, sur cette apparition, les informations que me suggéra le désir d'obtenir des renseignemens positifs; je les continuai les jours suivans; je les ai même étendues et multipliées jusqu'à cette heure, et je ne crains pas de vous offrir comme incontestable l'état des apparences qu'à présenté le météore, et dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte. En effet, quoique les rapports

qui m'ont été faits, en très-grand nombre, soient incomplets pour la plupart, il ne s'y est du moins trouvé aucune contradiction; il n'y a même eu de différence que dans l'appréciation de l'heure, ou de la durée, ou de l'intensité; encore ces différences sont elles extrêmement légères! Mais j'ai été assez heureux pour rencontrer trois témoins du phénomène, dans les connaissances, l'attention et la délicatesse desquels on doit avoir la plus entière confiance. Le hasard et leurs affaires les avaient placés, à la même heure, sur trois points fort éloignés les uns des autres, et de manière à voir distinctement le météore et le considérer avec exactitude. L'un d'eux allait vers Honfleur, par la grande route de Pont-Audemer, et se trouvait un demi-quart de lieue au-delà de St.-Maclou (1); le second marchait dans la même direction, un peu au-dessous de Foulbec, en la vallée de Risle (2), et le troisième achevait de monter la côte de la Bouille (3).

Le météore était fort élevé, quand on en vit subitement éclater la lumière! il paraissait composé de deux pièces dissemblables, contiguës et disposées l'une au-dessus de l'autre en ligne d'à-plomb. Celle d'en-haut avait la forme d'un disque un peu plus grand que celui de la lune quand elle est à son plus haut degré dans le méridien! elle était entourée de rayons jaillissans, mais peu étendus; la lumière de ce disque rayonnant était blanche, vive, éclatante, et assez abondante pour qu'on eût pu lire aisément un texte en *petit romain*. La pièce inférieure ressemblait à une longue ampoulle dont la

---

(1) *Cassini*, n.° 61. (2) *Ibid.* (3) *Id.*, n.° 25.

panse très-renflée était en-bas : la lumière n'en était que phosphorescente et pâle ; le contour était sensiblement irisé : le milieu avait une teinte bleuâtre et tout-à-fait *livide ;* la longueur de cet appendice était plus que décuple du diamètre du disque. Ce météore que les trois observateurs ont uniformément décrit, parut aux deux premiers tomber perpendiculairement : mais la lumière s'en éteignit à moitié chute et ne dura point trois secondes entières. On n'entendit pas la plus faible détonation.

Cette apparence de chute perpendiculaire fait bien comprendre que les deux observateurs étaient dans le plan même de la course du météore : mais elle en laisserait ignorer la direction, soit qu'il courût vers eux, en s'inclinant à l'horizon, soit qu'il s'en éloignât, si le troisième observateur qui se trouvait dans un plan incliné à celui de la course, ne l'eût vu filer obliquement vers l'Ouest.

Aucun n'a pu dire à quelles étoiles répondaient les mouvemens observés ; mais les deux premiers ont rapporté la ligne de chute à des endroits du territoire qu'ils connaissent, et l'examen que j'en ai fait sur la carte de *Cassini*, me porte à regarder comme fort probable que la course s'est dirigée, à très-peu de chose près, au Sud-Ouest, dans l'alignement approximatif de Falaise, Domfront, Bain et Redon.

Tel est le résumé des apparences météoriques que j'ai l'honneur de vous adresser et que j'ose vous prier de vouloir bien faire insérer dans le prochain numéro de votre Journal, afin que vous puissiez recevoir de quelques-uns de vos lecteurs, soit la simple confirmation de ces observations, soit l'indication de quelques particu-

larités de plus, selon divers aspects qui auraient donné lieu d'en remarquer, avant que la mémoire ait pu s'en affaiblir.

Le souvenir des regrets que vous m'avez quelquefois témoignés de ce que je n'avais point rendu publics les curieux détails que des circonstances fortuites m'avaient mis à même d'apprendre sur le fameux météore de Laigle, m'impose l'obligation de ne vous laisser rien ignorer de ce qu'il me sera possible de connaître, soit par moi-même, soit plutôt par des personnes capables de bien observer et de bien décrire ensuite ce qu'elles auront vu.

Le même motif m'engage à vous faire également part d'un autre météore, dont mes enquêtes sur le précédent, m'ont procuré la satisfaction d'être informé : il fut aperçu trois jours auparavant, le mardi, 7 du même mois, vers huit heures du soir, et attentivement examiné pendant près de deux minutes, par un Médecin des environs qui venait de voir un malade, et qui m'en a fait la description lui-même. C'était un arc-en-ciel lunaire qui se forma graduellement sur un gros nuage chargé de pluie et poussé par un peu de vent. La teinte en était beaucoup plus faible que celle des arcs solaires : mais la distribution des couleurs était la même.

Ces phénomènes ne sont pas inconnus des physiciens : mais ils se reproduisent assez rarement pour qu'on doive tenir note des époques et des lieux où l'on en fait l'observation.

Recevez, etc.

Lettre de M. Rever, *à MM. les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure, sur la conformation des yeux du crocodile et du caïman.*

Conteville, le 30 Décembre 1824.

Messieurs,

Je vous demande la permission de rappeler à votre souvenir les observations que je fis, il y a quelques années, sur les yeux du crocodile et du caïman, et dont j'eus l'honneur de vous rendre compte dans votre séance du 5 novembre 1823. Mais en vous souvenant que vous me permîtes alors de vous en entretenir, vous n'aurez pas sans doute oublié les incertitudes dont je ne pouvais me défendre et les craintes que j'éprouvais de m'être trompé sur la propriété que j'avais cru voir dans l'*iris* de ces yeux, de se distendre et se contracter autant et de la même manière que celles des chats et des oiseaux de nuit!

L'étude que j'en avais faite était néanmoins encore présente à ma mémoire : il en était de même des essais que j'avais répétés et variés plusieurs fois, pendant près d'une demi-heure, à l'aide d'une forte bougie et de quelques écrans : mais je n'avais fait ces épreuves que pour ma propre instruction, en profitant d'une rencontre que le hasard m'avait offerte. Je crus que cette particularité des reptiles n'était une nouveauté que pour moi, et bien persuadé qu'elle n'était ignorée d'aucun naturaliste, je ne songeai pas même à le vérifier. Ce fut donc un second hasard qui m'en inspira la pensée, et qui cette fois changea la satisfaction que le premier m'avait fait ressentir, en une sorte de frayeur de m'être

fait illusion, à cause du silence que gardaient à ce sujet, les auteurs dont je pus consulter les ouvrages. Je fus principalement inquiété par la description anatomique du crocodile de Versailles, que *Perrault* fit à l'Académie des Sciences, et que cette Compagnie fit imprimer dans ses Mémoires; les détails des deux paupières extérieures et de la troisième à l'intérieur, qui ne pouvaient être que le fruit d'une attentive observation, me donnèrent à penser que la forme de la pupille n'eût point échappé aux recherches de *Perrault*, si elle eût été telle que j'avais cru le remarquer : enfin quoique je ne pusse comprendre ce que je lisais dans son Mémoire, que « les yeux qui étaient longs avaient » leur grand angle tourné vers le milieu et le petit » vers le haut de la tête. » Je craignais que ce passage fût la vraie traduction de l'état des yeux, et que la mienne ne fût qu'un contre-sens.

J'osai donc à peine, énoncer devant vous, ce dont il me semblait pourtant que je ne devais pas trop douter, et je me réduisis à vous livrer tout à la fois, les expériences qui m'étaient personnelles, l'embarras que leur nouveauté me causait et l'impossibilité que l'absence du spectacle ambulant des crocodiles opposait à de nouvelles vérifications capables de fixer mon opinion. Ce fut pour cela que je vous priai d'ajourner l'insertion de mon Rapport dans votre Journal, jusqu'à ce qu'il m'eût été possible d'acquérir des notions positives.

Aujourd'hui, Messieurs, je m'enhardis à vous le proposer, d'après ce que vient de m'écrire un de mes amis de la Capitale, à qui j'avais fait part de mes

incertitudes. L'annonce qu'il a lue dans un journal d'une montre d'animaux parmi lesquels sont des crocodiles, l'a fait s'empresser de les aller voir et de m'informer de suite qu'il ne doutait aucunement de l'exactitude de mes observations. Il ajoute que sans aucune espèce de provocation de sa part, le propriétaire du reptile lui a confirmé la ressemblance des yeux de *son Egyptien* avec ceux des chats !

La publicité que vous donnerez à cette question ne tardera donc point à la faire décider en dernier ressort, puisque chacun peut aisément la juger au vu des pièces.

Je vous rends compte en même-tems des recherches que j'avais faites pour découvrir si d'autres amphibies étaient pourvus de pareils yeux. J'ai particulièrement examiné les grenouilles, les salamandres, et je me suis assuré que leurs pupilles ne sont point disposées de cette manière. Quelque différence que cela mette dans la construction des mêmes organes chez des animaux dont les habitudes et la demeure devraient rendre identiques les services et les besoins de ces organes, je n'en étais pas inquiet, parce que nous avons un exemple frappant et journalier d'une pareille opposition entre les yeux des souris, des mulots, des rats, que leurs pupilles toujours rondes et presque toujours dilatées éclairent assez bien pour que, de jour et de nuit, ils se glissent, filent et se replient rapidement et sans méprise en mille directions, et la pupille si dilatable et si *contractile* des chats qui n'en ont cependant besoin que pour des manœuvres d'embuscade et des irruptions à bout portant.

Je n'ai pu soumettre à mon examen les animaux que je soupçonne le plus avoir les pupilles perpendiculaires et en coupe de lentille mince, comme les crocodiles, je veux dire les lézards. Je n'ai pu m'en procurer l'été dernier. Je crois seulement que cela peut être ainsi, d'après le souvenir qui m'est resté, quoiqu'un peu confus, de l'aspect grisâtre et comme offusqué des yeux de ces beaux lézards verds qu'on voit les jours de chaleur et de soleil, dans les départemens méridionaux, s'élever sur les buissons, ou faire sentinelle tout auprès, et les animer aussi par des mouvemens rapides ou des fuites précipitées. Je ne me permets point d'appuyer mes présomptions sur l'analogie, qui n'est au fond qu'un motif d'encouragement à faire des recherches; je désire plutôt que les naturalistes qui habitent des Départemens plus avancés vers le midi que le nôtre, veuillent bien vérifier les conjectures que je présente à leurs obligeantes et soigneuses observations, et que je soumets au jugement qu'ils en sauront porter.

Cette grande dilatabilité de l'iris des crocodiles, ne fut-elle point la source de l'opinion des anciens riverains du Nil, qui croyaient, au rapport de *Pline* et d'*Herodote*, que les crocodiles avaient la vue perçante au grand jour et presqu'éteinte au fond de l'eau (1). En effet, la diminution de la lumière en ce dernier cas, permettait à l'iris de se dilater, et l'ampleur qu'on voyait prendre à la pupille, donnait peut-être l'idée d'un voile dont l'œil paraissait se couvrir en plongeant.

(1) *Plin.* 8. 25. — *Herod.* c. 2. — *Solin.* c 32.



Ne pourrais-je point à l'occasion des iris dilatables de quelques animaux, marquer ici mon étonnement de ce que nous n'avons dans notre langue aucuns mots ni pour exprimer la faculté de voir la nuit, ni pour indiquer les animaux qui s'en trouvent doués, quoique nous en connaissions plusieurs qui la possèdent et que nous vivions familièrement avec quelques-uns ! M. l'ingénieur de l'arrondissement (1), à qui je faisais part un jour de cette réflexion, me suggéra deux noms qui me parurent si convenables, que je me reprocherais de ne pas vous les communiquer. Il pensa d'abord que l'expression la plus exacte de la faculté de voir dans l'obscurité, serait *nyctioptie* et que *nyctiopte* devrait être l'adjectif applicable aux animaux qui en seraient pourvus : mais que pour rendre la prononciation plus facile et l'accommoder à notre langue, il faudrait proposer de dire *nyctiope* et *nyctiopie*, comme on dit *myope* et *myopie*. J'ai la plus grande confiance que ces expressions ne seront point désapprouvées ; et s'il m'était permis d'en risquer deux autres auxquelles les précédentes serviraient en quelque sorte de sauf-conduit, j'oserais faire observer qu'en entomologie, on est convenu de désigner sous l'épithète de *noctiluques*, les insectes qui brillent ou luisent dans l'ombre : mais qu'on n'a point encore adopté de nom. Pour indiquer cette propriété même, il me paraît qu'on pourrait en former un, soit par un léger changement dans le mot *noctiluque*, dont la composition n'est peut-être pas

---

(1) M. *Robin*, Ingénieur des Ponts et Chaussées, dans les arrondissemens de Pont-Audemer et Bernay.

très-heureuse et à l'aide duquel on aurait noctiluce, qui pourrait autoriser à nommer noctilucie la faculté de luire ; soit plutôt en empruntant encore du grec les deux mots composés *nyctiphanie*, pour la faculté de luire, et *nyctiphane* pour l'animal qui luit (1).

Prix proposés par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

CLASSE DES SCIENCES.

Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

L'expérience a-t-elle prouvé que les sangsues appliquées sur la tête, le thorax ou l'abdomen, agissent autrement que la saignée générale sur les organes malades contenus dans les cavités ?

Les Mémoires doivent être parvenus à M. *Marquis*, Secrétaire perpétuel, avant le premier Juin 1825.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur Poème *sur le Voyage de S. A. R. Madame, Duchesse de Berri, en 1824, dans le Département de la Seine-Inférieure.*

Les ouvrages devront être parvenus à M. *Bignon*, Secrétaire perpétuel, avant le premier Juillet 1825.

---

(1) La néonimie physiologique ou technique n'est pas aussi scabreuse que la néologie oratoire ou grammaticale. N'a-t-on pas vu, les dernières années, un mot tout grec, de douze lettres, en cinq syllabes, s'accréditer pour un jouet de catoptrique et qu'on avait à peine eu le tems d'apprendre, quand tout-à-coup le dégoût dispensa du besoin de le retenir.

LITTÉRATURE.

M. *Delhomme*, Professeur de Rhétorique au Collége d'Evreux, a été nommé Membre résidant de la Société, en remplacement de M. le Vicomte *Ernest de Blosseville*, devenu Correspondant.

Notice sur le Discours prononcé le 6 *Août* 1824, *jour de la distribution des Prix du Collége d'Evreux, par M.* Delhomme, *Licencié ès-Lettres, Professeur de Rhétorique.*

Qu'est-ce qu'un Discours de Distribution de prix? C'est, diront beaucoup de gens, une série de lieux communs plus ou moins heureux, de périodes plus ou moins élégantes et arrondies, ayant presque toujours pour objet de prouver les avantages de l'éducation publique, qui ne sont plus contestés par personne. On s'attend d'avance, ajouteront-ils, à voir l'orateur courir après tout ce qui peut donner carrière à quelques-uns de ces mouvemens oratoires qui ne servent qu'à dissimuler la disette de pensées et le défaut d'intérêt.

Il faut avouer que ces critiques sont assez généralement fondées ; mais il est d'honorables exceptions. Le Discours dont il est ici fait mention doit être rangé dans cette classe.

Sans perdre de vue le but de la réunion du jour, l'auteur a su rattacher à son sujet une de ces questions

littéraires qui intéressent tous les amis des lettres. *Est-ce au hasard seul*, s'est-il demandé, *qu'il faut attribuer le concours simultané des grands hommes, des illustres écrivains qui apparaissent en foule à de certaines époques?*

Cette question est grande et belle, elle prête à de riches et féconds développemens ; et M. *Delhomme* s'en est emparé en homme initié aux mystères de l'art oratoire. Il expose d'abord avec clarté et précision les propositions qu'il veut établir, et ensuite il procède à la discussion avec un tel ordre et une telle méthode, que l'esprit de ses auditeurs peut le suivre sans le moindre effort.

Peut-être aurait-on pu seulement désirer un peu plus de chaleur dans cette première partie ; mais l'auteur s'est mis à l'abri de ce reproche, quand, dans la seconde partie de son Discours, il est arrivé à faire l'application de la théorie dont il vient de poser les bases.

Le tableau des quatre grands siècles de la Littérature s'offrait alors tout naturellement à son pinceau ; les esquisses rapides qu'il en a tracées sont revêtues d'un coloris brillant. Ici la richesse du style n'a point à couvrir la disette d'idées ; et, grâce à l'heureux choix du sujet, les ornemens oratoires naissent sans effort sous la plume de l'écrivain et ne font que prêter un nouveau charme à la pensée.

C'est surtout dans la peinture du siècle de Périclès qu'on peut reconnaître un élève de cette Ecole Normale à laquelle la France doit tant de Professeurs distingués. Tout y porte le cachet de cet amour ardent pour la

Littérature grecque, qui caractérise les élèves de cette célèbre Ecole.

Au milieu des développemens de sa proposition, le Professeur n'oublie pas cependant ses jeunes auditeurs : ici ce sont des préceptes et des conseils qu'il se trouve amené à leur tracer par la marche même de son sujet : plus loin, ce sont d'honorables et glorieux exemples qui semblent s'offrir d'eux-mêmes à leur imitation. Partout enfin il se montre occupé de la solennité du jour, sans cesser de marcher au but qu'il s'est proposé.

Ce Discours est-il donc à l'abri de toute critique? Non sans doute, indépendamment de ce que nous avons déjà dit sur la première partie, on pourrait reprocher à M. *Delhomme*, de n'avoir pas donné assez de développemens au tableau du siècle des Médicis et à celui du siècle de Louis XIV. Ce dernier surtout n'a rien à envier en gloire littéraire à tous les siècles passés ; et il semble que la palette du peintre n'eût pu se charger de trop brillantes couleurs. L'orateur eût pu même faire remarquer que, plus heureuse que la Grèce, que Rome antique et l'Italie moderne, la France, après le siècle de Louis XIV, en avait vu briller un autre non moins glorieux, et qu'elle ne devait pas moins aux orateurs, aux poètes et aux écrivains du 18.e siècle, qu'à ceux du siècle précédent, le premier rang qu'elle occupe encore aujourd'hui dans la Littérature, parmi les nations.

Mais M. *Delhomme* a peut-être pensé à l'égard du siècle des Médicis, que les Poésies de Pétrarque et de l'Arioste, toutes charmantes, toutes délicieuses qu'elles sont, pourraient bien n'être pas sans quelque danger pour son jeune auditoire.

On ne saurait non plus être trop disposé à le blâmer de n'avoir fait qu'indiquer à ses auditeurs le nom de cet homme qui n'usa des grands talens que la nature lui avait prodigués que pour prêcher le crime et tracer des leçons au despotisme et à la tyrannie.

Quant aux Grands Hommes dont la France s'honore, M. *Delhomme* n'avait pas les mêmes raisons pour garder le silence. Craignait-il donc de retomber dans la monotonie qu'il avait voulu éviter en exquissant des portraits déjà retracés tant de fois? ou a-t-il cru que c'était prendre un soin superflu, que de rappeler à des Français les titres des Grands Hommes qui ont illustré leur Patrie?

Quoiqu'il en soit, M. *Delhomme* a prouvé par ce Discours qu'il connaissait les préceptes de l'art que ses fonctions l'appellent à enseigner chaque jour, et qu'il est en état de joindre l'exemple aux préceptes.

Comme la longueur du Discours ne permet pas de l'insérer en entier dans le Journal, nous croyons faire plaisir aux amis des Lettres en terminant par les citations suivantes.

L'auteur range l'imitation parmi les causes qui contribuent le plus au développement du génie, il ajoute: « L'imitation est une ressource précieuse et légitime » pour les écrivains: mais l'on sent qu'il est un art d'i- » miter plus difficile peut-être que la création même. Il » ne s'agit pas (et c'est ce qu'ignorent d'ordinaire ceux » qui écrivent les premiers dans une nation) de repro- » duire servilement les tournures, les pensées, les ex- » pressions d'un écrivain antérieur, en les changeant » seulement d'idiôme; toutes les figures semblent gri-

» macer sous ce nouveau costume. Il faut, quand la » langue est faite, qu'elle a ses formes particulières, » j'oserais dire, sa physionomie individuelle, appro- » prier au génie de cette langue, tout ce qu'on puise » ailleurs; en l'habillant à la mode du pays, faire en » sorte qu'il en prenne l'esprit et les manières, et qu'il » ne conserve pas la tournure un peu gauche d'un étran- » ger. Par là, les larcins se convertissent en emprunts » permis, et ces emprunts eux-mêmes deviennent des » propriétés légitimes. Cette espèce d'imitation est une » création nouvelle et rentre dans le domaine du génie. » Loin d'arrêter son essor, elle accélère sa marche, elle » le nourrit et le fortifie. »

» On sent aisément que l'imitation ne prend ces ca- » ractères, que lorsque le goût d'une nation s'est per- » fectionné par des essais successifs : ce sont eux qui » apprennent ce qui s'adapte ou ce qui répugne aux » habitudes de la nation. Mais dès que d'heureux succès » ont tracé la marche, alors on se précipite en foule dans » ce vaste jardin, où s'offrent à cueillir tant de fleurs » précieuses. Heureuses mille fois les abeilles indus- » trieuses qui reviennent à la ruche chargées d'un noble » butin. Çà et là quelques frélons voltigent, mais la » gloire reste toujours aux plus intelligens et aux plus » laborieux; eux seuls transforment les fruits de leurs » conquêtes en une substance nouvelle, dont il est vrai » de dire que la création leur appartient. »

Voici comme il peint le siècle d'Auguste :

« Rome, après avoir soumis la Grèce, se vit insen- » siblement conquise par elle, et les vaincus apportèrent » dans son sein les belles Lettres et les Arts. La langue

» s'enrichissait et s'épurait. *Cicéron* vint enfin, qui, » fortifié par la connaissance la plus approfondie de » toutes les beautés des écrivains Grecs, doué d'une » imagination immense, placé dans des circonstances » difficiles qui furent un aiguillon puissant pour son » âme dévorée d'une soif insatiable de gloire, montra » ce que peut devenir une langue qui paraissait sauvage, » entre les mains d'un si puissant génie. Des torrens » d'harmonie, si j'ose le dire, coulèrent de sa plume; » son génie sut prendre tous les tons, revêtir toutes les » formes, et, pour l'éloquence, Rome n'eut plus rien à » envier à la Grèce. »

» Elle ne tarda pas à lutter contre elle, dans tous les » autres genres, et à fournir elle-même des modèles qui » vivront éternellement. On était las des guerres civiles » qui venaient d'ensanglanter l'univers; tout avait » plié sous Auguste. La gloire des Lettres pouvait avoir » alors de l'attrait pour des hommes fatigués de la » gloire des armes. Octave, que la nécessité seule avait » souvent rendu cruel, sentit que son nom ne passerait » illustre à la postérité que s'il s'environnait de l'éclat » des beaux Arts; aussi prodigua-t-il ses bienfaits, » son amitié même à tous les hommes de génie. Aussi- » tôt ils naissent en foule sous son influence protectrice. » Homère, Hésiode, Théocrite, se voient revivre sous le » pinceau savant du tendre Virgile. Mais un art pro- » fond ajoute encore à leurs beautés; le sentiment s'est » épuré, s'est perfectionné; il a je ne sais quoi de plus » doux, de plus insinuant; la nature est embellie. Tous » les genres de beautés, toutes les grâces semblent être » du domaine d'Horace, tour-à-tour sublime et gra- » cieux, naïf et plein de finesse. Ovide a tous les charmes

» d'une cour polie, une fécondité inépuisable, une » harmonie toujours soutenue, toujours facile. Ti» bulle, Properce, Gallus, s'illustrent dans des genres » moins élevés. L'histoire, dans Tite-Live, nous re» trace le developpement majestueux de la puissance » Romaine avec des couleurs convenables au noble sujet » qu'il avait embrasse. Tous ces grands hommes furent » honorés des faveurs particulières d'Auguste et de son » ministre ; aussi l'expression de leur reconnaissance, » consignée dans des ouvrages immortels. a-t-elle fait » pardonner au triumvir les fautes de son ambition en » faveur des qualités de l'Empereur et de son amour » pour les Lettres. »

Discours prononcé par M. Delhomme, *le jour de sa réception.*

Messieurs,

De tous les encouragemens flatteurs que peut recevoir celui qui marche encore novice dans la carrière des Lettres, le plus utile et le plus glorieux est sans doute l'honneur que vous daignez m'accorder en ce jour. Appelé par vos suffrages à partager vos travaux, à jouir, si j'ose le dire, de votre intimité, j'en serai digne, si vous n'appréciez en moi que l'amour des Lettres, que le désir ardent de voir fleurir le culte des Muses. Puissent mon zèle et votre bienveillance me tenir lieu des titres qui m'auraient dû seuls mériter cet honorable privilége !

Un juste orgueil est permis à celui que vous admettez dans votre sein, quand il considère vos droits à la reconnaissance publique. Qu'on interroge les cultivateurs habiles qui se sont laissé guider par vos conseils judi-

sieux. Le riant aspect de nos vallées et de nos plaines toujours parées de moissons sans cesse renaissantes, sera la plus éloquente des réponses. Vos mains ont embelli les guirlandes qui ceignent le front de Cérès et de Bacchus.

Tous les arts que cultive avec succès notre belle Normandie, ont fixé votre attention éclairée et doivent leur perfectionnement à vos soins et à vos encouragemens. Enfin pour vous montrer fidèles à la devise ingénieuse que vous avez adoptée, et mêler toujours l'agréable à l'utile, vos conseils et vos exemples entretiennent parmi nous le feu sacré des Muses, qui s'éteint facilement, s'il n'est conservé par des mains vigilantes.

S'il est flatteur d'être appelé au partage de l'estime qui s'attache nécessairement à tant de travaux utiles, combien s'augmente encore la reconnaissance en songeant aux avantages particuliers que retire chacun de vos membres de votre fréquentation habituelle! Car il en est, Messieurs, des Sociétés Littéraires, comme de la grande Société que forment entr'eux tous les hommes. La Providence a voulu qu'ils y trouvassent d'abord la satisfaction de leurs besoins mutuels; puis, et c'est là peut-être le plus précieux des avantages, la communication de leurs affections et l'épanchement, si nécessaire au cœur, de tous leurs sentimens. Des besoins intellectuels sont nées de même les Sociétés Littéraires. Les Muses ne prodiguent pas leurs faveurs à tous les mortels. Heureux celui qu'elles ont regardé d'un œil propice! il possède en lui-même une source de bonheur pour sa vie toute entière. Mais combien ce bonheur lui

paraîtrait incomplet, s'il devait être animé seul du noble enthousiasme qu'inspirent les Muses! Ses jouissances seront doublées si d'autres nourrissons des neuf Sœurs les partagent. L'égoïsme en Littérature n'est pas plus attrayant que dans la vie commune. Aussi de toutes parts se sont formées des Académies ; le Dieu du goût a réuni sa milice ; tous les favoris d'Apollon se sont assemblés pour admirer ensemble les grands travaux du génie, pour apprécier le mérite de ses créations, pour épier ses secrets, pour l'encourager par des louanges judicieuses, pour signaler même les taches qui pourraient déparer ses œuvres et empêcher qu'une admiration aveugle ne plaçât sur le trône du génie, ce qui brille d'un faux éclat et doit rester enseveli dans l'obscurité.

Vous aussi, Messieurs, la même pensée vous a réunis. Il vous est doux sans doute d'admirer ensemble ce qui est beau, d'apprécier ce qui est utile. Mais ne croyez pas que vos réunions n'offrent que le seul avantage d'avoir doublé vos jouissances. Le dirai-je, Messieurs? en exprimant nos opinions, nos doctrines, nos passions Littéraires, en essayant de les faire partager aux autres, nos idées acquièrent plus de clarté, nos jouissances deviennent plus positives, plus réelles. Vous aurez fait vous mêmes plus d'une fois cette remarque, qu'une conversation animée semble doubler les forces de l'esprit ; elle est comme une espèce d'improvisation soutenue. Tout se classe, tout s'enchaîne subitement, sans qu'on ait pu prévoir ce que nous fournirait l'imagination, et l'on se trouve ainsi savoir ce que l'on croyait ignorer, et connaître à fond ce dont on pensait n'avoir qu'une notion confuse. Souvent un

seul mot prononcé par un autre éveille une nouvelle idée qui donne elle-même naissance à une foule d'autres. Enfin, quoiqu'on n'eût point songé à s'instruire mutuellement, chacun a grossi ses richesses particulières, sans avoir appauvri le trésor des autres.

Ces discussions intéressantes ont pour résultat nécessaire d'augmenter l'amour du travail et d'exciter une noble émulation. Quand nul encouragement n'éveillait l'imagination paresseuse, l'esprit obligé de faire un effort pour produire quelqu'idée nouvelle, se refusait à cet exercice et suivait sa tendance naturelle à l'inaction. Mais l'émulation en triomphe; dans une Société Littéraire, où chaque membre concourt par ses efforts à la gloire du Corps entier, on devient jaloux de remplir des obligations utiles, de mériter les suffrages de ses collègues. On se livre avec plus d'ardeur au travail, on doute moins de ses forces, et les difficultés finissent par être applanies.

Si tels sont les avantages d'une Société Littéraire, ils ont bien mérité de l'humanité ceux qui les honorent d'une protection bienveillante; puissent nos efforts seconder leurs vues généreuses, puissent-ils contribuer à la prospérité de ce Département et ajouter encore aux avantages nombreux qu'il doit à l'industrie et à la nature!

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Observation sur l'inoculation de la variole *et des* ourles *en même-tems; par le Docteur* Desgranges, *Médecin à Lyon, Correspondant de la Société.*

Un père de famille s'était retiré avec deux enfans, âgés de 5 et de 6 ans et demi, dans une maison de campagne isolée, agréable et saine, pour les faire inoculer. Déjà l'insertion était faite *à la sutton*, depuis le 15 Mai (dans le printems de 18..) avec du pus variolique frais pris sur un enfant bien portant, qui avait une petite vérole naturelle, discrète et benigne, lorsqu'une parente leur amena, le sixième jour, de trois lieues de distance, son petit garçon, de même âge à peu près, qui, depuis deux ans avait payé son tribut à cette maladie, pour leur tenir compagnie et y faire sa convalescence. Il venait d'éprouver une angine maxillaire (*cynancha parotidæa*, de *Sauvage*), que nous connaissons sous le nom d'*ourles* et d'*oreillons*, et que les anglais appellent *mumpf;* maladie ou fluxion catarrhale dans laquelle la glande parotide et même les maxillaires sont engorgées d'un seul côté, ou des deux à la fois; ce qui arrive le plus fréquemment. Cette indisposition avait été légère et terminée par résolution, il y avait à peine quatre à cinq jours, sans de grandes sueurs, soit locale, soit générale; les régions parotidiennes étaient encore un peu gonflées; le cou entouré d'une cravatte épaisse, et la tête couverte d'un mou-

choir de mousseline plié en triangle, dont les deux bouts se croisant sous le menton, revenaient se fixer sur la vertex.

Les phénomènes locaux qui appartiennent à l'inoculation variolique avaient été reconnus sur les bras des deux enfans, et tout paraissait s'acheminer à bien; mais la veille de l'époque de l'éruption générale, ces jeunes sujets éprouvaient des frissons, de la fièvre, une tuméfaction sous les deux oreilles, avec douleur et tension, dégoût, malaise et beaucoup d'inquiétudes. Quelques boutons se montrèrent en même-tems sur le visage, le col et successivement sur toutes les parties du corps, mais clairs-semés.... On vit distinctement alors les deux maladies se prononcer à la fois.

Il fallut en conséquence modifier le traitement, renoncer aux avantages du grand air, de l'*air frais*, se borner à renouveller prudemment celui de la chambre des petits malades, à en bannir le feu, leur faisant garder le lit plus que de coutume, pour ne les laisser levés que quelques heures chaque jour. Les boissons humectantes, seulement dégourdies, furent amplement permises, et du levain pétri avec du vinaigre fut mis aux pieds : on donna un lavement miellé à chacun d'eux, n'ayant pas été du ventre l'un et l'autre, depuis trente-six heures ... Le travail éruptif et dépuratoire de la variole transmise fut, de cette manière, tempéré par un traitement en harmonie avec celui que réclamait la maladie accidentellement survenue et qui la compliquait, toutes deux ensemble ont ainsi parcouru leurs périodes ordinaires avec calme et sans se nuire.

Bientôt les enfans ont été hors d'affaire.

L'inoculateur prit du pus sur les deux malades dans des beaux boutons situés à leurs avant-bras et en inocula deux autres enfans à une lieue de là ; ceux-ci reçurent d'emblée le germe de la variole et des ourles ; on vit ces deux maladies se déclarer à la fois et marcher ensemble avec des symptômes respectifs à la nature de chacune d'elle, sans présenter rien de grave dans leur cours simultané. Le traitement en fut mixte et simple comme chez les inoculés précédens, ayant toujours égard à la concomitance des deux affections écloses en même-tems, dont l'une exigeait une médication anti-phlogistique et les réfrigérans, et l'autre des moyens émolliens et diapnoïques. On les associa toujours de manière à satisfaire à ces indications sensibles et réelles et à les approprier à la prédominance des symptômes que l'une ou l'autre pouvait présenter successivement dans leur durée.

Ils guérirent très-bien tous deux.

Je ne dois pas omettre de dire que les parens des enfans inoculés en premier lieu ont tous pris successivement les oreillons, malgré la grande différence d'âge, et que la maladie chez tous a été très-bénigne et d'une terminaison heureuse. Elle ne régnait pas dans les villages les plus voisins de leur demeure.

Je n'étais pas le Médecin de ces deux familles, qui étaient de ma connaissance ; mais ayant appris ces particularités, je me suis rendu sur les lieux ; j'ai vu les parties intéressées, leurs enfans respectifs, et reçu d'eux tous les renseignemens que j'ai pu désirer ; ils m'ont mis à même d'en présenter aujourd'hui l'histoire.

On doit conclure, ce semble, de ces observations,

1.° Que la maladie des oreillons, le plus souvent épidémique, est, si non toujours, du moins quelquefois contagieuse;

2.° Que le virus varioleux peut s'allier avec le germe des oreillons, avec le miasme qui en charrie le principe, et qu'en inoculant l'une de ces indispositions, il est possible de communiquer également l'autre (1);

3.° Et qu'enfin il importe infiniment, dans la pratique de l'inoculation variolique, de s'informer avant tout, des maladies soit individuelles ou sporadiques des personnes qu'on doit y soumettre, soit de celles qui règnent généralement dans le moment où on y procède.

Observation sur une plaie contuse de la lèvre supérieure, avec déchirure et lambeau, guérie fort heureusement et presque sans difformité; par le Docteur Desgranges, *Médecin à Lyon.*

Un domestique conduisant un cheval à l'abreuvoir, en reçut un coup de pied qui l'atteignit, par le bord tranchant du fer, au bord libre de la lèvre supérieure, non loin de sa partie moyenne, la fendit obliquement dans toute son épaisseur, de haut en bas et de gauche à droite, formant un lambeau irrégulier et entamant

---

(1) J'ai traité fort au long, il y a trente-quatre ans, du danger d'inoculer, avec la *petite vérole*, d'autres maladies, et notamment la *diarrhée*, avec des observations pratiques suivies de réflexions sur les métastases. Ce Mémoire a été publié dans l'ancien Journal de Médecine, année 1790, et inséré dans le tome 83, pages 385 à 405, et le tome 84, pages 149 à 192.

en même-tems l'aile du nez de ce côté...: Il faisait très-froid dans le moment, et soit par l'impression de l'air extérieur, soit par l'effet de la contusion, il n'y eût point d'hémorragie. En peu de minutes cette levre fut très gorgée et eut bientôt huit lignes de gonflement.

Je ne tardai pas à arriver auprès de ce blessé; je rapprochai de mon mieux la portion de la lèvre fendue de celle qui restait en place, et cherchai, à l'aide d'un bandage doux et mollet, non pas unissant, mais seulement *contentif*, à prévenir sa chute et son écartement: une languette de linge fin et usé, transversale, fut fixée au bonnet de chaque côté, et me parut suffire. Je fis coucher tout de suite le malade, la tête basse, et ordonnai des fomentations continuelles et tièdes d'eau de Saturne (eau végéto-minérale) légèrement animée de quelques gouttes d'eau-de-vie. Quelques heures après, je couvris la partie d'un plumasseau non serré et un peu épais, qu'on maintint sans cesse humecté de la même liqueur. Le repos le plus absolu et une diète sévère furent prescrits. Le lendemain la tuméfaction n'était pas assez diminuée pour s'occuper du rapprochement intime des parties, ce qui me fit continuer le même traitement: la seconde nuit, le malade dormit beaucoup, oublia son accident et se remua trop dans son lit; je trouvai le matin l'appareil dérangé: l'ayant levé, je reconnus que l'extrémité de la coupe oblique ou le bout flottant sans appui par en bas et comme taillé en biseau, était déprimé et recollé en partie sous le morceau de la lèvre le plus voisin de la commissure droite, partie qui en était relevée et dépassait ainsi la ligne que représentait la division.

Je fus obligé de décoller le premier pour le ramener

au niveau du second et de placer au bas de la plaie, près du bord rouge et charnu de la lèvre, une épingle sur laquelle j'ai pratiqué un point de la suture entortillée, afin de l'affronter avec la partie labiale saine. Cette épingle, par la forme irrégulière de la division, gardait une telle obliquité que sa tête croisait la direction de la bouche, ce qui me fit continuer à nourrir le malade de bouillons, de crèmes de riz d'avoine, et au moyen d'un biberon. Une seconde épingle fut placée près de l'aile du nez pour reformer son ouverture antérieure et parvenir à rejoindre toute la solution de continuité par une agglutination exacte des parties mutilées. Une languette de charpie imbibée du baume du Commandeur couvrait entièrement la ligne de rapprochement, le tout soutenu d'une compresse étroite et transversale, se rendant de chaque côté au bonnet avec une mentonnière un peu matelassée du côté droit.

Le cinquième jour de leur application, les épingles furent ôtées, et trois jours après la cicatrice entièrement formée, grâces aux soins journaliers que je pris pour assurer la solidité de la réunion et son uniformité.... Cependant, vers le point du rapprochement de l'extrémité du morceau détaché, la portion rouge est un peu interrompue et comme légèrement échancrée. De plus, cette lèvre, ainsi reprise, *sic reconcinnata*, s'est trouvée collée aux gencives, même jusqu'au milieu de sa hauteur, ce qui a d'abord gêné ses mouvemens et nuit à la prononciation de ce domestique. Au bout de la quinzaine, cette petite incommodité n'existait plus, tout était rentré dans l'ordre, et il n'en résulta aucune difformité, ou qu'une bien légère.

Il résulte de ce fait,

1.° Qu'il est à propos de placer des épingles et de pratiquer des points de suture entortillée dans le traitement d'une pareille division des lèvres, oblique, irrégulière et comme à lambeaux, avec déformation de l'entrée des narines, lors même que la blessure est avec contusion, ou avec une tuméfaction accidentelle, dut-on ne placer d'abord qu'une ou deux épingles, comme *contentives*, et ne recourir à d'autres, ainsi qu'aux moyens *unissans* directs, que lorsque le dégorgement nécessaire se sera opéré en grande partie et aura rendu facile la juxtapposition des bords de la division, ou des divisions s'il y en a plusieurs.

2.° Que dans le cas où l'on n'aurait pas pratique tout de suite, on ne doit pas craindre de déshadérer tous les points d'union de la lèvre blessée avec les gencives, si cette adhésion est irrégulière et cause de la difformité pour mettre les parties divisées en un contact immédiat et les y maintenir, avantage qu'on se procure d'une manière solide par le secours de la suture entortillée.

3.° Que ce serait peut-être une précaution sage, dans tous les cas, de placer entre les lèvres et les gencives un corps intermédiaire capable de s'opposer à leur agglutination réciproque. La difficulté serait de le maintenir en place d'une manière convenable.

Recueil d'observations par M. Moulié, D.-M., Chirurgien major du Train des Equipages militaires, à Vernon, Membre de la Société.

Observation d'une gastro-entéro-céphalite aiguë, guérie au moyen de six sangsues, en dix heures de tems.

L'enfant de M. *Macors*, major du train des équipages militaires à Evreux, âgé d'environ 30 mois, fort, et ordinairement bien portant, tomba malade du 11 au 12 Mars 1824; symptômes : agitation violente pendant toute la nuit, fièvre brûlante, douleur de la région épigastrique, céphalalgie intense, vomissement continuel, soif ardente, langue pointue, rouge sur les bords et enduite d'un muqueux jaunâtre au centre, chaleur âcre de la peau, face rouge et les yeux injectés. Solution gommeuse acidulée, eau de groseilles, diète.

Le 13, à 6 heures du matin, l'enfant était très-agité, la fièvre violente et la soif inextinguible. Il avait déliré toute la nuit et vomi ses boissons. Consultation Médicale. J'appliquai six sangsues sur la région épigastrique, qu'on laissa saigner trois heures. Vers les 11 heures tous les symptômes se calmèrent, le vomissement diminua ainsi que la fièvre. L'enfant s'endormit vers une heure après midi et se réveilla à 2 heures et demie. Dès ce moment, plus de vomissement, plus de fièvre; l'enfant fut très-calme, la soirée se passa fort tranquillement, et le petit *Macors* joua avec ses sœurs jusqu'à 9 à 10 heures du soir, comme s'il n'avait jamais été malade.

Le 14, l'enfant avait bien dormi, ne ressentait plus rien de sa gastro-entéro-céphalite, n'a plus rien éprouvé depuis, et sa convalescence a eu une terminaison des plus heureuses.

Cette cure est miraculeuse, en ce que tous les symptômes graves d'une gastro-entérite aiguë ont disparu en dix heures de tems, sans la moindre rechûte.

Nul autre traitement n'aurait dissipé aussi promptement des symptômes si graves; et c'est ce qui prouve de plus en plus l'avantage des saignées locales le plus près possible du siége de l'inflammation, et de la doctrine de *Broussais*.

Observation sur la guérison d'une esquinancie.

Le 14 Février 1824, je fus appelé pour donner des soins à mademoiselle ***, âgée d'à peu près 24 à 26 ans, tempérament surtout nervoso-sanguin; symptômes : fièvre violente, pouls fort et développé, chaleur de la peau, face très-injectée, l'air expiré des poumons très chaud et exhalant une odeur âcre et particulière; soif intense, mal de gorge très-violent, la langue couverte d'un muqueux jaune et épais; le fond de la bouche et les glandes amygdales rouges et enflammées, la malade ne pouvait avaler sa salive et craignait à chaque instant d'être suffoquée.

J'appliquai de suite vingt sangsues au cou, et j'ordonnai de prendre 4 gros de crème de tartre dans un pot d'eau, limonade au citron pour la journée et la nuit, diète.

Les sangsues ont saigné abondamment, cataplasme au cou.

Le 15 au matin, la malade me parut un peu mieux, la fièvre n'était pas aussi violente que la veille ; la rougeur de la face était plus naturelle ; le mal de gorge moins intense, mais il s'était manifesté une forte éruption miliaire sur les bras, les mains, les jambes et les pieds. La malade n'avait pas été à la garde robe par l'effet de la crème de tartre, et se disait très-constipée, quoiquelle ne se plaignît pas de douleurs intestinales. Mademoiselle *** avait encore beaucoup de difficulté d'avaler sa salive, et le fond de la gorge me parut encore rouge. Douze sangsues au cou lui furent appliquées, elle prit six gros de crème de tartre dans un pot d'eau ; limonade au citron, diète.

Le 16 au matin, on m'apprit que les sangsues de la veille avaient bien saigné et que la crème de tartre avait produit six selles. Dès ce moment plus de fièvre, fraîcheur de la peau, face naturelle, le mal de gorge entièrement dissipé, et l'éruption miliaire avait également disparue. Depuis cette époque, mademoiselle *** n'a plus rien ressenti et sa convalescence a été très-courte : mais 7 à 8 jours après, la peau des bras, des mains, des jambes et des pieds est tombée par larges plaques, particulièrement celle des bras et des doigts, s'est détachée comme un gand.

Il n'y a pas encore long-tems qu'on n'aurait osé donner un purgatif dans le cas d'une éruption semblable, de crainte de la faire rentrer ; mais comme j'étais très-persuadé que cette éruption n'était que sympathique du mal de gorge, et qu'elle devait se dissiper avec lui, c'est ce qui m'a décidé à agir ainsi que je l'ai fait.

Si cette phlegmasie avait été traitée d'une manière timide, ou par les excitans, que l'esquinancie fut devenue gangreneuse, comme cela arrive trop souvent, par un traitement mal dirigé, il n'y a pas de doute qu'elle se serait propagée aux extrémités atteintes d'éruption, et qu'on aurait qualifié cette phlegmasie de *fièvre putride ;* mais grâce à la Médecine physiologique et à son auteur, les sympathies morbides sont mieux connues et mieux traitées.

Observation d'une blénorrhagie datant de six semaines, et guérie au moyen de six sangsues.

M. *V.*, officier revenant d'Espagne au printems de 1824, était atteint d'une blénorrhagie qui datait de six semaines, avec douleur et chaleur du canal de l'urètre, difficulté d'uriner, la matière sécretée était épaisse et très-verte. Cet officier avait fait usage de quelques moyens curatifs, mais que le voyage avait empêché de suivre exactement.

Je lui prescrivis un régime assez sévère, et pour toute boisson, du sirop d'orgeat. Trois sangsues lui furent appliquées sur le canal de l'urètre, et qu'on laissa saigner long-tems. Une échymose assez considérable se manifesta sur la verge, mais la saignée locale produite par les sangsues, avait amené une diminution sensible de l'écoulement.

Deux jours après cette première application de sangsues, trois nouvelles lui furent appliquées le long du canal de l'urètre, qui produisirent une saignée abondante. Une échymose en fut encore l'effet, comme la première fois ; mais la blénorrhagie s'était singuliè-

rement améliorée, l'écoulement était presque tari, et M. *V*. n'éprouvait aucune douleur en urinant.

Trois jours après cette application de sangsues, deux nouvelles lui furent encore reappliquées sur le canal de l'urètre, qui occasionnèrent, ainsi que les autres, une légère échymose, qui n'ont produit, ni les unes ni les autres, aucun accident, et se sont dissipées en très-peu de tems.

Cet officier s'est trouvé radicalement guéri en huit jours de tems, par l'application de huit sangsues; et depuis deux mois que je l'observe, il n'a ressenti aucun écoulement, ni la moindre douleur en urinant.

Autre Observation sur le même sujet.

M. *H.*, habitant d'Evreux, me consulta dans le mois de Janvier 1824, pour une blénorrhagie qu'il portait depuis deux mois. Elle était violente, douloureuse, la matière épaisse, verte, et le malade avait beaucoup de peine à uriner On lui avait conseillé des injections qui n'avaient, pour ainsi dire, qu'inoculé le mal; les glandes de cowper et la glande prostale étaient très-enflammées, et le malade pouvait à peine uriner. Cet homme avait en même-tems une inflammation considérable sur le prépuce, circonscrite, très-rouge, et ayant un cristallin volumineux au milieu, c'est-à-dire, un chancre énorme prêt à percer.

Je prescrivis pour tissane, une forte décoction de guimauve; j'appliquai en même-tems trois sangsues en dehors du prépuce et vis-à-vis le chancre ou cristallin naissant, qu'on laissa saigner quatre heures. Une échymose assez considérable en fut le résultat;

mais le chancre fut radicalement guéri, et à la place du cristallin dont je viens de parler, on y observa une croûte noire et sèche, qui s'est detachée d'elle-même en deux jours.

Trois jours après cette application de sangsues, le malade se plaignait de ne pouvoir presque plus uriner, et la blénorrhagie ne coulait plus, effet des injections et de l'inflammation de la glande prostate qui avaient déplacé l'écoulement. J'appliquai dix sangsues au périné, qu'on laissa saigner long-tems ; je prescrivis des bains de siége et un cataplasme émollient sur la douleur.

Deux jours après cette dernière application de sangsues, le malade souffrait beaucoup plus qu'à l'ordinaire et ne pouvait presque plus uriner. Dix nouvelles sangsues furent encore appliquées au périné et vis à vis la glande prostate, qu'on laissa saigner trois heures. Cataplasme, bain de siége.

Le lendemain de cette saignée au périné, le malade était désespéré, ne pouvait plus uriner, et me dit qu'il préférait mourir que de se laisser appliquer d'autres sangsues, qui étaient la cause de toutes ses souffrances, et que si je n'avais pas fait usage de ces *animaux*, qu'il n'aurait jamais éprouvé le mal qu'il endurait. Voyant le malade très-souffrant, désespéré sur son état, et ne pouvant plus uriner, je lui avouai ma timidité, c'est-à-dire, que j'aurais dû lui appliquer de vingt à trente sangsues au lieu de dix et autant la seconde fois, et qu'il fallait sur-le-champ agir avec vigueur, qu'autrement je ne répondais pas de sa vie. Après avoir beaucoup réfléchi et juré contre les sang-

sues, il se détermina à me laisser faire ce que je voudrais. Je lui en appliquai sur-le-champ vingt de choix, c'est-à-dire, de plus grosses, qu'on laissa saigner long-tems. A mesure que le sang coulait, le malade se trouvait soulagé ; et le soir même, il urina sans douleur et dormit toute la nuit. Le lendemain cet homme ne sentait plus rien, me remercia beaucoup, et fut obligé de convenir que ces vingt dernières sangsues lui avaient enlevé le mal comme *avec la main*.

Depuis quatre mois que je l'observe, il a toujours joui d'une bonne santé, et sa blénorrhagie n'a plus reparu.

Je traite dans ce moment plusieurs blénorrhagies par les mêmes moyens, dont je rendrai compte plus tard.

Notice lue à l'Académie de Rouen, sur divers oxides et sur deux pièces métalliques formées par l'effet de l'Incendie du clocher de la Cathédrale de Rouen, arrivé le 15 Septembre 1822 ; par M. Dubuc *père, Pharmacien à Rouen, Correspondant de la Société.*

Messieurs,

On éteint les incendies, on se défend des inondations, on prévoit les effets de la gelée, on peut encore jusqu'à certain point se mettre en garde contre l'impétuosité des vents, mais la plus exacte prévoyance est presque toujours nulle contre deux autres météores dont les ravages sont incalculables, la *foudre* et la *grêle*, surtout quand la foudre embrâse des monumens dont l'élévation extraordinaire empêche toute force

humaine d'y porter du secours et d'en arrêter les effets destructeurs.

Ce court préambule m'amène naturellement, Messieurs, à vous entretenir un instant de la destruction de l'édifice majestueux qu'on remarquait encore naguères au sein de cette vaste cité, et il n'est aucun de nous qui ne se rappelle avec effroi le fatal événement qui faillit détruire pour jamais, le 15 Septembre dernier, un des plus beaux monumens (la Cathédrale) de la vieille Neustrie, et peut-être un des quartiers le plus populeux comme le plus riche de la ville de Rouen.

Ce fut vers les cinq heures et un quart du matin, par un tems chaud et humide, que la foudre, que précéda un coup de tonnerre et dont la détonation ne fut pas très-forte quoique simultanée, embrâsa le principal clocher de l'Eglise métropolitaine située en cette ville, et quelques heures d'un feu violent et soutenu suffirent pour opérer la destruction de ce chef-d'œuvre d'architecture.

Les différens métaux dont le clocher et la flèche étaient revêtus, ainsi que le plomb et l'étain qui servaient aux toits voisins du foyer *volcanique*, éprouvèrent, par l'action de ce feu, des effets si singuliers ou prirent des formes si variées et si extraordinaires que plusieurs de ces débris, soit en état d'oxide, soit dans l'état métallique, font aujourd'hui l'admiration et sont gardés avec une sorte de respect par un assez grand nombre de nos concitoyens.

J'ai cru, Messieurs, dans cette circonstance, que les observations physiques et chimiques recueillies sur ces substances minérales étaient de nature à offrir au

certain degré d'intérêt, spécialement pour la docimasie, la métallurgie et pour ceux qui s'occupent de préparer en grand l'oxidation des métaux pour l'usage des arts. Ces motifs m'ont déterminé à rédiger les notices suivantes. Je vous prie de vouloir bien en entendre la lecture avec votre indulgence ordinaire.

Quelques jours après l'événement du 15 Septembre, je m'étais déjà procuré un assez grand nombre de notions sur certaines anomalies que présentaient les métaux qui furent exposés à l'effet du feu produit par la foudre. Mais une autre circonstance favorisa mes recherches à cet égard. Nommé le 22 Octobre dernier, par M le baron *de Vanssay*, Préfet de ce Département, membre d'une commission (1) chargée par ce Magistrat d'apprécier la valeur vénale des nombreux débris provenant de cet incendie, j'ai pu faire sur le lieu même du désastre, toutes les observations et les remarques relatives à ces notices, et leur donner par ce moyen toute *l'exactitude* dont elles sont susceptibles.

I.re Remarque. — *Sur le fer et sur son oxide.*

Bon nombre de grosses barres de fer éprouvèrent, par leur position, pendant plus de *quarante-huit* heures, toute l'intensité d'un feu violent en se trouvant exposées dans le foyer principal de cet incendie, d'où elles n'en furent retirées que dix à douze jours après l'événement, et se trouvèrent recouvertes d'oxide d'un *rouge éclatant*

(1) Cette Commission était composée de M. *Maillard*, conseiller de Préfecture, de MM. *Delafosse* et *Jouannin*, architectes à Rouen, et de moi.

et tel qu'on n'en rencontre jamais, ni dans la nature; ni dans les arts, ni dans les laboratoires de chimie métallurgique.

On sait que le fer en s'oxidant est susceptible de prendre diverses nuances, que le tritoxide de ce métal (colcothar) est d'un rouge violet sombre; mais jamais le colcothar n'acquiert, par l'action du feu des fourneaux ordinaires, le beau rouge carmin que nous observâmes sur les pièces de fer forgé retirées du grand foyer de cet incendie.

Maintenant à quoi cet effet est-il dû ? est-ce à l'action prolongée du feu sur le métal, ou bien ce métal lui-même aurait-il changé de nature, ce qui n'est guère probable, pendant plus de trois siècles qu'il fut exposé aux diverses influences météoriques ? Ou bien encore cette faculté du fer, de prendre en s'oxidant un si beau rouge carminé, lui aurait elle été communiquée par la foudre à l'instant où elle embrâsa le clocher ?

On connaît assez bien les phénomènes que produit la foudre en tombant sur les corps qui brûlent avec flamme; mais ses effets sont loin d'être aussi bien connus sur les matières minérales qu'elle frappe, et seulement susceptibles d'ignition. L'action de la pile voltaïque sur divers métaux vient à l'appui de cette dernière assertion, et peut-être que le fer exposé à l'air et à une hauteur prodigieuse pendant des siècles, et par conséquent aux influences du fluide électrique, finit-il par y acquérir de nouvelles propriétés qui peuvent contribuer à donner à son tritoxide la belle nuance carminée que nous avons signalée dans cette notice.

II.e Remarque. — *Plomb et étain oxidés.*

Une masse énorme de plomb et d'étain mêlée de débris calcaires, silicieux et d'ardoises, fut également convertie en état d'oxide d'*une couleur noire superbe* par l'effet de cet incendie. On sait encore que le plomb et l'étain, soit mêlés, soit pris isolément ou additionnés de soufre, de charbon, etc., sont susceptibles, en s'oxidant, de prendre toutes sortes de nuances, selon leurs degrés d'oxidation ; mais j'avoue n'avoir jamais vu de minerai *plombifère* et *stanifère* d'un noir aussi brillant que celui provenant de cet incendie. L'examen chimique que je fis de ce minerai pour en apprécier la valeur, me prouva qu'il était composé d'environ six parties de plomb, d'une d'étain et de neuf parties de silice, chaux et autres matières terreuses provenant des décombres de l'édifice.

Ici, comme dans l'oxidation du fer, à quoi peut-on attribuer la belle nuance noire de ce minerai ? Est-elle due simplement au mélange fortuit de la chaux et de la silice provenant du mortier employé à l'édifice ? Ou bien ces belles couleurs de rouge carmin et de noir de jayet que prirent dans cette circonstance les oxides de fer et de plomb, ne seraient-elles pas dues au résultat de la décomposition lente mais successive de l'eau, qui tomba en abondance dans le foyer de l'incendie pendant presque toute la journée du 15 Septembre.

J'abandonne toutes ces questions sur l'oxidation du fer et du plomb à résoudre à plus savant que moi ; j'ai cru seulement devoir signaler ces anomalies ou oxides nouveaux à ceux qui s'occupent des phéno-

mènes météoriques, de l'oxidation des métaux pour les arts, etc.

III.e Remarque. — *Métaux vaporisés*, *etc.*

La force et la violence du feu furent telles, dans cet incendie, que des parcelles de plomb assez volumineuses et le plomb lui-même en état d'oxide noir et rougeâtre (litharge), furent emportés à plus de mille pieds de distance du foyer principal de l'incendie; un habitant, M. *Lebert*, négociant, voisin de la cathédrale, a recueilli plusieurs kilogrammes de ces débris métalliques, dans sa cour et dans les gouttières de sa maison, et je dois à son obligeance les deux espèces d'oxides que j'ai l'honneur d'exposer aujourd'hui aux regards de l'Académie.

La vaporisation des métaux par la violence du feu est connue; mais, ici, il faut remarquer que ces parcelles métalliques se sont trouvées enlevées à une distance extraordinaire, eu égard à leur pesanteur naturelle. J'ajouterai que les pluies ayant charrié l'oxide de plomb tombé dans les gouttières, dans un réservoir où buvaient diverses espèces d'animaux, que ces animaux furent empoisonnés par l'usage continué pendant quelques jours de ce breuvage délétère, et qu'ils éprouvèrent avant de mourir tous les accidens qu'occasionnent ordinairement les préparations *saturnines* sur l'économie animale (1).

---

(1) M. *Lebert*, négociant, rue du Change, à Rouen, a perdu, par l'usage de cette eau empoisonnée par les oxides *stanifère* et *plombifère*, des poules, des canards et un chien. On m'a assuré

Cette troisième notice sur l'incendie du 15 Septembre semble ne présenter rien d'essentiellement remarquable. Néanmoins les faits qui s'y trouvent consignés, et dont l'exactitude est hors de doute, pourront, dans certain cas, servir à prouver de plus en plus le danger d'habiter de trop près les usines où l'on prépare en grand les oxides dont les effets ont une funeste influence sur l'économie animale, tels que ceux de cuivre, de plomb, d'arsénic, etc., qui sont assez facilement *vaporisés* par l'action du feu, et finissent, en raison de leur pesanteur, par retomber dans les lieux voisins de ces usines.

IV.e et V.e Remarques. — *Métaux ayant pris des formes géométriquement indéfinissables et en parties oxidées.*

Une cloche (métal composé de cuivre et d'étain) a été fondue par l'effet de cet incendie. Il résulta de cette fusion des cristallisations et des agglomérations des plus bizarres, tant par leurs formes que par les couleurs variées des oxides dont ces pièces étaient recouvertes. Je dépose sous vos yeux une de ces productions cuivreuses et *stanifère*, afin de mettre l'Académie dans le cas de juger par elle-même combien ces formes sont étranges, et combien il serait difficile, pour ne pas dire impossible, à l'artiste le plus habile, de composer une pièce métallique en bronze en partie oxidé, semblable à celle qui fait l'objet de cette notice.

---

qu'il était arrivé d'autres accidens, et à des distances encore plus éloignées du foyer de cet incendie, également occasionnés par ces oxides : mais je n'en ai pas la certitude. Je n'affirme donc que ceux arrivés chez M. Lebert.

Cette pièce, outre ses formes singulières, présente encore à son extérieur diverses nuances, telles que le gris cendré, le bleu azuré, etc. Sa couleur intérieure est le *blanc mat*. Elle n'est plus sonore; enfin, ce n'est plus du bronze, mais une composition nouvelle formée durant l'incendie.

Enfin, Messieurs, j'expose aussi à vos regards une espèce de stalactite ou composition *plombifère* et *stanifère*, produite également par l'effet de ce grand incendie.

Cette autre pièce métallique, dont la longueur est d'environ huit pouces, sur autant de contour, semble vraiment indéfinissable, tant par sa forme que par son étonnante structure.... C'est un corps caverneux disposé en colonnes détachées où l'on voit des globules, de nombreuses aspérités, des filamens, des mamelons, etc. Les couleurs en sont également variées. Ici elle présente un brillant argentin, ailleurs la lividité du plomb. Remarquez encore, Messieurs, que les métaux qui la composent semblent plutôt superposés que fondus ensemble pour former un seul tout. Peut-être, et cela paraît assez probable, que cette disposition n'est due qu'au refroidissement successif et subit que les gouttes métalliques éprouvèrent par l'effet de l'eau qui tomba dans le fort de l'incendie... Ce qui viendrait à l'appui de cette assertion, c'est que les basaltes, disent les naturalites modernes, ne doivent leurs formes si diverses et leurs rugosités qu'au fluide aqueux dont les laves se trouvent interposées pendant l'éruption des volcans. Dans cette circonstance, l'eau, en *se vaporisant*, soulève et dilate les matières encore en fusion,

et donne à la lave comme aux métaux toutes sortes de formes et d'aspects.

Je terminerai ces notices par les réflexions suivantes.

Que de grands feux souterrains, que des volcans produisent par leurs éruptions ou par toutes autres causes inaccessibles à nos sens, des laves, des basaltes, même des stalactites *métalliques*, terreuses, etc., de toutes sortes de couleurs, avec des formes variées à l'infini et géométriquement indéfinissables, rien que de naturel dans ces nombreuses productions, et l'imagination cesse d'en être étonnée quand on réfléchit à la durée des tems employés à leurs formation et aux grands moteurs qui les produisent; mais, ici, tout a été détruit et créé en quelques heures! Métaux fondus, métaux oxidés, formation d'oxide de fer d'un nouveau genre, formation d'un minérai *stanifère* et *plombifère*, mêlé de chaux et de silice, d'une couleur *sui generis* (noir jayet), de grenailles de plomb et plomb mêlé d'étain oxidés en noir et en rouge, transportés à plus de trois cents mètres de distance du foyer de l'incendie. Enfin, création de masses métalliques de formes géométriquement indéfinissables. Voilà, en peu de mots, le résumé physique et chimique des effets que produisit, sur les métaux cités dans ces notices, l'incendie qui consuma, le 15 Septembre 1822, un des plus beaux monumens de l'architecture gothique que possédait la ville de Rouen.

Messieurs, ces notices pourront donner lieu à de nouvelles recherches sur l'oxidation des métaux en général, et être utiles par la suite dans les arts nombreux qui emploient les matières métalliques oxidées sous toutes sortes de nuances; mais, ne dussent-elles servir

qu'à constater les effets de la foudre et d'un grand feu sur certains métaux, et encore à rappeler un grand événement ; ces motifs seuls eussent été plus que suffisans pour me déterminer à les offrir à l'Académie.

Recherches sur la composition chimique de la racine de fougère mâle (Polypodium filix Mas.), *par M.* Morin, *Pharmacien à Rouen, Membre Correspondant de la Société.*

Parmi les médicamens employés pour combattre les accidens qui résultent de la présence des vers, il en est peu dont l'emploi soit plus fréquent ; et si l'autorité d'un nom justement célèbre devait entraîner les esprits dans l'exercice de la Médecine-pratique, la racine de fougère devrait occuper le premier rang parmi les anthelminthiques. Personne, que je sache, ne s'étant occupé de cette racine sous le rapport chimique, nous avons pensé à en déterminer les principes constituans.

Voici les résultats quenous avons obtenus :

Action de l'Ether.

L'éther est le premier agent à l'action duquel la racine de fougère a été soumise. Après quelques jours de macération, on filtra la liqueur et on réitéra ce traitement jusqu'à ce que l'éther fut sans action. Les teintures réunies furent introduites dans une cornue et distillées jusqu'à ce qu'on eût o tenu les trois quarts du liquide employé. Le résidu de la cornue soumis à l'évaporation spontanée, laissa une matière grasse d'un jaune brunâtre, d'une odeur nauséabonde qui rappelai parfaitement la racine qui l'avait fournie. La saveur de

cette matière est des plus désagréables. Projettée sur des charbons rouges, elle brûle en répandant une fumée épaisse, aromatique, et laisse un charbon à peine sensible. Cette matière est plus pesante que l'eau; quelquefois elle surnage, mais cet effet est dû à une disposition particulière et momentanée de ses molécules. Distillée avec de l'eau, elle donne à ce liquide son odeur et sa saveur. Par le repos, il parut à sa surface quelques iris, qui indiquaient un excès d'huile volatile: cette huile, séparée de la liqueur, était blanche; son odeur était celle de la racine de fougère. La matière grasse de la fougère rougissait le tournesol; on la saponifia d'après la méthode de M. *Chevreul*; le savon obtenu, dissous dans l'eau, fut décomposé par l'acide tartarique, qui isola la matière grasse; on la recueillit sur un filtre et on la lava abondamment avec de l'eau pure. L'eau de lavage réunie à la liqueur acide fut distillée dans une cornue au col de laquelle on adapta un ballon entouré de linges mouillés, pour recevoir le produit de la distillation: le liquide distillé, rougissait fortement le tournesol et avait une odeur faible de rancidité; on y versa de l'eau de baryte, qui satura l'acide sans faire disparaître l'odeur; puis on évapora à siccité, le résidu salin introduit dans un tube de verre fermé par l'une de ses extrémités, fut décomposé par un excès d'acide phosphorique. Voyant qu'aucun liquide analogue aux acides butyrique et delphinique n'apparaissait à la surface, on eut recours à la distillation pour séparer l'acide dégagé par le phosphorique, et on obtint un liquide qui possédait tous les caractères de l'acide acétique. Le résidu de la cornue contenait du tartrate acide de potasse et du principe doux des huiles

qu'on isola par l'alcohol. La matière grasse mise en liberté par l'acide tartarique, fut reprise par l'alcohol et traitée de nouveau par la potasse pure. Le savon obtenu fut dissous dans l'eau et abandonné à lui-même. Après quelques jours de repos, il laissa déposer une petite quantité d'une matière nacrée qu'on sépara par la filtration. Cette matière décomposée par l'acide hydrochlorique donna de l'acide margarique; la liqueur qui ne fournissait plus de sur margarate de potasse fut traitée par l'acide tartarique; celui-ci, en s'emparant de la potasse, mit à nu un autre acide gras, qui fut reconnu pour l'oléique.

Il n'est pas douteux que ce soit à la matière grasse que la racine de fougère doive ses propriétés médicamenteuses.

Action de l'alcohol.

La racine de fougère épuisée par l'éther, fut soumise à l'action de l'alcohol concentré, qu'on aida de la chaleur; celui-ci filtré bouillant, ne laissa rien déposer par le refroidissement. Un second traitement a suffi pour épuiser la racine de fougère de tout ce qu'elle contenait de soluble dans ce véhicule. Les teintures alcoholiques ont été distillées au bain-marie, ayant eu soin de les additionner d'eau, afin d'éviter l'action immédiate du calorique. Après la séparation de l'alcohol, on trouva dans le bain-marie, un liquide jaunâtre acide d'une saveur sucrée bien prononcée. On le réduisit par une chaleur ménagée, en consistance de sirop très-épais, et on le traita par l'éther, avec lequel il fut long-tems agité; il céda à celui-ci une petite

quantité de matière grasse semblable à celle examinée dans le paragraphe précédent ; cette matière grasse lavée avec de l'eau distillée, communiqua à ce liquide la propriété de précipiter en noir les sels de fer sans troubler la gélatine. La solution de ce sirop donnait au contraire, avec la gélatine, un précipité insoluble dans l'eau bouillante. Afin de le priver du tannin qu'il contenait, on le fit bouillir avec un excès d'albumine liquide. La liqueur, après la filtration, fut évaporée de nouveau ; le résidu déposé dans une étuve ne donna point de cristaux. Trituré avec quelques gouttes d'acide sulfurique, il dégagea une odeur mixte d'acide hydrochlorique et acétique : ce sucre, que je n'ai pu débarrasser de son principe colorant, passe facilement à la fermentation alcoholique avec une très-petite quantité de levure. Traité par l'acide nitrique, il a produit de l'acide oxalique. Calciné, il laissa un résidu blanc alcalin qui, traité par l'alcohol concentré, céda à ce liquide du chlorure de potassium, qu'on obtint par l'évaporation de la liqueur ; le résidu indissous par l'alcohol verdissait le sirop de violettes. Mis en contact avec l'eau, il s'y est dissous, à l'exception d'un léger précipité, qui a été reconnu pour du phosphate de chaux. La solution aqueuse faisait effervescence par les acides et précipitait l'hydrochlorate de platine : c'était du sous-carbonate de potasse. Le phosphate de chaux provenait de l'incinération de la matière végétale, proprement dite.

Action de l'eau.

La racine de fougère épuisée par l'éther et l'alcohol, a été traitée par l'eau à une température de 40 degrés

centigrades ; on soutint l'action de l'eau jusqu'à ce qu'elle sortit sans couleur. La liqueur fut évaporée en consistance d'extrait ; pendant le cours de l'évaporation il se formait à la surface de la liqueur une pellicule épaisse ayant une certaine tenacité : en prolongeant l'action du feu, on obtint un extrait grumeleux qu'on reprit par l'eau froide. Cet agent a dissous la plus grande partie de l'extrait, mais il n'attaqua pas la pellicule qu'on vient de signaler ; on la recueillit sur un filtre et on la lava jusqu'à ce que l'eau n'eut plus d'action. Cette matière mise à bouillir avec de l'eau, s'y est dissoute en petite quantité, et a donné à l'eau la propriété de précipiter en bleu par l'iode, et en noir par les sels de fer ; elle précipitait également la gélatine.

D'après toutes ces propriétés, il est permis de penser que cette pellicule est due à la réaction du tannin sur l'amidon. Ici j'observerai que la racine qui a servi à mes expériences avait été desséchée au four, et l'on sait que l'amidon exposé à une certaine température devient soluble dans l'eau ; cependant, il convient de noter que la racine sur laquelle j'ai agi, ne paraissait avoir subi aucune altération. Cette combinaison de tannin et d'amidon distillée à feu nu dans une cornue, donna un produit acide sans nulle trace d'ammoniaque.

La dissolution aqueuse de l'extrait de fougère réduite en consistance de sirop, fut mise en contact avec l'alcohol, celui-ci y occasionna un précipité floconneux qu'on soumit de nouveau à l'action de ce menstrue ; les teintures alcoholiques laissèrent après leur évaporation un résidu sucré qui précipitait la gelatine et les sels de fer en noir. La portion de l'extrait isolée par l'alcohol,

reprise par l'eau s'y est dissoute. Evaporée, elle donna un résidu brunâtre fragile, de saveur fade, soluble dans l'eau ; mais plus chaud qu'à froid, donnant une couleur bleue par l'alcohol ioduré, et coagulable par le sous-acétate de plomb, et nullement altérable par l'infusum de noix de galle. Ce qui précède établit évidemment qu'une portion d'amidon avait été transformée en amidine par l'action prolongée de l'eau.

Après avoir été soumise à l'action de l'eau chaude, la racine de fougère fut réduite en pâte par la percussion dans un mortier de marbre ; en cet état, elle fut délayée dans l'eau distillée et passée à travers un tamis de soie, on obtint une liqueur laiteuse qui laissa déposer deux substances, l'une presque blanche, plus légère ; l'autre grisâtre, plus pesante, avait l'aspect gélatineux (1). On se servit de la propriété de celle-ci pour la séparer de la première par la décantation : la première, reçue sur un filtre, fut reconnue pour de l'amidon sali parva, matière colorante ; mais on l'obtint assez blanc, en le traitant par une dissolution de potasse caustique, ainsi que l'a conseillé M. *Kirchoff*. La matière gélatineuse débarrassée autant que possible de l'amidon, par des lavages et décantations successifs, bleuissait fortement par son contact avec l'alcohol ioduré ; elle ne possédait point cette propriété par elle même, elle ne la tenait que d'une certaine quantité d'amidon qu'elle renfermait dans sa propre substance. Pour l'en priver, on la traita à chaud par de l'eau ai-

---

(1) Cette matière a été signalée par M. *Robert*, mais cet habile Pharmacien n'en a point étudié les propriétés.

gûisée d'acide sulfurique ; après quelques minutes d'ébullition on filtra la liqueur, qui nécessairement devait contenir l'amidon, puis on lava avec de l'alcohol la matière restée sur le filtre jusqu'à ce qu'elle fut sans action sur le papier de tournesol. Par ce traitement, la matière gélatineuse n'avait subi aucune altération ; elle présentait les caractères suivans : sa couleur était grisâtre ; sa saveur était nulle ; mise à bouillir avec de l'eau, elle ne s'y est point dissoute. Traitée par l'acide hydrochlorique affaibli, elle prit une belle couleur rose, et s'est dissoute en partie dans ce liquide. Cette dissolution hydrochlorique saturée par l'ammoniaque, a laissé précipiter la matière gélatineuse sous la forme de flocons brunâtres.

Mise en contact avec une dissolution de potasse caustique, elle s'y est facilement dissoute ; la teinture de noix de galles versée dans la liqueur y a produit un précipité blanchâtre floconneux. Cette matière traitée par l'acide nitrique, a donné de l'acide oxalique ; chauffée à feu nu dans une cornue, elle a donné un produit acide nullement ammoniacal. La substance dont cette matière se rapproche le plus, est le ligneux ; mais elle en diffère par la propriété de se dissoudre en petite quantité dans les acides affaiblis et sa plus grande solubilité dans les lessives alcalines faibles.

Traitement par l'acide sulfurique délayé.

Des décoctions réitérées n'ayant point suffi pour épuiser la racine de fougère de toute la fécule amylaire qu'elle contenait, on la fit bouillir avec de l'acide sulfurique délayé, et en procédant comme l'indique M. *Kirchoff*, on obtint une masse sucrée tout à fait iden-

tique au sucre d'amidon. Les décoctions acides laissèrent précipiter, par le refroidissement, une petite quantité de la matière gélatineuse étudiée dans le paragraphe précédent. Après ce traitement, la racine de fougère fut lavée jusqu'à ce qu'elle n'eut plus d'action sur la teinture de tournesol, et on la traita par la potasse caustique; la liqueur saturée par l'acide hydrochlorique, produisit des flocons d'ulmine sans doute artificielle. La racine de fougère soumise à ces divers traitemens, ne présente plus que du ligneux.

Pour terminer l'examen de cette racine, on en incinera une portion dans un creuzet de platine; les cendres obtenues étaient grisâtres; analysées par les moyens ordinaires, elles ont fourni du sous-carbonate, sulfate et hydrochlorate de potasse; du carbonate de chaux; du phosphate de la même base; de l'alumine, de la silice et de l'oxide de fer.

En résumé, la racine de fougère mâle est composée :

1.° D'huile volatile;

2.° D'une matière grasse composée d'élaine et de stéarine;

3.° D'acides gallique et acétique;

4.° Sucre incristallisable;

5.° De tannin;

6.° D'amidon;

7.° D'une matière gélatineuse insoluble dans l'eau et dans l'alcohol;

8.° De ligneux;

9.° Cendres composées { de sous-carbonate; sulfate et hydrochlorate de potasse; carbonate et phosphate de chaux; alumine, silice et oxide de fer.

Analyse de la racine de Pivoine. Pœonia off. (Linn.) *lue à la Société des Pharmaciens de Rouen, le* 6 *Avril* 1824, *par M.* Morin.

L'historique d'une substance médicamenteuse étant incomplet lorsque ses principes constituans sont inconnus, j'ai pensé à déterminer ceux de la pivoine; j'ignore si quelque travail existe sur cette racine; j'ai cherché dans la chimie organique récemment publiée par le Docteur *Virey*, et n'en ai trouvé aucun indice. J'aurai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société les résultats de mon travail.

500 grammes de pivoine préalablement lavés et frottés avec une brosse pour enlever la terre qui pouvait se trouver à leur superficie, ont été, à l'aide du pilon, réduits en une pulpe qui exhalait un principe pénétrant susceptible de passer à la distillation avec de l'eau, en lui communiquant une odeur et une saveur nauséeuses. Cette pulpe renfermée dans un linge serré et soumise à la presse, a donné un liquide laiteux; pilée à diverses reprises avec de l'eau pure, elle a été exprimée après chaque traitement, jusqu'à ce qu'elle ne parut plus rien fournir. Les liqueurs furent réunies et abandonnées à elles-mêmes; par le repos, elles laissèrent déposer une poudre grisâtre qui avait acquis une sorte de densité par le rapprochement de ses molécules. On filtra la liqueur qui surnageait ce dépôt, et on reçut celui-ci sur le même filtre. Il fut lavé avec de l'eau, puis ensuite avec de l'alcohol. Desséché, il pesait 38,5 grammes; sa couleur était assez blanche; frotté entre les doigts, il se réduisait en une poudre impalpable et faisait entendre un cri particulier. Cette poudre broyée avec

quelques gouttes d'alcohol ioduré, a donné une couleur d'un beau bleu foncé, comme l'aurait donné l'amidon. Elle se dissout dans l'eau bouillante et donne une colle en tout semblable à de l'empois. Le marc de la pivoine desséché pesait 88 grammes ; il retenait encore de l'amidon ; en conséquence on le fit bouillir avec de l'eau; par ce traitement, il fut réduit à 57 grammes de matière fibreuse entièrement privée d'amidon, car l'iode ne lui a fait éprouver aucun changement. Il suit de là que les 500 grammes de pivoine contiennent 69,3 gr. de fécule amylacée. Les 57 grammes de matière fibreuse furent mis à bouillir avec de l'acide hydrochlorique affaibli ; la liqueur précipitée par l'ammoniaque donna 3,6 grammes d'un sel calcaire qui, par la calcination, s'est converti en sous-carbonate de chaux, retenant quelques traces de phosphate. Traité à l'aide de la chaleur par l'acide sulfurique délayé, puis par l'alcohol, il a fourni des cristaux d'acide oxalique : c'était donc de l'oxalate de chaux.

Les 53,5 grammes de fibre ligneuse restant du traitement par l'acide hydrochlorique, furent incinérés dans un creuzet de platine ; ils n'ont fourni que 0,2 grammes de cendre presque entièrement formée de carbonate de chaux, de silice et de quelques traces de phosphate.

Examen du suc de Pivoine.

Le suc de pivoine réuni aux eaux de lavage de l'amidon était d'un jaune brunâtre ; il rougissait le papier de tournesol. On le réduisit par une chaleur ménagée, en consistance de sirop épais, et on l'agita

pendant long-tems avec de l'éther ; celui-ci renouvellé jusqu'à ce qu'il cessa d'agir, fut filtré et soumis à une évaporation spontanée. Par ce moyen on obtint 1,3 gr. d'une matière grasse, de la consistance du sain-doux, ayant une odeur et une saveur rances; sa couleur était jaunâtre. On la mit en contact avec l'alcohol froid, qui l'a dissoute en entier ; la dissolution alcoholique de cette matière était acide ; afin de la débarrasser de son principe colorant, on la fit bouillir avec du charbon animal purifié. La liqueur filtrée bouillante ne laissa rien déposer ; évaporée, elle laissa une matière grasse acide, peu colorée, d'un aspect cristallin, soluble dans une légère dissolution de potasse ou d'ammoniaque, et forma sur-le-champ un savon.

Cette matière grasse paraît avoir quelques analogies avec celles qui ont été saponifiées par la potasse et appelées par M. *Chevreul*, *acide margarique*.

Le sirop traité par l'éther, fut additionné d'eau distillée et soumis à l'ébullition, pour chasser le peu d'éther qu'il aurait pu retenir ; on l'évapora jusqu'à consistance du miel épais, et on le mit en contact avec l'alcohol concentré ; voyant que cet agent n'avait que peu ou point d'action sur lui, on décanta l'alcohol et on diminua la consistance de l'extrait par le moyen de l'eau ; alors on y ajouta de l'alcohol qui occasionna un dépôt floconneux ; on jetta le tout sur un filtre et on lava le précipité avec de nouvelles quantités de ce liquide ; celui-ci en a dissous la plus grande partie ; on a réuni les liqueurs alcoholiques et on en sépara l'alcohol par la distillation au bain-marie. Le résidu de la distillation était sucré et peu soluble à froid, dans

l'alcohol concentré ; mais après qu'on les eut fait bouillir plusieurs minutes avec celui-ci, il en a dissous la presque totalité ; cependant il laissa 2 grammes d'une matière brunâtre d'une nature végéto-animale, car brûlée, elle répandait une fumée blanche, épaisse, qui ramenait au bleu le papier de tournesol rougi par un acide. Nous aurons occasion de revenir sur cette matière.

La dissolution alcoholique du résidu sucré rougissait les couleurs bleues végétales ; afin de constater à quel acide il devait cette propriété, on versa dans la liqueur concentrée une solution d'acétate de plomb qui produisit un précipité jaunâtre ; celui-ci recueilli sur un filtre et bien lavé, fut délayé dans l'eau et décomposé par un courant d'hydrogène sulfuré : on sépara le sulfure de plomb par la filtration et on évapora la liqueur jusqu'à siccité. Le résidu repris par l'alcohol, s'y est dissous en entier ; il était coloré en brun et rougissait fortement le papier de tournesol. Cet acide exposé dans une atmosphère chaude pendant plusieurs jours, n'a point cristallisé ; il était très-aigre et poissant. Présenté, sur une lame d'argent, à la flamme du chalumeau, il a brûlé en laissant un résidu vitreux fondu, contenant de l'acide phosphorique. Pour séparer ce dernier acide de l'autre acide combustible avec lequel je le supposais mélangé, j'ai délayé la masse acide avec de l'eau de chaux en léger excès, il s'est formé un précipité floconneux qui, recueilli sur un filtre, avait un aspect gélatineux. Desséché, son poids était de 0,2 grammes. C'était du posphate.

La liqueur soumise à l'évaporation, a laissé déposer

0,6 grammes d'un sédiment blanchâtre, floconneux, soluble, sans effervescence dans les acides. Une portion de ce dépôt chauffé au rouge, a noirci et a laissé du carbonate de chaux soluble avec effervescence dans l'acide nitrique ; mais il n'était pas pur, car l'ammoniaque a occasionné dans la dissolution un léger précipité de phosphate de chaux.

Une autre portion de ce dépôt traitée par l'acide sulfurique, puis par l'alcohol, a fourni un acide qui précipitait les eaux de chaux et de baryte, sous la forme de flocons solubles dans un excès de la liqueur; il précipitait également l'acétate de plomb : à ces caractères on reconnut l'acide malique. Cet acide végétal retenait encore, à ce qu'il paraît, de l'acide phosphorique, car le résidu qu'il a laissé, mis en contact avec du sous-acétate de plomb, a donné un précipité qui s'est converti, au feu du chalumeau, en un bouton polyédrique. Le mélange de ces deux acides convenablement concentré, pesait 1,3 grammes.

On fit également passer dans la liqueur, précipitée par l'acétate de plomb, un courant d'hydrogène sulfuré. La liqueur séparée du sulfure de plomb par la filtration, fut évaporée ; l'extrait obtenu, repris par l'alcohol, s'y est complettement dissous. La dissolution alcoholique évaporée de nouveau, a laissé un résidu brunâtre très-sucré et fermentescible. C'était du sucre incristallisable : son poids était de 14 grammes.

La portion de l'extrait aqueux de pivoine, sur laquelle l'alcohol n'avait point d'action, fut mise en contact avec de l'eau pure ; ce liquide en a dissous la plus grande partie, à l'exception d'un dépôt brunâtre

floçonneux qui, desséché pesait 3,3 grammes ; il était composé de malate et de phosphate de chaux. La dissolution aqueuse contenait entr'autres choses, une certaine quantité de la matière animalisée que nous avons signalée plus haut. Pour l'obtenir, on eut recours à l'acétate de plomb ; celui-ci précipita tous les acides des sels qu'elle tenait en dissolution. Le précipité décomposé par l'acide hydro-sulfurique donna, après l'évaporation de la liqueur, une masse très-acide qui ne s'est dissoute qu'en partie dans l'alcohol. Le liquide alcoholique évaporé laissa un résidu du poids de 1 gr. il était composé d'acide phosphorique et d'acide malique.

La matière restée indissoute par l'alcohol, pesait 0,6 grammes ; elle était entièrement soluble dans l'eau, d'où elle est précipitée par l'alcohol, sous la forme de flocons.

Sa dissolution aqueuse occasionnait dans l'albumine liquide un précipité insoluble dans l'eau, et donnait au persulfate de fer une couleur atramentaire ; il paraît d'après ce qui précède, que la matière insoluble dans l'alcohol, était de la gomme unie à une petite quantité de tannin.

La matière végéto-animale devait alors se trouver dans la liqueur précipitée par l'acétate de plomb ; en effet, on l'obtint en faisant passer dans le liquide un courant d'acide hydro-sulfurique, et par l'évaporation il laissa la matière végéto-animale colorée en jaune brunâtre ; elle pesait 8 grammes.

Cette matière a une odeur et une saveur nauséabondes : dissoute dans l'eau, elle est abondamment préci-

pitée par la teinture de noix de galles, tandis qu'elle n'éprouve aucune altération des acétate et sous-acétate de plomb ; il en est de même du persulfate de fer, qui précipite la plupart des matières azotées. Les 8 gramm. de cette matière se réduisirent, par la calcination, à un gramme de cendre, composée de 0,3 grammes de carbonate de potasse, et 0,1 gramme de sulfate de la même base, de 0,5 gramm. de carbonate de chaux, et d'environ 0,1 gramm. de phosphate. Les sous-carbonate de potasse et de chaux provenaient sans doute de la décomposition des malates de ces bases.

Conclusion.

Des faits ci-dessus énoncés, il résulte que 500 gramm. de racine fraîche de pivoine, contiennent :

Eau.	339,70 gr.
Amidon.	69,30
Oxalate de chaux..	3,80
Fibre ligneuse.	57,30
Matière grasse..	1,30
Sucre incristallisable.	14,00
Acides, . . { phosphorique, malique } libres. .	1,00
{ Malate, Phosphate } de chaux.	4,60
Gomme et Tannin.	0,60
Matière végéto-animale.	[illegible],00
Malate de potasse.	0,30
Sulfate de potasse.	0,10
Principe odorant.	0,00
Total.	500,00

Extrait du Programme des Prix proposés par la Société royale de Médecine de Bordeaux, pour être décernés dans sa séance publique de 1825.

Une médaille d'or de la valeur de 300 francs, sera décernée à l'auteur du Mémoire qui résoudra le mieux les questions suivantes :

Peut-on se permettre d'injecter des substances médicamenteuses dans le système veineux de l'homme? Quels sont les médicamens qu'on peut introduire dans l'économie animale par cette voie? Quelles peuvent être les maladies qui exigent ce mode de médication?

Les Mémoires, écrits très-lisiblement, en latin ou en français, doivent être rendus, *francs de port*, et avec les autres précautions d'usage, chez M. *Dupuche-Lapointe*, Secrétaire de la Société, rue des Trois Couils, N.° 9, avant le 15 Juin.

La Société décerne, de plus, chaque année, *une Médaille d'encouragement*, à celui qui lui envoie le meilleur Mémoire sur un sujet au choix de l'auteur, et relatif à l'art de guérir.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant l'Automne de 1824.

Des beaux jours, en très-petit nombre, des vents impétueux de Sud, Sud-Ouest et d'Ouest; quelquefois même des ouragans, des pluies abondantes et presque continuelles, et une température qui a varié de 17 à 0, sans jamais dépasser ces *deux* limites, voilà en peu de mots l'histoire entière des phénomènes atmosphériques observés dans notre Département pendant l'Automne qui vient de s'écouler. Le vin du cru est médiocre, et il y en a peu; mais le cidre est bon et il y en a beaucoup.

Analyse des maladies régnantes.

Des fièvres catarrhales, des fièvres bilieuses, des fièvres intermittentes, quelques fièvres adynamiques, des rhumatismes, des rougeoles et des affections vermineuses ont été observées et traitées avec plus ou moins de succès par des Praticiens qui ne sont pas tous de la même école.

Les maladies organiques arrivées à leur dernier période, les apoplexies foudroyantes et la caducité, soit absolue, soit relative, ont fait quelques victimes.

Evreux, le 31 Décembre 1824.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président*; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

PRIX *extraordinaire, proposé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, pour le Mémoire qui répondra le mieux aux questions qui seront exposées ci-après.*

Jusqu'à présent on n'a reconnu que deux manières de faire rouir le chanvre.

La première et la plus adoptée, c'est de le plonger dans l'eau, et de l'y laisser jusqu'à ce qu'il soit devenu facile à briser et à être réduit en filasse.

La deuxième est de l'étendre en plein air jusqu'au moment où il aura acquis les mêmes qualités que lui donne le routoir.

Aujourd'hui que l'industrie nationale fait chaque jour de nouvelles découvertes, on vient d'essayer sur le chanvre les mêmes procédés qu'on a suivis il y a quelque tems sur le lin ; on espère parvenir à réduire le chanvre en filasse sans l'étendre dans les champs, ni le faire passer au routoir.

Nous faisons des vœux bien sincères pour que cette tentative puisse réussir ; le succès lèverait beaucoup d'obstacles que la préparation du chanvre rencontre aujourd'hui ; mais avant d'être assurés que de nouveaux procédés réussiront complettement, nous ne pouvons pas abandonner les routoirs ; c'est même cet objet qui nous occupe essentiellement aujourd'hui.

Il est généralement reconnu que les routoirs à

grande exploitation, sont établis sur les bords des grandes et petites rivières ; les habitans des campagnes y apportent le chanvre de leur récolte et le livrent au propriétaire du routoir, qui le leur rend quand la préparation est faite.

Dans les plaines, trop éloignées des vallées, on se sert des eaux pluviales, qui se réunissent dans des bas-fonds, pour y faire rouir le chanvre.

Enfin, à defaut de toute espèce de routoir, quelques cultivateurs étendent le chanvre à l'air libre et l'y laissent jusqu'à un parfait *rouissage ;* mais alors il faut que cette partie de champ soit inaccessible aux troupeaux.

Pour répandre une plus grande clarté sur le sujet du Mémoire, l'auteur doit considérer l'opération du *rouissage* sous ces trois rapports ; les effets, par rapport au chanvre, sont peut-être les mêmes ; mais, très-probablement, ils sont différens sous le rapport de l'eau qu'on laisse échapper pour la faire couler dans les rivières ; de là viennent les plaintes et les murmures des habitans qui ont des propriétés sur le bord des rivières ; cette eau, disent-ils, infectée par le chanvre qui y a long-tems séjourné, empoisonne la rivière, fait mourir le poisson et porte au loin une odeur fétide et malsaine.

Les propriétaires des routoirs se plaignent à leur tour des contrariétés qu'ils éprouvent dans une opération beaucoup plus dangereuse pour eux que pour les riverains, et dont le plus grand avantage tourne au profit de la société. L'agriculture, l'industrie, le commerce, le gouvernement lui-même sont grandement

intéressés à ce que le chanvre puisse être brisé et réduit en filasse pour être livré aux corderies. C'est donc indirectement contre le chanvre, cette plante textile, si nécessaire à la société, que la guerre est déclarée; nul respect pour cette propriété, quand elle est dans les routoirs : les uns, dans leur mauvaise humeur, en tirent des poignées hors de l'eau et les emportent ; les autres enlèvent les fascines et autres bois que les ouvriers ont disposés pour accéder à leurs routoirs.

Les plaintes de ceux qui habitent le long des rivières semblent néanmoins mériter quelques considérations : d'anciennes Ordonnances de nos Rois prouvent que les routoirs étaient soumis à des réglemens qui ne permettaient de les placer ni dans les rivières ni trop près des bords des rivières. Ces réglemens sont peut-être tombés en oubli; mais cette inexécution des réglemens, qu'on peut remettre en vigueur, doit-elle entraîner après elle la proscription et la destruction de tous les routoirs ? Que fera-t-on du chanvre si on lui enlève le meilleur moyen connu, au moins jusqu'à présent, de le rendre si précieux à la société. Telle est la question à résoudre.

C'est pour obtenir cette solution si désirée, qu'un homme de bien, voulant garder l'anonyme, propose une médaille d'or de la valeur de 200 fr., au Memoire qui répondra le mieux aux questions suivantes :

1.° Le chanvre, dépouillé de sa graine, de ses feuilles et réduit en bâton, communique-t-il réellement à l'eau dans laquelle on l'a fait rouir toutes les qualités malfaisantes que lui attribuent les habitans des bords des rivières ?

Pour présenter un résultat sur lequel on puisse compter, un volume d'eau sera pris dans un routoir au moment où l'opération du *rouissage* sera prête à être terminée ; cette eau sera soumise à une sévère analyse, un extrait des procédés chimiques, ainsi que le résultat de l'opération seront joints au Mémoire.

2.° En supposant qu'il soit prouvé, par une bonne analyse, que l'eau des routoirs contient des qualités malfaisantes, le danger est-il le même pour les grandes et petites rivières ?

3.° Si, comme il est probable, que les routoirs exercent leur maligne influence d'une manière beaucoup plus marquée sur les eaux des petites rivières, doit-on en tolérer l'usage dans les étroites vallées ?

Ne pourrait-on pas, en prenant des précautions, et surtout en choisissant les positions locales, conserver quelques routoirs pour l'usage des habitans de ces vallées ?

4.° Les routoirs établis dans des eaux stagnantes, n'offrent-ils pas encore plus de danger, s'ils sont établis à une médiocre distance des habitations ? Ne pourrait-on pas arrêter leurs émanations fétides par une ceinture d'arbres à haute tige ? Lorsqu'il faut renouveller les eaux de ces routoirs, ne serait-il pas possible de les faire servir à des irrigations, sans nuire à la culture des terres sur lesquelles on laisserait couler ces eaux ?

5.° Si le déchaînement contre les routoirs continue de manière qu'il faille abandonner ces établissemens pour préparer le chanvre, faudra-t-il renoncer à la culture de cette plante textile ? Sera-t-on condamné à le faire rouir en l'étendant sur les champs ? Ce moyen

se conciliera difficilement avec le droit de parcours et de vaine pâture que les habitans des campagnes réclament aujourd'hui si hautement : il est évident que ce moyen ne sera pas suffisant.

Aujourd'hui que les arts et l'industrie ont fait tant de progrès, ne trouvera-t-on pas quelque procédé pour préparer le chanvre de manière que, sans passer par les routoirs, sans rien perdre de sa qualité et sans une plus grande dépense, ni détérioration de ses qualités, il devienne facile à briser et à réduire en filasse?

Les personnes qui voudront bien répondre à ces questions, et particulièrement aux deux premières, pourront trouver quelques lumières dans la belle expérience faite, il y a quelques années, par MM. *Lavoisier*, *Fourcroy*, *Chaptal* et *Bertholet*. Deux volumes d'eau furent pris dans la Seine, l'un à son entrée à Paris, l'autre dans la partie où se décharge l'égoût de l'Hôtel Dieu.

M. *De Chabert*, ancien Directeur de l'Ecole vétérinaire, a écrit aussi sur l'influence dangereuse que peut avoir l'eau des routoirs, lorsqu'ils sont ou dans les rivières, ou en point de contact avec les rivières.

La médaille d'or sera décernée dans la séance publique de la Société, en 1826.

Les Mémoires doivent être parvenus au Secrétaire de la Société, à Evreux, le 31 Décembre 1825, terme de rigueur.

Monsieur le Maire d'Evreux

JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires ;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET LES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE ;

Faisant suite aux Bulletins publiés jusqu'à la fin de 1825 par ces deux Sociétés.

N.° VI. — Avril 1825.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, Pharmacien à Evreux.

Les Auteurs et les Libraires qui veulent faire annoncer des Ouvrages, lui en remettent un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.



JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° VI. — Avril 1825.

AGRICULTURE.

M. *De Montlambert*, propriétaire à Port-Mort, a été nommé Membre correspondant.

Rapport fait à la Société, par M. l'Abbé Painchon, *sur un ouvrage qui traite de la Législation des grains.*

Messieurs,

Parmi les ouvrages sur l'agriculture, envoyés par M. *De la Garde*, il s'en trouve un qui me semble présenter un grand intérêt ; cet ouvrage a pour titre général : *Essai sur la Législation des Grains.*

Ce qui a donné lieu à cet ouvrage est la question suivante, proposée par la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du Département de la Marne.

QUESTION.

« Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec » les seules ressources de la France, la disette des blés » et les trop grandes variations dans les prix ? »

M. le chevalier *Chaillou-des-Barres*, ancien Préfet, n'a pas dédaigné de se mettre au nombre des concurrens; il a fait et envoyé un Mémoire à la Société d'Agriculture de la Marne, et son Mémoire a obtenu la médaille d'or, qui, probablement était le prix proposé.

Vous pourriez, Messieurs, m'arrêter dès le début et me dire que c'est une question d'économie politique, et par conséquent une question d'Etat, qui appartient éminemment à la Législation. J'en conviens; aussi je suis loin de vouloir traiter cette question en homme d'Etat; je n'oublierai point que je ne suis qu'un simple Commissaire chargé par vous, Messieurs, de faire le Rapport d'un ouvrage sur l'Agriculture; je ne suis qu'une abeille envoyée au gagnage; je rapporte le miel que je n'ai pas élaboré; mais que j'ai trouvé tout fait; je le dépose au milieu de la ruche pour être la nourriture de toute la famille. Ne peut-il pas arriver, comme nous l'avons vu, il y a quelques années, que S. Ex. le Ministre de l'intérieur, qui, quelquefois daigne nous demander notre avis, comme il l'a fait lorsqu'il s'agissait du dégrèvement de l'impôt foncier, nous consultât quelque jour sur le commerce des grains : il est sage d'être prêt à tout événement : nous sommes aujourd'hui dans l'abondance, c'est le moment de penser à prévenir tout ce qui serait capable de ramener la disette.

Pour ce qui me regarde, je confesse ici, qu'avant d'avoir lu avec une sérieuse attention l'ouvrage dont je vais vous donner l'analyse, j'étais dans une profonde ignorance sur la législation des grains ; j'avais, il est vrai, lu le Dialogue du spirituel abbé *Galiani*, la réponse pleine de raisonnement de l'abbé *Morlet*, je connaissais le système des Economistes, l'ouvrage de M. *Necker*; mais en tout cela il n'y a pas un mot sur la législation des grains : ainsi, pour mon compte particulier, je dois de la reconnaissance à l'auteur de l'Essai sur cette matière.

Avant de tenter la solution du problème proposé, M. *Chaillou* examine si, depuis l'origine de la Monarchie française, il y a eu une suite non interrompue de lois sur les grains ; au premier coup-d'œil cet examen paraît inutile ; comment croire que chez un grand peuple, dont la plus essentielle nourriture est le pain, il n'y ait point eu de lois pour assurer la subsistance des habitans et par là même garantir la sûreté de l'Etat ? Il est cependant vrai que, jusqu'à Charlemagne, on ne trouve aucune trace de lois sur cet objet ; il faut néanmoins avouer qu'il y avait, dans les Gaules, des lois sur les grains, lorsqu'après la conquête qu'en fit Jules César, elles furent devenues des provinces romaines ; leurs nouveaux maîtres veillaient avec tant de soin sur les moyens d'assurer la subsistance des Gaulois, qu'ils ne permettaient pas de convertir une terre arable en vignoble ou en bois. La culture des céréales était la seule permise ; s'il y a eu quelques exceptions, ce n'a été que par l'autorisation spéciale des Empereurs ; si donc les vignobles se sont étendus dans le midi, aux dépens des terres labou-

rables, ce n'a été que sous les Rois de la 2.e et 3.e race.

Il faut remonter jusqu'à 806, sous Charlemagne, pour trouver la première disposition importante; dans les capitulaires de ce Prince, on voit qu'*il était défendu d'arrher les blés en vert ou avant la récolte* : cette pemière disposition prouve que déjà en France existaient des accaparemens de grains; voilà la première base de la législation sur les grains; probablement cette disposition a été maintenue et conservée avec soin sous tous les Rois, successeurs de Charlemagne, jusqu'au règne de Saint-Louis.

Après un silence de plus de 400 ans, ce Prince donna, en 1269, de nouvelles dispositions sur les grains; depuis cette époque jusqu'en 1529 des ordonnances assez fréquentes ont paru; mais si on en excepte la défense d'arrher les blés, qui paraît avoir été maintenue, toutes les dispositions qu'on trouve dans les Ordonnances royales, n'étaient que des dispositions passagères et qui ne duraient qu'autant que les circonstances qui les avaient fait naître, existaient; ce n'est donc point une véritable législation.

En 1566, le Conseil de Charles IX, guidé par les sages avis du chancelier *De l'Hôpital*, posa deux principes salutaires, qui, depuis, ont été la base d'une véritable législation sur les grains.

1.° Il ne pouvait se faire de transports de grains hors du royaume sans une autorisation expresse du Souverain; des lettres-patentes devaient en faire foi;

2.° Les transports des grains dans l'intérieur et d'une contrée à l'autre, pouvaient s'effectuer sans qu'il fût besoin de demander aucun congé ni permission.

Ces deux principes ont été adoptés et maintenus jusque sous Louis XIII ; ce Prince, par un édit de 1629, admit les mêmes règles posées par Charles IX ; néanmoins, pressé par les circonstances, il prohiba l'exportation des grains, mais sans donner aucune atteinte à la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume.

Vous devez remarquer, Messieurs, que l'auteur du Mémoire tient singulièrement à la libre circulation des grains dans le royaume ; vous verrez combien ce principe lui servira pour résoudre la question qui lui a été proposée par la Société d'Agriculture de la Marne.

Nous voici arrivés au règne de Louis XIV ; sans doute ce siècle si fécond en chefs-d'œuvres de tous les genres, nous fournira de grandes lumières sur la législation des grains.

D'abord la libre circulation des grains dans l'intérieur fut maintenue ; l'exportation au dehors fut même permise, mais moyennant des impôts qu'il fallait payer à la sortie ; pendant la paix, ces impôts étaient modérés ; la guerre venait-elle à se déclarer, les impôts étaient beaucoup augmentés ; l'exportation était une ressource pour les besoins de l'Etat, mais ne procurait aucun soulagement à l'agriculture, qui, se trouvant sans bras et sans moyens, fut presque abandonnée.

Ce fut à cette époque que le Gouvernement prit une mesure qui peut-être n'a point d'exemple dans l'histoire de la législation : un arrêt du Conseil d'Etat du 13 Octobre 1693, après avoir prescrit à tous propriétaires et fermiers d'ensemencer leurs terres, déclarait

qu'à défaut par eux de le faire, toutes sortes de personnes pouvaient semer et cultiver lesdites terres, leur donnant l'assurance qu'elles récolteraient paisiblement et sans même être obligées d'en remettre aucune portion quelconque aux propriétaires ou détenteurs de ces terres, non plus que de payer à cette occasion *aucune rente ni redevance aux seigneurs en la censive desquels elles étaient.*

Dans cet état de choses, la disette ne tarda pas à se faire sentir ; une récolte, encore plus mauvaise qu'aucune de celles qui avaient précédé, vint aggraver les maux de la France qui étaient déjà bien grands, puisque c'était le moment où la victoire avait abandonné nos drapeaux. La disette, d'affreux revers, quels maux pour des Français !

Malheureusement pour la France, *Colbert* n'était plus ; la frayeur que montra le Gouvernement par toutes les mesures qu'il prit, passa bientôt chez le peuple ; l'imagination est un prisme qui multiplie les dangers ; on croyait déjà voir la famine avec toutes ses horreurs ; au milieu de l'alarme générale, quelles mesures prendre, et ce qui est plus difficile encore, quelles mesures devait-on rejetter ? On s'agite, on se presse, et tout se ressent de la précipitation avec laquelle on a délibéré ; c'est ce qui est arrivé à l'époque désastreuse dont nous parlons.

Le 13 Septembre 1693, parut un édit qui défendait, sous peine de la vie, toute exportation hors du royaume.

Le 16 mai 1693 un arrêt du Conseil ordonne la visite des blés dans les magasins des villes et des campagnes.

« Le 12 Septembre, même année, un nouvel arrêt du » Conseil du Roi, enjoint aux marchands, laboureurs, » fermiers, autres particuliers et aux communautés de » vendre leurs blés avant le premier Décembre, en ne » se réservant pas au-delà de ce qui était nécessaire » pour leurs provisions pendant six mois, et cela sous » peine de confiscation desdits blés au profit des » pauvres ».

« Le même arrêt contenait la défense à toute per- » sonne de s'attrouper et d'empêcher la liberté du » commerce, transport et passage des grains, sous » peine de la vie.

Ici l'auteur du Mémoire fait vivement sentir combien de telles mesures sont insuffisantes et peu propres à atteindre le but proposé..... « Nous voyons, dit-il, » par cet acte, que l'administration sentait l'utilité de » protéger la circulation des grains dans le royaume; » mais ce même arrêt, en ordonnant aux négocians de » vendre dans un délai de moins de trois mois, dé- » truisait par cette disposition les bons effets qui » auraient pu résulter de la protection accordée à ceux » qui auraient le courage de tenter de rétablir l'équi- » libre entre les Provinces qui avaient des blés et celles » qui n'en avaient pas. Comment, en moins de trois » mois, trouver à acheter des blés dans des marchés » mal approvisionnés? Comment les réunir en magasin, » les faire transporter, à travers mille embarras, dans » des Provinces éloignées? C'était impossible. Cette » inconséquence tenait d'une part à l'effroi, et de l'autre » à la non adoption du salutaire principe, qui prescrit » de ne point gêner les citoyens dans la disposition des » subsistances qu'ils possèdent ».

Ici se présente une observation importante, et l'auteur la saisit : la Capitale, dit-il, qui réunit 800,000 habitans, ne demande-t-elle pas quelquefois des mesures particulières ? Laissera-t-on aux seuls mouvemens du commerce le soin d'approvisionner une aussi grande population ?

Non, dit-il, cette population qui surpasse celles de plusieurs Départemens, réclamera dans tous les tems un régime spécial en matière de subsistance ; c'est pourquoi il excuse un arrêt de circonstance, qui fut rendu le 15 Septembre 1693, « par lequel il était or- » donné de faire transporter pour la subsistance du » peuple de la ville de Paris, les grains qui se trou- » veraient achetés dans tous les lieux du royaume, pour » ladite ville ».

Paris eut du pain, mais la disette et même la famine furent, dans plus d'une Province, le prix de l'espèce d'abondance qu'on procurait à la Capitale.

Louis XIV fit, à cette malheureuse époque, de grands sacrifices ; les secours qu'il fit distribuer montaient à 120,000 fr. par mois ; mais alors la Monarchie était absolue, la fortune de l'Etat toute entière était entre ses mains ; Louis XIV mérite des éloges, il fit un juste et utile emploi des deniers publics ; mais de nos jours, un auguste successeur de Louis XIV, a voulu qu'une portion de son propre bien secourût ses sujets dans la disette ; ce n'était pas sur les deniers publics, mais sur les revenus que la loi lui accordait qu'il a pris les fonds pour un si noble usage ; le cœur seul peut apprécier un tel acte ; il faut la plus vive reconnaissance des sujets pour répondre à ce mouvement généreux d'un tel Monarque.

Nous voilà enfin arrivés à la terrible année 1709; c'était bien plus que la disette, c'était la famine; on ne pouvait accuser ni l'imprévoyance du Gouvernement, ni la malveillance, ni la cupidité des accapareurs de grains : la rigueur excessive de l'hiver de 1709 avait fait périr les blés dans une grande partie de la France; le malheureux cultivateur avait à peine de quoi ensemencer son champ pour l'année suivante.

Le Gouvernement fit tout ce qu'il lui était possible de faire; mais l'autorité, toute puissante qu'elle soit, ne peut pas créer ce qui n'existe pas. On sentit néanmoins la nécessité de revenir au salutaire principe de la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume; on fit plus, on leva toutes les entraves qu'on avait mises en 1669 à cette libre circulation : il y est dit textuellement *que le libre commerce des grains et farines est autorisé entre toutes les villes et provinces du royaume, avec décharge de toutes les formalités précédemment prescrites.*

Sous Louis XV, il n'y eut heureusement qu'une mauvaise récolte; ce fut l'hiver de 1740 qui la causa; elle ne dura point long-tems, le Gouvernement néanmoins fit quelques Ordonnances, qui toutes se sentent de la gêne et des entraves de celles de Louis XIV : elles se contrariaient entre elles, et souvent ce qui était permis dans une année était prohibé quelques mois après.

Parut alors le fameux système des économistes : *Laissez faire*, criaient-ils, *que le commerce des grains jouisse d'une liberté illimitée;* les subsistances, *avec la liberté du commerce, se maintiendront per-*

pétuellement en équilibre ; une Province *manquera de blé, le commerce se hâtera de lui en porter ; il sera cher à la vérité, mais on est assuré de ne pas en manquer ; marchandise chère abonde toujours.*

Grand merci, Messieurs les économistes ; vous étiez pour la plupart des hommes de bien, des savans ; vous comptez dans vos rangs M. *Turgot ;* mais vos recettes se sentent un peu trop du charlatanisme.

Nous voici arrivés sous Louis XVI : le commencement de ce règne se signala par des dispositions sages, toutes les mesures qu'une police timide avait accumulées depuis deux siècles, pour entraver la circulation des grains, furent abolies : pour prévenir la disette qu'une fâcheuse récolte faisait craindre, M. *Necker* fit venir pour 40 millions de blés de l'étranger ; le même M. *Necker* eut, le premier, l'excellente idée d'accorder une prime à tout négociant qui ferait venir en France du blé de l'étranger. Avec de telles précautions, pouvait-on craindre la disette ? Elle exista cependant et dura long-tems ; mais ne nous arrêtons pas à cette douloureuse époque, c'est un cahos trop difficile à débrouiller ; d'ailleurs nous n'y apprendrions rien sur la législation des grains.

Passons d'un seul saut à l'an 1810, et voyons si nous y trouverons quelques idées neuves : une mauvaise récolte en 1809, fut cause de la disette ; il y eut des décrets impériaux, qui ne remédièrent à rien ; tous ces décrets se sentaient trop du Gouvernement absolu de Louis XIV. Ce n'est pas assez de donner des décrets, il faut rendre possible ce qu'on ordonne ; néanmoins le Gouvernement prévit de bonne heure le

mal et se hâta de préparer le remède, en faisant venir pour près de 80 millions de blés étrangers ; c'était, il est vrai, avec les deniers publics, mais au moins c'était pour un juste emploi.

Il était réservé à l'auguste dynastie qui est remontée en 1814 sur le trône de ses ancêtres, de poser des bases solides sur la législation des grains.

Le 26 Juillet de cette année parut une Ordonnance qui permettait l'exportation des grains, et annonçait en même-tems la présentation aux Chambres, d'une loi *qui pût concilier autant que possible les intérêts du consommateur avec ceux de l'agriculteur*. Ces expressions sont absolument neuves dans la législation antérieure sur les grains ; jusque là, on s'était toujours occupé du consommateur et jamais du cultivateur. C'était un grand vice dans une législation, car sans le cultivateur, comment aura-t-on des grains ? En effet, le 2 Décembre suivant, parut une loi qui, en permettant l'exportation, prouvait manifestement que les intérêts du cultivateur étaient balancés avec ceux du consommateur. Mais peu de tems après, arrivèrent les fâcheuses années de 1816 et 1817 : la récolte fut en général mauvaise dans toute la France et dans les pays voisins ; on pensa trop tard à faire venir des blés d'Odessa ; ils n'arrivèrent qu'après que le mal fut presque passé ; l'abondance reparut en France ; et néanmoins, le mouvement une fois imprimé, l'importation continua ; tous les ports de la Méditerranée et particulièrement celui de Marseille, étaient encombrés de grains. En 1819, la prime accordée à tous commerçans qui importeraient des grains fut supprimée ;

l'importation ne cessa pas : les grains étaient à si bas prix dans les ports de la Russie, que, malgré la suppression des primes, les produits étaient encore très-considérables pour le commerce; aussi le blé tomba-t-il à un très-bas prix, et depuis il y est resté.

C'est dans cet état de choses, que l'auteur du Mémoire entreprend la solution du problème proposé et qu'il présente les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et la trop grande variation dans les prix.

Après avoir bien pesé les intérêts du cultivateur et les avoir balancés avec ceux du consommateur, M. *Chaillou-des-Barres* pose les trois bases suivantes :

1.° La libre circulation des subsistances dans la France;

2.° L'exportation;

3.° L'importation.

Par libre circulation, l'auteur entend une liberté illimitée et jamais restreinte, de transporter les grains d'un Département à un autre, en traversant tous les Départemens s'il le faut, sans rencontrer aucun obstacle. L'action naturelle du commerce est d'établir, en fait de subsistance, une sorte de niveau dans tout un pays, si vaste qu'il soit. Les grains manquent dans le midi, s'il y en a dans le nord, le nord en fournira au midi; il en sera de même pour le centre ainsi que pour les côtés : le commerce en fera transporter partout. On sent bien qu'il y aura de l'inégalité dans le prix; c'est impossible autrement, les frais de transport doivent être ajoutés au prix du grain.

La circulation, pour produire son effet naturel, doit

être permise à quiconque voudra se livrer à ce genre de commerce ; point de priviléges spéciaux accordés à des compagnies de négocians ; les privilégiés se rendront bientôt les maîtres du prix, ils achèteront bon marché et revendront cher ; dans les Départemens où il y aura du blé à vendre, le cultivateur aura peu de profit, et les Départemens qu'on voudra soulager seront écrasés par la cherté du grain.

La concession de priviléges exclusifs, est une faute que les Gouvernemens antérieurs ont souvent commise.

La circulation du grain ne doit jamais être entravée dans sa marche, si on veut qu'elle atteigne le but proposé : c'est ici que l'intervention du Gouvernement est nécessaire ; de sévères mesures de police doivent être prises pour prévenir tout attentat contre la libre circulation des grains ; une quantité quelconque de grains expédiée par un négociant, pour une ville ou un Département, doit arriver intacte à sa destination : une seule voiture arrêtée dans un village ou dans une ville, frappera de terreur tout le commerce, et les transports de grains cesseront.

Si quelquefois il devient nécessaire, pour les Départemens éloignés et d'un accès difficile, de taxer le prix du grain (ce qui doit être rare) : que les autorités locales, chargées d'exécuter les ordres du Gouvernement, ne soient point trop avares dans la fixation du prix ; on doit se souvenir que si le commerce a des profits, il a aussi ses pertes. Un Département, où une justice rigoureuse serait exercée dans les prix, serait bientôt abandonné par le commerce ; l'année 1817 en a fourni plus d'un exemple.

De ce qui vient d'être dit, on doit conclure que plus les communications entre les Départemens seront faciles, soit par de nouvelles grandes routes, soit par des ouvertures de canaux, et plus la circulation des grains fera sentir ses salutaires effets dans la France.

Une seconde conséquence, c'est que le Gouvernement ne doit point intervenir directement dans le commerce des grains pour le faire par lui-même ; aussitôt qu'on soupçonnera que ses commissaires se présenteront dans les marchés, le prix du blé augmentera ; les négocians se retireront, parce qu'ils ne pourront pas soutenir la concurrence. Sans parler ici de l'ordre, de l'économie que met dans son commerce le négociant, et que ne mettra pas le Gouvernement, il est une vérité palpable, c'est que le Gouvernement achètera cher et qu'il sera forcé de vendre à bon marché ; car si le peuple se récrie sur le haut prix du blé qui lui est vendu par un particulier, il s'indignera si l'autorité a la prétention de le lui vendre au même taux.

L'exportation est la seconde mesure indiquée par l'auteur du Mémoire.

Il importe beaucoup au consommateur et au cultivateur qu'il soit tenu une balance exacte entre des produits de la terre et la consommation. Si les produits de la terre excèdent dans un pays les besoins de la consommation, il faut ouvrir des débouchés pour faire écouler cet excédant ; sans cette mesure, la denrée tombera à vil prix, et le cultivateur découragé abandonnera sa charrue. Dans un pays éminemment agricole et où l'impôt foncier est une des meilleures ressources de l'Etat, tout languira bientôt si l'exportation,

par d'heureuses combinaisons, ne décharge notre sol de ce qu'il a de trop, et ne nous apporte d'avantageux retours de l'étranger. Le commerce, la marine marchande, toutes les classes de l'Etat, et par conséquent l'Etat lui-même y gagneront : l'exportation est donc un moyen salutaire de maintenir une juste balance entre les produits et la consommation. C'est au Gouvernement seul qu'appartient le droit de fixer l'époque où l'exportation sera permise et les conditions auxquelles elle sera soumise. Un Gouvernement paternel comme le nôtre, saura bien, comme il l'a fait en 1819, fixer le moment où l'exportation sera permise ou prohibée : la baisse ou l'élévation du prix du blé dans les marchés les plus fréquentés lui serviront de règle ; il n'oubliera pas que, s'il est de l'intérêt du consommateur de ne pas payer trop cher la nourriture la plus essentielle à la vie, l'intérêt du cultivateur exige aussi qu'il ne soit pas forcé de vendre son blé à trop bas prix.

Pour éviter, autant que possible, l'inégalité trop grande dans le prix du grain, d'une partie de la France à une autre, il est quelquefois convenable que l'exportation ne soit pas proclamée pour tous les Départemens à la fois ; le midi peut souffrir de la disette, ou bien n'avoir que le stricte nécessaire, tandis que le nord aura surabondance ; il sera donc nécessaire de n'accorder l'exportation qu'aux départemens pour lesquels on aura des preuves certaines d'abondance.

Quelques esprits sages, après avoir mûrement examiné la question de l'inégalité des prix du blé, ont pensé que des greniers d'abondance pourraient prévenir cet inconvénient.

M. *Chaillou-des-Barres* n'est pas de cet avis, il regarde au contraire ce moyen comme très-dispendieux et ne devant point produire l'effet espéré.

1.° Ce moyen est dispendieux, il faut de vastes emplacemens, bâtir à grands frais, amasser, garder, conserver le grain ; beaucoup de villes ne sont point en état de faire de pareilles avances ;

2.° Ce moyen ne produit point son effet d'une manière assurée ; en 1811, la ville de Paris avait dans ses greniers d'abondance plus de cent mille hectolitres de grain, pour la subsistance de Paris ; l'armée en eut besoin, on les lui livra, la capitale n'eut rien ; l'auteur du Mémoire préfère le moyen plus simple, que le Gouvernement a depuis quelques années adopté : chaque boulanger est obligé d'avoir toujours en avance une certaine quantité de grain et de farine ; cette quantité est toujours calculée d'après son débit journalier ; par conséquent point de bâtimens à bâtir, entretenir, et point de gardiens et conservateurs à payer ; ce moyen pourrait être adopté par les grandes villes.

L'exportation doit-elle être grevée de quelqu'impôt à la sortie du grain ou des farines ? l'auteur reconnaît qu'il est juste que l'Etat retire quelqu'avantage de ce commerce, mais il désire que l'impôt soit léger ; il regarde l'exportation si avantageuse en elle-même, qu'il pense que, dans des tems d'abondance, le Gouvernement devrait l'encourager par des primes ; il serait amplement dédommagé par les retours en marchandises dont la France aurait besoin.

Enfin l'importation est le troisième moyen indiqué par l'auteur ; il reconnaît même qu'elle est, dans des

circonstances malheureuses, une ressource nécessaire; mais il désire en même tems qu'elle soit prévue de bonne heure et encouragée par des primes, afin que les arrivages ne se fassent pas trop tard.

Il désire que l'importation soit, autant que possible, limitée dans sa durée et dans la quantité de grain importé; à ce sujet il fait remarquer que la terre de la Crimée presque vierge est très fertile et peu chargée d'impôts; elle peut nous envoyer d'immenses quantités de grains; mais le besoin passé, que deviendraient les nôtres? nous ne pouvons pas soutenir la concurrence : l'hectolitre de blé d'Odessa, rendu dans nos ports, offre de gros profits au négociant qui ne le vend que 12 fr. 50 c.; notre agriculture serait ruinée s'il fallait qu'elle vendît au même prix. En 1818 l'importation n'eut point de bornes, nous en ressentons encore les fâcheux effets aujourd'hui.

Ici se présente d'elle-même une question bien délicate et que l'auteur n'attaque qu'en tremblant; le bas prix du blé est-il favorable à une société bien organisée? d'excellens esprits sont partagés sur la réponse; les uns sont pour l'affirmative, les autres pour la négative, et tous donnent des motifs concluans en faveur de la cause qu'ils défendent.

Les premiers disent avec confiance, n'est-il pas avantageux à un état de voir la première nourriture d'un peuple nombreux assurée à un bas prix? il n'y aura ni cris, ni menaces, ni mouvemens tumultueux à redouter; chacun exercera tranquillement sa profession; ce qu'il y aura de superflu pour le ménage tournera au profit du commerce; l'economie faite sur

la nourriture sera employée pour le vestiaire, ainsi marchands et ouvriers, tous y gagneront; ce n'est pas tout, la main-d'œuvre, aujourd'hui si chère, baissera bientôt; domestiques, journaliers, ouvriers, trouvant les vivres à bon marché, ne demanderont point de salaire aussi élevé; ainsi parlent ceux qui veulent que le blé soit toujours à bas prix, parce que, disent-ils, ils désirent le bonheur du peuple.

Nous aussi, répondent leurs adversaires, nous désirons le bonheur du peuple; mais nous voulons que ce bonheur soit réel et constant; vous trompez le peuple par de fausses apparences et vous ne lui présentez qu'un fantôme de bonheur; sans parler ici des trop nombreuses et malheureuses causes qui amènent les mauvaises récoltes, la terre, pour produire d'abondantes récoltes, doit être arrosée des sueurs du cultivateur; où sera la récompense de ses peines et de ses fatigues? qui le dédommagera de ses grandes avances; pour récolter un seul épi de blé, ne doit-il pas labourer quatre fois la terre avant de lui confier la semence; il lui faut des chevaux, des troupeaux, des charrues, des chariots et cent autres instrumens aratoires; la nourriture et le paiement des domestiques sont à sa charge; s'il n'est que fermier, ne doit-il pas encore satisfaire aux engagemens qu'il a contractés avec son propriétaire? avec d'aussi nombreuses et aussi pesantes charges, vous voulez qu'il vende son blé à bas prix, *c'est-à-dire*, dans votre langage, *à vil prix*, c'est impossible; dans l'état de choses que vous demandez, l'équilibre sera rompu, l'agriculture abandonnée, la propriété dégradée et l'impôt foncier,

une des plus sûres ressources de l'état, ne sera plus payé.

Vous nous annoncez que le prix de la main d'œuvre se mettra de niveau avec celui du blé; les quatre dernières années nous offrent la preuve du contraire, ainsi nous ne pouvons pas vous croire; la main-d'œuvre n'est-elle pas restée au taux trop élevé où elle était montée en 1818 et 1819, sous le prétexte de la chèreté du blé? prétendez-vous faire travailler pendant six jours de suite, des hommes qui trouvent, dans le produit de trois journées, de quoi exister pendant la semaine? parlez-leur raison tant que vous voudrez, montrez-leur de loin la vieillesse avec ses infirmités, exhortez-les à les prévenir par un travail assidu et une sage économie, ils ne vous écouteront pas: il n'est malheureusement que trop vrai que l'aiguillon seul du besoin force l'homme au travail; nous pourrions donc tirer de vos principes une conséquence diamétralement opposée à la vôtre.

Ainsi raisonnent ceux qui désirent que le prix du blé ne soit ni trop bas ni trop élevé; en fait de subsistances, le bien de la société exige une juste balance entre le consommateur et le cultivateur.

Aussi timides que l'auteur qui a osé aborder cette question, nous n'embrasserons aucun parti; nous nous bornerons à former des vœux pour que notre agriculture continue à prospérer, elle est la base du bonheur public, l'expérience de tous les tems prouve que les momens où elle a cessé d'être florissante, ont été des jours de deuil pour le commerce et pour l'industrie.

Tel est, Messieurs, le rapport que j'ai l'honneur de

vous présenter sur l'ouvrage que nous a envoyé notre honorable collègue M. *De la Garde* ; je sens très-bien que cette analyse, toute étendue qu'elle est, ne vous donnera qu'une faible idée du mérite de l'ouvrage, qui, lui-même n'est qu'une analyse ; j'ai voulu être clair, et je suis devenu diffus ; j'invite ceux qui désireront connaître tout le prix du mémoire de M. *Chaillou-des-Barres*, à se le procurer et à le lire en entier.

Je conclus à ce que des remercîmens soient adressés à M. *De la Garde*, avec prière de vouloir bien continuer à envoyer à la Société tous les ouvrages que la place honorable qu'il occupe à Paris, le met à portée de recueillir.

Note sur une maladie qui règne présentement parmi les chevaux, les mulets et les ânes, communiquée à la Société, par M. Carville, *vétérinaire, membre non résidant.*

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous présenter mes observations relatives à la maladie épizootique qui règne en ce moment dans notre Département, sur les chevaux, les mulets et les ânes.

Les premiers chevaux que j'ai traités de cette maladie, appartiennent à M. *Duci*, propriétaire cultivateur à Gauville, chez lequel je fus demandé vers la fin de Février dernier. Sur dix chevaux qu'il a, huit étaient atteints de la maladie épizootique : je les ai traités et ils ont guéri parfaitement.

Quelques jours après, cette maladie se développa chez plusieurs cultivateurs des cantons d'*Evreux*,

Conches, *Damville*, *Nonancourt* et *Saint-André*, qui me demandèrent pour visiter et traiter leurs chevaux qui étaient restés malades.

Je me transportai chez ces cultivateurs, où je visitai leurs animaux, que je trouvai attaqués d'une maladie présentant, sur ces chevaux, le même caractère.

Alors je m'empressai d'informer M. le Préfet qu'il se manifestait une maladie épizootique dans notre Département.

Cette maladie est grave, mais elle n'est pas contagieuse.

Je la considère comme une fièvre inflammatoire occasionnée par la température humide des saisons précédentes ; la mauvaise qualité des fourrages peut y contribuer aussi.

Cette maladie a plus ou moins d'intensité.

Les symptômes sont l'abattement de l'animal, la perte de l'appétit ; il porte la tête basse, les oreilles pendantes ; les vaisseaux de la conjonctive sont rouges et engorgés, les paupières tuméfiées, la membrane nasale enflammée, la chaleur de la bouche, la roideur des reins ; l'animal porte une jambe tantôt en avant, tantôt l'autre, il chancèle en marchant, les flancs sont retroussés et le mouvement en est accéléré, il ne se couche pas, le pouls est plein et fréquent.

Quoique je pense que le traitement préservatif ne garantisse pas les animaux de cette maladie, il est bon d'en faire usage, parce qu'il peut la modifier.

Il consiste à diminuer d'un tiers la ration du foin ou d'autres fourrages, et on la remplacera par de la paille de bonne qualité ; on supprimera un repas d'avoine,

elle sera remplacée par du son mouillé. Ils seront abreuvés d'eau blanchie par la farine d'orge, ou à son défaut, du son; la farine d'orge est préférable. Sur chaque seau de quinze pintes d'eau, on mettra une demi-verrée de bon vinaigre, deux onces, en commençant par une cuillerée pour accoutumer les animaux à cette boisson.

L'acide sulfurique serait préférable au vinaigre, s'il n'exigeait pas une grande attention dans son emploi, parce qu'une dose forte serait funeste; on en donnerait une demi-cuillerée à bouche, deux gros, étendue dans quinze pintes d'eau blanche, en commençant par une dose moins forte, pour y accoutumer les animaux.

Les chevaux seront étrillés et bouchonnés avec de la paille deux fois par jour.

Les écuries seront nétoyées soigneusement deux fois par jour et le sol recouvert de litière fraîche; l'air y circulera librement.

On y fera des fumigations, en jettant de bon vinaigre sur une brique chauffée.

Les chevaux pourront continuer leurs travaux ordinaires; s'ils ont chaud en rentrant à l'écurie, ils seront bouchonnés pour les sécher, et ils seront couverts autant que possible.

On leur passera un séton au poitrail et on leur fera une saignée; elle sera d'une pinte et demie pour un cheval d'une taille ordinaire, fort et bien constitué.

Les chevaux qui jetteront leur gourme ou qui seront faibles ne seront pas saignés.

Traitement curatif.

Dans le début de la maladie, je donne une ou plusieurs saignées, suivant que le pouls est plus ou moins plein.

Je suppose un cheval d'une taille ordinaire, fort et bien constitué ; je fais tirer une pinte et demie de sang.

Je ne fais pas saigner un cheval faible ou qui jette sa gourme.

Je fais passer deux sétons au poitrail ; quelquefois on y ajoute un cautère anglais que l'on place au passage des sangles, dans la vue d'opérer une dérivation.

Je fais donner des breuvages composés d'une décoction de guimauve dans de l'eau ; on en donne un le matin et un autre le soir, à la dose d'une pinte de cette eau tiède, dans laquelle on a fait dissoudre nitrate de potasse 2 gros, et une demi-cuillerée à bouche de miel ; lorsque l'animal prend de l'eau blanche, on ne lui donne qu'un breuvage par jour, et quand il avale difficilement les breuvages, ils sont remplacés par un opiat

composé de racines de guimauve. . . . . . . 6 gros.
gomme arabique.. . . . . 3 gros.
nitrate de potasse. . . . . 2 gros.
le tout en poudre, est mêlé dans miel.. . . . 4 onces,

que l'on fait prendre tous les matins à jeun en une fois.

Il y a quelques chevaux pour lesquels je fais ajouter un gros de camphre dissous dans l'huile d'olive ou le jaune d'œuf, suivant l'état d'atonie dans lequel je trouve les malades, quoique je n'aie pas reconnu qu'il ait produit de mauvais effet, et que les animaux qui en

ont pris ont bien guéri, je pense qu'il vaut mieux ne pas en faire usage et y substituer la gentiane; je l'emploie en poudre à la dose d'une demi-once par jour.

On donne des lavemens à l'eau de son ou de mauve.

Je fais entrer une cuillerée de bon vinaigre sur deux pintes d'eau, dans les lavemens du matin seulement.

On ne doit pas donner moins de trois lavemens, un le matin, un à midi et un le soir.

Si la maladie a de l'intensité, on doit en donner une plus grande quantité.

Les animaux sont abreuvés d'eau blanchie par la farine d'orge, dans laquelle on a fait dissoudre du nitrate de potasse.

La dose du nitrate de potasse est donnée de manière à ce qu'un cheval ordinaire, comme je l'ai indiqué, n'en prenne pas plus d'une once par jour.

La nourriture du grain leur est supprimée; on les nourrit avec du bon foin ou de la luzerne ou de la paille.

Les écuries seront tenues toujours très-proprement, et l'air y sera souvent renouvelé.

Les pansemens de la main ne doivent pas être négligés.

On frictionne les jambes avec un bouchon de paille humecté de bon vinaigre.

Après la guérison, on continuera l'eau blanche encore pendant quinze jours.

J'ai cru devoir communiquer à la Société les moyens que j'ai employés pour combattre cette maladie, parce qu'ils m'ont complètement réussi.

SCIENCES ET ARTS.

M. le Baron de *Stassart*, membre de la Chambre des Députés du royaume des Pays-Bas, a été nommé membre honoraire, et M. *Paulmier*, de Conches, élève de M. l'abbé *Sicard*, a été nommé membre correspondant.

Rapport fait à la Société, sur la broie mécanique de M. Laforet ; *par M.* Buzot.

Messieurs,

M. *Laforet* vous a adressé un échantillon de chanvre tillé à l'aide d'une nouvelle broie mécanique, de son invention, et sans avoir été préalablement roui.

Cet échantillon est accompagné de ses résidus, tels que la gomme résine, l'étoupe, la chénevotte, et d'une feuille de papier fabriqué avec cette dernière, sans addition d'aucune autre substance.

Ces divers objets vous ont été présentés dans votre séance du 4 novembre, vous m'aviez chargé, Messieurs, d'en faire l'examen, à l'effet de vous en rendre un compte circonstancié ; je viens aujourd'hui vous soumettre le résultat de mes observations.

Dans le prospectus de M. *Laforet*, se trouve un rapport fait à la Société royale académique des Sciences, par une commission émanée de son sein, devant laquelle l'inventeur a renouvellé les expériences indis-

pensables pour former son opinion, mais *sous le secret*.

Le rapport est tellement lumineux que je suis dispensé d'y rien ajouter, même de l'analyser, il doit rester intact.

D'après son exposé, on sent le besoin urgent de se procurer cette broie mécanique et de la propager, et comment y parvenir? M. *Laforet* vous indique la voie de la souscription, il a pensé sans doute qu'elle était la meilleure, admettons-la sans hésiter, et formons des vœux pour sa réussite; j'observerai seulement que l'époque de sa clôture me paraît trop rapprochée, à moins que le gouvernement, que je considère comme le plus intéressé, ne l'active par son exemple. Je le dis plus intéressé que tout autre, les faits que je vais mettre sous les yeux le démontreront, je crois, de la manière la plus évidente,

La France paie annuellement plusieurs millions à la Prusse pour se procurer des fils de lin, nécessaires à la confection de ses coutils, mouchoirs, rubans, etc. J'ai cru devoir vous en présenter un échantillon pris dans une de nos fabriques.

Je n'aurai pas de peine à vous persuader qu'elle sera éternellement tributaire de cette puissance, tant qu'elle ne possédera pas un nombre suffisant de machines propres à filer le lin et le chanvre à tel degré de perfection, et en telle quantité que ses besoins, toujours croissans, l'exigeront. C'était pour s'en affranchir, que le gouvernement, dans un tems déjà loin de nous, avait décrété une prime d'un million au bénéfice de l'inventeur de cette mécanique.

Beaucoup d'essais ont été tentés, aucuns n'ont réussi. »

Eh bien, Messieurs, je regarde la broie mécanique de M. *Laforet*, le fini de son ouvrage, ce dont on ne peut douter quand on examine les échantillons produits, attestés par la Commission précitée, comme un très-grand acheminement à ce but que vous désirez atteindre.

On peut faire cette objection, et dire :

Comment la France, si industrieuse en tout, n'est-elle pas au moins parvenue à rivaliser avec la puissance dont elle est forcée d'acheter les productions ? Elle n'a pas de mécaniques, et sa manutention est la même.

A cela je réponds :

L'immense majorité de la population Prussienne n'a pas d'autre occupation : hommes, femmes, enfans, tous filent au fuseau, assis comme debout. Je parle affirmativement. Obligé, dans mon intérêt, de parcourir plusieurs de ces coutrées, j'ai visité divers établissemens dans lesquels se fondent journellement les produits de la fi ature, j'ai vu comment le fil était classé, numéroté, blanchi ; les détails minutieux et fatigans que ce genre d'opération exige, peuvent convenir à ce pays, mais j'atteste qu'ils sont inadmissibles en France.

Dans ces Etats, point de luxe, ni dans les maisons, ni dans les vêtemens, ni dans la nourriture ; la main-d'œuvre y est à vil prix.

En France, c'est tout l'opposé.

Le luxe est répandu dans toutes les classes de la so-

ciété, l'artisan actif et industrieux ne se refuse aucune jouissance, et pour sa mise, son logement, ses meubles et sa nourriture; est-ce à filer au rouet qu'il obtiendrait tous ces avantages? Certes, non; aussi ne voyez-vous que des femmes âgées ou des servantes à gages qui se livrent à cette occupation, et pas habituellement; les moindres travaux passent avant tout.

Ces faits que j'ai recueillis le plus fidèlement possible, ne seront peut-être pas assez concluans pour être pris en considération; mais j'appellerai toujours votre attention sur une découverte qui a obtenu les suffrages des Savans, dont les études sont spécialement consacrées aux arts de la mécanique et de la chimie.

Si le secret auquel ces hommes distingués se sont engagés envers l'inventeur, ne leur a pas permis de donner aucun éclaircissement sur la construction de cette broie mécanique, il n'est pas moins démontré par suite des expériences faites par eux-mêmes, qu'elle réunit toutes les conditions désirables, et qu'elle se fait surtout remarquer par son extrême simplicité.

Ce serait donc, Messieurs, une acquisition précieuse pour un Département dans lequel on cultive avec abondance le lin et le chanvre, et où ces matières premières trouvent un emploi immédiat dans ses nombreuses fabriques.

Nos papeteries trouveraient également, par suite de l'adoption de cette machine, et à un prix très-modique, un nouveau produit qui supplérait à la rareté du chiffon usité jusqu'à ce jour.

Je pense donc, Messieurs, que la Société ne peut mettre trop d'empressement à répandre la connaissance

de cette nouvelle broie et à en recommander l'emploi. Ces moyens pourront bien être insuffisans, et nous devons le dire, le cultivateur, si persistant dans sa routine, tirera difficilement de sa poche cent francs pour l'acquisition d'une machine dont il contestera peut-être l'utilité, par cela seul qu'elle ne lui est pas connue.

Ne penseriez-vous pas alors, Messieurs, que sans négliger les moyens de publication qui sont à sa disposition, la Société pourrait prendre un certain nombre d'actions qui la rendrait propriétaire d'autant de modèles et d'estampilles.

Ces dernières sont destinées à être appliquées sur chaque broie confectionnée d'après le modèle, et elles confèrent au souscripteur un droit personnel à titre d'actionnaire en commandite, à l'usage privatif de la nouvelle broie.

En supposant que le nombre pris par la Société fut de cinq, il en serait adressé une à chacun des autres arrondissemens, et l'avantage exclusif qui doit en résulter, pourrait être l'objet d'un prix ou d'un encouragement accordé par les Sociétés d'Agricultures établies dans chaque arrondissement.

Une des conditions du Prospectus, énoncée dans l'article 10, offrant un rabais de 200 francs à chaque établissement qui souscrira pour dix modèles, semblerait mériter la préférence sur tout autre mode de souscription.

Il est vrai que par ce mode, la Société ne serait propriétaire que d'un seul modèle, assurément bien suffisant; mais elle serait amplement dédommagée par

la possession de dix estampilles, conférant dix priviléges, sans lesquels celui qui ferait usage de la mécanique s'exposerait à être poursuivi comme contrefacteur.

En déboursant une somme de 800 francs, la Société se trouverait assurée d'un moyen très-puissant de propagation, qui seul pourra atteindre le but qu'elle se propose.

Je ne sais, Messieurs, si les ressources qui sont à votre disposition, vous permettront de consentir à une dépense de 500 francs, dans la première hypothèse, ou de 800 francs dans la seconde.

J'ai eu l'honneur de vous faire observer en commençant, que la clôture de la souscription annoncée pour le 15 Mai, me paraissait trop rapprochée ; je dois vous en dire le motif.

Il n'est pas présumable que le Conseil général puisse être assemblé à cette époque, et c'est une circonstance bien fâcheuse, elle nous prive indubitablement des secours que sa libéralité éclairée et son amour pour tout ce qui tient à la prospérité de notre Département l'auraient déterminé à accorder pour cette précieuse acquisition ; mais du moins nous pouvons espérer que la Société, en s'adressant à M. le Préfet, qui peut disposer de fonds réservés dans son budget pour des dépenses utiles et imprévues, obtiendra de ce Magistrat les moyens d'acquitter celle qui intéresse à la fois, et à un très-haut degré, l'agriculture, l'industrie, et surtout la salubrité publique.

Rapport sur le Mémoire présenté à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure, par M. de Bertengle, *et relatif à la construction et à l'entretien des routes, d'après la méthode de M.* Jonh London Mac Adam, *par M.* Lefrançois.

Messieurs,

J'ai examiné avec le plus grand intérêt le Mémoire qui vous a été adressé par M. *de Bertengle*, et sur lequel vous m'avez chargé de vous faire un rapport.

Ce mémoire est relatif à la construction et à l'entretien des routes, d'après la méthode de M. *Mac Adam*. Cette méthode a généralement été adoptée en Angleterre, après que les enquêtes ordonnées par le parlement et les rapports des gens de l'art en eurent confirmé les grands avantages. Une partie des Français qui ont voyagé en Angleterre, et des personnes qui ont lu les Mémoires de M. *Mac Adam*, pensent que cette méthode devrait être adoptée également en France, comme bien préférable à celle qui y est en usage, et ils fondent leur opinion sur la supériorité des routes d'Angleterre; ils n'examinent pas si cette supériorité est seulement due à un meilleur système de construction et d'entretien, ou si elle provient d'autres causes importantes, comme, par exemple, un grand emploi de fonds, et un roulage moins pesant et moins actif; ils ne jugent que par le résultat. Je vais procéder d'une autre manière et commencer par l'examen du système de M. *Mac Adam*, en suivant les raisonnemens de cet ingénieur.

M. *Mac Adam* pose en principe que pour qu'une route soit bonne, il faut qu'elle offre constamment une surface unie, dure et assez plane pour qu'une voiture s'y trouve parfaitement d'aplomb. Ce principe est incontestable. Il établit ensuite que, pour qu'une route puisse remplir ces trois conditions, il est nécessaire qu'elle soit formée de pierres de forme à peu près cubique, du poids d'environ 6 onces, sans aucun mélange de terre, et sur une profondeur de dix à douze pouces seulement.

Voici les raisonnemens qu'il fait pour appuyer ce système :

C'est le sol naturel, dit-il, qui en réalité doit supporter la chaussée et tout ce qui se meut ou roule sur la surface ; or il supportera toute cette charge sans fléchir tant qu'il sera maintenu dans son état naturel, c'est-à-dire parfaitement sec. Il est évident que nulle route artificielle ne vaudrait le sol naturel sur lequel elle est assise, si ce sol pouvait être constamment maintenu sec. Le point essentiel est donc de maintenir en cet état tout le développement de terrain que doit couvrir la route ; pour parvenir à ce but, il faut que cette route soit formée d'un massif impénétrable à la pluie.

Mais il n'est pas de constructeur expérimenté, qui n'ait remarqué que, si on établit, pour former une route, un assemblage de pierres d'inégales grosseurs, l'ébranlement occasionné par le mouvement et la pression des voitures, tendra constamment à pousser en dehors les plus grosses, et il résulte de ce déplacement des fissures à travers lesquelles les eaux pénètrent jus-

qu'au sol naturel. Pour empêcher les pierres de se déplacer et de se chasser, il est donc indispensable de n'en employer que d'égale grosseur, depuis le fond jusqu'à la superficie.

Les pierres doivent être angulaires, et autant que possible d'une forme cubique, pour mieux s'agglomérer et s'unir étroitement; elles doivent être employées sans mélange de terre, chaux, glaise et autre matière prenant ou transmettant l'eau, ou susceptible d'être affecté par la gelée.

La dimension des cubes doit être calculée d'après l'espace qu'occupe chaque point de contact résultant de la pression d'une roue d'une proportion ordinaire sur une surface plane et unie. Or, on trouvera que la largeur de ces points de contact est d'environ un pouce, d'où il suit qu'on ne saurait employer pour la construction d'une route, sans nuire à la solidité, aucune pierre présentant une dimension supérieure. Si la vérité de cette proposition est démontrée par l'expérience, on y trouvera l'explication du mauvais état d'un si grand nombre de routes, et celles des onéreuses et continuelles réparations qu'elles exigent.

Il est essentiel que les pierres une fois posées sur le terrain y restent fixées sans déplacement, ce qu'on obtiendra surtout par l'enchâssement de leurs parties saillantes et rentantes.

Après les granites qui sont les meilleurs de tous, les silex et certaines pierres calcaires, sont de très-bons matériaux pour les routes; mais quand on les y répand dans l'état où on les a extraits des champs ou des carrières, les plus gros constamment chassés et rechassés

par les chevaux et les voitures, détériorent la route où ils ne peuvent s'incorporer, et obligent à de ruineuses réparations.

M. *Mac Adam* condamne donc le système qu'on a toujours suivi en France et qu'on avait adopté dans une grande partie de l'Angleterre, dans toute l'Ecosse, système qui consiste à former la chaussée d'une route de trois couches, la première en gros matériaux posés à plat et à la main, la deuxième en matériaux de moyenne grosseur, et la troisième, sur quatre à cinq pouces d'épaisseur; en matériaux d'un pouce cube environ de grosseur.

Les chaussees d'Angleterre avaient jusqu'à trois pieds d'épaisseur, M. *Mac Adam* a démontré qu'en employant son système, une épaisseur de dix à douze pouces était suffisante, quel que soit d'ailleurs le substractum.

Les chaussées en France sont généralement faites sur quinze pouces (0,40) d'épaisseur, nous verrons plus loin si on pourrait, sans inconvénient, réduire cette épaisseur.

M. *Mac Adam* pense qu'une route doit être le moins bombee possible, afin d'être plus sûre pour les voitures, et d'être moins entamée par les roues; il estime qu'une pente de trois pouces est suffisante pour une route de dix-huit pieds de largeur.

Sans doute qu'une si faible pente suffira quand une route sera parfaitement entretenue comme le sont celles d'Angleterre; mais quand, comme cela a lieu en France, les fonds d'entretien sont bien au-dessous de ce qui est necessaire, n'aurait-on pas à craindre qu'en

donnant si peu de bombement, il ne disparût bientôt, et lorsque les eaux pluviales n'auraient plus d'écoulement, que deviendraient les routes? elles seraient bientôt perdues.

Il n'y a aucune parité entre les fonds accordés pour l'entretien annuel des routes d'Angleterre et celles de France, et entre l'activité et la pesanteur du roulage sur les unes et sur les autres. En Angleterre l'entretien des grandes routes, ou routes à barrière, coûte annuellement quarante-neuf millions, et celui des routes de France environ douze millions, et cependant le roulage sur celles-ci est considérablement plus actif que sur celles-là, où le transport se fait au moyen de canaux, et de plus, le maximum du poids des voitures, chargement compris, pour les routes de France, est de 11400 kil., avec des roues à gentes de vingt-cinq centimètres (9 pouces environ); et en Angleterre ce maximum est de 8122 k., avec des gentes de quatorze pouces environ. Comment veut-on que sous de pareilles charges les matériaux puissent résister? aussi, sur les routes très-fréquentées un rechargement de trois à quatre pouces disparaît-il en peu de mois; particulièrement dans les parties où le caillou est le plus tendre; car il faut observer que le rapport de la dureté de certains cailloux à d'autres, va de un jusqu'à cinq et même plus.

Voilà les principales causes de l'état fâcheux de certaines routes de France, et si leur construction première et le système suivi pour leur réparation peuvent y être pour quelque chose, ce que nous admettons, ils n'en sont donc pas les seules raisons, comme certaines personnes le pensent.

Les mêmes motifs qui doivent déterminer à donner aux grandes routes de France plus de trois pouces de pente en travers, doivent également obliger de leur donner plus de douze pouces d'épaisseur. Après les circonstances fâcheuses où s'est trouvé le Gouvernement, il y a dix ans, (et malheureusement une guerre peut ramener momentanément une gêne dans les finances) toutes les routes de France eussent été perdues si elles n'avaient eu que dix à douze pouces d'épaisseur; il est donc prudent de conserver l'épaisseur de quinze pouces à celles faites, et de la donner à celles à construire.

Nous allons examiner actuellement s'il est utile de faire toute l'épaisseur de la chaussée en petits matériaux.

Nul doute qu'il ne soit indispensable d'employer de petits cubes à la surface et jusqu'à la profondeur où l'ébranlement occasionné par le mouvement des roues des voitures peut se faire sentir, afin d'éviter le déplacement des matériaux et les frissures qui en seraient les suites. Cette méthode a toujours été suivie en France, et si l'on consulte les devis des travaux exécutés en l'an 9, pour la réparation des routes du Département de l'Eure, on y trouvera la condition que les matériaux seront cassés et réduits sur l'enclume à la grosseur d'une noix; mais est-il également utile et avantageux d'employer de petits matériaux à la partie inférieure? il est certain que lorsque, comme en Angleterre, le bon et complet entretien des routes permet de ne leur donner que dix à douze pouces d'épaisseur, il est indispensable de former toute cette



épaisseur de petits cailloux, parce que si on la construisait en deux couches, une de gros dans le fond, et une de petits cailloux à la partie supérieure, celle-ci serait trop peu épaisse pour que la commotion causée par les voitures ne se fît pas sentir dans celle-là, et alors il pourrait s'y faire des crévasses à travers lesquelles les eaux pluviales pénétreraient jusqu'au sol naturel, où elles ne tarderaient pas à devenir un instrument de destruction de la route ; mais quand des motifs comme ceux que nous avons indiqués plus haut au sujet des routes de France, obligent de donner à la chaussée quarante centimètres d'épaisseur, il est certain qu'on peut se dispenser, par la seule considération de l'économie, de former cette épaisseur en petits cailloux cubes, et qu'il suffira de n'en employer que sur moitié, en formant l'autre moitié de gros cailloux posés à plat et à la main avec le plus grand soin, bien serrés les uns contre les autres, et dont on remplira les intervalles avec de petits cailloux posés aussi à la main. Il est évident que ces gros matériaux ne s'uniront pas aussi intimement que de petits cubes, mais la couche supérieure qui doit en être formée laissera filtrer peu d'eau, et ce qui filtrera sera arrêté par la seconde couche.

Si le fond sur lequel doit porter la route était meuble ou spongieux, il faudrait, pour plus de précaution, former toute l'épaisseur en petits cubes, ou si on formait une première couche en gros cailloux, il ne faudrait pas les employer tels qu'ils sortiraient des carrières, mais leur donner une forme aussi cubique que possible, afin d'augmenter leurs points de contact ou d'union.

En général les matériaux de formes arrondies doivent autant que possible être prohibées dans la construction des routes, comme étant incapables de s'unir intimement, et par conséquent de former jamais un massif compact et impénétrable aux eaux. Les chaussées formées de cette espèce de matériaux, dans laquelle nous placerons le gravier, sont presque toujours entamées, demandent de continuelles réparations et sont tirantes et dangereuses pour les voitures. Quand on ne peut avoir d'autres matériaux, il faut les casser pour leur procurer des faces moins arrondies.

La considération de la grosseur des matériaux qu'on doit employer est de la plus grande importance d'après le prix auquel revient le cassage. D'après M. *Mac Adam*, le cassage d'un mètre cube de caillou revenait dans le commencement à environ trois francs; mais aujourd'hui qu'on a perfectionné cette opération, il ne revient plus qu'à 1 fr. 50 c. Or, comme dans un mètre courant de chaussée de six mètres de largeur sur trente centimètres (onze pouces) d'épaisseur, il entre un mètre quatre-vingts centièmes de caillou, le cassage pour cette largeur coûte donc 2 fr. 70 c., et 10,800 fr. pour une lieue. M. *Mac Adam* annonce, il est vrai, que par l'emploi récent de machines à vapeur à mouvement de rotation, et de la force d'un cheval, le prix de cette main-d'œuvre sera considérablement diminué.

On a reconnu en Angleterre que par la préparation et l'emploi mieux entendus des matériaux, on avait opéré une économie très-considérable dans la quantité des pierres mises en œuvre, et par conséquent

dans la dépense. On a en outre obtenu le grand avantage de faire porter l'économie sur les frais de transport au profit de l'ouvrier, ce qui a donné les moyens d'employer des enfans, des femmes et des vieillards. Dans l'arrondissement de Bristol, l'ancienne proportion du travail des hommes à celui des chevaux était de un à trois, aujourd'hui cette proportion est justement l'inverse.

Ce qui a fait la réputation de M. *Mac Adam*, c'est que pendant un hiver très-pluvieux, où la plus grande partie des routes d'Angleterre étaient devenues impraticables, on reconnut que celles exécutées sous la surveillance de cet ingénieur étaient demeurés parfaitement viables, et cependant sur toutes les autres on avait dépensé des sommes considérables, puisqu'il s'en trouvait où il y avait jusqu'à trois pieds d'épaisseur de matériaux. M. *Mac Adam* fut donc chargé de faire reconstruire ces routes suivant sa méthode, et tout ce qu'il eut à faire s'est borné à faire creuser ces routes sur un pied environ de profondeur, à casser le caillou sortant des fouilles à la grosseur d'un pouce cube et à le faire remployer avec soin. Plusieurs centaines de milles de routes ont été refaits ainsi, et tout a résisté aux derniers hivers; la dépense s'est élevée à environ 15,000 fr. par lieue.

Les routes ou parties de routes de France qui sont en mauvais état, n'ont pas l'avantage qu'avaient les routes d'Angleterre de contenir une grande quantité de matériaux. Les vérifications récentes ont constaté que ces routes ou parties de routes ne renfermaient pas de cailloux sur plus de cinq à six pouces de pro-

[illegible] est pas moins indispensable, si on veut les rendre bonnes, de faire relever tout le caillou qui y existe, et de le faire employer avec les précautions que nous avons indiquées plus haut, et en y ajoutant la quantité de nouveaux matériaux qui sera reconnue nécessaire ; car tant qu'on se bornera, comme cela a lieu dans plusieurs endroits, à placer sans soin une couche de quatre à cinq pouces de nouvelles pierres sur ce qui existe, on fera une dépense presqu'en pure perte, puisque cette couche n'est pas assez épaisse pour arrêter la filtration des eaux pluviales, et que ce qui reste d'ancien caillou dans le fond étant sans arrangement mêlé de terre ou de sable, ne présente qu'un crible incapable d'aucune solidité. On remplirait donc bien mieux le but que se propose le gouvernement, et on lui épargnerait des sommes considérables, si, au lieu de faire ces rechargemens, on s'attachait à refaire avec soin, chaque année, une partie des routes mauvaises proportionnée aux fonds alloués, en n'en réservant que ce qui serait strictement nécessaire pour empêcher les autres parties de se défoncer.

Les journaliers employés à casser le caillou doivent être assis, ce mode a été reconnu le plus productif et par conséquent le plus économique ; ils doivent être armés d'un marteau à coin, dont la tête doit peser environ une livre ; le plan et le coin fortement trempés, ayant le premier environ un pouce de superficie, le manche doit avoir quatorze ou quinze pouces de longueur ; ce marteau doit être facilement maniable d'une seule main, même par une femme.

Un fait qui au premier abord paraît difficile à ex-

pliquer, c'est qu'une route établie sur une base dure et pierreuse, s'use plus promptement que celle qui porte sur un fond meuble et même spongieux ; la raison de cet effet est pourtant très-simple : un terrain élastique cède sous la charge des voitures et empêche le caillou de se broyer, tandis que sur un sol de roc le caillou se brise comme sur une enclume. M. *Mac Adam* cite à l'appui de ce fait la route de Bridgervater à Cross, et celle de Wedmore à Glostenbury ; la première est établie en partie sur un terrain marécageux et en partie sur le roc vif ; le rapport de la durée de l'une à l'autre a été trouvé de cinq à sept. La seconde, qui est construite sur un terrain de tourbe très-porreuse, et qui est très-fréquentée, exigeait à peine de légères réparations après six ans de construction.

On a long-tems été dans l'usage, et quelques constructeurs de routes y sont même encore, de placer sur un terrain très spongieux ou mouvant, de grosses pierres, des fagots, ou même des pièces de bois pour supporter la route et l'empêcher de fléchir. M. *Mac Adam* condamne ce moyen comme mauvais et très-dispendieux ; quelque soit le substratum, dit-il, une route faite selon ma méthode l'empêchera de fléchir, pourvu pourtant qu'il soit assez solide pour supporter un homme à cheval, et je préférerais même un terrain meuble au roc, par le motif de l'économie dans les frais d'entretien de la route. Je partage en tout ceci l'opinion de M. *Mac Adam*, que l'expérience a d'ailleurs complètement justifiée.

M. *Mac Adam* recommande de tenir, autant que possible, le fond de la chaussée d'une route au-dessus

du sol naturel, afin de la garantir des eaux souterraines ; il veut aussi que lors de la construction d'une route on n'emploie d'abord que la moitié des matériaux et qu'on les laisse pendant quelque tems fouler par les voitures avant d'étaler le reste, et il enjoint de choisir pour les travaux de construction ou de réparation, un tems un peu humide pour que les matériaux se relient mieux entr'eux.

Tous ces préceptes sont très bons à suivre.

Ceux qu'il donne pour l'entretien journalier des routes sont également utiles ; il veut qu'avant d'employer de nouveaux matériaux, on purge bien les parties où ils doivent être mis des matières usées, et qu'on ouvre et ameublisse la surface à l'aide de la pioche, afin de faciliter la liaison des nouveaux matériaux avec les anciens.

Cette méthode a toujours été recommandée en France et j'ai été à même d'en reconnaître l'utilité. Rien n'est en effet plus pernicieux que de laisser, lors de nouveaux emplois, des matières qui ne présentent aucune consistance ; la route est bientôt entamée et sillonnée de nouveau au grand préjudice de sa solidité, des attelages et des voitures.

Par le même motif on ne saurait trop veiller à ce que les cantonniers rabattent les bourrelets en dehors pour ne ramener dans l'ornière que les matériaux non usés. Le peu d'intelligence de ces ouvriers, et une paresse mal entendue les engagent souvent, malgré les ordres sévères qu'on leur donne, à rabattre en dedans, et il en résulte que les premières voitures ont bientôt détruit l'ouvrage de tout une journée.

L'objet le plus essentiel en outre pour l'entretien journalier des routes, c'est de veiller à ce que les cantonniers ouvrent, lors des pluies et des fontes de neiges, le plus possible de saignées, afin que les eaux ne séjournent pas sur la chaussée. Pendant l'hiver surtout, cette mesure est de la plus grande importance ; car si lors d'une gelée les eaux avaient pénétré dans l'intérieur d'une route, à la dilatation opérée par la congellation succéderait nécessairement au dégel la dislocation de cette route. L'effet de la gelée sur une chaussée détrempée peut être comparé à celui d'un levier qu'on emploierait pour la bouleverser.

Le système de M. *Mac Adam* a produit dans la Grande-Bretagne un enthousiasme difficile à décrire. Plus d'un millier de milles de chemins ont été construits ou refaits selon ce système, et l'expérience en confirme de plus en plus l'excellence. Plusieurs villes et celle de Londres se sont même décidées à faire dépaver quelques-unes de leurs rues pour les faire reconstruire en empierrement, et elles s'en trouvent fort bien. Il est certain que cette mesure peut quelquefois être bonne, cela dépend du prix et de la qualité du pavé dans les villes. Quand, par exemple, le pavé est très-cher, d'une qualité tendre et mal conformé, il est bien préférable sous tous les rapports de faire une chaussée en cailloutis ; mais quand on peut avoir de bons pavés, à un prix peu élevé, on ne peut disconvenir qu'une chaussée qui en est formée est plus roulante, plus propre, et qu'elle exige de moins fréquentes réparations, qui nuisent toujours à la circulation. Il y aurait certainement de la folie à dépaver les rues de Paris pour en refaire des chaussées ferrées.

Telles, Messieurs, les observations que j'ai cru devoir faire sur le Mémoire de M. *de Bertongle*. Ce Mémoire, comme vous le voyez, présente le plus grand intérêt, puisqu'en analysant tout ce qui a été écrit sur la méthode de M. *Mac Adam*, il traite un sujet si important pour la prospérité de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, et en général pour tout ce qui est nécessaire au bonheur des hommes; car, Messieurs, sans communications peu de civilisation et pas de richesses. M. *Mac Adam*, par la découverte de son système, a rendu un service éclatant à son pays, puisque malgré les sommes immenses qu'on y dépensait pour l'entretien des routes, elles étaient toujours mauvaises, et il sera utile à toutes les nations civilisées par la publication de ses Mémoires.

Quoique nous ayons proposé de modifier le système de cet ingénieur pour la construction des grandes routes en France, nous ne pensons pas moins qu'il est le meilleur et le plus économique à suivre, quand, comme en Angleterre, les ressources financières permettent d'entretenir régulièrement et complettement les communications. Nous nous plaisons donc à rendre hommage à M. *Mac Adam* pour l'utilité de sa méthode et pour les connaissances étendues que ses ouvrages font découvrir en lui.

J'ai l'honneur de proposer à la Société de remercier M. *de Bertongle* de l'envoi de son Mémoire, et de lui exprimer tout l'intérêt qu'elle a pris à sa lecture.

Extrait du discours prononcé par nn Professeur de Mathématiques, au commencement do la seconde année de son cours.

Messieurs,

Aujourd'hui que les faibles connaissances que vous avez acquises en mathématiques vous rendent susceptibles d'entrevoir les avantages que vous pouvez retirer de cette science précieuse et sublime, je vais essayer de vous les présenter et de vous donner une juste idée de leut bnt et de leur utilité.

En consultant l'étimologie des Mathématiques, on verra que les Grecs ont voulu peindre par ce nom l'universalité des connaissances ou la profondeur du savoir; la vénération des anciens pour cette branche de connaissances a été telle, qu'ils érigèrent en temple la demeure de *Pythagore*, que le burin des plus célèbres artistes a transmis à la postérité les traits de *Platon*, qu'on appelait le divin; que les biens et le corps d'*Archimède* furent rendus religieusement à sa famille par un ennemi vainqueur, afin d'expier, s'il était possible, la brutale impatience du farouche soldat. Parmi les nations modernes, je puis vous citer l'Angleterre, qui a placé le cercueil de *Newton* au milieu de ceux de ses Rois; la France, qui porte encore aujourd'hui des regards de complaisance et d'admiration sur la statue de *Descartes*, et la Suède, qui salue avec attendrissement le mausolée de cet homme immortel.

L'objet des mathématiques est la nature entière, cette vaste étude embrasse dans ses recherches les

causes, les effets, les propriétés, les lois, et l'harmonie de tous les êtres physiques ; elle procure à l'homme les moyens d'asservir les élémens au gré de ses désirs, de tracer sous la voûte céleste les limites de la lumière et des ombres, les zônes, les climats, les périodes des saisons, les courbes que décrivent les astres, et d'établir, le compas à la main, toutes les divisions du tems et toutes les mesures de la terre.

En nous rappelant quelques-uns des services que la géométrie a rendus aux hommes, nous verrons que c'est aux Mathématiques que *Thales* a dû le pouvoir de ranimer le courage d'une armée plongée dans la désolation et le désespoir, par la vue d'une éclipse ; que ce sont les Mathématiques qui ont guidé Christophe *Colomb* dans ses projets et qui ont achevé son triomphe ; elles seules ont pu inspirer assez de confiance et donner assez de force aux navigateurs pour franchir les barrières de l'océan, en lui apprenant à construire un vaisseau, à fixer son centre de gravité, à peser son volume, à mesurer la masse de fluide qu'il doit déplacer, à compliquer sans confusion des centaines de cordages, enfin en lui faisant connaître la coupe, l'étendue et l'usage des voiles pour pouvoir captiver le souffle favorable des vents, soit pour en amortir ou en éluder la fougue.

C'est le géometre qui a tracé le modèle de tous les arts nécessaires, utiles ou agréables ; et malgré l'habitude de les voir, nous ne pouvons nous empêcher d'admirer, comme autant d'inventions sublimes, ces instrumens si variés, ces mécaniques si fécondes, ces fabriques, ces manufactures, sources inépuisables des

richesses du commerce, c'est lui qui au moyen de l'optique, est parvenu à rendre à nos yeux affaiblis leur première vigueur et à détacher en quelque sorte du firmament la masse des astres, pour la rapprocher et la soumettre à nos regards curieux, en forçant la lumière de fléchir et de rompre sa marche à travers les corps solides; et l'on peut dire, pour embrasser tout dans une seule pensée, que si le monde eût pu être l'ouvrage de la main des hommes, il fut sorti de celle d'un mathématicien.

On reproche aux mathématiques de dessécher l'imagination; ce reproche ridicule n'a pu être admis par les hommes éclairés de tous les âges qui se sont rappelé les noms et les œuvres de *Platon*, de ses élèves, législateurs de l'antiquité auxquels on décerna le nom de Sages (*Licurgue*, *Isocrate*, *Démosthènes*, etc.), de *Terentius Varron*, de *Nigidius*, d'*Apulée*, *de Paschal*, de *Dalembert*, d'*Euler*, de *Buffon*, tous aussi célèbres dans les sciences que dans les lettres; et s'il est bien peu de poètes et d'orateurs, il est encore moins de vrais mathématiciens. Vous allez être convaincus de la vérité de cette assertion, en écoutant l'énumération des qualités nécessaires pour devenir géomètre.

Un géomètre, quand il ne voudrait que se borner à entendre ce qui a été trouvé par d'autres, doit avoir plusieurs qualités assez rares : la justesse de l'esprit, pour saisir les raisonnemens et démêler les paralogismes; la facilité de conception pour entendre avec promptitude, l'étendue, pour embrasser à la fois les différentes parties d'une démonstration; la mémoire, pour retenir les propositions principales, leurs dé-

monstrations, ou du moins l'esprit de ces démonstrations pour pouvoir se rappeler au besoin les unes et les autres, et en faire usage. Mais le géomètre qui ne se contentera pas de savoir ce qui a été fait avant lui et qui veut ajouter aux découvertes de ses prédécesseurs, doit joindre à ces différentes parties de l'esprit, d'autres qualités encore bien plus rares : la profondeur, l'invention, la force et la sagacité. Les qualités nécessaires pour apprendre la géométrie ne sont pas toujours des dons de la nature, mais d'après ce proverbe véritable : *labor improbus omnia vincit*, par une étude laborieuse et suivie on finit par les acquérir en partie.

Notice sur l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, par le Chevalier Joseph-Romain-Louis de Kirckhoff, *D.-M., membre de plusieurs ordres et de la Commission Médicale de la province d'Anvers, etc., etc.*

Une quantité de monumens attestent encore aujourd'hui l'ancienne splendeur de la ville d'Anvers, de cette ville autrefois une des plus riches et des plus commerçantes de l'Europe, et qui, lors du règne de Charles-Quint, époque de sa plus grande prospérité, renfermait tant de richesses, qu'un seul négociant, nommé Jean *Daens*, prêta à l'Empereur 2,000,000 de florins des pays-bas, et à la fin d'un dîner que le Monarque accepta chez lui, il brûla le billet d'obligation, en disant au Prince qu'il était trop bien payé pour l'honneur qu'il lui faisait.

Anvers est une ville commerciale dans toute la

force du terme. De tous tems les lettres y ont été très-peu cultivées, parce que le négoce, qui paraît inné chez l'Anversois, sans cesse dominé par le désir d'amasser des richesses, a toujours fait l'objet de ses occupations favorites; aussi à ses yeux rien n'est plus digne de considération que le faste et l'opulence, et c'est peut-être à ce fatal préjugé qu'il sacrifie un peu trop les soins que réclame la bonne éducation. Mais si cette cité, jadis si florissante, ne peut pas se flatter d'avoir été féconde en Hommes de Lettres, si l'on n'y rencontre pas cette aménité de manières, cette politesse qui fait le charme de la société, on ne peut pas s'empêcher de convenir que par compensation, le caractère de l'Anversois est franc; et certes nulle part les Arts n'ont été cultivés avec plus de succès. Suivant le témoignage de plusieurs historiens, la culture des Arts à Anvers est aussi ancienne que la ville même.

On ne saurait contester que de tous les établissemens d'utilité publique fondés à Anvers, depuis son existence, l'Académie des Beaux-Arts mérite de tenir un des premiers rangs. Cette Académie qui a tant répandu parmi les Belges le goût des Arts, et qui a formé dans son sein une foule d'artistes, dont les noms immortels sont consacrés dans les annales de l'Histoire; cette Académie, dis-je, à laquelle se rattachent tant de souvenirs glorieux que les âges à venir ne pourront jamais effacer, peut être regardée à juste titre comme une des plus anciennes et des plus célèbres de l'Europe.

Pour préciser l'époque de sa création et avoir toutes

les données nécessaires sur cette antique Ecole, nous avons fait beaucoup de recherches dans ses archives, et dans celles de quelques particuliers en possession de documens curieux, relativement à cet établissement; d'après les renseignemens que nous sommes parvenus à recueillir, et dont nous osons garantir la bonne source, il se fut formé à Anvers, au commencement du quinzième siècle, une confrérie composée d'hommes animés de l'amour des Arts et consacrés par état à les cultiver, dans le but de se rapprocher, de s'entr'aider et de s'éclairer mutuellement, afin de parvenir par des applications positives et par une noble rivalité, à s'instruire et à perfectionner les Arts. Cette confrérie fut instituée sous le nom de confrérie de Saint-Luc.

D'après les documens très-anciens conservés aux archives de l'Académie, il est constant que l'écoutette et les bourguemaîtres d'Anvers, par une ordonnance datée du 22 juillet 1442, accordent de grands priviléges à cette confrérie des peintres, sculpteurs, graveurs, enlumineurs et autres artistes; et dans cette même disposition il est fait mention que ce corps d'artistes, réunis en confrérie depuis 1414, ont mérité l'attention des Magistrats, ce qui ne laisse aucun doute que son origine ne date de bien plus loin que de 1442. Il est aussi notoire que dans les anciens documens on remarque qu'il y a des registres de cette confrérie qui ne se retrouvent plus, et qui sont antérieurs à ceux qui reposent dans les archives de l'Académie, et ce qui confirme davantage que cette réunion d'artistes exista long-tems avant 1442, et ce qui prouve en même-tems qu'elle était en relation avec des artistes d'autres villes, dont les travaux concouraient aux progrès des

Arts, c'est qu'en 1420, comme nous l'avons vu par des pièces sur l'authenticité desquelles il n'est pas permis de concevoir le moindre doute, Jean *Van Eyck* reçut d'elle les marques les plus flatteuses pour son invention de la peinture à l'huile, dont il lui avait soumis ses épreuves; invention dont l'application donna aux tableaux un éclat que n'avait pas la détrempe; invention qui donna en quelque sorte une nouvelle existence à la peinture, qui, jusqu'au quinzième siècle, n'avait fait que languir. Le peintre, pour le rappeler en passant, que la ville de Maseyck vit naître en 1370, et qui fut employé à la Cour de Philippe-le-Bon, ajouta à sa découverte de la peinture à l'huile, plusieurs procédés pour colorer le verre sans la pâte.

On conçoit qu'à l'aurore de sa naissance, cette confrérie ne pouvait pas encore compter sur les grands talens, sur les vastes connaissances de ses membres; mais de leur zèle et de leur émulation il devait résulter des avantages remarquables. En effet, l'activité et l'enthousiasme, nécessaires pour faire prospérer une association de ce genre, et qui paraissent avoir animé ces artistes réunis, n'ont pas manqué de produire bientôt d'heureux fruits. Dans le quinzième siècle elle compta déjà dans son sein plusieurs artistes très-distingués, parmi lesquels on remarque Mathieu *Van der Goes*, peintre; Léonard *de Berghen*, sculpteur d'une grande réputation, maître en 1461; et imprimeur (1); *Quintin Matsis*, peintre d'histoire, maître

(1) Mathieu *Van der Goes* est le premier qui a imprimé à Anvers. Il existe des livres qui ont été imprimés chez lui en 1472.

en 1491, et dont les tableaux, quoique n'ayant pas encore atteint toute la perfection de l'invention de la couleur à l'huile, sont fort estimés; Pierre *Peau*, sculpteur renommé, maître en 1492, etc., etc.

Des pièces authentiques prouvent qu'en 1510 les peintres et les sculpteurs furent séparés des autres professions dépendant de la compagnie de Saint-Luc. Un nommé Georges *Formantel* institua l'Académie de peinture et de sculpture, qui néanmoins continua à être soumise aux doyens de la confrérie de Saint-Luc. Il ne semble pas qu'à cette époque il y eut un enseignement public; les élèves s'instruisaient dans des leçons particulières qu'ils prenaient chez des peintres et des sculpteurs, et quand ils avaient reçu l'instruction nécessaire, ils étaient admis au nombre des membres de la confrérie.

Parmi les membres que cette compagnie a comptés dans son sein au seizième siècle, on distingue *Judoce Van Cleve*, peintre d'histoire, excellent coloriste, maître en 1511; Corneille de *Vriendt*, aussi connu sous le nom de Corneille *Floris*, sculpteur renommé, maître en 1539; Mathieu et Paul *Brille* (1), paysagistes très-distingués; Adam *Van Oort*, peintre d'histoire, maître du célèbre *Rubens* et de Jacques *Jordaens*; François de *Vriendt*, frère du précédent, peintre d'histoire, surnommé le *Raphaël de la Flandre*, maître en 1540, fondateur d'une école brillante qui

(1) Paul *Brille* a exécuté au Vatican, à Rome, une galerie à fresque, remarquable par l'originalité de peinture et par la vérité des scènes qu'elle représente.

compta un grand nombre d'élèves ; Martin de *Vos*, peintre d'histoire et de portraits, maître en 1558, etc. etc.

Au dix-septième siècle, elle compta parmi ses membres le célèbre Octave *Van Veen*, dont Pierre-Paul *Rubens* fut le disciple ; Abraham *Janssen*, peintre d'histoire, qui a beaucoup contribué à la renommée de l'école flamande ; Jean *de la Baer*, qui a exécuté, d'après les dessins de Théodore *Van Thulden*, la belle peinture des vitraux de la chapelle de la Vierge, dans l'Eglise de Sainte-Gudule à Bruxelles (1) ; n'oublions pas de citer également le fameux Antoine *Van Dyck*, véritable prodige de l'art, etc., etc.

Les travaux de cette compagnie d'artistes ont dû naturellement attirer sur elle l'attention de l'autorité supérieure, et l'engager à seconder le noble zèle et les louables efforts d'une association au maintien de laquelle les intérêts et la gloire du Gouvernement commandaient d'attacher du prix. Philippe IV, Roi d'Espagne et des Indes, convaincu que rien ne mérite plus d'être encouragé par le Souverain, que les Sciences et les Arts, étant sollicité en 1663, par David *Teniers*, peintre de bambochades, directeur et doyen de cette corporation de peintres et de sculpteurs, d'accorder à ce corps le titre d'Académie royale, prit, le 6 juillet 1663, un décret dont l'original se trouve encore dans les archives de la ville d'Anvers, par lequel décret le

(1) Le nom de Jean *de la Baer* ne se trouve pas sur les registres de la confrérie de Saint-Luc, mais selon une note inédite qui m'a été exposée, il n'est point à douter qu'il n'ait exercé son art à Anvers, et qu'il ne fit partie de cette confrérie.

Monarque conféra à cette compagnie non-seulement le titre d'Académie royale, mais il lui fit don de huit lettres de franchises, qui furent vendues au bénéfice de l'Académie.

Jusque-là nous n'avons trouvé aucune preuve que l'enseignement fût public, cependant on peut le présumer. Jusque-là cette corporation avait tenu ses réunions dans une maison peu propre à ses assemblées; mais immédiatement après son érection en Académie royale, l'autorité lui céda plusieurs salles de la Bourse, bâtimens magnifiques, où le Magistrat l'inaugura publiquement en 1694

Dès-lors un nouveau jour commençait à luire pour cette école; fidèle au but de son institution, elle se fonda de jour en jour et marcha d'un pas rapide à un haut degré de splendeur; ses relations s'étendirent de plus en plus au dehors; une quantité d'artistes recommandables par leurs talens, briguaient l'honneur de se mettre en rapport avec elle; des artistes de l'étranger venaient puiser de l'instruction dans son sein; l'enseignement prit beaucoup d'activité, les leçons se faisaient avec zèle et exactitude.

Philippe IV n'a pas été le seul qui ait répandu ses bienfaits sur cette Académie; Maximilien de Bavière lui accorda aussi quatre lettres de franchise. Charles de Lorraine exempta les directeurs de toutes charges et contributions, et fit distribuer des présens à ceux qui remportèrent les prix. Les noms de Marie-Thérèse, de Marie-Christine et d'Albert, sont consignés dans les archives de l'Académie, et lui rappèlent des protecteurs. Sous le règne de Napoléon, auquel on repro

che de n'avoir dispensé ses grâces et ses faveurs qu'à ceux qui l'aidaient à reculer les limites de la gloire, cette école des Beaux-Arts a été de même beaucoup protégée et améliorée, surtout lorsque M. *de Herbouville* fut Préfet à Anvers, où il a laissé les plus honorables souvenirs.

Cette Académie, d'où est sorti ce grand nombre d'artistes qui ont illustré l'école flamande, dont l'océan des siècles ne détruira pas la célébrité, jouit également de la protection du Roi actuel des Pays-Bas; il lui a rendu le titre d'Académie royale et lui a donné un nouveau réglement, dont les dispositions sont établies sur tout ce que l'expérience a offert de plus efficace pour porter l'instruction à un haut degré de perfection.

L'Académie est aujourd'hui divisée en plusieurs classes: 1.° celle de peinture; 2.° celle de sculpture, de figures et des ornemens; 3.° celle de gravure; 4.° celle d'architecture; en outre on y fait des cours explicatifs sur l'histoire et les antiquités; on y enseigne l'anatomie pittoresque, etc.; tout y concourt à cultiver les Beaux-Arts avec ardeur et succès. L'instruction y est gratuite, et conduit l'élève depuis le premier des principes jusqu'au période d'un artiste formé; le germe du talent peut y éclore sans crainte d'être arrêté par la pénurie des moyens. On y distribue annuellement des prix, consistant en médailles, aux vainqueurs des différentes classes; et tous les deux ans, il y a un concours pour le grand prix, qui consiste dans la jouissance d'une pension de douze cents florins de Hollande par an; à ce concours sont admis les élèves nés dans le royaume.

Celui qui remporte le prix jouit de cette pension

pendant quatre ans de suite, pour continuer ses études en pays étranger, et spécialement pour aller se perfectionner pendant trois ans en Italie, cette terre classique des Beaux-Arts.

On voit à la tête de l'enseignement de cette Académie des artistes distingués, qui dirigent les classes avec beaucoup d'activité, en rivalisant de zèle pour inspirer à leurs élèves cette noble ardeur indispensable pour les soutenir dans leurs efforts.

La direction est confiée à M. Guillaume *Herreyns*, célèbre comme peintre d'histoire, et qui partage avec André *Lenz* la gloire d'avoir restauré la peinture historique dans l'école flamande. Ses tableaux, qui pour la plupart ornent les Eglises, prouvent qu'ils ont été inspirés par les grands modèles de *Rubens* et de *Jordaens*.

La place de premier Professeur de peinture est remplie par M. Mathieu *Van Brée*, excellent peintre historique d'une grande réputation, et qui réunit à son talent une bonne méthode d'enseignement.

L'Académie possède un conseil d'administration, dont le premier conseiller est M. *Ommeganck*, paysagiste très-renommé, classique dans le genre qu'il a adopté. Les principaux cabinets de l'Europe contiennent des tableaux de cet artiste, dont les gracieuses compositions se font surtout remarquer dans la peinture de moutons et de chèvres.

L'Académie, aujourd'hui établie dans un beau local, renferme dans son enceinte un musée très-riche, contenant un grand nombre de chefs-d'œuvres. On

y voit entre autres les trois plus beaux tableaux de *Quintin-Matsis*, qui ne le cèdent à aucune production de son siècle. On y compte parmi 128 tableaux, 20 de *Rubens*; 6 d'Octave *Van Veen*, connu sous le nom d'*Otto Venius*; 6 de *Van Dyck*; 7 de *Jordaens*; 14 de Martin *de Vos*, etc., etc.

Indépendamment de cette belle et riche collection de tableaux, il y a une galerie de statues moulées sur les plus beaux antiques.

Le jardin de l'Académie est orné d'épitaphes des principaux artistes qui ont vécu aux quinzième et seizième siècles. On y arrête avec plaisir ses regards sur un tertre élevé, surmonté du buste colossal de *Rubens*, chef de cette école. Ce buste, en terre cuite, est l'ouvrage de M. *Van Brée*, qui en a fait hommage à l'Académie.

La compagnie célèbre dont nous venons de tracer une faible esquisse, a beaucoup influé sur l'embellissement d'une ville qui est son berceau. Le Palais de la Municipalité et la plupart des Eglises sont ornés de plusieurs ouvrages, tant en peinture qu'en sculpture, et qui sont des monumens de la célébrité de cette école, tandis que les cabinets d'une quantité de particuliers d'Anvers renferment des tableaux de toute beauté.

Programme du Prix proposé par la Société d'Amateurs des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille.

Il est une foule de circonstance dans les sciences et dans les arts, où l'on a besoin de déterminer les rap-

ports entre les intensités de lumières données. L'expérience et le calcul conduisent à cette détermination ; néanmoins, il serait très-utile d'avoir un *photomètre comparable*, qui donnât ces rapports immédiatement et sans calcul. La construction de cet instrument remplirait la condition principale, si elle était fondée sur une lumière d'une *intensité constante*, facile à reproduire partout, et qui deviendrait ainsi le terme de comparaison avec les autres lumières. En conséquence, la Société décernera, dans sa séance générale du mois d'Août 1825, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur d'un *photomètre sensible, comparable, et d'une manipulation facile et sûre.*

Les ouvrages, mémoires ou instrumens seront adressés, *francs de port*, au Secrétaire général de la Société, avant le 1.er Août prochain.

Les concurrens ne se feront pas connaître; ils placeront seulement à la tête de leur ouvrage, une sentence ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait remporté le prix.

Les Membres résidans et honoraires sont seuls exclus du concours.

LITTÉRATURE.

M. *Casimir De la Vigne* a été nommé Membre honoraire dans la séance du 3 Février 1825.

Essai sur l'origine et les progrès de la Peinture chez les différens peuples ; par L.-M.-A. Lavoine-Paris.

> Paulatim accrevêre artes hominumque libido,
> quodque olim usus inops reperit, nunc ipsa voluptas
> postulat. ....
>
> Vida.

La peinture, dans son état le plus grossier, a été inventée partout ; son origine est celle du genre humain, né imitateur ; mais elle a dû être précédée par la pantomime, dans ses premières ébauches, et par la sculpture, avant que de passer à ses seconds essais. On n'est sans doute arrivé qu'un peu tard à donner du relief à une surface plane, par le seul emploi des couleurs.

La peinture, au surplus, ne dût commencer à devenir un art agréable qu'à l'époque où les Sociétés, sûres de leur subsistance, recherchèrent les commodités et l'agrément de la vie ; alors seulement le goût parut.

Il est donc vrai de dire que cet art, quoiqu'inventé partout, a son origine plus ou moins récente chez les

différens peuples, en raison des progrès plus ou moins rapides qu'ils ont fait dans la culture des arts nécessaires.

Ainsi se concilient les prétentions différentes des peuples au titre d'inventeurs de la peinture; ainsi les monumens les plus antiques, les démonstrations les plus irréfutables de l'existence de cet art dans une société, avant même qu'une autre le soupçonnât, ne doivent pas faire conclure qu'elle ait communiqué ses connaissances à toutes les autres.

Les beaux arts sont autant de langages différens.

Le premier, est le langage d'action, ou la pantomime;

Le second, celui des sons articulés, ou la parole;

Le troisième, celui des sons modulés, ou la musique.

Ainsi, hasarderait-on une conjecture ridicule en supposant comme possible l'existence du langage par la représentation des signes, ou la peinture, antérieure à la parole?

L'homme doit tous ses arts, toutes ses connaissances au besoin; il a donc fallu qu'il sentît la nécessité des sons articulés, pour les employer : il n'agit jamais que par comparaison ou par analyse, et dans les sciences utiles et nécessaires, il ne perfectionne que parce qu'il simplifie; il lui a donc fallu une opération médiate pour passer du langage d'action à celui des sons articulés, et cette opération a été sans doute la peinture des signes. Le cri nécessaire pour appeler l'attention sur la pantomime, a dû, je le sais, en précéder la peinture; mais ce cri tient plus au langage d'action qu'à celui de la parole.

Le dessin qui a donné l'être à [illegible] dessin

dont les élémens sont des lignes droites et courbes, n'a peut-être eu d'abord pour objet qu'une imitation du langage d'action qui trace dans l'air de pareils signes, et son but fut sans doute alors de lier le présent à l'avenir et au passé, de manière qu'on pourrait rattacher à la peinture ou au moins au dessin, l'origine même des sciences exactes, puisqu'il suppléait à l'attention, à la mémoire et faisait le même office qu'a fait depuis l'écriture qui, sous ce rapport, n'est qu'une sorte de peinture abrégée, qui cependant supplée moins précisément à la mémoire et à l'imagination que la peinture, puisque celle-ci nous rend les faits et les mouvemens, en ne parlant qu'aux yeux, et que l'autre au contraire, exige pour cela le concours des yeux et de la pensée (1).

Quoiqu'il en soit de cette conjecture, et à la supposer mal fondée, les idées se communiquent par les sons et par les signes, et ces derniers étant d'une nécessité absolue pour s'entretenir avec des personnes éloignées ou pour fixer les idées fugitives et leur donner de l'étendue et de la durée; si l'on a d'abord imaginé les sons, le langage par signes a dû être le résultat des

(1) La description, dit Addisson, 47.e Discours du Spectateur Anglais, la description est bien plus éloignée que la peinture des choses qu'elle représente; du moins celle-ci a quelque ressemblance avec son original, au lieu que des lettres et des syllabes n'y ont aucun rapport. Les couleurs parlent toutes sortes de langues; mais chaque langue n'est entendue que par une certaine nation. De là vient sans doute que l'écriture, quoique les nécessités des hommes les obligent bientôt à chercher une langue pour se communiquer leurs pensées, a été inventée plus tard que la peinture.

observations répétées sur l'insuffisance du langage parlé.

Mais il y avait loin de la communication des idées par des signes figurés, à l'art de répéter la parole par des caractères convenus. Ainsi l'on aura d'abord dessiné tout uniment le langage d'action ou l'image des choses, et le premier essai de l'écriture a été un simple dessin. On a su peindre avant que de savoir écrire ; les Mexicains nous en fournissent une preuve remarquable ; c'était avec cette écriture en peinture qu'ils conservaient leurs lois et leurs histoires. Un modèle très-curieux de cette écriture, composé par un Mexicain, et qu'il expliqua aux Espagnols après avoir appris les lettres, a été gravé, et l'une de ces gravures existe encore à la Bibliothèque royale.

Ce qui corrobore davantage la preuve fournie par les Mexicains, c'est que non-seulement dans l'occident, mais les Chinois, dans l'orient ; les Scythes, dans le nord ; les Indiens, les Phéniciens, les Egyptiens, les Ethiopiens, les Etruriens, ont tous suivi la même manière d'écrire par peinture, ce qui prouve encore ce que déjà nous avons avancé, que la peinture n'est point due au hasard et a été, quoiqu'un peu plutôt ou un peu plus tard, connue et inventée chez tous les peuples et par tous les peuples.

Comme la peinture du langage par signes avait pour but de communiquer ses idées à des hommes éloignés de celui qui s'exprimait, soit par les distances, soit par les tems, il est à présumer que l'homme fut l'unique objet de l'art naissant, d'autant plus que les premières représentations qu'il ait essayées furent celles de ses

dieux, auxquels il prêtait la figure humaine : l'homme est aussi resté le principal objet de l'art perfectionné. Les plantes, les animaux qui faisaient partie des caractères hiéroglyphiques, inventés, quand l'art était encore sauvage, ne suivirent point la perfection des autres parties de l'art, parce que l'écriture une fois trouvée, son supplément devenait inutile. Les Grecs et les Romains n'imitèrent que l'homme.

Sans doute on ne s'est avisé de retracer non plus les événemens remarquables, les accidens principaux de la nature, avec une certaine perfection, qu'après l'invention de l'écriture qui rendait la peinture inutile aux idées communes, en suppléant pour elle aux langages instantanés de la pantomime, de la parole et de la musique. Car la peinture ayant besoin d'être précédée par l'accueil général donné à des idées grandes et libres, ces idées qui ne résultent que de l'accroissement des lumières et des connaissances, et de la perfection du jugement, n'ont pu devenir générales qu'après l'invention de l'écriture, ce moyen si prompt et si facile de se faire entendre et juger par tous. Cependant, pour le dire en passant, l'écriture le cède à la peinture sous un certain rapport, puisque celle-ci parle à tous les yeux, et que l'autre, indépendamment de la variation dans la forme des caractères, demande à être précédée de la connaissance du dialecte particulier de celui qui écrit. Un autre avantage de la peinture, c'est celui de parler à tous les siècles, quelle que soit la variation du langage des sons articulés, depuis l'exécution des tableaux.

Elle supplée encore avec avantage à l'insuffisance des

caractères écrits, pour les sciences et les institutions, par la représentation des objets dont elles s'occupent et des moyens qu'elles emploient.

> Segniùs irritant animos demissa per aurem,
> Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.....

Elle est utile à l'histoire en représentant les faits, les objets, les monumens, les usages locaux; à la morale, par la représentation des actions louables, et par les allégories; aux arts mécaniques, en facilitant l'intelligence, l'exécution, l'imitation et même le perfectionnement de tout ce qu'invente l'industrie humaine; aux arts libéraux, par ses rapports avec eux : car elle n'est point seulement une jouissance pour le luxe, elle embrasse toute la nature vivante et morte, elle fixe les époques, décrit les lieux et se rapporte à toutes les passions, à tous les événemens, puisqu'elle donne des leçons vivantes d'histoire et de fable.

Après cette digression, peut-être un peu trop longue, cherchons l'origine de la peinture proprement dite, c'est-à-dire de l'art de représenter ou sur la toile, ou sur le bois, l'ivoire et la pierre, des personnages entiers en action.

Elle existait avant le siége de Troyes, en Phrygie et en Grèce, puisqu'Hélène travaillait à la tapisserie, ce qui suppose un canevas : et, quand on voudrait qu'*Homère* fît alors un anachronisme, toujours serait-il vrai de dire que la peinture existait du tems de ce poète, qui vivait 907 ans avant l'ère vulgaire.

On ne sait donc à quelle époque placer Hygiémon et Dinias, qui ne savaient peindre encore que d'une seule

couleur, et Charmade qui, le premier fit connaître la différence des sexes dans les ouvrages de peinture, Eumare qui peignit les hommes et les animaux, et eut pour disciple Cimon qui, le premier varia le mouvement des têtes, marqua l'articulation des membres, exprima les veines et fit sentir les plis et les sinuosités des draperies; ce qui prouve combien peu l'on savait avant lui. La peinture ne consistait, peu auparavant, que dans un simple trait. On a commencé à indiquer le contour des objets long-tems avant que d'en exprimer le relief et la couleur, et le trait même est resté long-tems imparfait, parce que l'homme ne fait bien le moins, que quand il sait faire le plus.

Après le trait vint l'enluminure, et les Egyptiens, les Indiens, les Chinois en sont restés là. Vint ensuite le clair-obscur ou l'art de donner du relief aux objets, art que les Grecs ont connu avant celui du coloris; ils peignirent des camaïeux avant que de faire des tableaux coloriés.

C'est à cette époque de l'art, c'est-à-dire, environ 700 ans avant notre ère, que parut Bularque, après lequel se trouve une lacune de 250 ans. Seulement Anacréon nous apprend que de son tems (500 ans avant notre ère) on cultivait la peinture à Rhodes, et qu'on y peignait à l'encaustique.

Agedum, perite pictor,
Pinge, ô perite pictor,
Rhodiæ magister artis,
Absentem ut edocebo,
Depingito mi amicam.
Depinge mollicellos
Primùm nigros que crines:

Si fert et ipsa cera,
Unguenta pinge olentes.

Trad. d'Henry Etienne.

Modò verò cera possit,
Etiam suas amantum
Mihi pinge sanctiones.

Trad. d'Elias Andreas.

Age verò summe pictor
Roseæ magister artis;
Agedum meam puellam,
Licet absit illa, pinge.
Ego te modum docebo.
Facito comam nigrantem,
Tenui que crine mollem.
Syrium spiret illa,
Si cera possit, unguem.

Traduction d'Elias Andreas.

Platon nous apprend aussi que de son tems (400 ans avant notre ère), la peinture était tellement connue en Egypte, qu'on n'y déterminait plus son origine.

Les monumens les plus connus de la peinture égyptienne, sont les bandelettes des momies. Le blanc de céruse fait l'enduit de la toile; les contours des figures sont tracés avec du noir; les couleurs proprement dites ne sont qu'au nombre de quatre, le bleu, le rouge, le jaune et le vert; elles sont employées entières et non fondues : le rouge et le bleu, assez grossièrement broyés, dominent le plus; le blanc de l'impression est épargné aux endroits que le peintre a jugé à propos de laisser clairs : ainsi l'Egypte ne connaissait que les enluminures, et les Orientaux, comme nous l'avons déjà dit, en sont encore là. Elle connaissait aussi la fresque et savait vernir et émailler les métaux

Pline nous apprend comment les Egyptiens peignaient sur ces bandelettes et sur la toile.

Après avoir tracé leur dessin sur une toile blanche, ils remplissaient chaque partie de ce dessin de gommes propres à absorber diverses sortes de couleurs. Ces gommes étaient invisibles sur la toile qu'ils trempaient un moment dans une chaudière pleine d'une liqueur bouillante préparée exprès; ils l'en retiraient peinte de toutes les couleurs qu'ils avaient voulu lui donner, et le caustique employé dans cette liqueur pénétrant intimement la toile, les couleurs ne passaient point avec le tems et résistaient à la lessive. Cette manière de peindre nous est, je crois, encore inconnue.

L'Egypte transmit à la Perse ses connaissances en peinture, et celle-ci connut en outre la tapisserie et la mosaïque. Manès, dit-on, fut peintre en Perse. Peut-être était-il Grec, et son premier nom, Curbicos, l'indiquerait assez.

Les anciens Toscans furent les premiers qui fondèrent les arts sur l'étude de la nature, et joignirent l'idéal à cette étude. *Pline* dit que la peinture était déjà portée à sa perfection dans l'Italie, avant la fondation de Rome (775 ans avant J.C.); peut-être parlait-il d'une perfection relative à l'enfance de l'art en Grèce; mais, de son tems, les peintres de Cœré, ville d'Etrurie, étaient encore distingués. C'était d'Etrurie que le Latium appelait les artistes qui décoraient ses villes.

Quoiqu'il en soit, les arts cultivés long-tems avec de faibles progrès chez les autres peuples, trouvèrent en passant chez les Grecs, un peuple sensible, né pour connaître le beau, pour l'aimer, pour le chercher en

tout. Il surpassa bientôt ses maîtres, et devint celui de tous les siècles qui devaient suivre, et de tous les peuples qui devaient se policer.

Des arts grossiers suffisaient à tracer les caractères destinés à fixer la pensée fugitive, mais les arts parvenus au plus haut degré, n'eurent jamais assez de perfection pour remplir l'idée que les hommes se firent de leurs dieux. Les artistes luttèrent du moins avec courage contre cette difficulté invincible ; ils cherchèrent à exprimer la plus grande beauté dont l'imagination puisse se faire une idée ; et, s'ils ne parvinrent pas entièrement à celle qu'ils se formaient de la beauté divine, ils trouvèrent du moins une beauté plus qu'humaine, qu'ils nommèrent beauté idéale.

Mais ils n'auraient point encore atteint le but, s'ils avaient borné à cette expression des passions la beauté idéale.

Ennuyés de la jouissance trop uniforme et monotone pour ainsi dire, dans son immense variété, des objets qu'offrait la nature, ils cherchèrent à la rendre plus séduisante, en se servant des matériaux même qu'elle leur fournissait ; ils formèrent de ses plus belles parties un tout exquis ; lequel, tout naturel qu'il restait, fut plus parfait que la nature, et cette expression du mieux possible aggrandit encore le domaine des beautés idéales et ajouta aux jouissances de l'homme, qui, au moral comme au physique, ne sont guères que le résultat de la comparaison.

Les Grecs découvrirent les premiers que la nature a du mouvement et de l'expression ; ils sentirent bientôt après qu'elle est essentiellement belle, qu'elle s'écarte

de son caractère toutes les fois qu'elle s'éloigne de la beauté : il n'y avait pas loin de ce second pas au beau idéal, c'est-à-dire à cette combinaison de l'expression de l'ame la plus élevée avec le corps le mieux conformé, combinaison seulement offerte à la pensée, et qu'on ne trouve jamais réunie dans les objets individuels. Aussi atteignirent-ils, en faisant ce troisième pas, le bout de la carrière pittoresque, du moins dans la représentation de l'homme, et les chefs-d'œuvres peu nombreux qu'il nous ont laissés, n'ont été surpassés par aucun de nos grands artistes.

Mais suivons pas à pas les progrès de la peinture dans le climat heureux de la Grèce.

Nous avons parlé de la peinture à l'encaustique, cultivée à Rhodes du tems d'Anacréon, seule mention faite de cet art, pendant les 250 ans de lacune qui se trouvent après Bularque. On cite ensuite Phidias et Panœmus son frère (445 ans avant notre ère), Polygnote (420), qui excella dans l'expression du caractère : il peignait à l'encaustique; Micon, contemporain de Polygnote, Pauson ou Passon, Dyonisius de Colophon. Polygnote faisait ses figures plus grandes que nature, Pauson les faisait plus petites, Dyonisius égales.

Après eux parut Apollodore, Athénien, qui montra plus d'art à manier le pinceau, inventa la fonte des couleurs, le véritable caractère des ombres, et connut mieux le clair-obscur.

On nomme ensuite Zeuxis d'Héraclée, contemporain d'Isocrate, et peut-être de Polygnote. Il est célèbre par le défi de Parrhasius et par l'éloge que fit de lui

Apollodore, son rival. Quoique long-tems avant lui on employât diverses couleurs, il fit des peintures monochrones ou camayeux, en blanc sur un fond brun. Il faisait ses modèles en argile. *Pline* lui reproche d'avoir fait ses têtes trop fortes; et Quintilien, d'avoir généralement chargé les membres de ses figures.

Si l'on en croit Marius Victorinus, qui vivait dans le 4.e siècle de notre ère, il existait encore de son tems des ouvrages de Zeuxis, ce qui suppose une durée de plus de sept siècles.

Parrhasius d'Ephèse, fils et disciple d'Evenor, observa le premier la proportion dans la peinture, rendit la finesse du visage, l'élégance des cheveux, les agrémens de la bouche; et, de l'aveu des artistes, il emporta la palme par sa manière de rendre les derniers traits qui terminent les objets. Il traita le premier des sujets licencieux et excella dans l'expression.

Les peintres dessinaient dès lors des études et peut-être même des exquisses, sur des tablettes ou du parchemin. Parrhasius en laissa plusieurs dont les artistes profitèrent.

Timanthe de Sicyone, vainqueur de Parrhasius, au jugement du peuple, se distingua par l'expression et les pensées. C'est de lui qu'était le tableau d'Iphigénie, fameux par le voile mis sur le visage d'Agamemnon.

Androcydes de Cyzique se fit une réputation dans la peinture de ce genre.

Eupompe eut une grande célébrité et fut chef de l'école de Sicyone, sa patrie; il eut pour disciple Pamphile, maître d'Apelle.

Euxenidas dût sa réputation à son disciple Aristide de Thèbes.

Théon, de Samos, se distingua par ses fantaisies ou grotesques.

Pamphile, d'Amphipolis en Macédoine, fût célèbre par son talent, et plus encore par Apelle, son disciple ; il cultiva le premier, parmi les peintres, toutes les parties des belles-lettres, et surtout les mathématiques et la géométrie, ce qui prouve que l'on connaissait alors la perspective ; il peignait à l'encaustique. C'est le premier peintre cité comme ayant écrit sur son art.

Aristide, de Thèbes, était contemporain de Pamphile et put être témoin des succès d'Apelle. Il se distingua par l'expression et peignit les affections et le trouble de l'ame. Ses tableaux étaient à l'encaustique.

Apelle, né à Ephèse, écrivit sur son art. Il étudiait toujours, soit qu'il eut à faire ou non, et nul peintre n'eût plus de réputation parmi ceux de l'antiquité ; il a fait un très-grand nombre d'ouvrages, et excellait surtout dans le portrait. Il peignait à l'encaustique et n'employait que quatre couleurs, mais avec tant d'art qu'il imita les effets du tonnerre. Ovide a dit de lui :

> Si venerem Cois nunquàm pinxisset Apelles,
> Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.
> (*De arte amandi. Lib.* 3.)

et il a fait tout à la fois l'éloge de l'art et celui de l'artiste.

Protogènes, de Caunie, ne fut élève que de son talent ; c'est lui qui, impatienté de ne pouvoir peindre la bave d'un chien haletant, jetta sur cet endroit l'é-

ponge remplie de couleurs avec laquelle il essuyait ses pinceaux, et vit le hasard imiter parfaitement la nature.

Melanthius, élève de Pamphile, écrivit sur la peinture.

Asclepiodore, contemporain d'Apelle, fut admiré par lui pour son exactitude dans les proportions.

Nicophane avait une grande vivacité de conception et d'exécution. Il aimait à peindre des courtisanes.

Nicomaque peignait avec une facilité qui ne nuisit point à son talent.

Antiphile, Egyptien, travaillait en grand et en petit; il excellait dans l'expression, si son Hippolyte, épouvanté à la vue du monstre envoyé contre lui, était bien traité, il fit une figure ridicule qu'il nomma Gryllos (le pourceau); c'est de là que les anciens ont appelé grylles les peintures comiques que nous nommons bambochades. Quelques-uns de ses ouvrages, surtout un jeune homme soufflant un feu qui éclairait à la fois sa bouche et l'appartement, laissent croire que les anciens connaissaient bien le clair-obscur.

Pausias de Sycione, élève de Pamphile, peignait à l'encaustique. Il voulut réparer au pinceau des murailles peintes autrefois par Polygnote, et lui resta inférieur, parce que son procédé était différent. L'encaustique des anciens ne se peignait donc point au pinceau; le travail s'établissait comme la mosaique par pièces de cire rapportées, appliquees avec des brochettes de fer, et l'ouvrage entier éprouvait ensuite l'effet du feu. — Pausias fut le premier qui peignît des plafonds; on n'avait point, avant lui, l'usage d'orner ainsi les appartemens. Il aima dans sa jeunesse Glycère, qui in-

venta les couronnes de fleurs, lutta dans ce genre avec elle, et porta cet art jusqu'à l'assortiment de la plus grande variété de fleurs. Il peignit Glycère elle-même assise et ceinte d'une de ces couronnes; ce fut un de ses tableaux les plus célèbres, et Lucullus en acheta une copie deux talens, 10,800 liv.

Ætion fut peut-être le contemporain, mais fut certainement l'égal d'Apelle et des autres peintres célèbres de son tems. On voyait encore un de ses tableaux en Italie, du tems de Lucien, il représentait les noces d'Alexandre et de Roxane. Lucien remarque que le nom de l'hymen n'était point écrit. Cette coutume barbare se serait donc perpétuée jusques dans les beaux siècles de l'art, et ce qui confirme cette conjecture, c'est un tableau d'Alexandre, d'Athènes, trouvé à Herculanum. Ætion exposa son tableau aux jeux Olympiques, et Proxenides qui, cette année, était Juge des jeux, fut si charmé de l'ouvrage, qu'il donna sa fille à l'auteur.

On présume que depuis Apelle, les peintres employèrent plus de quatre couleurs, car Cicéron dit : c'est la beauté des formes et la pureté des traits que nous louons dans les ouvrages de Zeuxis, de Polygnote, de Timanthe, et de ceux qui n'ont employé que quatre couleurs; mais dans Ætion, Nicomaque, Protogènes, Apelle, tout est déjà parfait.

Philoxène, élève de Nicomaque, se distingua par de grandes compositions, et fut encore plus prompt que son maître.

Persée, élève d'Apelle, n'est connu que par les ouvrages que ce grand peintre lui avait adressés.

Il en est de même de Ctesiloque, un autre de ses

élèves, connu seulement par la singularité de son Jupiter accouchant de Bacchus, et gémissant, entouré de sages-femmes.

Nous ne ferons que nommer Aristolaüs, Mechopane, Socrate, artistes qui plurent, mais laissèrent l'art comme ils l'avaient trouvé.

Nous citerons Artemon, connu par ses peintures de Stratonice, et surtout par l'apothéose d'Hercule; Clesides, qui serait oublié sans un tableau injurieux pour la reine Stratonice, qui cependant s'y trouvant ressemblante, le conserva; Théodore, qui fit plusieurs tableaux représentant la guerre de Troye: il était contemporain de Démétrius, on le croit d'Athènes.

Nealcès, contemporain d'Aratus, deux siècles et demi avant notre ère, fût un peintre ingénieux. On remarquait de lui une Vénus et un combat naval des Egyptiens contre les Perses, où, pour qu'on ne prît pas le Nil pour la mer, il avait représenté sur le rivage un âne se désaltérant et un crocodile se disposant à l'attaquer.

On cite de *Léontisque*, sa joueuse de harpe et son Aratus victorieux.

Nous parlerons ici d'Erigonus, qui ne fut d'abord qu'un simple broyeur de couleurs chez Nealcès, parce qu'il fut célèbre par son disciple Pasias, et surtout parce que son exemple prouve que la loi établie du tems de Pamphile, et qui ne permettait qu'aux *ingénus* et ensuite aux gens d'une naissance distinguée d'exercer l'art de la peinture, souffrait quelques exceptions.

Euphranor, qui vivait 364 ans avant l'ère vulgaire,

réunit le premier toutes les parties de l'art qui en constituent la perfection ; il écrivit sur la symétrie et les couleurs.

Après lui, l'on cite avec éloge Cydias de Cythmes, Héraclide de Macédoine, et Antidote, disciple d'Euphranor, célèbre par lui-même et encore plus par son élève.

Nicias, fils de Nicomède, qui, le premier connut la partie positive du clair-obscur, et l'emporta sur tous ceux de son tems, dans la peinture des animaux. Il travaillait à l'encaustique. Il eût pour disciple Euphalion, d'abord son esclave, nouvelle exception à la loi portée du tems de Pamphile.

Athénion, élève de Glaucion, de Corinthe, égala les plus célèbres peintres de l'antiquité et les eût surpassés s'il ne fut mort jeune, dit *Pline.*

Timomaque, de Byzance, était contemporain de Jules-César : il fit pour ce conquérant un Ajax furieux et une Médée massacrant ses enfans, tableaux qui lui furent payés 80 talens (560,000 liv.) Son chef-d'œuvre était une Gorgone. Il peignait à l'encaustique.

Les arts, comme on le voit, n'avaient point dégénéré en Grèce, dans les derniers tems de la république romaine.

La Grèce eût ses peintres de genre, parmi lesquels on cite Pyreyeus, Serapion, Calliclès, Calacès et Dyonisius. Ce dernier vivait dans le dernier siècle avant notre ère.

Elle eut ses femmes peintres, dont les plus célèbres furent Timarette, Irène, Calypso, Alasthène, Aris-

tarete, fille et élève de Néarque, et Lala, contemporaine de Varron, qui peignait au pinceau, travaillait aussi sur l'ivoire, au poinçon, et fit son portrait au miroir.

Nous venons de voir l'art naître, croître, se dégrossir et se perfectionner en Grèce. Il eût la même marche dans l'Etrurie; c'est de cette contrée que Rome fit venir les artistes auxquels elle dût les statues de ses premiers rois; c'est encore à cette contrée qu'elle eût l'obligation de l'origine de ses pièces de théâtre et du rétablissement de l'art de peindre, et nous avons vu que si elle fût le berceau de cet art pour Rome, elle lui donnait encore des modèles du tems de *Pline*.

Les Romains, en conquérant toute l'Italie, la rendirent barbare comme eux, et ce ne fût guères que sous Appius Claudius, c'est-à-dire 280 ans environ après la fondation de Rome, qu'ils connurent le camayeu; car ce décemvir consacra à Bellone des écussons sculptés en bas-reliefs, chargés des portraits de sa famille; or le camayeu a dû précéder le bas-relief.

Fabius Pictor fût le premier romain distingué qui exerça la peinture, abandonnée jusqu'alors aux gens d'une naissance obscure ou aux autres nations. Son exemple fut un siècle et demi stérile: enfin le poète Pacuvius, neveu d'Ennius, par sa mère, peignit le temple d'Hercule. Sa réputation comme poète répandit de l'éclat sur ses ouvrages de peinture, mais pas assez pour qu'on l'imitât.

Arellius fut célèbre à Rome, peu de tems avant Auguste; il était de basse naissance.

Ludius fut contemporain d'Auguste. C'était un peintre de vues, de marines, de paysages, qu'il accompagnait de figures. Il imagina le premier de peindre sur les murailles des maisons de campagnes, des bois sacrés, des forêts, des portiques, des étangs, des cascades, des fleuves, des rivages; il y joignait des personnages; il peignait aussi des pêcheurs, des chasseurs, des oiseleurs, des vendangeurs, et des ports de mer. Ses inventions étaient agréables.

Quintus Pédius, muet de naissance, faisait déjà de grands progrès quand il mourut. Il était d'une naissance illustre.

Amulius, romain distingué, fut un peintre à la fois sévère et brillant. Il fit peu de tableaux, parce que Néron l'occupait toujours à sa maison dorée.

Turpilius, chevalier romain, peignit de la main gauche. On voyait de lui de beaux ouvrages à Vérone.

Antistitius Labeo, préteur, cultiva la peinture avec peu de succès.

Cornelius Pinus, peignit dans le temple de l'Honneur et de la Vertu, que Vespasien fit rétablir.

Accius Priscus exerça dans le même temple ses talens pour la peinture : il ressemblait plus aux anciens que son émule.

N'oublions pas ici le tableau colossal de Néron, où cet empereur s'était fait peindre sur toile, de la hauteur de 120 pieds. Il fut brûlé par la foudre. *Pline* l'appèle: *Nostræ ætatis insaniam.*

C'est la seule fois qu'il soit fait mention de tableau sur toile dans l'antiquité.

Les arts qui avaient toujours dégénéré depuis le règne de Néron, périrent avec le colosse de l'empire romain, et furent renversés avec lui par les barbares. Si, dans leur état de dégradation, ils conservèrent dans la Grèce un misérable asile, ils le dûrent à la piété bien plus qu'au goût des Souverains et des sujets de leur empire. Ils furent employés et non accueillis, et se bornèrent à représenter sans agrément, sans goût, sans étude, sans connaissance de la nature, les objets de la vénération religieuse.

Ce fut cependant à cette contrée qui dégradait et méprisait les arts, que l'Italie fût obligée de demander des maîtres. Florence, dès l'an 1240, fit venir de la Grèce des ouvriers en peinture dont toute l'habileté se bornait à tracer un trait grossier dont ils barbouillaient l'intérieur. Ils savaient faire aussi de mauvaises mosaïques.

Ce fut d'eux que le Cimabué, né à Florence en 1240, d'une famille noble, reçut ses premières leçons. Il les surpassa bientôt et mourut dans la première année du 14.e siècle, après avoir formé le Grotto, jeune villageois, qui aggrandit un peu le domaine de l'art.

Le nombre des peintres s'accrut tellement alors à Florence, que dès l'an 1350, ils établirent une confrérie sous la protection de St.-Luc.

Vers ce tems, Paolo Ucella fût le premier observateur exact de la perspective.

Massolino, vers le commencement du 15.e siècle, donna plus de grandiosité à ses figures, agença leurs vêtemens et répandit sur elles une sorte de vie et d'expression.

Il fut surpassé par Massacio, son disciple, qui, le premier, donna de la force, du mouvement, du relief à ses ouvrages, montra une sorte d'aisance et de grâce dans ses attitudes et exprima mieux les raccourcis.

Long-tems les peintres firent poser les figures sur les orteils, faute de savoir dessiner un pied en raccourci.

Jean Van-Eik, né à Maseik, sur les bords de la Meuse, en 1370, plus connu sous le nom de Jean de Bruges, inventa la peinture à l'huile : il communiqua son secret à Antonello, de Messine, qui le découvrit à son élève Dominique. Celui-ci eût le malheur d'en instruire André Castagna, Florentin, qui l'assassina pour posséder seul son secret. Il eut pour élève Pisanello. Enfin parurent Ghirlandaio, d'abord orfèvre, ensuite peintre, et maître de Michel Ange et André Verrochio, peintre et sculpteur, maître de Léonard de Vinci; celui-ci, né en 1445, l'autre, en 1474. Le premier a donné un Traité de peinture. Tous deux étaient poètes.

Léonard mourut en France, entre les bras de François I.er, en 1520, et Michel à Rome, en 1564.

L'Ecole romaine a commencé par Pietre Perugin, maître de Raphaël, mort en 1524, à 78 ans.

Raphaël Sanzio naquit à Urbain, en 1485, et mourut en 1520.

L'Ecole Vénitienne a commencé par Jacques Bellin, élève de ce Dominique assassiné par Castagna, plus célèbre par ses deux fils, Gentil et Jean, que par lui-même. Le père mourut en 1470, Gentil en 1501 et Jean en. . . . . Jean eût pour disciples le Giorgione et

le Titien, né en 1477, mort de la peste, à Rome, à 99 ans.

L'Ecole Lombarde a commencé par Antonio Allegri, dit le Corrège, né en 1494, et mort à 40 ans.

L'Ecole de Bologne, par Louis, Augustin et Annibal Carrache : le premier, né en 1555, le second en 1557, et le troisième en 1560. Annibal mourut de chagrin à Rome, en 1606, ou selon Felibien en 1609, Augustin en 1602, Louis en. . . . .

Il serait difficile de marquer le tems où la peinture a commencé en France. On sait qu'elle avait très-anciennement des peintres sur vitres et des peintres en miniatures, et que même dans ces deux genres, l'Italie eût souvent recours à nos artistes. Enfin quand François I.er appela Maître Roux, ou le Primatice, la France possédait déjà un assez grand nombre de peintres, dont le plus ancien, un peu connu, est Jean Cousin.

La peinture, quelque tems encouragée par François I.er, languit ensuite et ne se releva que sous Louis XIII. Ce fut alors que fleurit Jacques Blanchard, formé à l'Ecole de Venise, et qu'on appelle le Titien français. Il mourut jeune et sans disciple.

La France n'a pas le bonheur de pouvoir compter au nombre des maîtres de son École Nicolas Poussin, né à Andelys, en Normandie, de parens originaires de Soissons. L'Italie, où il a presque toujours exercé ses talens, le revendique ; mais la France où il est né, le compte entre ses artistes. On le nomme le peintre des gens d'esprit et des savans. Il mourut à Rome en 1665.

Simon Vouet, mort en 1641, à 59 ans, fut le fon-

dateur de l'Ecole Française, que Charles Lebrun, son disciple, né en 1619, mort en 1690, consolida, et qu'Eustache Lesueur, son autre disciple, né en 1617, mort en 1665, contribua à illustrer.

Albert Durer, né à Nuremberg en 1470, mort dans la même ville en 1527, est le premier réformateur du mauvais goût de l'Allemagne.

Jean Holbeen, né à Bâle en 1498, mort de la peste, à Rome, en 1554, se distingua aussi.

L'Ecole Flamande a eue pour fondateur Jean Vaneik, de Bruges, inventeur de la peinture à l'huile, né en 1370. Mais le restaurateur véritable de la peinture en Flandres, est Pierre-Paul Rubens, né à Cologne en 1577, mort en 1610.

L'école Hollandaise a commencé par Lucas, de Leyde, né en 1494, mort en 1533. Corneille Polembourg, né à Utrecht en 1586, mort en 1661, et Lembrandt Van Ryn, né en 1606, mort en 1674, sont, ainsi que Van-Ostade, Gerard-Dow, Metzu, Miris, Berghem, Wouvermans et Van Huyssum, les peintres les plus célèbres de l'Ecole Hollandaise.

L'Ecole d'Angleterre, instituée en 1766, sous le titre d'Académie, compte parmi ses artistes distingués MM. Reynolds, West, Kopley, Gensboroug, Brown, etc.

J'ai cru suffisant d'indiquer les chefs des diverses Ecoles et les époques de l'établissement de ces Ecoles : les tableaux des peintres les plus célèbres, depuis la renaissance des arts, existent encore ; les écrits des différens artistes sont dans toutes les bibliothèques, et cela ne rend pas d'une nécessité absolue de suivre pas à

pas les progrès de l'art de peindre, nécessité qui n'existe que pour les tems antiques, dont il ne nous reste que peu de monumens.

Je ne nommerai non plus aucun des peintres vivans, il ne m'appartient point de les apprécier, et *Voltaire* d'ailleurs l'a dit avec beaucoup de raison :

« Le tems présent est l'Arche du Seigneur. »

On a vu tout à l'heure à quelle époque on commença à connaître l'expression, le mouvement, et conséquemment les lois de l'équilibre et celles des proportions ; le clair-obscur, dégrossi quelque tems après, fut perfectionné par le Titien, vers la fin du 15.e siècle.

En suivant les procédés de l'art à ses différentes périodes, nous penserons que la peinture est maintenant portée en Europe à sa perfection.

L'art, dans sa naissance, veut des attitudes simples et les rend avec une vérité souvent sèche, quelquefois pauvre et mesquine ; l'art, dans sa perfection, s'aperçoit que le mouvement conduit par degré à l'exagéré, comme le piquant à l'invraisemblable, et la force à l'outré. Il redemande alors la simplicité, mais choisie, guidée par la justesse de l'expression, dirigée par le goût, c'est-à-dire par le sentiment fin des convenances et embellie par la naïveté et la grâce : or, c'est là, je crois, le faire actuel.

Au reste, la poétique de la peinture doit son perfectionnement à l'invention et à la pratique de la gravure qui fut toujours inconnue aux anciens, et qui précéda, chez les modernes, l'art typographique.

La gravure en bois tire son origine des faiseurs de

cartes à jouer, et les cartes étaient en usage en Allemagne dès l'an 1300. Le plus ancien des graveurs en bois est Hausporer; mais ce ne fut qu'au 16.e siècle que cet art se perfectionna, et qu'Albert Durer et d'autres donnèrent des gravures en bois, très-recherchées aujourd'hui par les curieux.

Mais c'est surtout à l'art de tirer les épreuves, que l'art de peindre doit sa perfection. Cet art a commencé à Cullembach, en 1440, par Martin Schoen. Les Italiens lui disputent cette gloire et la donnent à Masa Finguera, orfèvre de Florence, auquel le hasard donna le secret des épreuves. Il est possible que cet artiste qui vivait en 1460, ait effectivement dû au hasard ce que Martin Schoen devait à son génie, et qu'ainsi la gravure ait été connue presqu'en même-tems en Italie et en Allemagne.

Je ne parcourrai point la gravure à ses différentes époques, cette longue digression serait étrangère à mon sujet; je dirai seulement que c'est par le secours des estampes qu'un tableau, une statue dont l'original est unique, se trouvent répandus dans toute l'Europe, qui en connaît la composition, l'expression et même le dessin; que par elles on voit, sans sortir d'un cabinet de Paris ou de Londres, tous les tableaux de l'Italie, de la Flandre, de la France, ceux même qui ne sont plus; toutes les ruines de la Grèce et de Rome, tous les édifices remarquables des quatre parties du monde; les monumens de la Chine et de l'Inde, les villes de l'Europe et de l'Asie; les cabanes des Lapons, des Tongouses; les tentes des Kalmouks; les huttes des sauvages de l'Amérique; toutes les plantes, tous les animaux de l'univers passent sous les yeux d'un homme qui n'a

jamais quitté sa ville natale ; la terre elle-même, la mer et les cieux sont fidèlement représentés par des estampes ; enfin tout ce que la vue peut saisir dans l'Univers peut être, par leur moyen, rassemblé dans des porte-feuilles. La nature en convulsion a changé la Calabre, des Estampes peuvent nous montrer encore ce qu'elle fût, et si la gravure eût été connue des anciens, s'ils avaient perfectionné la mosaïque, peut-être les arts qu'il a fallu recréer au 13.e siècle, partant du point où les anciens les avaient laissés, auraient atteint mieux et plus promptement la perfection.

Mais si l'Europe a atteint le but de la carrière pittoresque, s'il en est de même des contrées de l'Amérique et de l'Asie habitées par des Européens, l'art languit partout ailleurs. La religion le repousse de son ancienne patrie ; la Grèce et l'Egypte sont dans la barbarie des arts ; les Persans et les Indiens ne peignent que des toiles, et ces peintures sont purement capricieuses ; elles représentent des plantes, des fleurs qui n'ont aucune existence réelle ; elles ne sont estimées que par l'éclat et la solidité ; leur art se réduit, comme dans la plus haute antiquité, à représenter des figures monstrueuses relatives à leur religion ; des animaux qu'on ne trouve point dans la nature, des idoles à plusieurs bras, à plusieurs têtes, qui n'ont ni vérité dans les formes, ni justesse dans les proportions.

Il en est de même des peintres du Thibet, qui ne se distinguent que par la ténuité du pinceau.

Les Chinois ne soupçonnent même pas la perspective ; ils font des paysages et ne connaissent ni les plans, ni le feuiller des arbres, ni le parti qu'on peut tirer des

fabriques et de la fuite des lointains ; ils ignorent la dégradation des objets en proportion de leurs distances : ainsi ils font des paysages, ne font guères que cela, et n'en ont aucune idée.

Ils rendent encore plus difforme la nature humaine, déjà laide chez eux ; ils vénèrent les gros ventres et en défigurent, en croyant les parer, les représentations de leurs dieux. Une figure courte et ventrue est pour eux une figure héroïque ; un gros ventre est le caractère extérieur affecté à la représentation des hommes ; les figures de femmes, au contraire, minces, allongées, ressemblent plus à des ombres qu'à des figures humaines.

Leurs couleurs naturelles sont plus brillantes que les nôtres, et c'est le mérite du climat ; mais ils ignorent le mélange et la fonte des couleurs.

En général, les Chinois, comme tous les Orientaux, ne connaissent qu'un petit nombre de traits qu'ils répètent toujours, et ne font point porter d'ombres à leurs figures ; ils les multiplient tant qu'on veut ; mais toutes se ressemblent.

Dans les ouvrages de poterie, on ne remarque aucune science des formes, aucun sentiment des muscles les plus sensibles, aucune idée des proportions ; ils ignorent les rapports de l'anatomie avec les arts qui appartiennent au dessin.

Quelques têtes faites par un Chinois, ont un air de vérité, mais d'un choix bas et vicieux ; l'ampleur des draperies cache toutes les parties, mais on sent qu'on n'a pas même senti qu'elles devaient exister sous les

draperies. On ne voit que les extrémités, et elles mal faites.

Cependant la sculpture a quelque supériorité sur la peinture, chez les Chinois.

Il y a apparence que ces différens peuples laisseront toujours les Européens bien devant eux dans la carrière pittoresque, et conséquemment dans celles de toutes les sciences et de tous les arts.

On connaîtra, au surplus, la supériorité des modernes sur les anciens, si l'on se rappèle que ces derniers connaissaient

le dessin,	la proportion,
les deux perspectives,	l'expression,
le clair-obscur,	l'ensemble,
le coloris,	l'équilibre,
le beau idéal,	le mouvement,
l'histoire,	les batailles,
l'allégorie,	les arabesques,
les caricatures,	les grylles ou bambochades;

un peu de paysage.

Qu'ils peignaient en émail, à l'encaustique, en mosaïque, à fresque, sur verre, et avaient même le secret de pénétrer le verre entier des couleurs dont ils formaient leurs tableaux, et que les modernes, obligés de recréer l'art au 13.e siècle, perfectionnèrent toutes les connaissances des anciens après les avoir retrouvées, si ce n'est celle que j'ai citée la dernière, et y ajoutèrent

la peinture à l'huile,	la gouache,
le pastel,	la miniature,

L'art de transporter sur une toile neuve les peintures endommagées par le tems, et celui de tirer des épreuves imitant même les tableaux, art absolument inconnu aux anciens, qui ne connaissaient que la gravure en relief et en creux sur cristaux et sur pierres.

S'il est vrai que ce soit surtout quand l'ame est émue par le spectacle des grandes actions que le sublime lui devenant comme familier, elle enfante et produit des chefs-d'œuvres, quelle nation plus que les Français a jamais pu se promettre de reculer glorieusement les bornes de la carrière de la peinture.

Programme du Prix de Poésie proposé par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, pour être décerné dans sa séance publique de 1825.

L'Académie de Dijon a remis au concours, pour sujet de prix de Poésie : *La Poésie célébrant les grands événemens et s'associant aux Fêtes publiques dans les tems anciens et dans les tems modernes.*

Le prix, augmenté, est de la valeur de 400 fr.

Le sujet sera traité sous la forme d'Ode ou de Dithyrambe.

Les pièces du concours doivent être envoyées à M. le Secrétaire de l'Académie de Dijon, avant le premier Juillet 1825.

LA ROSA, E LO SPINO.

FAVOLA.

Cinta di spine ruvide
In denso cespo ascosa,
Qual verginella timida,
Fioria purpurea Rosa.

Sì folta ricoprivala
La Siepe d' ogni intorno,
Che appena un raggio languido
Vi trasparia del giorno.

Già dai sottili screpoli
Del verde esterno ammanto
L' ascoso sen purpureo
Si discopriva alquanto:

Del bel cespuglio ombrifero
Entro la stanza oscura
Crescea quasi invisibile,
Ma più crescea sicura.

L' impaziente Vergine
Della sua forma altera
Brillar volea tra i lucidi
Figli di Primavera;

E incominciò la semplice
Del suo crudel confino
Con detti acerbi e querulì
Ad accusar lo Spino;

LA ROSE ET LE BUISSON.

FABLE.

Par M. Bessin.

A l'ombre d'un buisson dont les dards tutélaires
Autour d'elle étendaient un abri protecteur,
Vierge timide, au front rougissant de pudeur,
Une Rose cachait ses appas solitaires.
 Le ciel en vain se couronne d'azur :
  A peine un rayon de lumière
Du rempart épineux franchissant la barrière,
  Pénètre en son réduit obscur.

De ses langes déjà l'enveloppe docile
Lui laisse, en s'écartant, un plus facile essor ;
Déjà de sa beauté, hors du tissu fragile,
Sort, plus épanoui, l'éblouissant trésor.

Dans son palais natal de verdure entourée
  Echappant à tous les regards,
  Elle croît obscure, ignorée ;
 Mais elle croît à l'abri des hasards.
Fière de son éclat, la Vierge impatiente
Veut briller au milieu des filles du printems ;
  Et la voilà jeune imprudente,

Crudel chiamollo e barbaro;
Perchè la libertade
Toglieva alla sua giovine
Ed innocente etade;

E ingloriosa e inutile
Così senza ragione
Perder l' età facevale
In orrida prigione.

Taci, con tuono rigido
Gridò lo Spino, e pesa
Meglio le voci frivole,
Ch' io son la tua difesa:

Se del Meriggio fervido
La rabbia non t' offende,
Col verde manto provido
Chi mai, chi ti difende?

Chi dagl' insulti copreti
Del gregge e dell' armento,
Della rabbiosa grandine,
Del ruinoso vento?

Taci, ed ama la rustica
Incognita dimora,
Che il tempo di tua gloria
Non è venuto ancora.

Nè sai quanti pericoli
In mezzo all' aria aperta
Circondin la tua tenera
Etade ed inesperta.

Qui, de son dur gardien, en termes offensans,
Ose accuser la rigueur vigilante.
Le barbare! pourquoi de tant de cruauté
Armer une injuste tendresse?
A son innocente jeunesse
Pourquoi ravir la liberté?
Lui fallait-il ainsi, sans gloire, sans hommage,
Au fond d'une affreuse prison
Passer les momens du bel âge;
Et quelle en était la raison?
Mais le buisson d'un ton sévère
Gourmandant sa légèreté:
» Epargne à ton gardien, lui dit-il en colère,
» Un reproche peu mérité.
» Si les feux du midi respectent ta beauté,
» Qui te voile, dis-moi, d'un rideau de verdure?
» De la dent des troupeaux qui t'épargne l'injure?
» Qui te met à l'abri de l'Autan redouté?
» Chéris plutôt, daigne m'en croire,
» L'asile où, loin des yeux, tu t'embellis en paix,
» Jusqu'au jour fortuné qui d'un tribut de gloire
» Doit couronner tes modestes attraits.
» Crédule et sans expérience,
» Ah! tu ne prévois pas quels dangers au grand jour,
» Loin du berceau gardé par mon amour,
» Attendent ta jeunesse et ta folle imprudence?

Tace, ma freme tacita,
Fra sè si lima e rode,
E invoca il tuono e il turbine
Sul suo crudel Custode.

Ma intanto ecco il sollecito
Villan col ferro in mano,
Che monda dagl' inutili
Germogli il verde prato;

E già la falce rigida
Stende con man crudele
Della vermiglia Vergine
Sul Guardian fedele.

In vece allor di piangere,
Gioisce il Fiore ingrato,
E può mirar con giubilo
Del suo Custode il fato.

Già cade in tronchi lacero
Lo Spino in sul terreno;
Già il pieno giorno penetra
Nel verde ombroso seno.

Dai duri impacci libera
Allor su' fiori e l' erba
Erge la Rosa incauta
La fronte alta e superba:

A lei d' intorno scherzano
L' Aurette mattutine,
Gli Angelli la salutano,
L' Alba le imperla il crine.

Notre Rose se tait; mais au fond de son cœur
Un secret dépit la dévore;
Et sur son barbare tuteur,
Du ciel que sa colère implore
Elle appelle l'orage et le foudre vengeur.
Ses vœux sont accomplis. Soigneux de son domaine
Arrive un villageois du fer tranchant armé;
Et le voilà d'un beau zèle animé
Qui des stériles plants débarrasse la plaine.
Déjà sur le gardien de la reine des fleurs
Sa main conduit la serpette cruelle:
A son destin loin de donner des pleurs
Sa pupille triomphe; et son front infidelle,
Tout rayonnant de joie, insulte à ses douleurs.
C'en est fait: sous mainte blessure
Le buisson sème au loin le sol de ses débris;
Et le jour désormais sans nul obstacle admis,
Pénètre le réduit qu'ombrageait sa verdure,
Libre arbre alors de sa chaîne, en pompeux appareil,
La Rose par le jour, par la joie embellie,
Elevant sur les fleurs sa tête énorgueillie,
Se montre radieuse aux regards du soleil.
Les Zéphirs cependant folâtrent autour d'elle;
Les oiseaux redoublent leurs chants;
Tout lui sourit; et l'aurore nouvelle
Sème son front d'humides diamans.

Ma, ahi Dio! l'ore piacevoli
Quanto son lievi e corte!
Oh quanto incerta e instabile
È del piacer la sorte!

Da lungi ecco che mirala
Il Bruco, ed insolente
Sul verde stel s' arrampica,
Vorrebbe avido il dente;

Ratta lo segue l' avida
Sozza Lumaca ancora,
Che d' atra bava sordida
L' intride, e la divora.

Arsa dal Sol scolorasi
Pria d' esser ben fiorita;
Invano allor la misera
Chiede allo Spino aita.

Già secca, esangue e pallida
Perde il natio vigore;
L' aride foglie cadono,
E avanti tempo muore.

Oh Donzellette semplici,
» Voi che sicure e liete
» Di saggia Madre provida
» Sotto del fren vivete;

» Se il giogo necessario
» Mai vi sembrasse grave,
» Nella Rosa specchiatevi,
» E vi parrà soave.

Mais que bientôt, hélas! dans leur cours entraînées
S'échappent loin de nous nos heures fortunées!
La chenille la voit; et hâtant sa lenteur
Se traîne en rampant sur sa tige;
Et d'une avide dent sur l'orgueilleuse fleur
Laisse en passant plus d'un vestige.
Sur ses pas accouru l'immonde limaçon,
Parasite des fleurs, fléau de la verdure,
Sur sa robe, à son tour, imprimant sa morsure
La souille d'un impur limon.
Brûlé par le soleil, son teint se décolore,
A peine encore épanoui,
Du buisson dédaigné que son malheur implore
Alors en vain elle invoque l'appui:
Déjà sa vie est épuisée.
Pâle, fanée en son printems
Elle languit sur sa tige affaissée,
Livre aux vents sa couronne et meurt avant le tems.

O vous qui sous les lois d'une prudente mère
Loin des périls coulez vos jours en paix:
Innocentes beautés, si vos bouches jamais
Accusaient sa bonté sévère,
Voyez-vous dans ma Rose; et son joug nécessaire
Paraîtra doux à vos attraits.

LA GLOIRE ET LA PARESSE.

Par M. Dulong.

Timide passager
Sur une mer profonde,
Des orages du monde
Si je fuis le danger :
Gardez-vous de me croire
Insensible à l'honneur ;
D'un beau zèle mon cœur
Palpite pour la gloire....
Mais j'aime le repos, et je crains les jaloux ;
Dormir et ne rien faire est un destin si doux.

Que les fils d'Apollon,
Sur un luth pindarique,
De la Grèce héroïque
Eternisent le nom ;
Comme eux, d'un saint délire
Je me sens transporté ;
Et pour la liberté
Je veux monter ma lyre......
Mais j'aime le repos, etc.

D'une imposante voix,
Qu'un orateur austère
Combatte l'arbitraire
Et défende nos droits ;
Sa noble indépendance
Enflamme mes esprits :
L'amour de mon pays
M'inspire l'éloquence......
Mais j'aime, etc.

France, que tes vaisseaux,
A travers mille orages
Sur de lointaines plages
Devancent tes rivaux!
En vain l'Aquilon gronde,
Je pars : déjà je voi
Reculer devant moi
Les limites du monde.....
Mais j'aime etc.

Des guerriers généreux,
L'orgueil de notre armée,
Lorsque la renommée
Redit les noms fameux;
L'ivresse de la gloire
S'empare de mon cœur :
Je vole au champ d'honneur,
Et rêve la victoire.....
Mais j'aime, etc.

Par vingt projets nouveaux
Je me laisse séduire;
Mais en vain je désire
Unir gloire et repos.
Quand la gloire m'éveille
Et fait battre mon sein,
La paresse soudain
Vient me dire à l'oreille :
Crois-moi, reste en repos, redoute les jaloux;
Dormir et ne rien faire est le sort le plus doux.

Vers à M. le Comte d'Etalleville.

Par M. le Vicomte Ernest De Blosseville.

Aux nobles jours de la chevalerie,
Nos bons aïeux, guerriers et troubadours,
Allaient verser leur sang pour la Patrie,
Puis sur un luth célébraient les amours.
Souvent, assis aux foyers domestiques,
Ils racontaient les prouesses antiques,
Les faits galans des Paladins fameux;
Des tendres cœurs les cruelles blessures,
Et les tournois, et les combats des preux;
Par fois aussi de douces aventures
Embellissaient leurs récits merveilleux,
Les vers coulaient de leur veine facile,
Comme un ruisseau, dont la pente docile
Porte sans bruit la fraîcheur dans nos champs.
Jamais leur muse et naïve et légère,
Pareille en tout à la simple bergère,
Ne prétendait à de sublimes chants.
Ils sont passés ces jours chers à la France!
Ils sont passés! Puissent-ils revenir!
Des anciens preux nous voyons la vaillance,
Mais leur gaieté n'est plus qu'un souvenir.
On vante encor leurs exploits dans la guerre;
Leurs lais charmans de combats et d'amour,
Las! leur esprit ne leur survit plus guère
Qu'en un Castel non loin de Nonancour.

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

M. le chevalier *Camberlin-d'Amougies*, de Gand, a été nommé Membre honoraire ; MM. *Bauwens*, *P. L. Van Derlinden Vleminck*, *Trumper*, *Seutin*, *Van Mons* et *Laisné*, Docteurs en Médecine à Bruxelles, ont été nommés Membres correspondans.

Notice sur l'Ophthalmie observée à l'armée des Pays-Bas ; par le chevalier Joseph-Romain-Louis De Kirckhoff, *D.-M.*, *ancien Médecin en chef des Hôpitaux militaires, membre de la Commission de surveillance Médicale de la province d'Anvers, Vice-Président honoraire de la Société de Minéralogie d'Iéna, Associé de la plupart des Académies et Sociétés savantes, etc.*

§. I.

Les ravages que l'ophthalmie a exercé parmi les troupes des Pays-Bas, ont dû attirer l'attention de tous les Officiers de santé de l'armée Hollandaise et exciter leur zèle pour faire des recherches sur la source et le traitement le plus convenable de cette maladie. Ses ravages m'ont engagé à m'en occuper d'une manière particulière : j'ai traité moi-même, pendant quelques années, tous les ophthalmiques qui ont été reçus au ci-devant hôpital militaire d'Anvers, dont je fus Officier de santé en chef. Je laisse au lecteur à juger si

mes observations sont conformes à l'expérience et à la saine raison.

Je ne m'attacherai pas à répéter ou à commenter les différentes opinions émises sur cette affection, qui, de tems à autre se manifeste encore par-ci, par là dans l'armée des Pays-Bas; je rappèlerai seulement qu'un Chirurgien-major Belge, qui a publié une Dissertation sur cette ophthalmie, la considère comme importée en Europe, en la faisant venir de l'Egypte, et que cette opinion, soutenue récemment par un chirurgien-général Prussien, a été vivement combattue par d'autres officiers de santé militaires de la Belgique, qui ont écrit sur cette même maladie, et qui l'attribuent au port d'un col serré.

Je ne partage nullement l'avis de ceux qui cherchent l'origine de cette ophthalmie militaire jusqu'aux plages brûlantes de l'Egypte, et je ne crois pas non plus qu'elle dépend essentiellement du port d'un col serré; ce qui certainement, aucun Médecin éclairé ne saurait le nier, peut en être la cause prédisposante, parce que le libre retour du sang veineux de la tête étant gêné par le serrement, il s'ensuit une congestion, une stase dans les vaisseaux capillaires de l'organe visuel; mais il ne me semble point qu'on peut admettre que le col que porte le soldat des Pays-Bas, soit la cause efficiente; car la cavalerie qui porte le même col, a en général peu souffert de cette ophthalmie, et d'ailleurs on l'a vue attaquer des soldats dans les hôpitaux et les prisons, et des personnes qui n'ont jamais porté de col serré.

Il est incontestable que l'ophthalmie la plus fréquente parmi les troupes, est celle occasionnée par la sup-

pression de la transpiration insensible. Elle se déclare dans les armées qui font des marches ou de forts exercices sous l'influence d'un ciel brûlant et qui passent la nuit au bivouac, surtout lorsque les yeux sont rendus plus irritables par quelque cause secondaire. C'est ainsi qu'à la fin de Juillet et au commencement d'Août 18 2, nous avons observé à l'armée française, dans sa marche sur Smolensk, une quantité d'hommes affectés d'ophthalmie, due à ce que le soldat marchait dans la poussière et à l'ardeur du soleil : (à cette époque les jours étaient très-chauds et les nuits très-fraiches) durant laquelle souvent les yeux étaient vivement excités par la réfraction des rayons solaires sur le sable, et la transpiration fortement augmentée, tandis qu'il passait les nuits au bivouac et sans se laver les yeux, auxquels la poussière restait attachée ; de sorte que la transpiration se supprimant brusquement par l'impression de l'humidité froide de la nuit, il en résultait un centre de fluxion vers les yeux, qui étaient irrités (1).

Je ne balance pas d'affirmer que l'ophthalmie que j'ai observée à l'armée des Pays-Bas, provenait de la source catarrhale. On a trouvé dans cette ophthalmie de l'analogie avec celle d'Egypte : je suis loin de le contester ; mais cette dernière n'est-elle pas également une véritable affection catarrhale ? Qui peut en douter, d'après ce qu'en disent des Médecins et Chirurgiens expéri-

---

(1) Voyez mon ouvrage : *Histoire des Maladies observées à la Grande-Armée Française pendant les campagnes de Russie*, en 1812, *et d'Allemagne*, en 1813, 2.e édition, 18[illegible]. Utrecht, imprimerie de *VanSchoonhoven*, page 193.

mentés, qui l'ont examinée sur les lieux ? Selon eux, les causes occasionnelles de l'ophthalmie d'Egypte sont la réfraction des rayons solaires sur le sable, le voltigement fréquent dans l'atmosphère d'une poussière fine et sablonneuse levée par le vent, et les excessives chaleurs du jour suivies de la fraîcheur des nuits. Dans ce pays, la transpiration est susceptible d'être arrêtée comme dans nos régions tempérées, fortement activée dans la journée, elle se supprime par l'humidité de la nuit, et la rétropulsion se jetant sur les yeux à cause qu'ils sont irrités par l'action d'une lumière trop vive, et souvent par réunion de celle-ci et la poussière, y détermine l'inflammation.

Je conviens avec ceux qui croient cette ophthalmie militaire d'*origine égyptienne*, qu'elle est d'un caractère contagieux ; plusieurs expériences que j'ai tentées à cet égard, me l'ont confirmé : toutefois, elle ne se communique que par l'attouchement immédiat de l'œil sain avec la matière qui découle de l'œil malade. Mais quelle affection catarrhale n'est pas d'un caractère contagieux lorsqu'on met du fluide de l'écoulement morbifique en contact avec les parties dans lesquelles le siége de la maladie doit résider ?

L'opinion pour et contre la contagion de l'ophthalmie qui fait le sujet de cette Notice, m'a déterminé à faire toutes les recherches possibles à ce sujet ; et je le répète, je suis convaincu que cette contagion ne se transmet par nulle autre voie que par celle du contact de l'œil sain avec la matière sécrétée par l'œil malade. J'ai fait coucher plusieurs fois des ophthalmistes avec des blessés, des vénériens et d'autres malades, et je n'ai

jamais vu en résulter d'ophthalmie. Mais j'ai inoculé à divers individus de la matière découlant des yeux atteints de cette maladie, et quoiqu'ayant à peine touché les bords de la paupière et de manière à ne pouvoir aucunement agir comme corps étranger dans l'œil, l'ophtalmie s'est déclarée au bout d'un, de deux ou trois jours.

Un des Officiers de santé qui servaient sous mes ordres, M. *Hupsch*, aujourd'hui au service des troupes coloniales des Pays-Bas, pour prouver qu'il croyait la maladie non contagieuse, se soumit à mes essais, et au bout de 24 heures il gagna une inflammation aux yeux tellement violente, qu'il a failli en devenir aveugle.

Néanmoins on ne me persuadera jamais que l'ophthalmie qui a tant affligé les troupes des Pays-Bas, doit sa naissance à la contagion. Ce que je peux rapporter à l'appui de l'idée dans laquelle je suis, que cette affection provenait de la source catarrhale, c'est qu'elle se manifestait principalement dans les saisons propres au développement des maladies catarrhales, lorsque l'atmosphère éprouvait des changemens fréquens, que le tems était humide et froid ; aussi a-t-elle le plus ravagé en 1816, depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Novembre. Cette année fut extrêmement pluvieuse, et l'atmosphère continuellement couverte de nuages et de brouillard ; les yeux, par conséquent moins stimulés par la lumière, étaient plus susceptibles, par leur incitabilité augmentée, de devenir le foyer de fluxion. Remarquez que dans cette même année, les soldats des Pays-Bas furent beaucoup fatigués par les exercices ; la plupart de ces soldats étaient des jeunes miliciens,

portant un col serré, se tenant aux exercices dans une position fatigante et le cou roide; de là empêchement du retour du sang veineux de la tête et plus ou moins de stase dans l'organe visuel; la transpiration très-activée pendant leurs travaux militaires, se supprimait brusquement par l'humidité froide de l'air lorsqu'ils se reposaient; de sorte que les yeux devenaient le centre vers lequel se portait la matière rétropulsive.

§. II.

Les malades que j'ai traités de cette ophthalmie, m'ont dit généralement qu'ils avaient éprouvé d'abord dans le globe de l'œil un sentiment de prurit et d'ardeur, une sensation de plénitude et de gêne. Ce premier état communément accompagné d'un peu de rougeur à la conjonctive, était suivi plus ou moins promptement d'une augmentation de cette rougeur; de la douleur, du larmoiement, de la vision doulonreuse, et souvent impossible, etc. La maladie se manifestait dans un œil ou dans les deux à la fois: si elle avait envahi un œil, ordinairement l'inflammation ne tardait pas à se transmettre à l'autre; elle était légère chez les uns et intense chez les autres; elle offrait divers degrés d'intensité; elle marchait tantôt lentement, et tantôt avec une promptitude étonnante. J'ai vu des cas où, dans les 24 heures, la maladie se déclarait et se portait au plus haut point de gravité; elle ne semblait épargner aucune constitution.

Lorsqu'elle présentait beaucoup d'intensité, l'inflammation primitive s'était ordinairement annoncée à la fois aux paupières et à la conjonctive du globe de l'œil;

alors les paupières se gonflaient, le malade se plaignait de douleurs lancinantes et atroces ; la moindre impression de la lumière était excessivement douloureuse, etc. Dans les cas graves, il y avait fièvre plus ou moins forte, d'après la violence de la maladie.

Lorsqu'elle se présentait sous une forme intense, et qu'elle n'était pas convenablement combattue, elle passait, et quelquefois très-subitement, à cet état violent d'ophthalmie où l'inflammation se transmet aux membranes internes de l'œil et à la rétine même, état où les paupières se renversent quelquefois par le gonflement considérable de la conjonctive ; où l'écoulement des larmes, auparavant abondant, diminue ou se supprime ; où la pupille, par suite de l'inflammation de l'iris (*iritis*), se contracte fortement ou se ferme tout à fait ; où l'œil se gonfle ; où la distension du globe rend les douleurs des yeux et de la tête si véhémentes que le malade devient quelquefois furieux et tombe en délire, et où l'inflammation peut se communiquer aux méninges et susciter la phrénésie.

L'inflammation étant parvenue à ce degré de gravité, qu'elle atteignait par fois d'une manière inattendue, il n'était pas du tout rare de voir survenir un écoulement purulent et se former une extravasation de pus ou d'une humeur glutineuse jaunâtre dans les chambres antérieures et postérieures de l'œil, ou entre les lames de la cornée, constituer un point opaque et empêcher la vision.

Ce haut degré de l'ophthalmie donnait aussi lieu aux ulcères de la cornée, qui ordinairement laissent des cicatrices.

Par suite de la véhémence de l'inflammation interne de l'œil, j'ai vu quelques exemples de la rupture de la cornée.

§. III.

Traitement.

Le traitement que je vais exposer, a toujours été suivi du plus heureux succès, et je puis dire à ma plus grande satisfaction, que du nombre immense d'ophthalmistes que j'ai eu à traiter, il n'y en a pas eu un seul de ceux venus à tems sous mon traitement, qui n'ait été guéri sans garder le moindre accident.

Dans les cas légers, je n'avais recours qu'à des remèdes très-simples, tels que des lotions fréquentes des yeux avec de l'eau de pluie ou une décoction de mauve; l'application d'un vésicatoire à la nuque ou derrière l'oreille de l'œil affecté; les bains de pieds, le repos, soustraction convenable de la lumière, diète sévère; enfin d'éviter tout ce qui était susceptible d'entretenir ou de favoriser l'irritation. Moyennant ce traitement, la guérison des cas légers s'opérait communément au bout de peu de jours.

Dans le moment où les premiers symptômes se manifestaient, j'ai plusieurs fois fait avorter la maladie, en augmentant fortement l'action de la peau par l'usage de bains chauds. Mais j'ai remarqué que, dès que l'inflammation était bien établie, ils ne convenaient pas, ils la faisaient accroître.

Dans le premier moment de l'invasion de la maladie, j'ai souvent employé aussi très-utilement l'émétique,

quand même elle n'était pas accompagnée d'embarras gastrique, qui se faisait assez rarement observer dans l'ophthalmie dont je m'occupe ; mais si l'inflammation était déjà parvenue au second degré, si elle était aiguë et intense, l'émétique m'a toujours paru nuisible, n'en déplaise à ceux qui l'ont préconisé contre cette ophthalmie militaire.

La maladie offrant un caractère d'intensité, étant arrivée à son stade inflammatoire aigu, j'employais sans délai les moyens nécessaires pour combattre l'inflammation, surtout si elle s'étendait aux parties internes de l'œil, parce que dans cet état l'ophthalmie purulente, capable de causer la désorganisation de l'organe visuel et plusieurs autres accidens qui peuvent entraîner la perte de la vision, sont à redouter.

Dans le stade inflammatoire aigu, je faisais religieusement éviter tout ce qui pouvait favoriser l'irritation : mon plus grand soin était de faire écarter du malade l'impression de la lumière, de le tenir dans une chambre obscure, bien aérée et fraîche ; car une température chaude augmentait l'inflammation : je le mettais à un régime sévère et à un repos absolu, je le faisais coucher la tête élevée, etc. Comme moyens directs, j'avais recours à de larges évacuations sanguines, proportionnées à la violence de la maladie et aux forces du malade.

La saignée se pratiquait par une grande ouverture, afin que la déplétion sanguine fut brusque et instantanée. On sait que de cette manière elle est plus efficace et son effet plus prompt. L'expérience le prouve.

Dans la période aiguë de la maladie, je faisais saigner

hardiment, et répéter la saignée si l'intensité et la continuation de la maladie l'exigeaient.

Aux déplétions sanguines, je faisais ajouter l'usage des purgatifs rafraichissans ; les bains de pieds sinapisés, l'application des vésicatoires aux bras (1), l'application à froid des compresses mouillées dans une décoction de mauve sur les yeux enflammés, des applications réfrigérantes sur la tête, telles qu'une vessie remplie d'eau à la glace, etc. Pour empêcher le séjour des larmes âcres et prévenir le collement des paupières et la cohésion qu'elles peuvent contracter, chose que l'on ne doit pas perdre de vue dans l'ophthalmie, je faisais très-souvent, dans la journée, couler dans les yeux, au moyen d'une éponge, de la décoction de mauve, et en faire même, avec prudence, de douces injections entre les paupières et le bulbe de l'œil.

Je ferai remarquer ici en passant, que dans la période inflammatoire aiguë, les fomentations et cataplasmes émolliens qui ont été inconsidérément conseillés, étaient très-contraires, non-seulement ils aggravaient l'inflammation, mais ils amenaient facilement à l'ophthalmie purulente. Il fallait aussi bien se garder dans cette période d'employer les onguens antiophthalmiques, si pompeusement prônés, ainsi que les collyres dans lesquels entrent l'acétate de plomb, le sulfate de zinc, l'opium ou d'autres substances de nature irritante.

---

(1) Lorsque l'ophthalmie est intense, il faut, dans le stade inflammatoire aigu, mettre les vésicatoires sur des parties éloignées de la tête; appliqués à la nuque ou aux tempes, ils augmentent l'inflammation.

Quant aux évacuations sanguines, je ferai l'observation que les saignées faites au bras ou au pied, ne m'ont pas semblé d'un effet aussi prompt que celles pratiquées dans le voisinage de l'inflammation. J'ai remarqué qu'il était préférable de pratiquer l'ouverture de la veine jugulaire ou celle de l'artère temporale. S'il n'y avait pas d'obstacles, je préférais la saignée faite à la jugulaire, et je n'en ai pas vu résulter d'accident ; aussi me semble-t-il que cette saignée est accusée à tort d'être dangereuse. Mes motifs de la préférence donnée à cette saignée, étaient fondés sur ce que dans l'artériotomie on a à craindre que la compression que l'on est obligé d'exercer pour arrêter le sang, n'appelle une irritation plus ou moins forte sur une partie si rapprochée de l'œil enflammé. Mais si je faisais pratiquer l'artériotomie, elle était instituée comme d'autres l'ont conseillé avant moi, du côté de l'œil affecté, et aux deux artères à la fois, lorsque les deux yeux etaient atteints : et dans la compression, je faisais éviter, autant que possible, de charger la tête de compresses et de bandages, afin de ne pas l'échauffer.

Lorsque l'inflammation n'était pas à un haut degré, ou quelquefois après la saignée dans des cas graves, je faisais appliquer des sangsues, mais aux tempes ; car appliquées aux paupières ou trop près de l'organ enflammé, elles l'irritent par leurs mouvemens et leurs piqûres. C'est une grande erreur de les appliquer autour des yeux enflammés dans la période aiguë de la maladie ; ce n'est que dans le cas de boursouflement de la conjonctive et lorsque le caractère aigu de l'inflammation est à son déclin, qu'il convient de les mettre aux paupières.

Une fois parvenu à calmer la violence de l'inflammation, à faire passer le stade inflammatoire aigu, je faisais pratiquer, en cas de boursouflement de la conjonctive, des scarifications à cette membrane, ce qui cependant ne réussissait pas toujours, surtout dans le renversement palpébral, où l'on est quelquefois tenu d'exciser la conjonctive pour guérir cette difformité, nommée *ectropion*.

Dès que l'inflammation aiguë était domptée, et comme les adhérences inflammatoires se forment au moment où une phlegmasie perd son caractère aigu, je portais une attention spéciale sur l'iris: s'il se trouvait fortement contracté, ce qui arrive quand l'inflammation a été transmise aux parties internes de l'œil, je faisais appliquer sur les yeux des compresses trempées dans une forte infusion de belladone ou de stramoine, afin de faire dilater la pupille et d'en prévenir l'occlusion et les différentes adhérences que l'iris pouvait contracter. Dans cette même intention, je prescrivais souvent, à cette époque de la maladie, l'extrait de stramoine ou de belladone à l'intérieur.

Si la maladie avait perdu son caractère aigu, il fallait cesser d'affaiblir le malade. On reconnaissait cet état à la cessation de la fièvre si elle avait eu lieu ; à la couleur de la conjonctive enflammée pendant sa rougeur, à l'affaissement des paupières, à la diminution de la douleur, au changement de la matière découlant de l'œil, laquelle devient moins âcre, plus abondante et consistante, etc. Alors je mettais le malade à un régime convenablement fortifiant, mais en prenant la précaution d'aller graduellement ; je lui prescrivais,



pour laver les yeux, quelqu'infusion aromatique, telle qu'une infusion de fleurs de sureau, une faible infusion de menthe crépue, de fleurs d'arnique, etc., ou une faible décoction de quinquina. A ces lotions, je faisais ajouter un peu de laudanum ou d'extrait gommeux d'opium. Si l'irritabilité des yeux était très-forte, je me suis très-souvent servi, avec beaucoup d'avantage, d'une infusion de ciguë, de digitale ou de jusquiame.

Dans l'état de chronicité ophthalmique avec grande irritabilité, j'ai employé avec un succès remarquable de l'eau de laurier-cerise en lotions, en faisant laver les yeux plusieurs fois dans la journée, avec une partie d'eau de laurier-cerise, et deux parties d'eau de pluie.

Lorsque la maladie était arrivée à un état asthénique ou chronique, et que la diminution des forces du malade réclamait l'usage des toniques, je lui administrais les amers, et quelquefois le quinquina en décoction ou en infusion (1).

Dans les cas d'ophthalmie chronique opiniâtre, j'ai fait un usage fréquent et favorable du séton à la nuque; des collyres avec un peu de tartre émétique, de sublimé corrosif, de vitriol blanc ou d'alun, auxquels je faisais

---

(1) Le quinquina est indiqué, et on l'emploie de la même manière que dans les fièvres intermittentes, dans le cas où l'ophthalmie porte le génie intermittent. J'ai observé à Anvers, où les fièvres intermittentes sont très-fréquentes, plusieurs cas d'ophthalmie périodique, et je les ai toujours combattues avec le plus grand succès par le quinquina; mais bien entendu après avoir premièrement vaincu, par les moyens indiqués, le caractère aigu de l'inflammation.

associer une dose convenable de laudanum ou d'extrait d'opium. Quand il y avait relâchement considérable de la conjonctive, ou quand il existait des leucomes, un nicore à la cornée, ou des ulcérations aux tarses, à la caroncule lacrymale ou aux glandes de meibomius ; j'ai souvent employé avantageusement des frictions mercurielles aux tempes, et le calomel à l'intérieur ; et dans ces mêmes cas, je faisais introduire entre les paupières, deux ou trois fois par jour, une petite quantité d'une pommade composée avec de l'axonge et du mercure précipité blanc, ou du mercure nitreux, et à laquelle était ajouté l'extrait aqueux d'opium ; et afin de rendre plus stimulante l'action de cette pommade, à laquelle l'œil s'habitue, j'y faisais joindre, au bout d'un certain tems, une petite dose de sublimé corrosif.

Comme les rechutes de l'ophthalmie arrivent très-facilement, j'avais soin, pendant la convalescence, de ne pas laisser exposer trop tôt le malade à l'impression de la lumière, à laquelle il était essentiel de ne se faire qu'insensiblement.

Coup-d'œil pratique sur l'usage des saignées, par C.-B. Chardon, *Docteur en Médecine, à Lyon, Membre Correspondant des Sociétés royales de Médecine de Marseille, Bordeaux, etc.*

De tout tems la saignée avec la lancette, soit avec les sangsues ou les ventouses scarifiées, fut un moyen puissant contre les phlegmasies ; de tout tems on a été et trop avare et trop prodigue de ce moyen ; enfin, jamais la saignée surtout locale, n'a été aussi en vogue



que de nos jours. Pour arriver à l'observation pratique, il est utile de discuter sur la valeur de la saignée dans les phlegmasies en général, de considérer les cas où la saignée générale est préférable à celle avec les sangsues ou les ventouses scarifiées, et d'indiquer pourquoi on emploie moins souvent, de nos jours, la première que la saignée locale.

Explication de l'effet des saignées dans les inflammations.

L'inflammation consistant dans une modification de la vie de l'organe affecté avec exaltation de la sensibilité de ses tissus et appel des fluides, surtout du sang, qui est le plus abondant de tous dans les vaisseaux de la plupart de nos organes, et qui devient l'aliment de l'inflammation, on conçoit facilement comment la saignée, dont l'effet immédiat est la soustraction du sang, opère dans ce cas. La saignée générale agit sur la masse entière du sang et diminue la tendance de ce fluide vers l'organe enflammé : la saignée locale soustrait du sang aux vaisseaux capillaires et de l'organe sur lequel elle opère et de tous ceux voisins de celui-ci, en proportion de leur proximité et de leur rapport ; et par ce mode d'action enlève à la partie enflammée soumise à son influence, son principal aliment.

En outre de cet effet, la saignée générale ou locale a une action révulsive, c'est-à-dire, détermine dans le lieu où on l'effectue, une exaltatation des propriétés vitales et un abord du sang qui se développent très-souvent au bénéfice d'un organe enflammé plus ou moins éloigné ; et cela, en lui enlevant de son excitation. C'est

ainsi qu'agit la saignée du pied dans la céphalalgie. L'action révulsive de la saignée locale avec les sangsues ou les ventouses scarifiées est plus prononcée ; elle l'est d'autant plus que la saignée des piqûres ou des scarifications est peu considérable, parce que l'écoulement du sang devient un obstacle à l'entretien et à l'accroissement de l'excitation locale déterminée par le moyen des sangsues.

Ainsi, comme toute excitation locale tend à s'étendre, par irradiation, aux parties voisines, et avec d'autant plus de facilité, que ces parties sont déjà irritées, c'est pourquoi une saignée locale trop légère appliquée près d'un organe vivement enflammé, loin de diminuer l'intensité de l'inflammation, l'exaspère, et c'est ce qui explique comment trois ou quatre sangsues placées sur le côté, pour une forte pleurésie, l'accroissent ; de même qu'un ou deux de ces animaux, pour une esquinancie, une ophthalmie aiguës, etc. ; dans ce cas, ce même moyen appliqué loin de l'organe enflammé, eût été plus utile comme révulsif.

On a quelquefois recours à cet effet de la saignée locale, pour exciter le ton d'un organe et y déterminer une congestion salutaire : par exemple, dans l'aménorrhée par défaut de vitalité suffisante de l'utérus, une ou deux sangsues appliquées de chaque côté de la vulve, dont on arrête bientôt l'écoulement des morsures, provoquent une détermination vers l'utérus du fluide vital (sang), qui animant l'action de ce viscère, le met dans le cas d'obéir au mouvement périodique auquel la nature l'a assujéti.

Dans d'autres circonstances, on se sert de la saignée

locale à titre de révulsif, seulement pour changer la direction du sang, comme dans l'hémoptysie, l'hématémèse ou toute autre hémorragie ; mais dans ce cas comme dans les précédens, la révulsion n'a lieu que par la modification de la sensibilité des tissus, et le sang et autres fluides animaux n'obéissent qu'en vertu de cette même modification.

Le bon effet de l'application de quelques sangsues dans certaines névroses, ne dépend que du déplacement de l'irritation par l'excitation artificielle de la peau.

Cas de la saignée générale.

Depuis la découverte de la circulation jusqu'à nos jours, la saignée générale a été employée avec plus ou moins de succès : les circonstances où elle est impérieusement indiquée, sont l'état de pléthore et toutes les congestions sanguines, soit à la tête, à la poitrine, ou dans les viscères abdominaux ; les phlegmasies aiguës des organes parenchimateux, tels que le cerveau, le poumon, le foie, etc. ; les phlegmasies des organes membraneux chez les sujets pléthoriques, les anévrismes, certains accouchemens, soit pour faire cesser une turgessence du col de l'utérus, soit pour exciter la contractilité de l'organe par l'espèce de réaction que la plupart des viscères éprouvent lorsqu'on leur enlève du sang. Cette contractilité organique est rendue sensible par les convulsions violentes que ressentent les animaux que l'on fait périr d'hémorrhagie.

Dans tous les cas indiqués ci-dessus, la saignée générale suffit-elle ? Non, sans doute ; la pléthore et les congestions peuvent bien être entièrement détruites

par elle, mais c'est en vain qu'on voudrait faire cesser complètement, avec la saignée générale, une phlegmasie intense du poumon, de la plèvre, du foie, et encore moins celle des membranes muqueuses pulmonaire, digestive et urinaire. Ici, si la saignée est quelquefois indiquée, ce n'est que pour détruire une disposition pléthorique individuelle et préparer le bon effet de la saignée locale qui, sans cela, pourrait devenir nuisible par l'excitation trop vive du système circulatoire, comme je l'ai expliqué précédemment. Une fois cet effet produit, la saignée générale réitérée plusieurs fois dans le traitement d'une ou de plusieurs phlegmasies, devient nuisible, 1.° en enlevant une grande quantité de sang à toutes les parties du corps, sans diminuer davantage proportionnellement celle de l'organe enflammé; 2.° en jettant le malade dans un collapsus sans diminution de la phlegmasie qui continue toujours à s'alimenter du sang des vaisseaux capillaires qui l'environnent, et de l'y appeler souvent avec d'autant plus d'activité, que la circulation s'épuise; 3.° enfin, en ôtant à la nature toutes ses ressources de réaction et de crises sans avoir enlevé celles de la phlegmasie. Ainsi on voit combien étaient dans l'erreur, les Médecins qui conseillaient 5 à 6 saignées dans le traitement d'une pleurésie, pneumonie, hépatite, péritonite, gastro-entérite, dans la vue d'éteindre l'inflammation. Nul doute que ce moyen débilitant ne contribuât à amender la violence du mal, mais le plus souvent on y joignait des excitans qui rendaient à la maladie sa première énergie.

Cas de la saignée locale.

...ée locale avec les sangsues est un puissan...



moyen dans toutes les phlegmasies; la doctrine physiologique l'a clairement démontré, autant par l'expérience que par le raisonnement : le succès de ce moyen est d'autant plus sûr et prompt, que la phlegmasie est récente et peu étendue ; qu'elle occupe un organe membraneux surtout séreux ; que son application a lieu le plus près de l'organe enflammé, sans néanmoins agir immédiatement sur lui; enfin que le sujet est moins irritable.

Si l'on base la force de la saignée générale sur la constitution du sujet et l'état pléthorique de son système circulatoire, on doit fonder celle de la saignée locale sur la force de l'organe affecté et la violence de son inflammation. C'est ainsi qu'on rencontre souvent un organe vigoureux, vivement enflammé, exigeant une forte saignée locale chez un sujet d'une faible constitution. Voilà une considération trop souvent négligée dans la pratique, et qui servira bientôt à expliquer les effets variés qu'on obtient de la saignée locale dans le traitement des phlegmasies. En effet, si un Médecin appelé pour traiter une gastro-entérite, péritonite, pleurésie, céphalite, ou autre phlegmasie aiguë, chez un sujet d'un tempérament peu sanguin ou avancé en âge, et que par considération moins pour l'état inflammatoire de l'organe que pour le tempérament ou l'âge de l'individu, il ne conseille qu'une application de deux ou quatre sangsues, et souvent encore avec recommandation d'arrêter bientôt l'écoulement du sang, qu'arrive-t-il ? que la saignée n'ayant pas été en rapport avec la violence de l'inflammation, et que les vaisseaux capillaires de la partie où ont agi les sangsues, n'ayant pas été suffisamment dégorgés, la révulsion du sang du

système capillaire enflammé ne peut avoir lieu. Il arrive au contraire quelquefois que l'excitation locale des piqûres qui détermine toujours une espèce de congestion, accroît l'état pathologique de l'organe souffrant. Ce dernier effet d'une saignée locale trop légère, est d'autant plus prononcé que le sujet est jeune, fort, sanguin, et qu'on n'a point mis en usage la saignée générale.

Pour obtenir un effet prompt et avantageux d'une saignée locale, il faut donc, 1.° appliquer des sangsues ou faire des scarifications en nombre suffisant pour vider les vaisseaux capillaires de la partie soumise à l'action de la succion et déterminer le sang de l'organe sous-jacent ou continu à venir occuper le vide; 2.° réitérer la saignée aussitôt qu'une nouvelle congestion le rappèle dans l'organe affecté en vertu de la loi *ubi dolor*, *ubi fluxus;* 3.° appliquer des émolliens qui agissent, autant que possible, immédiatement sur l'organe enflammé, pour diminuer l'irritation, essence de l'inflammation; 4.° enfin, *éloigner* de la partie malade tous les modificateurs nuisibles et opérer une révulsion, au moyen de l'excitation, sur un organe éloigné, sain, moins essentiel et sympatisant avec celui qui est affecté pour déplacer son irritation et s'opposer au fluxus. Toutes les fois qu'on peut faire concourir avec sagesse tous ces moyens, on ne manque jamais d'obtenir rapidement la disparition d'une phlegmasie quelconque qui est sans désorganisation des tissus. Les succès incomplets de la méthode antiphlogistique, tiennent toujours au défaut d'appréciation des considérations indiquées ci-dessus.

D'après ces remarques, il vaut mieux s'abstenir de sangsues que d'en mettre une quantité insuffisante; et

dans ce cas, si l'on veut les employer, les appliquer loin de l'organe malade, comme moyen révulsif: enfin, si le sujet est d'une faible constitution, épuisé antérieurement, s'abstenir de toute saignée, et se borner à une méthode adoucissante et révulsive sagement combinée.

Quand la phlegmasie aiguë dure depuis quelques jours, qu'elle succède à une inflammation chronique, qu'elle occupe un tissu muqueux et qu'elle est très-étendue, comme cela arrive dans les nuances fébriles variées de la gastro-entérite, alors les saignées locales échouent quoique abondamment réitérées; l'habitude de l'irritation est tellement invétérée, que la soustraction du sang ne peut suffire à sa destruction, et qu'au contraire alors, les secousses violentes que chaque saignée imprime à la circulation, donnent lieu à des congestions, exacerbations ou à des métastases qui sont quelquefois suivies d'un changement avantageux, mais qui le plus souvent ne contribuent qu'à user le mouvement vital. Dans ces cas, quand la saignée locale proportionée à l'état inflammatoire ne fait qu'exciter la phlegmasie, il faut s'abstenir de ce moyen, et soumettre le malade à l'influence des adoucissans émoliens, des révulsifs combinés suivant le degré de susceptibilité organique, et éviter et combattre soigneusement et avec persévérance, l'action des causes morbifiques. De cette manière, on arrive un peu plus longuement au succès, mais plus sûrement; parce qu'il y a inflammation, il ne faut pas toujours saigner par des sangsues tant qu'il y aura inflammation, et, pour satisfaire à une idée provenant de la doctrine physiologique mal appréciée, épuiser un malade jusqu'à extinction, en

le couvrant de ces bêtes. Cette nouvelle doctrine a désigné l'irritation et l'inflammation comme les maladies les plus communes, mais elle n'indique pas les sangsues pour seules ressources. L'auteur célèbre de la doctrine physiologique le prouve dans les propositions suivantes : « Il n'y a aucun inconvénient, dit-il, » à pousser la saignée jusqu'à la syncope dans les in- » flammations récentes des sujets qui étaient sains avant » la maladie ; dans les cas contraires, on ferait faire au » malade, par cette pratique, un sacrifice dont on ne » serait pas certain qu'il pût obtenir le dédommagement. » On peut en dire autant de l'abstinence complète des » alimens et de sa prolongation, etc. 266 e Proposition, » Examen des Doctrines Médicales, etc. *Bronssais*.

» Les saignées générales ou locales faites à une per- » sonne qui a peu de sang, déterminent toujours beau- » coup de malaise, augmentent les congestions viscérales » et produisent par là des convulsions et de la fièvre. » 268.e Proposition, ouvrage indiqué.

« Lorsqu'une inflammation très-récente, qui avait » cédé aux saignées locales chez un sujet qui était sain » avant la maladie actuelle, se ranime subitement, on » peut revenir plusieurs fois au même moyen : la con- » valescence n'en sera que plus prompte et plus facile ; » mais s'il existait une phlegmasie chronique avant » l'aiguë, cette pratique est souvent dangereuse ; elle le » serait également si l'inflammation était générale dans » un ou plusieurs viscères : dans ce cas, il faut s'arrêter » si le pouls perd sa force sans avoir perdu de sa fré- » quence. » 269 e Proposition, même ouvrage.

Il est facile de comprendre que en suivant les préceptes indiqués ci-dessus, résultat de l'expérience, les saignées



ne peuvent qu'être d'un grand secours dans la pratique des maladies, puisque la plupart des maladies sont des inflammations, et que les rapprochemens qu'on voudrait établir de l'emploi actuel des saignées, avec l'usage banal qu'en faisaient *Chirac* et ses élèves, si bien critiqués par *Gilblas*, ne peuvent qu'induire en erreur, parce que *Chirac* qui, comme nous, employait fréquemment la saignée, ignorait la gastro entérite, voyait le mal dans la fievre et non la fièvre dans le mal, et ne savait pas appliquer toujours le remède à l'organe souffrant. Distinguer l'organe souffrant dans le corps malade, éloigner les modificateurs morbifiques et mesurer l'application de la thérapeutique sur le degré de l'état pathologique, voilà la clef de la pathologie.

Usage des saignées dans les phlegmasies chroniques.

Les saignées sont puissamment avantageuses dans les phlegmasies aiguës ; il s'en faut de beaucoup qu'elles aient ce même mérite dans les phlegmasies chroniques. Nous avons déjà fait remarquer que pour peu que la phlegmasie ait perdu de son intensité, et dure depuis quelque tems, les saignées générales ou locales deviennent insuffisantes et quelquefois nuisibles.

La saignée n'agit ainsi dans ce cas, que parce que l'inflammation se rapproche de l'état chronique. Ce moyen est peu avantageux dans les inflammations chroniques, parce que le travail morbide de l'inflammation arrivé à cet état, n'est pas seulement entretenu par la présence des fluides rouges (sang), mais aussi par les fluides limphatiques, et que l'irritation qui préside à ce travail, a imprimé aux tissus organiques une modification profonde qui ne peut être

détruite par la soustraction du sang et une révulsion imparfaite. Les effets de la saignée varient beaucoup dans les phlegmasies chroniques, d'après leur degré de chronicité. Plus l'inflammation est ancienne, avec peu de réaction, moins la saignée est indiquée; elle l'est encore bien moins, lorsque la désorganisation commence à s'opérer : dans ce cas, elle est tout-à-fait contraire, parce que dérangeant la circulation de l'organe en proie à la désorganisation, elle excite en lui des oscillations qui raniment l'aiguillon implanté, et favorise ou accélère le travail destructeur. Dans ces circonstances, on ne doit employer la saignée générale ou locale que lorsque le sujet est jeune, qu'il a conservé de l'embonpoint et que la nutrition s'opère encore bien, pour diminuer la richesse des systèmes circulaires, et par là prévenir les effets de la pléthore et des congestions sur l'organe malade : encore dans ce cas, il serait à désirer qu'on pût prévenir la pléthore par le régime, et éviter la saignée. Dans les inflammations chroniques, on se sert rarement de la saignée générale, du moins de nos jours; lorsqu'on emploie les sangsues, il faut avoir l'attention de les placer à quelque distance de la partie malade, afin qu'elles puissent agir sur la pléthore en faisant couler du sang, et sur l'organe souffrant en déplaçant une partie de son irritation, on ne pourrait se permettre l'application de la saignée locale près de l'organe enflammé, que dans le cas où il n'y aurait point de désorganisation, et que la phlegmasie chronique aurait repris un certain degré d'acuité, et encore serait-il prudent de placer en même tems un révulsif cutané éloigné, pour s'opposer aux

effets du fluxus de la saignée. La 267.e Proposition vient à l'appui de ces remarques.

« Les saignées locales sont souvent nuisibles dans les » anciennes phlegmasies des principaux viscères, lors- » que le sang ne surabonde pas dans l'économie. Il est » rare qu'elles n'augmentent pas alors la congestion ; » il vaut donc mieux s'en abstenir ou les pratiquer à » quelque distance du point principal d'irritation. »

Les phlegmasies chroniques en général, trouvent donc moins de ressources de guérison dans les saignées que, 1.° dans une alimentation douce, soutenue à l'aide d'un régime choisi, approprié et suivi avec persévérance ; 2.° dans les émolliens appliqués, autant que possible, immédiatement sur l'organe malade, à la faveur des cataplasmes, fomentations ou bains ; 3.° dans une diversion salutaire imprimée à l'économie animale entière, en changeant la direction des mouvemens vitaux sur l'organe malade, soit en condamnant celui-ci au repos, soit en excitant sur des organes éloignés, sains et moins essentiels, une révulsion soutenue et prolongée plusieurs mois ; c'est ce qu'on obtient sur la peau, par les sudorifiques, les frictions douces ou rudes, avec une brosse ou flanelle, sèches ou volatiles, l'insolation, les bains de sable chaud, de cendre, de marc de raisins, les bains de vapeur sèche ou humide, l'urtication, les étincelles électriques, les vésicatoires, les exutoires, les moxas, etc. ; sur les voies urinaires, au moyen des diurétiques variés ; sur le tube intestinal, par les purgatifs ; enfin, sur les organes de la locomotion, par l'exercice varié ; 4.° en soutenant l'harmonie dans le concours d'effets

de ces divers moyens, par une heureuse influence communiquée aux facultés cérébrales.

De l'artériotomie et des ventouses scarifiées.

La saignée des artères est d'un grand secours dans les congestions violentes et les phlegmasies intenses qui s'opèrent avec rapidité, surtout dans l'apoplexie incomplète. En effet, la déplétion subite qui résulte de cette saignée, est bien souvent capable de s'opposer au déchirement des vaisseaux placés dans un organe aussi mou que le cerveau, où le sang obéit à toute la force du mouvement qui lui est communiqué. Dans ce cas, ce sont les artères temporales et auriculaires que l'on ouvre ; on emploie aussi quelquefois l'artériotomie à l'angle de l'œil dans certaines ophthalmies rébelles.

Les ventouses scarifiées peuvent remplacer les sangsues dans les cas ordinaires ; mais comme elles donnent lieu à une excitation locale plus considérable, soit à cause de l'action de la ventouse, soit par rapport aux incisions faites avec la lancette ou le bistouri, elles sont préférables aux sangsues, lorsqu'on veut obtenir de la saignée un effet plutôt révulsif que débilitant : alors on pourrait également remplacer les scarifications par des sangsues qu'on ferait mordre sur l'endroit ventousé.

L'action de la ventouse commence par appeler les fluides, changer la direction du sang et déterminer une espèce de congestion sur la portion de tégumens soumise à la ventouse ; de cette manière, la saignée

des piqûres ne peut qu'être plus salutaire, même dans les phlegmasies intenses.

Pourquoi la saignée locale est-elle autant en vogue de nos jours? Pourquoi est-elle plus souvent employée que la générale? Ces questions trouvent leur solution dans la découverte de la doctrine physiologique.

Si, à l'aide de cette nouvelle méthode, qui apprend à comparer les tissus de l'état sain avec ceux de l'état maladif, on est parvenu à démontrer que toutes nos maladies consistent dans la modification des organes; qu'elles sont presque toutes locales et inflammatoires; que les modificateurs qui nous entourent sont presque tous de nature excitante, que ceux même qui jouissent d'une propriété opposée ont souvent une action excitante indirecte, le froid, par exemple, qui en débilitant la peau et diminuant son action, accroît très-souvent celle du poumon ou d'un autre organe plus disposé à recevoir la modification, de manière à provoquer une phlegmasie; on ne doit point être surpris du fréquent emploi qu'on fait de la saignée locale, d'après l'explication que j'ai donnée ci-dessus de l'effet de ce moyen.

Doit-on craindre que la saignée locale ait le sort des purgatifs, émétiques, sudorifiques et autres remèdes qui, après avoir été en vogue et vivement prônés ont été rejetés? Non, parce que ces différentes méthodes de traitement n'étaient fondées que sur des hypothèses, des systèmes plus ou moins spécieux et quelques observations mal appréciées; tandis que l'usage des sangsues est appuyé sur la connaissance intime de la vie étudiée dans chaque tissu, et une

observation attentive et raisonnée des causes morbifiques et des moyens thérapeutiques; mais comme tous les Médecins ne sont pas physiologistes, et que les sangsues sont devenues d'un usage banal parmi les gens du monde, il est à craindre que ce moyen, si souvent salutaire, perde une partie de son crédit par les mauvais effets qu'il ne doit pas manquer quelquefois de produire dans des mains inhabiles.

Si la science Médicale continue à être guidée par l'esprit d'ordre et d'observation qui l'a fait arriver en si peu de tems au rang des sciences positives, on ne pourra, sans rétrograder, substituer à la méthode débilitante par les sangsues, qu'une méthode révulsive par les excitans joints à la saignée générale. Les succès qu'on obtiendra de cette manière, ne sont jamais aussi sûrs que ceux que procurent les saignées locales; et la réussite de cette méthode de traitement ne pourra avoir lieu que, dirigée par des Médecins profondément physiologistes, capables de mesurer et le degré de susceptibilité vitale générale, et celui des organes en particulier pour mettre en jeu les ressources de la révulsion.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant l'Hiver de 1825.

Une température trop basse pour être chaude, et trop élevée pour être aussi froide que nous en aurions eu besoin, a caractérisé l'hiver qui vient de finir et qui s'est écoulé presque tout entier en brouillards et en pluies. Le vent a soufflé tantôt du nord-est, tantot du nord, tantôt du nord-Ouest, et le plus

souvent du sud-Ouest ; il n'y a presque pas eu de neige ; cependant les blés sont beaux, mais les arbres sont chargés de chenilles.

Analyse des maladies régnantes.

Les fièvres catarrhales ont été les maladies dominantes ; il y a eu aussi des rhumatismes, des angines, des affections vermineuses comme en automne, et de plus quelques petites véroles ; *quousque tandem.....?* Mais *la faute en est aux Dieux* ...... Car nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour nous opposer au retour de cette hideuse et redoutable maladie.

On a signalé aussi quelques morts subites.

Evreux, le 31 Mars 1825.

Pour les Membres du Comité central,

Potet, *Président* ; L.-H. Delarue, *Secrét.*

Souscription pour une pierre tumulaire à la mémoire de M. Lamouroux.

Quand un homme ne s'est distingué que par des vertus privées, une modeste pierre marque la place où, chaque jour, une épouse, un fils, un ami viennent en silence pleurer près de sa cendre ; mais il a droit à des honneurs et à des témoignages publics de gratitude, celui qui joignit aux qualités du cœur un profond savoir, qui consacra sa vie à étendre le domaine des sciences, enrichit la société du fruit de ses veilles, et forma des hommes capables de marcher, un jour,

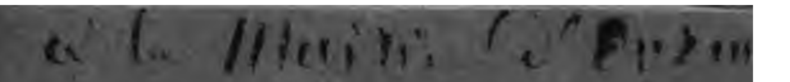
sur ses traces : les sciences lui doivent de la reconnaissance, la société un monument.

Le moment est venu d'acquitter cette dette contractée envers M. *Lamouroux*. Correspondant du premier corps savant de la France, membre d'un grand nombre de Sociétés nationales ou étrangères, et professeur à l'Académie Royale de Caen, M. *Lamouroux* s'est illustré par des ouvrages qui ont créé ou développé beaucoup de principes d'histoire naturelle, et contribué, non moins que ses leçons, à répandre le goût de l'étude. Quelques manuscrits sont restés imparfaits ; une mort prématurée qui l'a subitement enlevé aux sciences, à sa famille, est venue l'arrêter au milieu de sa carrière. Ses nombreux amis se sont rassemblés pour élever sur le lieu où repose sa dépouille mortelle un Monument funèbre, qui éternisera sa mémoire et attestera leurs regrets. Ils ont cru devoir publier ce projet, afin de mettre à portée de se réunir à eux les émules et les élèves de ce savant Professeur.

La Souscription est ouverte à Caen, chez M.e *De Crouy*, notaire, Place St.-Sauveur.

On pourra également déposer son offrande chez M. *Trébutien*, libraire, Pont St.-Jacques.

Evreux, de l'Imprimerie d'Ancelle fils, Imprimeur de la Préfecture, de la Société, etc. — 1825.



JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires;

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS, ET LES MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE;

Faisant suite aux Bulletins publiés jusqu'à la fin de 1825 par ces deux Sociétés.

N.° VII. — Juillet 1825.

Ce Journal, dont quatre cahiers ou numéros forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an, il doit être payé d'avance.

On s'abonne à *Evreux*, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à M. *L. H. Delarue*, Pharmacien à Evreux.

Les Auteurs et les Libraires qui veulent faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° VII. — Juillet 1825.

AGRICULTURE.

Rapport fait à la Société le 5 Mai 1825, sur l'emploi du Plâtre en Agriculture, par M. l'Abbé Painchon.

Messieurs,

La question sur l'emploi du plâtre en agriculture a déjà été traitée par plusieurs de nos honorables collègues ; mais jusqu'ici nous n'avions eu que quelques idées vagues et de légers apercus ; nous ne devons point en être étonnés. Il y a quelques années, la Société royale d'Agriculture de France n'était guère plus avancée que nous sur cet objet ; l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne ont employé avant nous le plâtre en agriculture : il y a un siècle qu'il est reconnu que le plâtre en poudre, semé sur les plantes fourragères, leur donne un grand accroissement ; mais une

foule de questions restaient à décider: en quel moment de l'année devait-on semer le plâtre en poudre? Etait-ce sur la terre nue, ou bien sur la tige et particulièrement sur les plantes, qu'il convenait de lé jetter? La quantité par arpent ou par hectare était-elle déterminée? Cette poudre végétative produisait-elle le même effet sur toutes les plantes herbacées et dans tous les terrains? Est-ce comme engrais ou comme stimulant qu'il agit? Enfin produit-il le même effet sur les céréales que sur les prairies, soit naturelles, soit artificielles?

Un intéressant Rapport fait à la Société royale d'Agriculture, par le savant M. *Bosc*, a répandu une grande lumière sur toutes ces questions; et si on considère que ce Rapport, de M. *Bosc*, est l'extrait des expériences et des observations des meilleurs chimistes et agronomes de l'Europe, on sera fortement porté, comme je le suis moi-même, à regarder comme résolues toutes les questions proposées jusqu'à ce jour sur l'emploi du plâtre en agriculture. En effet, Messieurs, lorsqu'une longue série d'expériences a été faite par des hommes aussi habiles physiciens que profonds physiologistes, tels que sont les *Jnghenhous*, les *Sennebier*, les *de Saussure*, les *Knight*, lorsque les expériences et observations de ces Savans sont appuyées par celles de soixante-trois excellens agronomes de toutes les parties de la France et des pays étrangers, peut-on craindre de se tromper en adoptant comme principes démontres toutes les conséquences qui résultent du Rapport de M. *Bosc*? Pourrait-on refuser de donner son assentiment à ces vérités, sous le prétexte que les expériences ont été faites dans d'autres Dé-

partemens et non dans le nôtre. Trois de nos honorables collègues, MM. *De la Pasture*, *De Blangy* et *Assyre* sont au nombre des soixante-trois correspondans de la Société royale d'Agriculture, qui ont appuyé par leur témoignage les expériences faites dans les autres Départemens ; il est donc de notre devoir de communiquer à nos concitoyens les lumières que nous venons de recevoir sur l'emploi du plâtre.

Il résulte des observations des meilleurs agronomes de la France:

1.° *Que l'emploi du plâtre en agriculture est déjà très-étendu, et qu'il se propage de plus en plus ;*

2.° *Que le plâtre calciné et le plâtre cru agissent également ; le premier agit plus promptement, le second se développe avec lenteur, mais son effet dure long-tems.*

(Nota.) Je n'ose présenter ici comme vérité démontrée, ce que dit ici M. *Bosc* du plâtre cru ; le plus grand nombre des correspondans de la Société royale d'Agriculture pensent différemment ; ils regardent le plâtre cru comme inférieur au plâtre calciné ; il y en a même qui rejettent le plâtre cru, comme étant trop difficile à pulvériser, et néanmoins ne répondant point aux frais qu'il occasionne ; dans quelques Départemens, non-seulement on n'emploie que le plâtre calciné, mais, autant qu'il est possible, on préfère le plus récemment calciné.

Nous avons cru devoir apporter cette modification à cette deuxième proposition de M. *Bosc.*

3.° Conclusion.

Le plâtre produit son effet sur les graminées, parce qu'il attire l'humidité de l'air et qu'il stimule l'action vitale des plantes. De là vient que la rosée est toujours plus forte sur une prairie artificielle plâtrée que sur une autre qui ne le sera pas ; une expérience constante a demontré cette vérité ; tout cultivateur peut s'en convaincre en faisant lui-même l'expérience.

La presque totalité des agronomes correspondans de la Société royale d'Agriculture, sont, sur ce point, d'accord avec le Rapporteur.

4.° Conclusion.

Le plâtre pulvérisé veut être semé sur les feuilles naissantes, ou à la rosée ou peu après une légère pluie.

De bons agronomes ne font semer le plâtre que lorsque les tiges des plantes fouragères sont un peu élevées, les feuilles alors sont plus développées et plus multipliées ; un vent modéré, en agitant légèrement les tiges, fait descendre le plâtre du rang des feuilles supérieures au rang inférieur, de cette manière toute la plante en est saturée ; l'effet du plâtre se fait donc sentir instantanément sur toutes les parties des plantes ; une prairie artificielle ainsi plâtrée, par un tems opportun, prendra de grands et rapides accroissemens ; ces agronomes, lorsqu'ils sont contrariés par le tems peu favorable, ne plâtrent qu'au commencement de Mai : ils ne demandent que 20 à 25 jours favorables pour que les plantes fouragères passent leur adoles-



cence et arrivent à l'âge de puberté, c'est-à-dire à leur floraison.

J'espère pouvoir donner dans la suite la preuve physique de la possibilité d'un si rapide développement.

5.e Conséquence.

Les résultats du plâtre, semé sur les prairies artificielles, se fait sentir sur les coupes subséquentes, même après l'intervalle d'un hiver.

Cette proposition est vraie en général; elle exige néanmoins quelques développemens.

Il faut d'abord considérer que le plâtre ne produit pas un effet égal sur toutes les sortes de terre; il réussit très-bien sur les terrains légers et caillouteux; il est semé en pure perte sur les terres humides; c'est là même une des causes pour lesquelles il ne réussit pas sur les prairies naturelles; je dis une des causes, parce qu'il y en a une seconde qui s'oppose à son succès lorsqu'il est jetté sur les prairies naturelles; les herbes des prés sont étroites, s'élèvent perpendiculairement et en pointe, elles ne peuvent donc pas retenir la poudre du plâtre, qui, ne trouvant rien pour s'attacher à la tige, coule promptement à terre et y reste inutile.

Comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, le plâtre, semé sur les céréales, ne les améliore point, parce que leurs feuilles minces et pointues lorsqu'elles ne sont qu'en graminées, ne peuvent le retenir.

Nous voyons néanmoins que le plâtre semé sur les trèfles, luzernes ou sain-foins produisent constamment

un bon effet, non-seulement sur la première coupe, mais encore sur les coupes subséquentes et même après l'hiver; cependant, après la première coupe, la prairie étant bien rasée, on n'y voyait aucune trace du plâtre; 'action de l'air, du soleil, du vent et de la pluie l'avait fait disparaître. Comment se fait-il néanmoins qu'il agit puissamment sur les coupes subséquentes et même jusqu'après l'hiver, comme nous le prouverons dans la suite? Le plâtre a-t-il pénétré jusqu'aux racines des plantes, y agit-il comme engrais, après avoir agi sur les feuilles comme stimulant?

Pour résoudre ces importantes questions, il a fallu avoir recours à la physique et à la chimie; c'est ainsi que les sciences et les arts se prêtent un mutuel secours; de Savans observateurs ont bien voulu chercher des réponses aux questions que nous venons de présenter; ils en ont trouvé qui nous paraissent très-satisfaisantes, et nous allons vous les présenter avec autant de simplicité et de clarté qu'il nous sera possible.

Première Question.

Le plâtre agit-il comme engrais?

Tous les agronomes conviennent que non: les naturalites sont parfaitement d'accord avec eux sur ce point; l'effet du plâtre est de stimuler l'action vitale des plantes; mais cette action de stimuler ne s'opère pas sur les racines, mais sur les tiges, feuilles et ramifications des herbacées; la preuve en est claire: semez du plâtre sur un pied carré de trèfle ou luzerne, de manière que les tiges en soient convenablement garnies; sur un second pied carré, déposez sur la terre, et le plus près des

racines que vous pourrez, la même quantité de plâtre qui a été semée sur les tiges; le plâtre déposé par terre et même dans la terre, si on le veut, ne produira que peu ou point d'effet, tandis que la partie semée sur les tiges donnera en peu de tems un grand accroissement aux plantes. Il est donc vrai que le plâtre n'agit pas directement comme engrais sur les racines des graminées; il doit néanmoins agir sur ces mêmes racines d'une autre manière, puisque son effet se fait sentir sur les coupes subséquentes.

M. le Docteur *Socquet*, d'après des expériences très-exactes qu'il a faites dans les environs de Lyon, en 1816, nous montre fort clairement comment le plâtre agit sur les coupes subséquentes et même jusqu'à l'année suivante.

Voici sa théorie :

La vie des herbacées se divise en deux époques, la première commence au développement des premières feuilles et se prolonge jusqu'à la floraison; à cette époque, qui est pour toutes les plantes, soit herbacées, soit graminées, l'âge de puberté, commence la floraison et ensuite la formation de la graine, tout change alors pour elles; il leur faut un autre régime nutritif et par conséquent de nouveaux organes pour recevoir leur nourriture; aussi long-tems qu'elles ont été en herbe, c'est de l'atmosphère qu'elles ont tiré tout ce qui a servi à leur croissance; il leur a fallu de l'acide carbonique; elles en ont abondamment tiré de l'atmosphère; d'après le savant *d'Alton*, il est généralement reconnu que, pendant 12 heures par jour, sous la lumière du soleil, tantôt rayonnante, tantôt diffuse, les plantes herbacées

convenablement plâtrées, tirent 6 onces d'acide carbonique, ce qui donne, à peu de chose près, 48 onces de carbone pur par pied carré, pendant vingt jours. Cette quantité, tirée non du sol et des racines, mais de la seule atmosphère, est plus que suffisante pour la nourriture des plantes en herbe ; ce qui surabonde descend jusqu'aux racines par les canaux intérieurs des tiges ; elle s'y conserve, et c'est de ce réservoir que sort le carbone pur qui donne de la vigueur aux coupes subséquentes ; de là vient encore que le blé semé sur le trèfle plâtré réussit beaucoup mieux que sur le trèfle non plâtré ; tout cultivateur qui voudrait sacrifier sa dernière coupe de trèfle en l'enfouissant avec les tiges et les racines, aurait encore une récolte plus abondante en blé ; ce qui donne le dernier degré de vérité à cette démonstration, c'est l'expérience faite par les mêmes observateurs : ils ont pris deux portions égales en mesure de racines de trèfle plâtré et de trèfle non plâtré, ces deux portions ont été lavées séparément dans des tamis ; on a fait ensuite sécher les racines séparément et pendant le même nombre d'heures ; les mesures restèrent égales ; mais les racines de trèfle plâtré donnèrent en poids 29 décagrammes, tandis que les racines de trèfle non plâtré arrivèrent à peine au poids de 22 décagrammes.

Il demeure donc prouvé que les racines d'une pièce de trèfle plâtré, renferment, après la première coupe, presqu'un quart de substances nutritives de plus que les racines d'un trèfle non plâtré ; ce quart en plus suffit pour les premiers développemens des plantes qui doivent donner la seconde coupe ; les plantes une fois adolescentes, tireront de la lumière solaire et de leur



contact avec l'atmosphère la même quantité de carbone que leurs aînées, et laisseront la même ressource à la coupe suivante.

Tirons maintenant les corollaires qui découlent naturellement de cette vérité fondamentale.

Donc, il est avantageux de plâtrer les trèfles, luzernes et sain-foin ; ce sont les trois espèces d'herbacées sur lesquels le plâtre réussit le mieux.

Donc, d'après la démonstration précédente, tout cultivateur qui voudra tirer tout l'avantage d'une pièce de trèfle bien plâtrée, ne doit pas, pour faire la première coupe, attendre que toute la floraison soit faite ; qu'elle le soit à moitié, c'est déjà beaucoup ; celui qui attendra au-delà, aura plus de fourage, mais il sera moins bon, parce que les tiges seront ligneuses et les feuilles à moitié desséchées ; la formation de la graine hâte la vieillesse et la caducité des plantes : la même précaution doit être prise pour les coupes subséquentes ; il n'est point de l'intérêt du cultivateur de tirer de la graine de ses prairies artificielles, tant qu'elles sont dans l'âge de la vigueur ; c'est les énerver ; qu'il attende, pour se préparer de la graine, le moment où il voudra les briser.

Telle est la preuve physique que j'avais promis de donner à la suite de la quatrième conclusion de M. *Bosc*.

6.° Conclusion du Rapport de M. Bosc.

Le plâtre double généralement la récolte des trèfles et des luzernes ; quelquefois aussi celle des sainfoins.

(*Observation.*) Nous ne croyons pas cette proposition vraie dans toute son étendue ; plusieurs correspondans de la Société royale réduisent à un tiers l'augmentation de fourage par le plâtre : il est néanmoins possible que, dans un terrain fertile et lorsqu'une prairie artificielle a été plâtrée par un tems favorable, la récolte soit double en fourage ; mais il s'en faut beaucoup que cette abondance soit générale ; elle n'arrive jamais sur les terrains humides ; elle ne peut avoir lieu non plus lorsqu'un vent fort ou une pluie abondante surviennent immédiatement après que le plâtre aura été jetté ; ainsi le mot *généralement* a une trop grande extension.

7.° Conclusion.

Les prairies en terre fertile et légère sont celles sur lesquelles son action est la plus marquée, surtout quand l'année est également sèche.

Nous avons donné la preuve physique de cette proposition dans nos développemens sur la 6.° conclusion ; les plantes tirent, tant qu'elles ne sont qu'herbacées, presque toute leur substance nutritive de l'atmosphère ; 1.° le plâtre attire l'humide ; 2.° les herbacées inspirent ou aspirent, en douze heures, sous l'influence solaire, 6 onces d'acide carbonique par pied carré ; c'est plus

que suffisant pour leur accroissement, comme nous l'avons prouvé plus haut.

8.e Conclusion.

L'usage du plâtre, trop répété, hâte l'épuisement du sol.

(*Observation.*) Un grand nombre de MM. les correspondans du Conseil royal d'Agriculture sont de cet avis ; ils pensent qu'il convient de laisser écouler un espace de cinq années avant de remettre une prairie artificielle, destinée à être plâtrée, à la même place où il y en a déjà eu une.

9.e Conclusion.

L'action du plâtre a un effet marqué sur toutes les plantes à feuilles larges.

(*Observation.*) Cette observation nous paraît encore trop générale : semez, par exemple, du plâtre sur des pommes de terre lorsque leur tige commence à pousser, les feuilles prendront un grand accroissement, mais ce sera au détriment des tubercules ; plus les plantes extérieures seront vigoureuses et étendues et plus le fruit sera grêle et de mauvaise qualité. Cette observation n'a point échappé à plusieurs de MM. les correspondans ; elle est d'accord avec la théorie sur la végétation des herbacées.

On a essayé le plâtre sur les plantes légumineuses, sur les pois, les vesces, feves de marais ; si toutes ces plantes, soit légumineuses, soit à siliques, devaient

être consommées en vert, on pourrait réussir ; mais si on veut récolter le fruit dans sa maturité, le succès est douteux : le parti le plus sûr est de s'en tenir aux trefles, aux luzernes et aux sain-foins.

10.e ET DERNIÈRE CONCLUSION.

Ce ne sont point les fourages plâtrés qui occasionnent la pousse, mais ce sont les fourages moisis.

Il y a dix ans, Messieurs, cette proposition nous paraissait fort douteuse, et j'avoue que moi-même j'étais un de ceux qui lui refusaient le plus énergiquement leur adhésion : du plâtre calciné, une poussière chargée de sulfate de chaux, répandue sur les feuilles des plantes fouragères, me semblait très-propre à porter le ravage dans le corps des animaux qui devaient s'en nourrir ; vous partagiez mon opinion. Le silence de la Société, rarement et faiblement interrompu sur ce genre d'engrais, en est la preuve : nous avions du doute, mais notre doute était raisonnable ; c'est le moyen de découvrir la vérité : l'usage du plâtre a non-seulement continué, mais il s'est beaucoup propagé ; avons-nous pu voir un grand nombre de bons cultivateurs envoyer tous les ans, de 15 à 20 lieues loin, chercher du plâtre à Vernon, pour le répandre sur leurs prés artificiels, s'ils avaient reconnu que les fourages plâtrés étaient funestes à leurs chevaux et autres bestiaux qui s'en nourrissaient, soit en vert, soit en sec ?

Pour mon compte, je les ai souvent interrogés, et leur réponse a toujours été en faveur du plâtre : au

témoignage de ces cultivateurs, qui ne craignaient pas de faire une dépense asses forte, dans la vue d'en tirer un grand avantage. J'ai opposé celui de cultivateurs plus timides, et peut-être plus économes, qui n'attendent de leurs prairies artificielles que le produit que la terre voudra bien leur donner gratuitement; je n'ai rien trouvé de solide dans leurs réponses.

Sans en offrir la moindre preuve, ils ont mis sur le compte du trèfle plâtré tout ce qui a pu, depuis quelques années, arriver de fâcheux dans leurs écuries ou dans celles de leurs voisins; à les entendre, la pousse serait une maladie qui ne serait devenue fréquente que depuis que l'usage du plâtre s'est introduit. En vain leur ai-je fait l'aveu que j'avais moi-même pensé comme eux; mais que convaincu par la force des preuves que nous présentent les plus savans médecins-vétérinaires et les meilleurs agronomes, j'avais abjuré mon erreur.

Je ne crois pas avoir fait beaucoup de prosélites; je parlais en mon nom, c'était une faible autorité; notre Société, Messieurs, n'avait jusqu'ici embrassé aucune opinion sur cette matière; mais aujourd'hui, la Société royale d'Agriculture se déclare hautement en faveur de l'usage du plâtre dans l'agriculture; elle s'appuie sur les expériences nombreuses, qui, depuis plusieurs années, ont été non-seulement faites en France, mais même dans presque toute l'Europe; elle proclame les vérités qui ont été decouvertes sur l'usage du plâtre dans l'agriculture: elle déclare formellement que le plâtre semé sur les prés artificiels n'est point la cause de la maladie qu'on appelle *pousse;*

mais que cette maladie vient des plantes fouragères moisies par suite d'une dessication mal faite.

Pouvons-nous craindre d'embrasser une opinion qu'elle adopte et qui est appuyée, fortifiée par l'assentiment et le témoignage de presque tous les correspondans de la Société royale d'Agriculture ?

Vu que nous avons l'honneur d'être autorisé à porter l'honorable titre de *Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Département de l'Eure*, n'est-il pas de notre devoir de communiquer à nos concitoyens les lumières que nous avons reçues des meilleurs agronomes de France ?

S'il restait encore quelque doute, et c'est possible, car le doute est difficile à dissiper ; invitons les cultivateurs qui n'ont point encore osé faire usage du plâtre, à faire une observation bien simple et très-facile : les fourages plâtrés, répète-t-on sans cesse, occasionnent la pousse, et la preuve en est claire ; voyez la poussière qui s'échappe de l'intérieur des bottes de trèfle, luzerne et sainfoin, lorsqu'on les délie pour les donner aux animaux ; c'est évidemment la poussière du plâtre qui s'est conservée sur les feuilles et sur les tiges.

Ne nous contentons point de répondre que cette adhérence du plâtre aux feuilles et aux tiges est une supposition dénuée de fondement, mais prions-les de porter leurs regards sur des plantes fouragères quelconques non plâtrées, lorsque, dans l'hiver, on les donne pour nourriture aux animaux ; qu'ils en desserrent les liens, qu'ils examinent l'intérieur, ils trouveront souvent des feuilles et des tiges couvertes

d'une substance blanche, et la poussière s'échappera de ces fourages en aussi grande quantité que des fourages plâtrés ; cette substance blanche n'est donc pas du plâtre ; il est visible qu'elle vient de la moisissure, suite nécessaire d'une dessication mal faite ; au défaut des yeux, l'odorat, qui, aidé de la mémoire, est le plus sûr de nos sens, le dit hautement.

Il est néanmoins une chose très-vraie, que nous devons reconnaître ; c'est que les plantes fouragères plâtrées, demandent plus de tems pour leur dessication que celles qui ne le sont pas ; tiges et feuilles étant plus vigoureuses, sont plus chargées d'eau, il faut donc les fanner avec plus de soin, mais il n'en est pas moins certain que ce n'est point le plâtre qui occasionne la pousse.

Notre tâche n'est point encore remplie entièrement ; il nous reste à parler de la quantité de plâtre qu'il convient de semer, soit sur un arpent, soit sur quelqu'autre mesure quelconque de prairie artificielle.

MM. les Correspondans de la Société royale varient beaucoup sur cette question : les uns pensent qu'il vaut mieux préciser la quantité par le poids que par la mesure ; ceux-là veulent 150 livres pesant par arpent ; d'autres préfèrent la mesure au poids : l'hectolitre est la mesure qu'ils choisissent, mais ils ne sont pas d'accord entr'eux sur le nombre d'hectolitres ; celui-ci n'en sème que deux par hectare, celui-là en emploie trois : mais d'autres, et c'est le plus grand nombre, en demandent quatre ; il en est aussi qui sèment sur leurs prés artificiels autant de mesures de plâtre qu'ils en auraient semé en blé, si cette pièce de terre avait

été disposée cette année là à recevoir cette semence. Chacun pourra choisir à son gré ce qu'il croira le plus convenable à la nature de sa terre.

Tel est l'extrait que j'ai l'honneur de vous présenter du Rapport fait par M. *Bosc*, à la Société royale d'Agriculture de France. Nous devons ce moyen de nous éclairer à notre honorable collègue M. *De la Garde*; il vient encore de nous donner une nouvelle marque de son attention et de son obligeance, en nous envoyant une notice sur la maladie épizootique qui règne sur les chevaux. Cet ouvrage est fait par M. *J. Girard*, Directeur de l'Ecole royale d'Alfort.

Greffe en Ecusson.

On recommande de placer l'œil au-dessus de la section transversale ou bien de la mettre au-dessous. Le T que présente la greffe en écusson est alors renversé. On assure qu'il est rare de ne pas reussir par ce procédé, parce que l'œil reçoit alors en abondance la sève qui descend par l'écorce, et qui lui est refusée lorsqu'il est au-dessous de la fente.

A

bois
ou ci

e d
ent d

mé

ntrer
anti
apabl
es pl
, qui
en st
ur j

ourt

ne M
e cir

, on
fon c
dant
le mé
tour
, don

paci

mieux connus pour les services qu'ils ont rendus à l'agriculture.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

5.° Pour des mémoires pratiques de médecine vétérinaire.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

6.° Pour la pratique des irrigations.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

7.° Pour des renseignemens sur la statistique des irrigations en France, ou sur la législation relative aux cours d'eau et aux irrigations dans les pays étrangers.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

8.° Pour la rédaction de mémoires ou instructions destinées à faire connaître aux agriculteurs quel parti ils pourraient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse, ou par accident.

Premier prix. . . . . . . 1000 fr.
Deuxième prix. 500

9.° Pour un Manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

Premier prix. . . . . . . 1000 fr.
Deuxième prix. 500

10.° Pour l'indication d'un moyen efficace de détruire la cuscute.

Prix.. . . . . 600 fr.

11.° Pour la construction et l'établissement de machines à égrener le trèfle et à nétoyer sa graine.

Premier prix. . . , . . . 1200 fr.
Deuxième prix. 600

Nota. Pour avoir droit au prix de 1,200 francs, il faudra que la machine présentée au concours procure une économie des deux tiers au moins de la dépense qu'exige le procédé ordinaire de l'égrenage du trèfle et du nétoiement de sa graine; pour celui de 600 fr., la même économie ne sera pas nécessaire, mais la machine devra se recommander par son bas prix.

12.° Pour les meilleurs mémoires sur la cécité des chevaux et sur les causes qui peuvent y donner lieu dans les diverses localités; sur les moyens de les prévenir et d'y remédier.

Prix : une somme de 1500 francs, ou des Médailles d'or ou d'argent, selon l'importance des mémoires.

13.° Pour le meilleur mémoire, fondé sur des observations et des expériences suffisantes, à l'effet de déterminer si la maladie connue sous le nom de *crapaud* des bêtes à cornes et à laine est contagieuse.

Prix. . . . . 1000 fr.

Plus, des médailles d'or et d'argent pour les meilleurs mémoires qui traiteront, en général ou en particulier, des maladies autres que le *crapaud*, qui affectent le pied de ces animaux.

14.° Pour la culture du pommier ou du poirier à cidre dans les cantons où elle n'est pas encore établie.

Prix : des Médailles d'or et d'argent.

Nota. Ce concours sera successivement continué pour les années suivantes, jusqu'à ce que la culture des arbres à cidre ait reçu l'extension dont elle est susceptible en France.

15.° Pour la rédaction d'un Manuel ou Guide des propriétaires des domaines ruraux affermés.

Premier prix . . . . 2000 fr.
Deuxième prix. 1000

§. II.

Pour être décernés en 1827.

16.° Pour la substitution d'un assolement sans jachère, spécialement de l'assolement quadriennal à l'assolement triennal, usité dans la plus grande partie de la France.

Prix : des Médailles d'or et d'argent.

Nota. Ce concours a été ouvert en 1822, il sera successivement prorogé de quatre en quatre années.

§. III.

Pour être décernés en 1831.

17.° Pour la culture du pavot (*œillette*) dans les arrondissemens où cette culture n'était point usitée, avant l'année 1820, époque de l'ouverture du premier Concours sur cet objet.

Prix. . . . . 1000 fr.
Accessit, des Medailles d'or ou d'argent.

Nota. Pour avoir droit au prix, il faudra avoir pratiqué la culture dont il s'agit, sur deux hectares au moins, pendant les cinq années pleines de la durée de ce concours, de 1826 à 1830 inclusivement.

§. IV.

Pour être décernés en 1834.

18.° Pour la plus grande étendue de terrain de mauvaise qualité qui aurait été semée en chêne-liége, dans les parties des départemens méridionaux où l'existence de quelques pieds, en 1822, prouve que la culture de cet arbre peut être encore fructueuse ; de manière qu'en 1834 il s'y soit conservé, des semis de cette année ou des trois années suivantes, au moins deux mille pieds, espacés d'environ six mètres dans tous les sens, ayant une tige droite et bien venante. . . .

Premier prix. . . . . 3000 fr.
Deuxième prix. 2000
Troisième prix. 500

Nota. Ce concours a été ouvert sur la demande spéciale de Son Excellence le Ministre de l'intérieur.

Conditions générales des concours.

Les mémoires, dessins, machines et produits présentés aux différens concours, et les procès-verbaux ou attestations authentiques, soit des autorités locales, soit des Sociétés d'agriculture départementales ou d'arrondissemens, constatant les faits annoncés, devront être envoyés au Secrétaire perpétuel de la Société, sous le couvert de Son Excellence le Ministre de l'in-

térieur, ou *francs de port*, avant le premier Janvier des années respectives pour lesquelles les prix sont annoncés. Les concurrens ne se feront pas connaître (à moins que la nature du concours ou d'autres circonstances ne leur permettent pas de garder l'anonyme) ; ils mettront seulement une sentence ou devise à leur mémoire, ou bien ils y attacheront un billet cacheté, qui renfermera leur nom et leur adresse. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait remporté le prix ou obtenu un encouragement.

La Société se réserve expressément la faculté de conserver et d'employer, soit en totalité, soit en partie, les mémoires, plans et dessins qui auront été envoyés aux divers concours. Elle déclare qu'elle considérera l'acceptation, par les concurrens, du prix ou encouragement qui leur aura été decerné, comme un consentement formel, de leur part, à ce que la propriété de la machine ou de l'invention couronnée devienne publique, et comme une renonciation expresse de l'auteur à faire usage d'un brevet d'invention ou d'importation.

Le Comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, *Présid.*

D'ANDRÉ, *Vice-Président*,

SILVESTRE, *Secrétaire perpétuel.*

SCIENCES ET ARTS.

MM. *Buzot*, Membre non résidant, et *Bougarel*, Docteur en Médecine, ont été nommés Membres résidans, en remplacemens de MM. *Hautier* et *Brouard*, devenus correspondans.

M. Charles *Gazan* succède à M. *Hautier* dans la présidence de la Section des Sciences.

MM. *De Bast*, Secrétaire perpétuel de la Société royale des Beaux-Arts de Gand, le baron *de Reiffemberg*, Professeur de Philosophie à l'Université de Louvain, et le chevalier *de Kirckhoff*, Docteur en Médecine à Anvers, ont été nommés Membres correspondans.

Discours prononcé par M. Buzot, *le jour de sa réception.*

Messieurs,

Lorsque vos suffrages ont daigné m'honorer du titre de Membre non résidant, et qu'en cette qualité j'ai paru pour la première fois dans cette enceinte, j'ai senti le besoin urgent de m'éclairer sur beaucoup de choses dont les connaissances me devenaient indispensables dans la supposition où je serais appelé à partager vos utiles travaux.

C'est dans la jouissance de votre intimité que j'en ai cherché les moyens; si je n'en ai pas recueilli tous les avantages, je ne dois l'attribuer qu'à mon impuissance.

Mon élévation récente à celui de Membre résidant est, Messieurs, une nouvelle marque de votre bienveillance ; les expressions me manquent pour vous en témoigner ma gratitude.

Je redoublerai de zèle à l'effet de remplir le plus dignement possible les obligations que je vais contracter ; mais loin de moi la pensée de rivaliser de talens avec le Membre distingué auquel j'ai l'honneur de succéder ; vous les aviez justement appréciés, en lui donnant le titre de Président de votre Section des Sciences.

Sa retraite prématurée vous a été sensible, et vos regrets, Messieurs, se sont manifestés d'une manière très-honorable pour votre collègue, en les lui transmettant par l'organe de votre respectable Président.

Quant à moi, Messieurs, je m'estimerais véritablement heureux, si, me trouvant un jour dans la même position, j'obtenais auprès de vous un égal succès.

Discours prononcé par M. Bougarel, *le jour de sa réception.*

Messieurs,

Pénétré de la plus vive reconnaissance, pour l'honneur insigne que vous me faites, en m'appelant parmi vous, permettez-moi de vous en remercier. Je n'ai que du zèle à vous offrir, et ce ne serait qu'avec défiance que je viendrais m'asseoir parmi vous, si je n'étais déjà rassuré par votre extrême bienveillance, dont vous venez de me donner une preuve si éclatante.

Qui, mieux qu'un Médecin, peut connaître le



bienfaits répandus sur l'homme par les Sociétés parmi lesquelles la vôtre tient un des premiers rangs !

Je vais tracer une esquisse rapide de l'influence que les Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts ont eue sur l'hygiène. Ce léger tableau, Messieurs pour lequel je réclame votre indulgence, vous prouvera que je sais apprécier tout le bien que vous avez fait.

L'Agriculture, cette source de toute prospérité, a subi tant d'amélioration, surtout dans notre Département, par vos conseils sages et éclairés, Messieurs, qu'une sorte d'aisance règne, même chez le moindre laboureur, et qu'il jouit ainsi que sa famille d'une santé plus robuste, depuis que ses moyens lui permettent d'avoir un régime alimentaire plus substantiel et mieux approprié à ses besoins, en raison de ses fatigues ; des habitations plus commodes et des vêtemens plus nombreux et plus sains.

Ce que l'Agriculture a fait pour la campagne, proprement dite, les Sciences l'ont fait pour les autres lieux. En voyant le grand nombre de marais desséchés, et dont le voisinage ne fait plus craindre l'effet délétère de leurs miasmes, ne pouvons-nous pas dire avec Horace :

« Sterilisque diù palus, aptaque remis
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.

Qui peut voir sans admiration ces innombrables manufactures et ces usines établies sur le cours de nos rivières et dans nos villes ! Que de familles, naguère dans l'indigence, éprouvant toutes les horreurs de la misère et des maladies qui en sont les tristes compagnes, qui maintenant jouissent d'un sort plus

heureux, grâce à l'élan que les Sciences ont donné à l'industrie et au commerce.

La Littérature, aujourd'hui si répandue dans la société, a eue aussi sur l'état physique et moral de l'homme, une très-grande influence ; que de chagrins consolés, de peines oubliées par la culture des Lettres ; quelle satisfaction procure l'étude, et combien ce contentement de soi élève l'âme et donne ou rétablit cette force intérieure si nécessaire à l'existence et à la santé.

Qu'il est beau de contribuer comme vous le faites, Messieurs, au bonheur de ses semblables, et qu'il est honorable pour moi d'être appelé à partager vos nobles et utiles travaux.

Anatomie artificielle ; par M. Auzoux, *de St.-Aubin-d'Ecrosville, D.-M.-P., Membre correspondant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure:*

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure se sont réunies en séance générale, à Evreux, dans la Bibliothèque de la ville, le Jeudi 9 Juin 1825, en présence d'un concours nombreux d'amis éclairés des Sciences et des Arts, pour recevoir une pièce d'anatomie imitative du corps humain, de l'invention de M. *Auzoux*, donnée par le Conseil général aux Sociétés savantes du Département.

A midi, M. *De Lescaille,* Membre du Conseil général, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur et Membre honoraire, faisant les fonctions de Président,

a déclaré la séance ouverte, et M. *Auzoux* a pris la parole en ces termes :

Messieurs,

Avant de vous entretenir du sujet pour lequel nous sommes réunis, je vous témoignerai le sentiment de reconnaissance qu'éprouve mon cœur au souvenir de toutes les bontés que vous avez eues pour moi ; non-seulement vous m'avez permis de vous soumettre le fruit de mes veilles, mais vous avez eu la bonté d'en paraître satisfaits ; je pourrais croire que cette bonté vient de l'intérêt que vous prenez à tout ce qui peut contribuer à l'avancement des Sciences, si vous n'aviez fait éclater par des preuves non équivoques le désir d'encourager votre jeune compatriote ; non contens de l'avoir admis au nombre des Membres qui composent votre Société, vous avez voulu lui donner une marque de l'intérêt que vous preniez à ses succès, en décidant qu'un de ses premiers travaux serait déposé dans vos cabinets.

Je me félicite, comme je le dois, de m'être livré à une science qui m'a mérité un honneur auquel je suis d'autant plus sensible, que c'est le seul dédommagement que je puisse offrir à mes parens en compensation des grands sacrifices qu'ils ont faits pour moi ; pouvais-je mieux arriver à mon but, qu'en me livrant à une Science qui, dans tous les tems, a fait la principale application des Médecins.

En effet, Messieurs, la Science de l'anatomie est si utile et si avantageuse à tous les hommes, et principalement à ceux qui pratiquent la Médecine et la Chirurgie, qu'ils ne peuvent la négliger sans renoncer

entièrement à leur profession ; base de toutes les connaissances Médicales, elle sert de guide au Médecin qui cherche à reconnaître un organe malade, au Chirurgien qui doit porter un instrument salutaire sur une partie affectée, et à l'accoucheur, qui donne à la société un être nouveau qui doit en faire partie ; conçoit-on en effet qu'un Médecin, ignorant la disposition naturelle des organes, puisse reconnaître les variétés de forme et de disposition qui constituent les cas pathologiques, ou qu'il ose les attaquer avec l'instrument d'où dépend la vie ou la mort de celui qui l'honore de sa confiance.

Non-seulement les connaissances positives en anatomie sont nécessaires pour les grandes opérations chirurgicales, mais pour les opérations les plus ordinaires; et c'est peut-être la cause pour laquelle des moyens pathologiques sont héroïques dans les mains des uns, sans effet, et quelquefois nuisibles dans les mains des autres. Comment expliquer, par l'application de quelques sangsues, le dégorgement d'une partie malade, si l'on ignore le trajet des veines qui en rapportent le sang ? Comment obtiendra-t-on de bons effets d'un vésicatoire, si l'on ne connaît les parties avec lesquelles l'organe malade a des rapports ?

De quelle utilité peut être l'introduction d'une aiguille dans la peau, si l'on attaque en même-tems un filet nerveux qui doit réagir sur le tronc principal, et ainsi sur toute une région ?

Galien était tellement pénétré de l'utilité de l'anatomie, qu'il a publié des observations nombreuses, dans lesquelles il expose les malheurs occasionnés par l'ignorance de cette branche de la Médecine, et il n'est



peut-être personne parmi nous qui ne puisse citer quelques exemples de malheurs arrivés même dans les opérations les plus habituelles, telles que la saignée, etc., à des praticiens qui avaient négligé l'étude de l'anatomie.

N'est-ce pas par ses connaissances anatomiques qu'un Médecin habile prévoit, au début d'une maladie, quelle en sera la marche, la durée et la terminaison?

N'est-ce pas encore par l'anatomie que nous nous rendons compte de tous les phénomènes physiologiques qu'exercent nos organes ?

Pour me servir des expressions du célèbre rapporteur de l'Académie des Sciences, « il serait à désirer que les » idees générales sur l'organisation de l'homme fussent » connues des jeunes gens dont la première éducation » doit être soignée. Peut-on supposer aujourd'hui qu'un » homme instruit ignore comment et par quels organes » s'exécutent nos mouvemens, en quoi consistent les » instrumens par lesquels s'opèrent nos sensations et » nos principales fonctions ? D'ailleurs, il est indis- » pensable que tout habile dessinateur qui veut devenir » peintre ou statuaire, puisse, sans se livrer aux re- » cherches anatomiques, apprendre comment les formes » sont modifiées constamment dans les mouvemens » par les organes qui les permettent ou les produi- » sent ».

Les connaissances anatomiques ne seraient peut être pas sans utilité pour le Magistrat, lorsqu'il s'agit d'apprécier quelque cas de Médecine légale, aussi dans tous les tems les Gouvernemens ont si bien senti l'utilité de cette branche de la Médecine, qu'ils l'ont

toujours encouragée, et il n'est pas nécessaire de remonter aux beaux tems de l'Ecole d'Alexandrie pour en trouver des exemples, à ces tems où le zèle des Rois allait jusqu'à les porter à se livrer eux-mêmes à cette étude dégoûtante.

Sans remonter à une époque plus reculée, nous savons tous que les superbes travaux de notre célèbre compatriote, M. *Laumonier*, de Rouen, lui valurent des honneurs et le titre de chef de l'Ecole d'anatomie imitative. Oserai-je vous dire, Messieurs, que moi-même, quoique fort jeune, je me suis déjà ressenti de la bienveillante protection de notre Gouvernement ?

Cette branche de la Médecine se compose de détails si difficiles et si nombreux et est tellement repoussante surtout pour les personnes qui n'y sont pas appelées par une nécessité de profession, que dans les tems même les plus reculés, ceux qui en ont eu les connaissances les plus parfaites, sentirent la nécessité de faire des pièces d'anatomie imitative, à l'aide desquelles ils pussent se représenter toutes les parties, étudier tous les rapports et rappeler à leur mémoire des détails qui en seraient échappés.

L'idée de l'anatomie imitative se perd dans la nuit des tems ; on dit qu'*Hippocrate* fit présent d'un squelette d'airain au temple de Delphes ; on trouve sur plusieurs vases grecs, *Promethée* modelant le squelette de l'homme, et si l'on en doit croire les auteurs anciens, l'idée de faire de l'anatomie dont les couches sont superposées, remonte aux premiers tems des statuaires ; ils commençaient leurs modèles par façonner en terre molle un squelette auquel ils appliquaient ensuite les

muscles qu'ils recouvraient d'une peau pétrie de la même matière.

L'anatomie resta long-tems sans faire beaucoup de progrès, tombée en défaveur. elle fut presque abandonnée ; on dit même qu'*Agasias* et *Democrite* s'enfermaient dans des tombeaux pour étudier en secret l'anatomie.

Depuis la mort de *Galien* arrivée en 201, jusqu'au 14.e siècle, cette science n'offre rien de remarquable.

En 1300, on fit paraître des figures anatomiques ; quelques Médecins se procurèrent des squelettes.

Berenger, en 1500, fit bouillir un pied, pour en avoir les os isolés ; il injecta les veines renales ; *Massa* les distendit en y poussant de l'air.

En 1543 parurent les superbes planches de *Vesale*, qu'on dit être exécutées par *le Titien* ou par un de ses élèves ; ces planches ont reparu depuis dans un très-grand nombre de traités d'anatomie ; et si, laissant de côté l'exécution, on les considère seulement sous le rapport de l'exactitude, on peut dire qu'elles n'ont pas vieilli.

Ramelinus, en 1632, publia à Ulm un ouvrage *in-folio* qu'il accompagna de planches, sur lesquelles on voit couche par couche toutes les parties du corps humain.

Ces gravures se composent d'un grand nombre de petits feuillets superposés, à l'aide desquels on peut voir toutes les couches, depuis la peau jusqu'aux os.

Dans le 18.e siècle parurent les superbes travaux

d'*Albinus*, de *Vicq-d'Azir*, de *Scarpa*, d'*Haller*, d'*Eustache*, de *Ruisch*, etc.

Dans le 19.e siècle, ont paru les immortels travaux de *Mascagny*, de *Salvage*, de. *Sœmmering*, de MM. *Antomarchi*, *Cloquet*, etc.

L'insuffisance des gravures suggéra l'idée de faire des pièces anatomiques en cire coloriée, *Zumbo*, *Desnoues*, *Bienchi*, *Fontana*, MM. *Laumonier*, *Pinson*, *Cloquet*, se sont acquis une juste célébrité dans ce genre de représentation.

Ces préparations ont l'avantage de représenter les objets en relief, mais il faut autant de pièces qu'on veut représenter de surfaces, on dut nécessairement chercher une substance plus solide que la cire et qui permît le déplacement des objets.

Fontana, en Italie, essaya plusieurs substances, et trouva le bois, quoique long à préparer, plus convenable que toute autre chose; il s'en servit pour exécuter un sujet entier, sur lequel on voit toutes les parties du corps humain disposées par couches : une de ces pièces est déposée dans le cabinet de Florence, et une seconde dans le cabinet d'anatomie de Paris, où elle a été envoyée par le Gouvernement Consulaire, qui fit pour cette acquisition des dépenses considérables.

On a aussi essayé de conserver les parties naturelles par la dessication, et c'est surtout en France qu'on excelle dans ces préparations.

Il ne m'appartient pas de faire la critique de tous ces différens moyens de représentation; il me suffit de dire que, d'un côté les sommes considérables que né-

cessitaient de semblables préparations, et d'un autre la facilité avec laquelle elles s'altéraient, durent nécessairement en limiter l'usage, et tellement qu'elles ne peuvent être vues que de loin et à travers des glaces.

Le but n'était donc pas rempli, il fallait des pièces dont toutes les parties pussent être déplacées, la cire étant trop fragile, il a fallu avoir recours à une autre substance, susceptible de prendre et de conserver toutes les formes, et dont la solidité pût résister à tous les chocs et aux variations atmosphériques.

Les travaux que je voyais journellement exécuter en carton dans les Arts, me suggérèrent l'idée de m'en servir pour remplacer la cire; quelques tentatives que je fis alors, me donnèrent l'espoir de réussir par ce moyen; j'exécutai des pièces dont toutes les parties, pour me servir des expressions de l'Académie, *sont solides, s'agencent, s'accrochent les unes aux autres et se [illegible]rochent de manière à donner des reliefs absolument identiques.*

L'avantage de ce modèle sur ceux en cire, c'est que les différens organes peuvent être enlevés et replacés en laissant voir leurs rapports réciproques.

Peu de tems après mes premiers essais, j'appris que M. *Ameline*, Professeur à l'Ecole secondaire de Caen, avait présenté des pièces qui, au premier abord, paraissent avoir quelqu'analogie avec les miennes; je fis le voyage de Caen tout exprès pour les voir, et ce ne fut qu'après les avoir vues, que je crus devoir continuer mes travaux.

En 1822, époque à laquelle je soumis à l'examen de

l'Académie royale de Médecine une de mes premières pièces, M. *Ameline* apporta en parallèle une des siennes. Sur la demande même de M. *Ameline*, une Commission fut nommée pour examiner l'un et l'autre travail ; de cet examen il est résulté, et du propre aveu même de M. le Professeur de Caen, que nos travaux différaient, par la matière employée, par le mode de préparation, et n'avaient de commun que de tendre au même but. Pour vous convaincre de la différence, il vous suffirait, Messieurs, de voir l'un et l'autre travail.

« L'anatomie, a dit *Galien*, ne s'apprend pas quand » on inspecte les parties par hasard, il faut avant » toutes choses avoir contemplé souvent la position et la » grandeur des objets sur les animaux, afin de trouver » facilement les mêmes parties sur le cadavre humain » lorsque l'occasion s'en présente ».

Galien recommande les animaux, à cause de l'extrême difficulté de se procurer des sujets.

Vous jugerez vous-mêmes, Messieurs, par la démonstration que j'aurai l'honneur de vous faire de cette pièce, si elle eût rempli les vues de notre célèbre Médecin.

Après ce Discours qui avait obtenu les applaudissemens de l'assemblée, M. *Auzoux* a fait la démonstration de son sujet qu'il a démonté pièce par pièce, et remonté en entier, pour donner une idée positive de la structure du corps humain; puis il a déposé sur le bureau une Table synoptique, au moyen de laquelle chacun pourra facilement se livrer à l'étude de l'anatomie et



trouver sur le sujet, la pièce qu'il aurait le désir d'examiner.

M. le Président a fait à M. *Auzoux* les remercîmens les plus flatteurs de la part de l'assemblée, qui a témoigné sa satisfaction par des applaudissemens unanimes et long-tems prolongés.

Pendant que M. *Auzoux* faisait sa démonstration, M. *Massot*, maître de Dessin au Collége, son élève, M. *Charpentier*, ont fait au crayon son portrait et l'ont remis à M. *Potet*, Président du Comité central de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, qui le lui a présenté après y avoir ajouté les vers suivans :

Inscrit par les talens au rang des immortels,
Jeune et savant *Auzoux*, nous admirons ta gloire ;
Déjà Pygmalion te cède la victoire,
L'encens d'Epidaure brûle sur tes autels.

M. *De Reynal* a fait présent à la Bibliothèque des bustes d'*Hippocrate* et d'*Esculape*, qu'il y avait fait apporter pour orner la salle de la séance, et le sujet de M. *Auzoux* a été déposé dans une armoire vitrée dont la clef a été remise à M. *Bougarel*, qui a bien voulu se charger de le conserver et d'en faire la démonstration aux étudians et aux amateurs.

Extrait du Rapport fait à l'Académie royale des Sciences, par M. Dumeril, *sur la pièce d'anatomie artificielle présentée par M.* Auzoux.

Vous avez chargé M. le baron *Portal* et moi, dans

la séance du 14 Mars dernier; de vous faire un rapport sur une pièce d'anatomie artificielle qui vous a été présentée par l'auteur, M. *Auzoux;* vous avez entendu la notice relative à ce genre de préparation, dont la texture et l'agencement vous ont été démontrés, nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie notre opinion sur ce travail.

Personne n'ignore combien est grande la répugnance naturelle qui éloigne de l'étude de l'anatomie et surtout de l'observation des objets même qui en font le sujet, les hommes qui n'y sont pas appelés par une nécessité de profession : cependant il serait à désirer que les idées générales sur l'organisation fussent connues des jeunes gens, dont la première éducation doit être soignée.

Peut-on supposer aujourd'hui qu'un homme instruit ignore comment et par quels organes s'exécutent nos mouvemens ; en quoi consistent les instrumens par lesquels s'opèrent nos sensations et nos principales fonctions ? D'ailleurs, il est indispensable que tout habile dessinateur, qui veut devenir peintre ou statuaire, puisse, sans se livrer aux recherches anatomiques, apprendre comment les formes sont modifiées constamment dans les mouvemens par les organes qui les permettent ou les produisent.

On a fait dans ce but des préparations d'anatomie artificielle en cire coloriée, qui représentent avec la plus grande vérité l'apparence ou la surface des différentes couches de nos organes, même de ceux dont la structure est la plus délicate. Ces pièces, que l'art

est parvenu à imiter, surtout en France, avec un très-haut degré de perfection, peuvent être de la plus grande utilité aux anatomistes; mais elles sont sujettes à de grands inconvéniens, auxquels les expose la nature même de la substance qui sert à leur confection, savoir : la fragilité, les fêlures et la décoloration par l'effet des différentes températures et de l'action de la lumière.

Plusieurs artistes et quelques anatomistes, entr'autres M. *Ameline*, de Caen, ont substitué à ces préparations en cire des imitations en pâte de carton modelées et coloriées, qui ont surtout l'avantage de pouvoir être placées, superposées, désunies, rassemblées de manière à ce que les personnes qui se livrent à l'étude peuvent prendre une idée assez exacte des formes, de l'apparence et de la situation naturelle des organes.

M. *Auzoux* a perfectionné ce genre d'exécution, en composant des moules creux dans lesquels il fait couler une pâte ductile coloriée, qui s'y imprime et s'y conforme de manière qu'après avoir acquis une grande solidité, elle donne une idée assez exacte des os, des muscles et autres organes qu'elle doit représenter.

Ces imitations sont solides, elles s'agencent, s'accrochent les unes aux autres et se décrochent artistement, de manière à donner des reliefs absolument identiques et qui peuvent être de quelque utilité dans nos Ecoles de Départemens et dans tous les lieux, où il n'y a que trop de difficulté à se procurer des sujets,

qui seront cependant indispensables à étudier pour les personnes qui désirent connaître à fond l'anatomie.

Vos Commissaires pensent que les travaux exécutés par M. *Auzoux* méritent des encouragemens.

Signé PORTAL, DUMERIL, *Rapporteur.*

L'Académie adopte les conclusions de ce Rapport.

Signé, *le Secrétaire perpétuel*, *Conseiller d'Etat*, *Commandeur de l'Ordre royal de la Légion d'honneur*, Baron CUVIER.

Suit la TABLE SYNOPTIQUE.

commencer à démonter la pièce.

Angulaire de l'omoplate sur lequel on voit un grand nombre de rameaux du plexus superficiel

Rhomboïde. *c* Artère cervicale transverse.

Fosse sus épineuse dans laquelle on voit le nerf et l'artère sus scapulaires.

Fosse sous épineuse, anastomoses de la sus scapulaire avec la scapulaire commune.

Clavicule. *g* Sous clavier.

---

c Veine, artère crurales et nerf ....
- 1.° Tégumenteuse du bas ventre.
- 2.° Artère honteuse externe.
- 3.° Musculaire superficielle.
- 4.° Musculaire profonde.

d tendon des psoas et iliaque.
e Petit fessier.

f Artère fessière et nerf. ....
- 1.° Branche supérieure.
- 2.° Branche transversale.
- 3.° Branche descendante.

g Pyramidal.
h Jumeau supérieur.
i Jumeau inférieur.
k Carré.
l Nerf grand sciatique.
m Artère sciatique.
n Tendon de l'obturateur interne.
o Grand ligament sacro sciatique.
p Elévateur de l'anus.
q Sphincter externe.
r Grand adducteur.
s Triceps crural.
t Branches de l'artère profonde.

u Veine et artère poplitées.................
- 1.° Articulaire supérieure externe.
- 2.° Articulaire supérieure interne.
- 3.° Articulaire supérieure moyenne.
- 4.° Articulaire inférieure externe.
- 5.° Articulaire inférieure interne.

v Nerf sciatique poplité interne.
x Nerf sciatique poplité externe.
y Muscle poplité.
z Artère tibiale antérieure.
aa Tibiale postérieure.
bb Péronière
cc Jambier postérieur.
dd Fléchisseur commun des orteils.
ee Court péronier latéral.
ff Nerf musculo-cutané.
gg Artère et veine tibiales antérieures.
hh Ligament annulaire antérieur du pied.
ii Muscle pédieux.
kk Artère pédieuse.
ll Division du nerf tibial antérieur.
mm Tendon du long péronier.
nn Arcade plantaire
oo Artères collatérales.

bras

palm

LITTÉRATURE.

M. Albert *De Langle*, Maire d'Evreux, a été nommé Membre résidant, en remplacement de M. le Chevalier *De Richemont*, devenu Correspondant, et M. l'Abbé *Seugé*, Principal du Collége d'Evreux, a été nommé Membre non résidant en remplacement de M. *Dulong*.

M. *Horeau* succède à M. *De Richemont* dans la Présidence de la Section de Littérature.

Discours prononcé par M. l'Abbé Seugé *le jour de sa réception.*

Messieurs,

Je viens vous exprimer toute la gratitude que m'inspire le témoignage de bienveillance que vous m'avez accordé. En acceptant un titre honorable, j'ai moins consulté l'insuffisance de mes talens que compté sur votre indulgence. Sans doute il est flatteur de se voir associé par leur suffrage à des hommes instruits, qui consacrent leurs veilles et leurs travaux à des découvertes utiles, dont ils communiquent les bienfaits à la Société. Si je ne puis dignement partager ces travaux, j'en serai du moins le juste admirateur, et témoin assidu de vos efforts, je ne cesserai d'applaudir à leurs heureux succès.

Chargé par mes fonctions d'ouvrir à une intéressante

jeunesse la noble carrière des Lettres et de la diriger dans l'acquisition des connaissances qui distinguent si éminemment l'homme et qui le rendent utile aux siens et à la Patrie, je m'estime heureux de pouvoir désormais puiser parmi vous les leçons d'un goût éclairé, fruit d'une plus longue expérience et qui serviront à guider mes pas dans la route difficile, mais glorieuse de l'instruction.

Puis-je entrer parmi vous, messieurs, sous des auspices plus agréables qu'en succédant à un Littérateur dont vous avez apprécié les talens distingués, en lui imposant des devoirs dont la Société recueillera de précieux avantages? Déjà sa Muse aimable a souvent fait le charme de vos réunions, et les nouveaux engagemens qu'il a pris, nous promettent de nouvelles jouissances qu'il est doux pour moi d'être admis à partager avec vous.

*Il faut tout attendre et tout craindre du Tems et des Hommes ; par M. * * **

Deux puissances se partagent l'empire de la terre ; l'une, celle du tems, inflexible, et toute inévitable, s'exerçant sans relâche, dans l'ordre que lui traça le Destin : l'autre aussi active, mais libre, plus étonnante par son audace, plus puissante peut-être, quoique plus bornée dans ses effets, c'est celle de l'Homme. Le Tems, les Hommes, voilà les maîtres souverains de la nature ; j'entends sous la main et selon les décrets de Dieu, leur commun auteur.

Or, cette puissance dont il a voulu les armer, comment en usent-ils ? ou plutôt que sont-ils eux-mêmes ?

Car si nous connaissons leur nature, nous connaîtrons ensuite aisément leurs effets.

Tout est court et périssable sur la terre. Depuis long-tems nous ne sommes entourés que de ruines, et rien ne vit plus qui ne sorte du sein même de la destruction. Tout meurt et renaît dans l'Univers selon les lois d'une succession éternelle. Le Tems a été fait pour présider à ces changemens et mesurer la durée des êtres. Il produit pour anéantir; il reproduit pour anéantir encore; et c'est une vive et juste image que celle du Poëte qui nous montre le Tems sous les traits de Saturne dévorant ses enfans.

Au milieu de cet Univers, l'Homme a été placé, périssable souverain d'un périssable empire. La nature l'a comblé de tous ses dons; elle a réuni autour de lui toutes les merveilles et tous les biens les plus précieux. Elle l'a fait, cette bonne mère, afin qu'au moins le bonheur de la vie en compensât la courte durée. Et tant que l'Homme s'attache à ces vraies richesses, tant qu'il suit les simples voies qu'elle lui a tracées, il vit heureux. Mais trop souvent cet enfant ingrat s'arme contr'elle de ses bienfaits. Son cœur jaloux et avide n'use que pour la ruine de ses frères de ce qu'il reçut pour son propre bonheur.

La raison lui a été donnée pour guide; mais la raison n'est pas le plus souvent ce qu'il écoute. Au lieu de la modération que semble lui imposer sa faiblesse, cet être imbécille et vain n'a que des désirs illimités. Dédaigneux de ce qu'il possède, il veut toujours tout avoir; et l'Univers manquerait plutôt à ses conquêtes que le désir à son cœur.

Qu'on ne s'étonne donc plus des éternels changemens

des choses. Avec deux pareils maîtres de la nature, qui oserait espérer de la stabilité. Ne cherchons pas non plus autre part la cause de tout bien et de tout mal. C'est à eux seuls qu'il faut s'en prendre, et qu'il faut tout rapporter. Mais dans cette éternelle dispensation de biens et de maux, leur part toutefois n'est pas égale. Le Tems est puissant, il est vrai : mais il n'avance que pas à pas et toujours par ordre. Ainsi le sage peut prévoir ses coups, s'y préparer ; les prévenir quelquefois et s'assurer contr'eux. Mais qui prévoira les actions de l'homme, lorsque souvent en agissant, il ne sait pas ce qu'il fait lui-même ? Qui déterminera d'avance les caprices de ce cœur plus inconstant que la mer la plus inconstante ? Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il agira ; car il est toujours en dehors de lui-même, emporté par une activité qui ne saurait rester oisive. S'il se tourne vers le bien, alors il produit ces merveilles utiles et pompeuses qui ravissent l'admiration et font douter si c'est-là l'ouvrage d'un homme ou de quelque Dieu bienfaisant. Mais quand les passions seules l'emportent, malheur alors à tout ce qui l'entoure ! car si l'homme est ce qu'il y a de meilleur, il est aussi ce qu'il y a de pire. Son génie appliqué au mal, sait enfanter des fléaux près desquels disparaissent ces fléaux si redoutés de la nature. Enfin quelle que puisse être son influence, il faut qu'il agisse. A défaut de choses pour s'occuper. il s'occupe avec des mots et bâtit des systèmes. Il tourmente la nature dont l'ordre si simple choque son esprit déréglé. Il défait, quand il ne peut pas faire ; et comme un enfant, il ne construit que pour détruire. *Erostrate* avait eu bien des modèles et il a eu bien des imitateurs.

Que si telle est la puissance des Hommes et du Tems séparés, que feront-ils donc quand leurs efforts seront unis ? Quel spectacle plus magnifique que celui de ces deux forces toutes puissantes dirigées pendant tant de siècles vers un même but, et s'efforçant à l'envi pour la grandeur de Rome. Mais quelque chose d'aussi étonnant, de plus intéressant peut-être, c'est de les suivre dans leurs caprices, de les voir tour à tour bienfaisans et funestes, conspirer ensemble tantôt l'élévation, tantôt l'abaissement des empires.

Les Perses étaient ignorés lorsqu'ils s'élancèrent à la conquête de l'Asie, et leur gloire par là devint telle, qu'elle a forcé l'obscurité des premiers âges. Bientôt les Hommes semblèrent lutter avec le Tems, à qui abattrait cet empire. Le luxe et les délices mirent si bas ces vainqueurs d'Orient, que la Grèce les soumit au joug, elle qui toute ensemble n'égalait pas leur moindre province. Mais cette nation, qui dans la jouissance de ses prospérités avait désappris les vertus qui la firent victorieuse, s'en ressouvint dans sa misère. Elle renaît à des mœurs et à des victoires nouvelles, et on la retrouve, défiant *Crassus* et les Romains, maîtres eux-mêmes de ces Grecs autrefois si faciles vainqueurs de la Perse. Voilà l'ouvrage du Tems et des Hommes.

Mais cette union qui nous les fait voir si puissans, n'est jamais sincère. Il y a dans leur nature même quelque chose d'ennemi et d'irréconciliable. En vain semblent-ils liés étroitement : leur haine, pour être cachée, n'en est pas moins active. Le Tems peut se

servir de l'homme pour triompher plus vite ; mais comme un allié perfide, il l'entoure de piéges cachés. Il l'accable quand il n'a plus à s'en servir, et l'enveloppe dans cette ruine à laquelle il travaillait si ardemment. L'Homme le sait : aussi est-il toujours aux prises avec lui : et comme l'orgueil n'a pu lui persuader encore qu'il ne mourra pas comme son père et tous ses aïeux, cette immortalité qu'il ne peut lui-même posséder sur la terre, il veut l'attacher à ses ouvrages. Il bâtit de magnifiques édifices, où il inscrit son nom et ses titres, pour faire dire aux derniers neveux qu'il y eut jadis un homme puissant qui éleva ces palais superbes. Mais cette jouissance même, si vide, si vaine lui sera encore refusée. Un peu plutôt, un peu plus tard, tout disparaît, et lui-même et ses pompeux ouvrages avec les chants qui donnaient l'un et l'autre à l'immortalité. C'est là l'histoire du genre humain, depuis que cette lutte existe, et elle a commencé avec le monde. Une fois l'homme a triomphé. L'Egypte eut cette gloire, de vaincre le Tems invincible au reste des Hommes. Que dis-je ? Et comment décorer des tombeaux du titre de vainqueurs du Tems. Ces pyramides si fières, qu'étaient-ce, comme le dit *Bossuet*, que des temples en son honneur, dont le sanctuaire étalait pour statues des cadavres de Rois ! Ah! ne nous flattons plus de la victoire, puisque de nos trophées même, il fait des monumens de ses triomphes. Il n'existe que par notre ruine ; elle est la condition même de son être. Comme un Pasteur impitoyable, il chasse devant lui toutes les races des enfans des hommes, avec toutes leurs œuvres et tous leurs projets. Mais toi-même, ô Tems, tu n'échapperas point à cette

destruction dont tu nous accables. Chaque coup dont tu nous frappes, te frappe aussi par contre-coup. Tout en nous poussant vers l'abîme, et toi aussi tu t'y avances après nous, pour y tomber avec nos derniers restes. L'Eternité vient sur tes pas, qui t'enveloppe de toute part comme la nuit sur les pas du jour enveloppe tout à coup la nature. Mais l'ombre s'enfuira demain devant la lumière; l'immobile Eternité ne rétrograde pas, et le Tems fuit sans cesse devant elle d'une fuite sans retour.

Pourquoi faut-il que de si terribles effets nous trouvent insensibles, et que tant d'exemples soient perdus pour nous? Combien en voit-on qui s'appuient des leçons de leurs prédécesseurs ou de leur propre expérience? L'Homme est incorrigible. Chacun s'avance dans la vie plein d'insouciance et au hasard, comme s'il aimait mieux un repentir tardif qu'une gênante prévoyance. Et moi qui les blâme ici, sans doute les mêmes fautes m'attendent avec les mêmes repentirs. Défiez-vous des Hommes et du Tems, nous dit-on. Mais la défiance fut-elle jamais avec la jeunesse? O Tems, ô Hommes! nous venons à vous pleins d'espérance et de joie. Quel accueil nous faut-il attendre? Sans doute, hélas! ils nous tromperont, comme ils ont trompé tous les autres. Jusqu'ici nous nous sommes joués avec eux sans danger: que leur eût-il servi de nuire à de simples enfans! Mais bientôt nous aurons appris à les connaître. Comme le voyageur trompé par la lueur d'un feu lointain, ne trouve à sa place qu'un marais fangeux; mais s'il parvient à s'échapper, alors il se défie de ces clartés perfides: ainsi désabusés de ces fausses apparences, nous apprendrons à estimer

leurs promesses leur juste prix. Nos yeux désenchantés verront tout tel qu'il est. Alors nous ne serons plus jeunes ! Nous souhaitions l'autorité, la gloire, les plaisirs : l'autorité ne nous paraîtra plus qu'un joug plus pesant que la servitude; la gloire, qu'une chimère trop souvent le prix de l'intrigue ou du crime heureux ; les plaisirs, qu'un dangereux amusement plein de lassitude et de repentirs. Un mortel dégoût de toutes choses remplacer a cette curiosité avide de tout voir et de tout connaître. Nous serons plus prudens peut-être ; en serons-nous plus heureux ?

Ah ! n'accusez plus une imprévoyance qui nous délivre au moins des appréhensions d'un mal inévitable. Peut-être même n'est-ce encore là qu'un bienfait nouveau de la nature qui nous cache le plus long-tems possible ce dont elle ne peut nous affranchir, et nous envoie vers une vie de misère, pleins de l'image du bonheur, comme le soldat que son courage envoie chercher la gloire là où le trépas seul l'attend.

Mais puisque cette fatale expérience nous doit venir tôt ou tard, sachons du moins, sachons en profiter. Au milieu de cette inconstance du Tems et des Hommes, de ce flux et reflux de biens et de maux, que fera l'Homme sage ? Doit-il tout espérer à l'exemple de la jeunesse ? Doit-il tout craindre comme les vieillards ? Il doit à la fois tout espérer et tout craindre ; se confier en eux et s'en défier tour à tour. Qu'il recherche, qu'il chérisse le bien et ceux qui le font ; qu'il haïsse le mal et plaigne les méchans. Si l'adversité vient éprouver son courage, qu'il se souvienne alors qu'il y a autant de grandeur à la subir tranquillement inévi-

table, qu'à lutter contr'elle quand elle n'est point imposée par la nécessité ! Fidèle à la vertu, qu'il s'en remette à elle du soin de régler sa vie ; elle seule ne relève ni des Hommes, ni du Tems. Elle échappe à toutes leurs prises ; et comme elle ne s'appuie point sur eux, ils ne sauraient la renverser. Qu'il l'embrasse donc ardemment, qu'il s'y livre avec confiance ; il trouvera en elle un prudent conseiller dans les jours incertains, un sage modérateur dans la prospérité, un ami et un consolateur tout puissant dans l'infortune.

La Liberté, à Nice.

Par M. Bessin.

Nice, grâce à tes tromperies
Je respire en paix de mes maux.
Vengeurs armés des perfidies
Les Dieux m'ont rendu le repos.
Oui, victime d'un long mensonge,
Du poids de ses fers soulagé
Mon cœur s'est enfin dégagé :
Ma liberté n'est plus un songe.

L'amour est éteint dans mon ame ;
Et, dupe d'un transport jaloux,
Il ne déguise point sa flamme
Sous le voile d'un faux courroux.
Ton nom vient frapper mon oreille
Sans que je change de couleur :
Je ne sens plus battre mon cœur
En fixant ta bouche vermeille.

Pendant la nuit, quand je sommeille,
Tu n'es plus celle que je voi;
Tu n'es plus, quand ie me réveille,
L'objet qui d'abord s'offre à moi.
Si je m'éloigne, ton absence
Me laisse pour toi sans désir :
Sans peine, comme sans plaisir,
Je me retrouve en ta présence.

Sans aucun retour de tendresse
Je m'entretiens de ta beauté.
Sans dépit, trompeuse maîtresse;
Je songe à ta légèreté.
Ce n'est plus ce désordre extrême
Quand vers moi s'adressent tes pas;
De toi, je puis, n'en doute pas,
Parler avec mon rival même.

D'orgueil arme ton œil sévère,
Sois tendre ou fière tour à tour;
En paix je brave ta colère,
Et ris des vœux de ton amour :
Sans être ému, je vois sourire
Ces lèvres que j'idolâtrais;
Sur mon cœur libre désormais
Tes yeux ont perdu leur empire;

De mes ennuis, de ma tristesse
Je n'accuse plus ta rigueur :
Des charmes d'une douce ivresse
Je ne te dois plus la faveur.
Le bois, le côteau, la prairie,
M'offrent, sans toi, de doux objets :

Dans des lieux tristes, sans attraits,
Même à tes côtés je m'ennuie.

Vois à quel point je suis sincère!
Nice est belle encore à mes yeux,
Mais Nice n'est plus la bergère
Que rien n'égalait sous les Cieux.
Enfin (n'en conçois point d'alarmes)
Sur ton visage séduisant
Je vois des défauts maintenant,
Que jadis je pris pour des charmes.

A ma honte je le confesse,
Quand j'arrachai le trait vainqueur;
Dieux! combien gémit ma faiblesse!
Ah! j'en crus mourir de douleur.
Mais pour s'affranchir de la chaîne,
Qui long-tems le tint arrêté,
Quel cœur, remis en liberté,
A pu jamais plaindre sa peine?

Ainsi dans des lacs infidèles
L'oiseau crédule enveloppé
En perdant l'honneur de ses aîles
Echappe à l'oiseleur trompé.
Le tems, par un nouveau plumage,
Le console de son malheur;
Mais il fuit le piége menteur
A ses dépens devenu sage.

Je le sais, ta fierté blessée,
Nice, interprétant mes discours,
N'y voit, par l'orgueil abusée,
Que le serment d'aimer toujours.

Vois-y plutôt, beauté trop vaine,
Cet attrait, si doux pour le cœur,
Qui vers l'image du malheur
Malgré nous toujours nous ramène.

Tel, las de Mars, de ses caprices,
Le guerrier, au sein du repos,
Aime à montrer ses cicatrices,
Se plait à redire ses maux.
Ainsi, libre d'un long servage,
Oubliant les rigueurs du sort,
L'esclave montre avec transport
L'instrument de son esclavage.

Je parle, pour me satisfaire,
Sans passion, mais sans aigreur:
Crois-moi, ne me crois pas sincère;
Je permets ce doute à ton cœur.
Je parle, plein d'insouciance
Sur l'effet que j'excite en toi :
Sans chercher si, parlant de moi,
Tu gardes ton indifférence.

Je quitte une amante volage;
Tu fuis le plus fidèle cœur:
Qui nous deux perd davantage?
De qui déplorer le malheur?
Un amant si vrai, si sincère,
Tu le chercheras vainement;
Moi, je puis trouver aisément
Une autre inconstante bergère.

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

MM. *Bacon*, Professeur à l'Ecole de Médecine de Caen, et *Jacotot*, Secrétaire de la Société de Médecine de Louvain, ont été nommés Membres Correspondans.

Essai sur le Diabéte, par J.s Sablairolles; *D.-M.-M., Correspondant de la Société, à Montpellier.*

Plus un fait est rare, plus il doit fixer l'attention des observateurs.

Toutes les maladies offrent au Médecin philosophe un intérêt égal, mais nous avons cru devoir fixer votre attention sur le diabète, maladie qu'on regarde comme très-rare, et qui cependant est plus répandue qu'on ne pense, soit qu'elle ait souvent été confondue avec d'autres, soit qu'elle ait été souvent méconnue: Ce qui fait sans doute qu'on n'a pas des notions très-claires sur cette affection, c'est qu'on a regardé tout écoulement d'urine abondant comme un vrai diabète. Cette confusion, toujours nuisible aux progrès des sciences exactes, n'a fait que retarder les découvertes précieuses que l'expérience et l'analyse chimique nous ont enfin données sur un sujet si digne du Médecin observateur.

Quoique bien convaincus des difficultés qu'il y a à donner une bonne définition, nous oserons cependant,

plus hardis ou plus téméraires que ceux qui nous ont précédés, en offrir une où les signes caractériques du diabète seront tellement évidens, tellement faciles à saisir, que la moindre attention suffira pour reconnaître cette affection et empêcher de la confondre avec d'autres flux d'urine qui sont purement symptomatiques. Enfin tout notre travail tend à affermir les pas encore mal assurés dans cette partie de l'art de guérir. Trop heureux si nous avons atteint le but que nous nous sommes proposé !

Définition.

I. La maladie dont nous allons nous occuper dans ce Mémoire, est généralement désignée sous le nom de diabète, de *Dïabaino*, *transeo*, se passe à travers. Elle est caractérisée par une abondante sécrétion et une fréquente évacuation d'urine, dépourvue plus ou moins de quelques-uns des matériaux qui la constituent dans son état naturel, et accompagnée d'une soif intense et inextinguible ; d'une faim dévorante, de la sécheresse et de la rudesse de la peau ; enfin d'un amaigrissement progressif qui finit par conduire le malade au tombeau.

Historique.

II. Cette affection assez rare de nos jours, l'était beaucoup plus chez les anciens ; aussi étaient-ils très-peu avancés dans son étude.

Hippocrate ne l'a pas connue. C'est dans les œuvres de *Celse* (1) qu'on trouve les premiers mots écrits sur

---

(1) *Quàm urina super potionum modum mingitur, et jam sine dolore profluens, maciem et periculum facit.* (Cels.)

le diabète : lorsque l'urine, dit-il, est supérieure à la boisson, et qu'on n'éprouve point de douleur lors de son émission, elle produit la maigreur, plonge le malade dans le marasme et fait craindre pour ses jours. Il indique ensuite les moyens thérapeutiques propres à mettre en usage pour combattre cette maladie.

Galien (1), le célèbre commentateur d'*Hippocrate*, lui donne diverses dénominations. Tantôt il l'appèle *diarrhée urineuse*, *diarrhœa urinosa* ; tantôt *hydropisie des voies urinaires*, *hydrops ad matulam*, à cause de l'analogie qu'il lui trouve avec l'hydropisie. D'autrefois, enfin, il la nomme *dipsacus*, parce que les personnes qui sont atteintes de la morsure du *dipsas* (*colubeo dipsas*, Linn.) sont, de même que les diabétiques, dévorées d'une soif très-vive. Il la fait consister dans la promptitude avec laquelle les boissons non digérées passent par les voies urinaires. Cet auteur assure avoir vu revenir à la santé deux individus atteints de cette affection ; cela paraît si extraordinaire à *Duret*, qu'il doute que les sujets fussent réellement diabétiques.

Aëtius (2) offre à peu près les mêmes idées que *Galien*. C'est, dit-il, une affection continuelle qui se fait vivement sentir autour des lombes, accompagnée d'une soif intense et inextinguible. Les boissons non digérées passent aussitôt par les voies urinaires.

La définition qu'*Arétée* donne du diabète est pleine

---

(1) *Galen. opera de loc. affect. lib. VI. pag.* 131.
(2) *Aëtius*, *Tetrabibl. Sermo.* 3, *cap.* 1.



de vérité, et prouve bien qu'il l'a observée (1). Il la fait consister dans un écoulement continuel d'urine, accompagné d'un état consomptif.

Comme cette maladie était très-rare, les auteurs, pendant des siècles, ne firent que se copier servilement : la science resta donc stationnaire sur ce point.

Au commencement du 17.e siècle seulement, *Willès* (2) constata la saveur douce et miellée de l'urine dans le plus grand nombre de cas de diabète.

Morton (3) après *Willès*, constata également le goût sucré de l'urine des diabétiques.

Cullen (4), *Sauvages* (5), qui vinrent après, comprirent, sous le nom de diabète, toute évacuation d'urine plus considérable que de coutume, suivie de consomption, d'après *Selle*.

Vers la fin du 17.e siècle, le Docteur *Cauley* et *Macbride* constatèrent l'existence de la matière sucrée dans l'urine des diabétiques. *Macbride* fit évaporer à un feu doux celle d'un anglais nommé *Baked ;* il obtint pour résidu une gelée (*tomaculum*) qui avait le goût du miel.

Bientôt après, *Rollo*, dans un Mémoire sur le diabète, fit les mêmes observations ; de plus il indiqua le véritable traitement, le régime animal.

---

(1) *Diabetes qui vocatur affectus, audita hominibus usitatus, carnium ac membrorum in urinam est colliquatio.* (Aret. Diutur. morbor. lib. 2, cap. 2.)

(2) *Pharmaceut. ration. Sect. IV, cap.* 3, *p.* 164.

(3) *Opera Med. cap. VIII, lib.* 1, *p.* 16.

(4) *Elem. de Méd. tom.* 2, *p.* 444.

(5) *Nosol. tom.* 6, *p.* 367.

Enfin en 1803, *Nicolas* et *Gueudeville ;* en 1806, *Dupuytren* et *Thénard*, ont publié des travaux sur le diabète, dans lesquels, après avoir fait l'histoire complète de cette affection, ils donnent le résultat de l'analyse comparée qu'ils ont faite de l'urine sucrée et de l'urine ordinaire.

Lafont-Gouzi (1) a mis au jour des recherches et des observations très-importantes sur ce sujet.

Division.

III. Les auteurs ont beaucoup varié quant aux divisions qu'ils ont faites du diabète, ce qui ne fait qu'accroître les difficultés qui sont d'ailleurs si fréquentes dans la pratique.

Sauvages, grand partisan des divisions, en admet sept espèces :

1.° *Diabetes legitimus*, le même qu'ont observé les anciens, celui que les modernes, qui en distinguent plusieurs espèces, nomment diabète insipide, faux ;

2.° *Diabetes anglicus*, celui qu'on connaît sous le nom de miellé ou vrai, décrit le premier, comme nous l'avons vu, par *Willès ;*

3.° *Diabetes hystericus*, qui n'est autre chose qu'un simple écoulement d'urine, plus ou moins abondant, qu'éprouvent quelquefois les femmes après des attaques d'hystérie (*Sydenham*) ;

4.° *Diabetes artificialis. Malpighi de Liéne* : Un chien, dit-il, à qui on lie les vaisseaux de la rate, pisse plus fréquemment qu'à l'ordinaire.

---

(1) Recherches et observations sur le diabète.

5.° *Diabetes à vino*; et, pour exemple de cette espèce, *Sauvages* nous cite l'observation d'un homme qui, adonné au vin, et usant de beaucoup d'épiceries, éprouva, à l'âge de 40 ans, tous les symptômes du véritable diabète, avec cette différence que l'urine qu'il rendait ne différait en rien de la petite bière qu'il prenait;

6.° *Diabetes arthriticus* (*Sydenh. de Podagrâ*), qui n'a lieu qu'entre les paroxismes de la goutte;

7.° *Diabetes febricosus*, celui qui survient après certaines fièvres, surtout chez les vieillards.

IV. Quant à la troisième espèce de diabète, *diabetes hystericus*, il paraît, d'après ce qu'en dit *Sauvages*, ne pas offrir le véritable caractère du diabète l'état consomptif, car il ne consiste que dans un écoulement d'urine plus ou moins abondant, jamais accompagné des suites fâcheuses du véritable diabète. Il disparaît en effet au bout de quelques jours, et juge heureusement les accès d'hystérie.

Les 4.°, 5.°, 6.° et 7.° espèces ne sont autre chose que de véritables diabètes, offrant les mêmes symptômes, demandant le même traitement que celui-ci, et ne différant que par leurs causes prédisposantes.

V. La division la plus généralement reçue, est celle de *Cullen*, qui distingue le diabète, 1.° en mielleux, dans lequel l'urine a la couleur et surtout la saveur du miel : c'est le plus fréquent en Angleterre; aussi *Sauvages* lui avait-il donné le nom d'*Anglicus*. C'est à cette espèce qu'on doit rapporter le diabète fébrile de cet auteur, que *Sydenham* avait observé chez les vieillards, après la fièvre tierce et la fièvre quotidienne.

2.° En diabète insipide, qu'on reconnaît par les

urines, qui sont limpides et nullement douces. Cette espèce est fort rare ; cependant les exemples ne manquent pas (1).

Obs. première. Un homme âgé de 45 ans, assez bien constitué, perdait sa santé et ses forces depuis 4 mois : appétit bon, sommeil tranquille et seulement interrompu par le besoin d'uriner ; soif inextinguible ; bouche et peau sèches ; déjection tous les jours de 24 à 25 livres d'urine ; pâleur, maigreur, douleur à la tête et aux jambes ; pouls petit, mais naturel ; ses urines sont peu colorées, d'une odeur fade et sans saveur. Soumises à l'analyse, elles ne contenaient pas du sucre : le malade guérit.

Obs. deuxième. (2) Une fille âgée de 19 ans, à la suite d'une ménorrhagie, éprouva dès le soir du même jour, une soif extraordinaire, avec un écoulement d'urine très-abondant. Cet état s'accompagna bientôt de douleurs de reins, de nausées, de vomissemens fatigans et d'un abattement total des forces. Les urines, qui n'avaient aucune saveur douce, allaient à 50 ou 60 livres dans les 24 heures.

L'usage de plusieurs médicamens, entr'autres de la noix de galle et de l'eau de chaux, d'un bon régime, fit diminuer les urines, au point qu'elles n'allaient plus qu'à 10 livres par jour. Au bout de deux mois, elle sortit de l'hôpital, non parfaitement guérie, car elle rendait encore 10 livres d'urine par jour, mais elle avait repris de l'embonpoint, les forces étaient revenues.

---

(1) Voyez *Lof. Gouzi.*

(2) Recherches sur le diabète insipide, par le Docteur *Jarrold.* (Biblioth. Méd., tome 20, p. 278.)

Je crois avoir vu, dit *Cullen*, un exemple où l'urine était parfaitement insipide. Le Docteur *Martin Lister* paraît avoir fait la même observation; mais je suis persuadé que ces cas sont fort rares. Nous avons trouvé, dit *Frank*, les urines insipides, c'est-à-dire, sans saveur, dans certains diabètes.

VI. *Rollo* (1), *Pinel*, *Nicolas* et *Gueudeville*, *Dupuytren*, etc. ne reconnaissent qu'une seule espèce de diabète, dont le caractère principal, selon eux, consiste dans la présence d'une matière douce et sucrée dans l'urine.

VII. Pour nous, nous admettrons avec *Cullen*, *Jarrold*, *Frank* et le savant Professeur *Lordat*, etc., les deux espèces de diabète ci-dessus énumérées. La présence de la matière sucrée formera le caractère de la première.

L'absence de cette matière, celui de la deuxième, et le caractère du diabète en général, sera dans l'existence des phénomènes consomptifs, la soif inextinguible, etc., qui accompagnent une plus ou moins grande évacuation d'urine.

Description.

VIII. Quoiqu'il ne soit pas rare de rencontrer le diabète chez des personnes fortes, robustes et jouissant de la plus brillante santé; cependant on ne saurait nier que celles qui sont faibles, cacochymes accidentellement ou originairement, sont les plus sujettes à cette affection.

Elle s'observe chez des individus de tout âge, très-

---

(1) Traité du diabète sucré, pag. 85.

rarement pourtant dans l'enfance. *Frank* et *Lafont-Gouzi* l'ont vue, le premier sur un jeune homme de 18 ans ; le deuxième sur un de 16 ; le plus souvent sur des adultes, plus rarement chez des vieillards, plus rarement encore chez des femmes.

Nous diviserons en trois périodes les phénomènes que présente le diabète dans son cours ; nous suivrons *Pinel*, qui lui-même a pris cette division dans *Arétée*.

IX. *Première periode.* Le malade commence par éprouver une soif intense et un besoin fréquent d'uriner ; la bouche devient sèche et la salive épaisse ; l'appétit est bon et le plus souvent augmenté ; les digestions sont faciles ; toutes les fonctions s'exécutent parfaitement bien ; le sommeil est tranquille, seulement interrompu par le besoin d'uriner ; cependant la peau se décolore, elle perd sa douceur humide ; le malade tombe dans l'abattement et la tristesse ; il maigrit et perd insensiblement ses forces. *Demours* a remarqué, dans un cas, les symptômes du diabète s'accompagnant une fois de l'affaiblissement de la vue ; (1) une autre fois d'une phlegmasie chronique de la marge des paupières, qui commença avec tous les symptômes du diabète, suivit ses progrès et céda au traitement employé contre cette dernière affection. Jusques là toutes les fonctions se font bien ; il n'y a qu'un surcroît d'action dans les organes digestifs et urinaires ; les céphaliques, les pectoraux et plusieurs de l'abdomen ne paraissent pas altérés ; mais tout empire

---

(1) Biblioth. Méd. tome 33, pag. 16. Extrait du Journ. Univ. des Sciences Méd. (*Demours.*)

peu à peu : le malade éprouve un poids assez considérable vers l'épigastre, un sentiment de chaleur dans l'abdomen, tandis que les extrémités inférieures sont froides. Il y a ordinairement constipation, suivie de diarrhée, quelquefois tous les 8 ou 10 jours; les matières stercorales sont dures dans la constipation et verdâtres dans la diarrhée.

X. *Deuxième période.* Tous les symptômes déjà énumérés deviennent plus intenses; la soif et l'appétit augmentent en raison de la qualité et de la quantité des urines; souvent les malades ne peuvent supporter la viande et n'appétent que les végétaux; la bouche est extrêmement sèche; la langue tantôt aride, tantôt savonneuse au milieu, rousse sur les côtés, quelquefois noire (1); sentiment d'ardeur et de strangulation à la gorge; le malade qui chaque jour maigrit, éprouve la sensation d'un liquide froid dans le trajet des lombes à la vessie; une douleur très-vive à l'estomac, après avoir mangé, une chaleur brûlante dans les entrailles; il y a constipation; l'évacuation de l'urine est quelquefois très-douloureuse (2), elle surpasse en poids presque toujours la somme totale des alimens et des boissons; les urines sont claires, d'une odeur fétide, le plus souvent douceâtre comme miellée; le besoin sans cesse

---

(1) M. *Wolf* a traité et guéri un diabétique qui présenta un phénomène tout-à-fait extraordinaire. La langue était devenue d'un noir d'ébène, lisse et luisante. Toutes les fois que l'intensité de la maladie principale diminuait, on voyait ce pigment noir se détacher en lambeaux, et la langue paraître blanche au-dessous. (Biblioth. Méd., tome 33, page 115.)

(2) *Trnka, de diabete, pars prima, cap. 2, p. 16.*



renaissant de les rendre et d'éteindre la soif qui brûle le malade, le tiennent dans une insomnie fatigante, ou s'il dort, son sommeil est court, inquiet, pénible et troublé à chaque instant; l'arrière gorge est comme enflammée; vomissement de tems en tems de matières visqueuses, d'une saveur fade et amère; rétraction d'un testicule; douleur très-vive de ce côté, avec engorgement de l'extrémité inférieure du même côté pendant la nuit; le prépuce blanchâtre, escorié, douloureux et non rétractile, sans cependant être enflé (1); la peau est sèche, porrigineuse; le pouls lent, faible, par fois petit et concentré, est communément accéléré et fébrile, lorsque les alimens se digèrent avec peine.

XI. Enfin la troisième période commence; la fièvre se déclare avec exacerbation le soir; il y a quelquefois anorexie; les malades semblent hydrophobes (2); la vue dans quelques cas s'affaiblit peu à peu; elle éprouve des éblouissemens et se perd même par la paralysie du nerf optique (3); l'ouïe devient dure et obscure, et l'on a vu cette altération se terminer par une surdité complète; les odeurs, les saveurs bientôt ne sont plus perçues; les douleurs de l'abdomen sont cruelles; les pieds s'œdématient; la bouche s'affecte comme dans le scorbut; les dents s'ébranlent et tombent; la langue et les lèvres se couvrent de pustules; les forces musculaires s'éteignent peu à peu; des lésions organiques

---

(1) *Rollo*, p. 5.

(2) *Trnka*, cap. 2.

(3) *Renauldin* prétend en avoir rencontré un cas. (Diction. des Scienc. Méd.)

telles que la phthisie, l'hydropisie, etc., etc., viennent compliquer le diabète. Si rien ne s'oppose aux progrès de la maladie, la mort arrive bientôt, et le malade dévoré par la fièvre, exténué par une excrétion immodérée d'urine, à laquelle viennent se joindre les effets des affections compliquantes; le malade, dis-je, voit sa fin prochaine, sans que l'altération de ses facultés vienne en voiler l'amertume.

XII. On sent bien qu'un pareil tableau ne peut être celui de tous les cas de diabète, et que la maladie s'avance vers sa terminaison d'une manière plus ou moins rapide, selon l'état du sujet, les circonstances dans lesquelles il se trouve, la nature des causes qui ont agi sur lui, et surtout selon l'abondance du fluide évacué. Le plus souvent cette maladie a une marche lente, surtout dans la première période. La première observation de *Rollo* nous en offre un exemple. Un homme, dit *Lafont Gouzi*, âgé de 55 ans, d'une haute stature et d'un caractère ardent, éprouve depuis plusieurs années, un appétit extraordinaire, une soif inextinguible et un flux d'urine abondant. Ces symptômes augmentèrent beaucoup dans le cours de l'année 1817. A cette époque le malade buvait jusqu'à 8 livres d'eau à chaque repas; alors ses forces diminuèrent rapidement, et il ne fut plus capable de soutenir la marche; dessèchement spontané d'un ulcère, d'un exutoire, etc., etc.

Si le plus souvent les progrès de cette maladie sont lents, quelquefois aussi ils marchent avec une rapidité incroyable. J'ai vu, en effet, dit *Fernel*, un homme bien gras et bien constitué perdre par les urines tout son embonpoint, et au bout de huit jours mourir dans le marasme.

Quelquefois le diabète présente une espèce d'intermittence ; et dans le cours de cette maladie, *Frank* dit que les urines se rapprochent quelquefois de l'état naturel, et répandent non pas une odeur douce, mais légèrement fétide, comme dans la santé ; que par l'évaporation elles donnent une grande quantité de sels ; cependant, elles ne tardent pas à reprendre la saveur sucrée.

Complication.

XIII. Il n'est pas rare que le diabète se trouve accompagné de quelqu'autre affection générale ; tantôt c'est un état scrophuleux qui porte ses atteintes sur les os, le poumon, et produit des tumeurs blanches ou des phthisies ; tantôt c'est un état rhumatismal, goutteux, etc...., assez souvent, c'est une hydropisie ascite ou un hydrothorax.

Le diabète s'annonce par fois au moment de la disparition d'une de ces maladies. C'est ce qui a fait dire à certains auteurs que le diabète pouvait être critique.

Frank en cite un exemple : « Nous avons vu, dit-il, » à l'Institut clinique, un malade atteint d'une pleurésie » rhumatismale, avec un œdème des pieds. Cet individu tomba dans l'ascite, et rendit d'abord une petite » quantité d'urine. Le 20.e jour cette excrétion devint » copieuse, le ventre s'affaissa, la soif et la faim augmentèrent. Bientôt sa quantité fut très-supérieure à » celle de la boisson ; et quoique la diarrhée fut très-» abondante, le malade rendait 15, 18, quelquefois » 24 livres d'urine par jour ; ce liquide était pâle, mais » insipide ; enfin le diabète persista pendant 67 jours,

» et la mort arriva, le malade se trouvant dans le » dernier degré de marasme ».

Une observation pareille se rencontre dans *Lafont-Gouzi*.

Frank a vu plusieurs fois chez des malades, le diabète alterner avec l'hdropisie, l'anasarque.

XIV. Enfin, la maladie parvenue à sa dernière période, l'hydropisie, l'anasarque, la phthisie viennent encore l'aggraver et hâter par là le moment fatal. Le traitement entrepris dans un pareil cas, si l'on a égard à l'affection concomitante, a par fois réussi.

Cependant le plus souvent tous les efforts sont inutiles, le malade succombe. Qu'opposer, en effet, à la phthisie pulmonaire, à l'hydropisie, au pissement de sang, aux obstructions mésentériques, comme l'ont vu *Méad*, *Bosquillon*, *Trnka*, *Frank*, etc., affections qui se manifestent dans des circonstances si défavorables ?

L'honneur de l'art exige que cette redoutable association de maux soit connue, afin de faire un pronostic juste. Nous croyons utile de placer ici une observation très-intéressante de diabète *sucré*, compliqué de plusieurs *affections*.

Un cordonnier (1) âgé de 20 ans, faible de constitution, et d'un tempérament nerveux et lymphatique, avait été sujet à des engorgemens des ganglions cervicaux, même après l'époque de la puberté, à de fréquentes épistaxis, et plus tard à des douleurs

---

(1) *Chomel*, Biblioth. Méd., tome XLVII, page 226.

d'estomac, avec régurgitations liquides que provoquaient les boissons alcoholiques. Soumis à des privations excessives dans l'hiver de 1810 à 1811, il eut ensuite la faculté de se nourrir à discrétion, et il en abusa au point de manger jusqu'à 4 livres de pain dans un seul repas. Quinze jours étaient à peine écoulés, qu'il fut pris tout à coup de sueurs froides, suivies d'une soif inextinguible qui le forçait à boire entre chaque bouchée, et fréquemment encore dans l'intervalle des repas. La sécrétion de l'urine était proportionnée à l'abondance des boissons. Quoique la voracité fut la même qu'auparavant, chaque portion d'aliment produisait, en parvenant dans l'estomac, une sensation douloureuse, moins pénible cependant que le resserrement et la douleur déchirante dont était accompagnée la vacuité de cet organe. Enfin, jusqu'à ce que la digestion stomacale fut achevée, le malade éprouvait de légères sueurs au front, aux poignets et aux pieds, une chaleur vive au côté droit du thorax, et une sensation de froid à l'épigastre.

Dès leur début, ces symptômes se compliquèrent d'une faiblesse, d'une diarrhée et d'un amaigrissement tels qu'ils avaient atteint leur *summum* au 15.[e] jour de la maladie. Forcé d'abandonner son travail, il chercha des secours dans les hôpitaux; mais il fut plus d'un an avant d'être en état de reprendre ses occupations accoutumées. En Janvier 1813, il fut atteint des premiers symptômes d'une cataracte, et ressentit en même-tems quelques douleurs sourdes dans les reins: dès lors les urines augmentèrent progressivement de quantité, et le 3 Mars il entra à l'hôpital de la Charité, où il offrit d'abord la plupart des symptômes énoncés

plus haut ; plus de régurgitations aqueuses, un désir d'alimens épicés et de vinaigre, phénomènes qui tous pouvaient être rapportés à la dépravation des fonctions digestives. Il y avait aussi des douleurs lombaires, et cette pesanteur dans la région des reins pendant le décubitus sur le ventre, indiquées par *Galien* comme dénotant l'affection de ces viscères. La maigreur et la faiblesse étaient considérables, la soif vive, la faim pressante, et il rendait par jour 8 à 10 livres d'urines d'un goût sucré. Une diète animale et des boissons astringentes furent prescrites : on y joignit bientôt le vin de gentiane à hautes doses, ce qui n'empêcha pas les urines d'augmenter en quantité jusqu'au 12 Avril. A cette époque, on obtint de l'administration un régime particulier pour ce malade : il consistait en deux livres de lard et autant de bœuf, une livre de pain et une livre d'eau vineuse. Dès ce moment l'urine diminua, devint un peu salée, l'appétit fut moins vif, et le dévoiement, après s'être d'abord accru, cessa complètement. Au commencement de Mai, le malade ne rendait plus que quatre livres d'urine en 24 heures, et avait repris un peu d'embonpoint.

Cette amélioration ne fut pas de longue durée, parce qu'on fut obligé de quitter le régime qui l'avait évidemment produite. Le malade sortit alors de l'hôpital, et se soutint pendant quelque tems. Il fut ensuite opéré de la cataracte à l'Hôtel-Dieu, où plusieurs moyens furent inutilement mis en usage, et rentra à la Charité, le 5 Janvier 1814, offrant toujours des symptômes de diabète, mais atteint, surtout depuis deux mois, de toux avec expectoration de crachats verdâtres ; d'une diarrhée excessive et d'un refroidissement de la

surface du corps, qui déterminèrent la mort le 3 Février suivant.

Autopsie cadavérique.

Le foie et les reins un peu plus volumineux que dans l'état ordinaire, offraient un tissu brun-noirâtre ; les uretères étaient accrues de diamètre, et la vessie était petite et à parois épaisses. Les intestins présentaient seulement un peu de rougeur ; mais les poumons étaient remplis de tubercules, la plupart en suppuration.

Terminaison.

XV. Le diabète peut se terminer de trois manières :

1.° Par le retour à la santé ;
2.° Par sa transformation en une autre affection ;
3.° Par la mort.

XVI. Nous ne croyons pas que le vrai diabète puisse guérir spontanément, du moins nous n'en avons pas trouvé d'exemple ; seulement si le Medecin est appelé à tems, c'est-à-dire avant que le malade ne soit parvenu à la fin de la dernière période, on doit mettre en usage tous les moyens thérapeutiques conseillés pour le traitement de cette affection. On pourra compter sur le succès, si la quantité des urines sécrétée diminue en même-tems que la soif ; si elles perdent insensiblement leur couleur et leur saveur douceâtre ; si elles se rapprochent de l'état naturel, c'est-à-dire si on voit reparaître la présence de l'urée et des sels phosphoriques ; si les excrétions alvines deviennent moins rares et moins dures ; si surtout la

peau devenant douce et humide, la perspiration cutanée se rétablit; si les forces renaissent; si l'embonpoint et le coloris reviennent peu à peu; si enfin la tristesse et l'inquiétude sont moins profondes, etc., etc., etc.

XVII. En parlant des complications du diabète avec d'autres affections morbides, nous avons dit que les plus fréquentes de ces dernières étaient les diverses espèces d'hydropisies, principalement l'ascite, les flux diarrhoïques, la phthisie, etc. Quelquefois au lieu de marcher de concert avec le diabète, elles se remplacent, et par conséquent on peut, dans certains cas, les considérer comme un mode de terminaison de cette affection.

Mais si on a lieu de craindre pour la terminaison de la plupart de ces maladies chroniques qui compliquent et surviennent souvent à la suite du diabète, lorsqu'elles n'attaquent que des individus sains et paraissant jouir d'une bonne santé, on doit concevoir sans peine combien cette terminaison doit être plus fâcheuse, lorsqu'elle se présente surtout chez des individus le plus souvent d'un tempérament naturellement faible, cacochyme, détérioré et *mis sur le bord du tombeau* par la maladie première. Aussi quelles sont rares les observations de guérison!....

Cependant, *Lafont-Gouzi* en rapporte un fort bel exemple: « A l'âge de 66 ans, un vénérable Prêtre » devint asthmatique et sujet à des sueurs copieuses, » qui, quatre ans après, furent remplacées par le dia- » bète. Cet état dérangea sa santé et finit par susciter » un commencement d'anasarque. Enfin le diabète céda

» la place à une hydropisie ascite et même générale » qui fut réputée incurable. On me consulta, et j'eus la » satisfaction de le voir rétablir. Trois mois après, je » reçus la triste nouvelle qu'une fluxion de poitrine » avait terminé les jours de cet homme respectable ».

La terminaison qui peut être la plus fréquente du diabète, c'est la mort. Lorsqu'elle arrive, le malade est toujours dans le dernier degré de marasme.

Autopsie cadavérique.

XVIII. Les résultats des autopsies cadavériques des diabétiques n'ont pas été aussi heureux qu'on avait lieu de s'y attendre, pour parvenir à la connaissance de l'éthiologie de cette maladie.

Dans la plupart des cas où le diabète avait paru étranger à toute affection locale ou générale, l'estomac, les intestins, les reins, enfin tous les viscères abdominaux, pectoraux et céphaliques, les nerfs, les vaisseaux sanguins, les gros troncs lymphatiques ont paru être dans l'état naturel.

Dans d'autres circonstances, on a trouvé les reins, tantôt très-volumineux et d'une couleur rouge; tantôt d'une flaccidité remarquable, pâles, endurcis dans quelques points; les bassinets ainsi que le col de la vessie offraient, dans un cas, des altérations très-profondes, produites sans doute par des graviers auxquels le malade était sujet. On a vu par fois leurs vaisseaux extrêmement gonflés, dilatés et faciles à déchirer; d'autres fois les reins avaient subi une espèce de fonte qui avait fait presque totalement disparaître leur pa-



renchyme. On peut voir à ce sujet les œuvres de *Bonnet* et de *Bailli*.

Enfin des lésions très-étendues ont été trouvées dans différens organes.

Nous avons cru utile de rapporter ici l'autopsie cadavérique du malade traité par MM. *Dupuytren* et *Thénard*.

« L'arrière gorge, le pharynx et l'œsophage parurent sains; l'estomac était très-volumineux (cinq à » six pintes de capacité); les vaisseaux de cet organe » très-dilatés formaient, à la surface interne, un réseau » très-rouge et plus développé que de coutume; il » contenait, en outre, une assez grande quantité de » gaz non inflammable, un peu de liquide grisâtre, où » surnageaient sept à huit corps jaunes, mous, arrondis et de nature graisseuse. Le duodénum, le » commencement du jejunum et le cœcum étaient un » peu plus épais que dans l'état naturel.....; les tissus » du foie, de la rate et du pancréas étaient sains; la » vésicule du fiel ne contenait qu'une petite quantité de » bile qui ressemblait en tout à de la bile ordinaire. » Les reins étaient d'un tiers au moins plus volumineux » que de coutume; leur tissu, quoique mou et grisâtre, » ne se laissait pas pour cela plus facilement pénétrer » par l'injection que celui des reins à l'état d'intégrité...; » la vessie était fort petite; le système lymphatique » abdominal et le canal thoracique parurent plus développés qu'ils ne devaient l'être; les symptômes artériels et veineux ne présentèrent aucune altération; » les muscles étaient pâles et grèles, comme il arrive » après toute maladie chronique, mais ils n'avaient

» éprouvé aucun changement dans leur nature, ni dans » leur organisation ».

XIX. En réfléchissant sur ce que nous venons de dire, nous pouvons en conclure, à ce qu'il nous semble, que le diabète est indépendant de toutes les lésions organiques, puisque d'un côté nous n'avons vu très-souvent, dans les autopsies cadavériques, aucune altération organique, et que de l'autre, lorsqu'on en a trouvé dans certains cas, tantôt elles ont consisté en un ramollissement, une atrophie du tissu du rein, et tantôt en une augmentation de ce même tissu, ce qui annonçait un état inflammatoire, état complètement différent du précédent, et que malgré cette diversité dans les lésions organiques, l'effet était toujours le même. Nous en concluons encore que ces lésions préexistent ou sont amenées par les progrès de la faiblesse et de l'épuisement; et que dans d'autres cas, ces mêmes causes font seulement développer des dispositions et des germes morbifiques prêts à éclore.

Examen de l'urine des diabétiques.

XX. Comme on peut s'en être aperçu dans la description de la maladie, l'urine est la cause de ses principaux phénomènes, nous allons donc la considérer en particulier :

1.° Par rapport à l'époque où l'on en rend la plus grande quantité;

2.° Par rapport à la quantité évacuée;

3.° Par rapport aux particularités qu'offre son expulsion;

4.° Par rapport à ses propres qualités dans le diabète, comparativement à l'urine dans l'état sain.

XXI. C'est pendant la nuit que les diabétiques rendent ordinairement la plus grande quantité de leur urine, lorsque surtout le malade est couché (1).

Whytt pense que cet écoulement d'urine qui a lieu pendant la nuit, est absolument dans le diabète, ce que sont les sueurs colliquatives qui arrivent pendant la nuit dans la fièvre hectique.

XXII. Rien n'est moins aisé que de fixer les bornes de l'évacuation de l'urine : quelquefois elle excède très-peu la quantité de la boisson ; dans certains cas, elle est cinq, six fois plus abondante.

Dolæus (2) cite l'observation d'un homme, âgé de 68 ans, qui éprouvait une soif inextinguible, avec un abattement total des forces. La boisson qu'il prenait était peu ou point changée, et il rendait une si grande quantité d'urine, qu'en un seul jour le liquide évacué fut jusqu'a 18 livres, quoiqu'il n'eût pris que trois livres et demie d'alimens ou de boissons. Cet écoulement si abondant fut le même pendant trente jours ; et, pendant ce tems, il rendit 370 livres d'urine, quoique ses alimens et sa boisson fussent toujours en bien moindre quantité. En effet, elle surpassait de beaucoup la pesanteur de cet homme, dont la faiblesse et la maigreur paraissaient être l'effet de l'urine abondante qu'il rendait.

Morgagny a eu occasion de voir deux jeunes filles,

---

(1) Trnka, *Pars prima*, *cap.* 2, *pag.* 17. *Vide* Sotterg., *Hist.* 8.

(2) Commerc. *Lit. Epist.* 8, *p.* 56. *Append. in Encyclop. Médic.*

dont l'une, en 94 jours, rendit 3,764 livres d'urine bien évidemment diabétique ; et l'autre, en 97 jours, 4.171 livres, tandis qu'elles avaient en horreur toute espèce de boisson.

Nicolas et *Gueudeville* ont vu un malade qui rendait 15 pintes d'urine par jour. Le célèbre Professeur *Baumes* (1) en a soigné un qui en rendait 165 livres. Il serait facile d'accumuler un grand nombre de faits à ce sujet, mais l'avantage qui en résulterait, ne serait pas très-grand.

XXIII. Dès que le besoin de rendre les urines se fait sentir, il arrive que souvent les malades ne peuvent les retenir un seul instant sans s'exposer à des inconvéniens assez graves. *Arétée* (2) ne manque pas d'en faire entrevoir les dangers, et s'explique très-bien à ce sujet.

Quelquefois même on a vu le passage de l'urine, dans le canal de l'urètre, accompagné d'une douleur très-vive.

Couleur.

XXIV. L'urine, dans l'état de santé, est d'une couleur citronée, très claire chez les enfans, et d'un jaune foncé chez les adultes. Elle varie un peu suivant le tempérament, le climat qu'on habite, le tems plus

---

(1) Journal de Méd., tome LVI.

(2) *Sin autem vel parcius temporis à mejendo abstinuerint, intumescunt lumbi, testes et ilia ; cumque remiserint lotium quidem calefactione profundum tumidæ veræ partes detumescunt; in vesicam enim confluit exundatio.* (Aret.)

ou moins éloigné qu'on la rend après le repas. En général celle du matin est plus foncée que celle de l'après-dinée : elle change encore suivant la nature et la quantité des alimens pris ; enfin suivant les maladies : le diabète par exemple.

En effet, dans cette dernière affection l'urine est pâle, aqueuse, semblable au petit lait clarifié, quelquefois elle est un peu louche.

Température.

XXV. La température de l'urine est de 30 à 32 degrés, comme la température de notre corps qui n'excède jamais ce degré, dans quelque circonstance que ce soit de la vie ; elle a semblé, à quelques auteurs, un peu plus faible dans le diabète.

Odeur.

XXVI. L'urine nouvellement rendue, dit le Professeur *Hallé*, répand au premier moment de son émission, une vapeur aqueuse et insipide, et une odeur douce dans laquelle on ne distingue que cet esprit recteur animal commun à toutes les humeurs nouvellement sorties du corps, et plus ou moins *exaltées, selon leur* différentes natures ; mais bientôt le premier esprit se dissipe ; l'urine froide n'en conserve plus que le vestige et n'offre aucune odeur pendant un certain tems. Enfin au bout de quelques jours, on sent se développer une nouvelle odeur, qui est précisément celle que l'on appelle odeur d'urine.... ; elle est forte, âcre, pénétrante, approchant de l'odeur de l'ammoniaque. Dans le diabète, elle est presque toujours fade, légèrement douceâtre, le plus souvent, on n'y remarque rien ;

enfin ne se décomposant point spontanément comme la précédente, elle ne présente, plus ou moins de tems après son émission, aucun développement d'odeur nouvelle.

Saveur.

XXVII. Quant à sa saveur, au lieu d'être piquante, salée, amère et âcre, comme dans l'état sain, tantôt elle est complètement insipide dans le diabète, ce que nous avons prouvé contre l'opinion de certains auteurs; tantôt elle est douceâtre, légèrement sucrée ou miellée, en conservant toujours quelque chose de salé.

XXVIII. Avant de rapporter les résultats qu'a donné à MM. *Nicolas* et *Gueudeville*, à *Dupuytren* et *Thénard* l'analyse de l'urine du diabète, nous croyons nécessaire de rappeler en peu de mots sa composition chimique dans l'état de santé.

D'après les notions que la chimie moderne nous a données sur ce fluide évacué 7 à 8 heures après le repas, on y trouve de l'urée, une matière animale gélatineuse, du muriate de soude et d'ammoniaque, des phosphates de soude, d'ammoniaque, de chaux, de magnésie; trois acides, le phosphorique, l'urique et le benzoïque. Les proportions de ces substances dans l'urine sont très-variables.

Maintenant, si nous examinons comparativement les résultats de l'analyse de l'urine du diabète, nous n'y trouverons point d'urée ni d'acide urique. On ne rencontre dans l'insipide que quelques traces de phosphate, de sulfate et un peu de muriate de soude; plus d'eau, plus d'albumine et de gélatine que dans l'état naturel. Dans le sucré, on trouve de la matière



sucrée en plus ou moins grande quantité, accompagnée tantôt d'albumine et de gélatine, tantôt d'une matière muqueuse qui lui est particulière. Par fois enfin, l'urine, à diverses époques du cours de la maladie, ne contient pas de matière saccharine, tandis que dans d'autres époques on y en rencontre assez abondamment; ce qui prouve bien que la présence de la matière sucrée n'est pas absolument nécessaire pour caractériser le diabète, et que par conséquent il doit exister plusieurs espèces de diabète, comme nous l'avons avancé.

2.° Que la présence de l'albumine dans l'urine phtisurique n'est pas une preuve du retour à la santé, comme l'assurent plusieurs auteurs (1), puisqu'il existe des diabétiques très-avancés, dans les urines desquels on n'a trouvé que de l'albumine, et pas un atome de sucre (2).

Causes.

Nous distinguerons, avec tous les auteurs, les causes du diabète en prochaines et en éloignées, subdivisées en prédisposantes et en occasionnelles.

---

(1) MM. *Dupuytren* et *Thénard* pensant que ce qu'ils ont observé sur le phtisurique, dont ils ont analysé l'urine, arrive dans tous les cas de diabète sucré, ont prétendu que la présence de l'albumine est le signe d'une première guérison : que dans la progression de la cure, l'albumine remplace la matière sucrée et précède le retour de l'urée. Les faits consignés dans le Mémoire de *Lafont-Gouzi*, d'où cette note est extraite, sont contraires à cette assertion.

(2) Voy. Obs. 10.e de *Lafont-Gouzi*.

Causes prédisposantes.

XXIX. On peut les ranger sous deux classes ; celles qui affectent le système entier, et celles qui portent sur les organes urinaires une impression particulière. Au nombre des premières sont : l'habitation dans les lieux bas, humides, les pays brumeux, tels que le sol de l'Angleterre et celui de la Hollande, où en effet on rencontre le plus de diabétiques.

Une nourriture malsaine et surtout végétale ; l'épuisement des forces à la suite des voyages et d'exercices pénibles ; les hémorrhagies fréquentes, l'abus des plaisirs vénériens, comme l'a observé *Lafont-Gouzi* ; les maladies antécédentes, les chroniques surtout, telles que l'hydropisie, la goutte, etc..... ; les passions tristes de l'ame (1), l'emploi de moyens affaiblissans dans le traitement des fièvres aiguës chez des gens faibles, chez des vieillards, etc., etc. C'est ce qu'a observé *Sydenham*.

On a vu encore le diabète très-fréquent durant le cours d'une épidémie de fièvres de mauvais caractère. Le Docteur *Cleghorn* rapporte l'observation d'un homme qui fut atteint de diabète, pour s'être livré à un travail pénible dans la convalescence d'une fièvre. Cette maladie succède enfin à des flux excessifs, tels qu'une diarrhée, etc. ; à l'usage des eaux stagnantes, chaudes et bues pendant que le corps est en sueur (2).

---

(1) *Lafont-Gouzi* rapporte l'histoire d'un homme qui, à l'âge de 65 ans, après avoir éprouvé des chagrins profonds, fut atteint de diabète.

(2) Trnka, *pars prima*, *cap.* 3, *p.* 33.

très-sensible ; elles n'ont plus, à ce qu'il dit, la propriété savonneuse, etc.

J'ai vu, dit *Boerhaave* (1), un jeune homme atteint de diabète qui, pour se livrer sans relâche à ses études, tâchait d'éloigner le sommeil par la boisson d'une grande quantité de thé et de café ; il tomba bientôt dans le marasme et dans une émaciation telle, qu'il ne pouvaît plus se soutenir. Il mourut dans les tourmens les plus affreux, d'une soif inextinguible.

Grimm a vu aussi un diabète provenant de l'abus du thé (2).

L'usage de ces boissons, outre l'inconvénient d'agir comme puissans diurétiques, et de rendre par là les reins centre de fluxion, étant presque toujours bues tièdes, affaiblit le ton de l'estomac, et cette impression de faiblesse se communique à tout le système. On a voulu remédier à cet abus, et l'on est tombé dans un autre. C'est l'usage des liqueurs spiritueuses que l'on fait dans ce pays, et qui elles-mêmes peuvent être regardées comme causes prédisposantes du diabète ; ce qu'a vu *Lafont-Gouzi* chez un jeune homme de 15 ans.

Les diurétiques légers, pris en grande quantité, peuvent être mis au nombre de ces mêmes causes.

Tulpius (3) rapporte qu'un jeune homme qui venait

---

(1) *Prælect. Acad. in propr. instit. rei. Med.* Haller, tom. 6, §. 824.

(2) *Compend. Med.*, *p.* 225.

(3) *Obs. Méd.*

de subir l'opération de la taille, effrayé de la crainte d'une rechute, et se permettant de prendre tous les jours des boissons diurétiques qu'il regardait comme un excellent préservatif, fut atteint d'un diabète qui le jetta dans un état de marasme et d'émaciation extrême.

Manget a recueilli une Observation sur un homme qui, pour s'assurer de la disparition d'une gale dont il ne se croyait pas bien guéri, avala, en diverses parties, 15 mesures de suc de bouleau, ce qui affecta singulièrement les reins, et développa chez cet individu un véritable diabète qui le fit mourir. Si ce n'est point par une vertu diurétique qu'a agi le bouleau, c'est du moins par la grande quantité de liquide introduit dans le corps.

Les diurétiques actifs et un peu violens donnent lieu aux mêmes effets que les précédens. Une jeune fille (1), après s'être délivrée d'une incontinence d'urine, fut atteinte d'une ophthalmie très-douloureuse; ayant appliqué un vésicatoire à la nuque, fait avec les cantharides, elle tomba immédiatement après dans un diabète mortel.

Causes occasionnelles.

XXX. Il ne nous reste plus qu'à parler des causes occasionnelles; celles-ci sont, à quelque chose près, les mêmes dans toutes les maladies; elles ne servent qu'à mettre en action un état qui, si on peut le dire, était

---

(1) Hünerwolf, *Misell. nat. curi. dec* II. ann. VIII. Observ. LXXXVI.

en puissance dans le corps. Ce sont celles dont l'étude est la moins essentielle, parce que rarement elles conduisent à des résultats avantageux, et pour le diagnostic et pour la thérapeutique. Tantôt c'est un refroidissement subit et général du corps qui supprime quelques évacuations, telles que les sueurs, quelque hémorrhagie, etc.; tantôt il faut en accuser le trouble des organes qui président à la sécrétion de l'urine; trouble qui provient des douleurs néphrétiques, de l'irritation et même de l'inflammation des reins, de leur désorganisation par des abcès, des concrétions calculaires, etc.

Causes prochaines.

XXXI. Dans le diabète, comme dans la plupart des maladies, les Médecins non contens d'avoir accumulé un nombre suffisant de symptômes pour donner un diagnostic exact et facile, non contens d'avoir trouvé des moyens thérapeutiques assez efficaces contre cette affection, se sont tous laissés entraîner dans le vaste champ des hypothèses, en recherchant la cause prochaine de cette maladie. Presque tous s'en sont laissé imposer par quelques faits isolés; les uns se sont exclusivement occupés à considérer le diabète sucré; les autres, le diabète insipide. Certains qui avaient occasion d'observer la maladie chez des sujets cacochymes, n'ont pas voulu tenir compte des cas où un pareil état du corps n'avait pas lieu.

Les anciens comparèrent assez heureusement d'abord le diabète à l'hydropisie. Une pareille vue, quoique fausse sous bien des rapports, avait cependant cela de

bon ; qu'elle indiquait une dégénération générale, inconnue à la vérité dans sa nature, mais dont on établissait l'analogie avec d'autres affections. L'esprit de l'homme ne peut jamais s'arrêter. On voulut absolument arriver à la source de cette maladie, et l'on donna une foule d'explications plus futiles les unes que les autres.

XXXII. Plusieurs Médecins séduits par l'état de flaccidité et de décoloration où se trouvèrent les reins dans quelques cas, par la maigreur du corps des diabétiques, attribuèrent cette affection à la laxité des vaisseaux émulgens, à la paralysie des reins ; mais cette faiblesse, cette dilatation morbide des reins et de leur tube excréteur s'observent dans d'autres affections, où, au lieu d'une sécrétion abondante d'urine, il y a, au contraire, quelquefois suppression complète. Ces affections sont la néphrite, l'hématurie, la pyurie, etc. En effet, comment accorder l'idée de l'augmentation de la sécrétion d'un fluide quelconque avec la faiblesse, la paralysie même de l'organe qui doit le sécréter ? Enfin il s'en faut de beaucoup que l'on trouve toujours cet état de débilité dans les organes urinaires, comme nous l'avons déjà fait remarquer, lorsque nous avons traité des terminaisons de cette affection et de l'autopsie cadavérique.

XXXIII. Le diabète, dit *Méad* (1), est une maladie du foie, et non des reins, comme le pense la foule des Médecins.

---

(1) *Oper. omnia, lib.* 2, *sect.* 2, *p.* 100.

Plusieurs auteurs suivirent cette opinion ; et les obstructions, les squirrhes du foie, les altérations de la bile, furent accusés d'être la cause prochaine efficiente du diabète. Il est bien vrai que l'on a rencontré quelquefois cette affection, assez rarement pourtant, avec certaines lésions du foie ; mais l'on a trouvé si souvent de diabète sans obstruction ni squirrhe du foie, et d'ictère avec obstruction de l'organe hépatique sans diabète, que l'effet serait trop rare relativement à la cause. D'ailleurs, l'indépendance de l'une et de l'autre est trop bien marquée, pour qu'on puisse rien conclure en faveur de l'opinion de *Méad*.

XXXIV. Certains auteurs, frappés de la sécheresse de la peau, de la quantité de l'urine que rendent la plupart des diabétiques, et à laquelle ni la boisson, ni toutes les humeurs du corps ne pourraient suffire, ont regardé cette maladie comme exclusivement dépendante de l'organe cutané. Ils l'ont expliquée par l'obturation des vaisseaux exhalans et par l'activité des vaisseaux absorbans qui pompent plus avidement l'eau tenue en dissolution dans l'atmosphère. Mais comment expliquer les cas où les urines sont peu abondantes avec beaucoup de sécheresse cependant à la peau, et ceux où elles sont en rapport avec la boisson ? Comment enfin rendre raison du goût miellé qu'elle ont la plupart du tems ? Nous ne ferons plus qu'une seule remarque, et ce sera en rapportant un fait. Le Docteur *Currie* a employé dans le traitement de plusieurs diabètes, le bain tiède, le lait et le bouillon. Il n'a jamais remarqué que le malade ait augmenté de poids pendant l'immersion quoiqu'il l'eût pesé avec le plus grand soin avant et

après. Dans un autre cas, le malade mourut de faim, parce qu'il était attaqué d'une obstruction au pharynx ; il fut soumis à la même expérience, et lui présenta la même particularité. *Clark* enfin a eu encore les mêmes résultats.

XXXV. Le Docteur *Krimer* (1), Médecin à Halle, après une infinité d'expériences sur les animaux, relatives à l'action de quelques substances sur la sécrétion de l'urine, dans la vue d'éclairer l'éthiologie du diabète sucré, a trouvé que plusieurs espèces de semences, notamment le seigle, le blé sarrasin et le riz, dépriment l'action du système nerveux, et notamment de la paire vague, en même-tems qu'elles rendent l'urine très-chargée, qu'elles diminuent la quantité des substances propres à cette humeur, et qu'elles les remplacent par des nouvelles ; savoir : par l'albumine et la matière colorante du sang. Ce dernier phénomène, pense le Docteur *Krimer*, viendrait peut-être à l'appui du Professeur *Nasse*, qui conjecture que le dérangement de l'urine chez les personnes atteintes du diabète sucré, est dû à une substance végétale de nature particulière, contenue dans le grain, puisque l'absence de presque tous les phénomènes morbifiques dans le cadavre des individus morts de cette affection, autorise à croire que le mal dépend immédiatement du trouble dans les fonctions des nerfs, et surtout de l'affaiblissement de leur action. M. *Krimer* a d'ailleurs prouvé, par d'autres expériences, que la sécrétion de l'urine

5.

(1) Journ. compl. du Dictionn. des Sciences Méd., tome 4, page 86.

dépend en partie des nerfs de la cinquième paire, et que la diminution d'action de ces nerfs produit une augmentation de la quantité d'albumine, de mucus et de matière colorante du sang ; de manière qu'il pourrait bien se faire que la production du sucre, dans le diabète, tînt à un état analogue des nerfs de la paire vague.

D'abord nous observerons que cette hypothèse est toute fondée sur des expériences faites sur des animaux vivans ; et l'on sait combien il y a loin de l'homme aux animaux, et combien il faut être sobre en Médecine de pareils moyens d'investigation,

2.° Si nous supposons que les expériences de *Krimer* soient vraies, le diabète serait plus fréquent qu'il n'est, puisqu'il provient de la qualité des plantes céréales dont tout le monde fait usage. D'ailleurs, ne l'aurait-on pas observé quelquefois, sinon sur plusieurs individus à la fois d'une même ville, du moins sur des familles entières ? car exposées aux mêmes causes, c'est-à-dire mangeant du même pain, les mêmes résultats devraient avoir lieu.

3.° S'il était vrai que le diabète tînt à l'état de faiblesse des nerfs de la paire vague, en admettant même très-gratuitement que la production du sucre fût due au défaut d'action des reins, pour ainsi dire paralysés, comment concevoir l'augmentation progressive de la sécrétion de l'urine, avec l'affaiblissement progressif encore de l'organe qui doit la sécréter ?

Pour nous, nous avouerons que tant qu'on ne donnera pas des preuves meilleures pour appuyer cette théorie, nous la regarderons comme fausse.

XXXVI. *Rollo*, dans son traité sur le diabète, n'est pas resté en arrière ; il donne aussi sa théorie. Cet auteur prétend que la cause prochaine de cette affection consiste dans une augmentation d'action de l'estomac, avec une sécrétion trop considérable, et une altération dans la qualité du suc gastrique, produisant une matière sucrée par la décomposition de la matière végétale prise avec les alimens, et un défaut d'assimilation qui dépend de la digestion.

Voilà pour ce qui est de la formation de la matière sucrée ; mais cette matière doit parvenir aux reins qui doivent sécréter une assez grande quantité d'urine. Ces derniers organes sont, d'après *Rollo*, sympathiquement lésés, et l'affection spasmodique que leur communique l'estomac attire sur eux cette abondance de sucs mal élaborés ou non animalisés. Ceux-ci de leur côté activent les fonctions des reins, et s'échappent avec la grande quantité d'urine qui est sécrétée.

Il conclut de cette explication, 1.° que le diabète sucré est une maladie de l'estomac, provenant de quelque changement morbifique dans les puissances naturelles de la digestion et de l'assimilation ; 2.° que l'acescence prédomine dans l'estomac des diabétiques, et continue quelquefois lorsqu'on a cessé l'usage des végétaux, et que le sucre a été formé ; 3.° que les reins et autres parties du système, telles que la tête et la peau, sont affectées secondairement par sympathie et par un stimulus particulier ; 4.° que d'après la quantité de matière sucrée qui se sépare dans le diabète, qui peut être plus considérable que le sucre que fournissent naturellement les végétaux, on est

porté à croire qu'il y a dans l'estomac un mécanisme propre à former le sucre.

Les motifs sur lesquels cette théorie a été basée, sont : la voracité des malades ; l'utilité des moyens propres à combattre le spasme de l'estomac, tels que l'opium, les huileux ; la sensation d'une acidité douceâtre qu'on éprouve à la bouche ; le vomissement de matières visqueuses ; l'efficacité de la diète animale. Nous allons examiner chacun de ces motifs en particulier.

1.° *La voracité des malades.* S'il était vrai que la maladie fût due à une espèce de surcroît d'action de l'estomac avec perversion, plus la maladie ferait des progrès, plus l'action devrait, sinon augmenter, du moins se soutenir. Cependant il arrive tout le contraire ; ordinairement lorsque la maladie est parvenue à son apogée, que la fièvre lente se déclare, la faim qui s'était un peu soutenue, commence à diminuer ; il survient même anorexie, et la masse de la matière sucrée augmente en raison directe souvent de la diminution de la faim. D'ailleurs on a pris ici l'effet pour la cause ; car est-il surprenant que le besoin de réparer les forces épuisées par une évacuation abondante se renouvelle fréquemment ? et combien de fois n'a-t-on pas vu la boulimie exister seule et sans modifier la sécrétion de l'urine ?

Les matières alimentaires, quoiqu'en dise *Rollo*, subissent la même élaboration dans l'estomac d'un homme diabétique et dans celui d'un homme sain ; ce qui prouve que la digestion n'est pas altérée, mais qu'elle est simplement accrue dans l'estomac des dia-

bétiques; c'est la quantité des matières qu'ils ingèrent, la promptitude avec laquelle ils les élaborent, la grande proportion des matières nutritives qu'ils en absorbent, enfin la petite quantité de féces auxquelles ils les réduisent; c'est qu'enfin on ne trouvera, à partir de la digestion jusqu'à la sécrétion des urines, aucun liquide sucré. ou qui ait subi une altération quelconque dans sa composition.

2.° Les éructations acides, la qualité des matières rejetées par le vomissement, se trouvent dans une infinité de cas autres que le diabète, et par conséquent ces preuves ne sont d'aucune valeur.

3.° Les opiatiques ont été employés, la faim a été calmée, le flux diabétique diminué. Si l'on pouvait connaître tous les cas où ils ont été mis en usage, on verrait que les individus devaient être atteints de quelque complication nerveuse. D'un autre côté, on doit savoir, comme le prouve *Dumas* (1), que rien n'est plus propre à tromper la faim que l'emploi des narcotiques. Enfin, comme nous le verrons dans le traitement, les opiatiques agissent avec succès, le plus souvent en qualité de sudorifiques.

4.° Quant à l'efficacité de la diète animale, ne peut-on pas dire qu'elle provient de la quantité des sucs nutritifs que contient cette substance, tandis que les substances végétales renfermant moins de cette matière nutritive, rendraient plus pressant le besoin de la faim ?

---

(1) Elém. de Physiol., tome I.

5.° Peut-on enfin regarder les alimens végétaux comme la source d'où provient la matière sucrée, lorsqu'on voit cette matière paraître avec des interruptions indéterminées, et ne pas cesser quelquefois, lorsque depuis long-tems même on est à un régime animal; lorsque cette maladie se rencontre très-souvent chez des individus qui ne faisaient nullement usage des végétaux, et enfin, lorsque les pays où l'on trouve le plus fréquemment de diabètes, sont précisément ceux où on se nourrit le plus de substances animales?

6.° S'il était vrai que l'urine fût de l'estomac au rein, en partie mêlée avec le sang, comme le veulent *Rollo* et *Cruikshans*, l'analyse chimique de celui-ci devrait l'y faire rencontrer. *Home* cependant a saigné un sujet atteint de diabète sucré, et son sang n'avait aucune saveur. *Hugs*, Médecin de l'hôpital de Staffort, examina aussi le sang d'un diabétique, dont les urines étaient extrêmement sucrées; ce sang n'offrit rien d'extraordinaire, si ce n'est que le sérum ressemblait à du petit lait. Deux personnes goûtèrent de ce liquide sans savoir ce que c'était, et le trouvèrent salé. *Wollastan*, dans une lettre adressée au Docteur *Marcet*, rapporte une suite d'expériences qui prouvent qu'il a fait vainement tous ses efforts pour découvrir du sucre dans le sang des phthisuriques. Au premier coup d'œil, cette théorie paraît en effet très-ingénieuse, aussi nous y sommes-nous arrêtés long-tems.

Pour nous, néanmoins, nous ne la considérerons que comme un travail d'esprit, et nous la mettrons, pour son utilité, au rang de toutes les autres.

Pronostic.

XXXVII. Cette maladie, chez les anciens, était toujours regardée comme très-dangereuse, et le plus souvent comme mortelle. Une connaissance plus approfondie de cette affection, ayant guidé avec plus de certitude les Médecins modernes dans le choix des moyens thérapeutiques à lui opposer, le pronostic en est devenu beaucoup moins fâcheux.

Il varie d'après le tems depuis lequel dure le diabète, l'âge, le tempérament, la constitution de l'individu qui en est atteint ; enfin d'après son état de simplicité ou celui de complication avec plusieurs autres affections.

XXXVIII. Les anciens qui, comme nous l'avons déjà dit, avaient très-peu d'espoir pour l'issue heureuse de cette maladie, même commençante, la regardaient comme mortelle dès que la fièvre se déclarait (1) ; elle est sans doute d'autant plus grave, qu'elle est plus ancienne. Mais si de nombreuses observations, prises dans *Rollo*, *Lafont-Gouzi*, *Nicolas*, *Gueudeville*, etc., prouvent que le diabète a guéri, lors même qu'il était très-avancé, et que la fievre hectique s'était déjà déclarée, n'est-il pas raisonnable de réformer le pronostic desespérant qu'on avait porté sur cette affection des voies urinaires? Aussi, à quelque degré qu'elle soit parvenue, on doit entreprendre la cure. Que de malades n'a-t-on pas vus, dont le salut

---

(1) *In ardente febre diabetes incurabilis, in aliis curare potest.* (Holler.)

paraissait désespéré, revenir à la santé d'une manière même assez rapide, par l'effet d'un traitement méthodique et régulier ?

XXXIX. L'effet principal de cette affection, à cause des flux excessifs de l'urine, est de détruire rapidement de grandes masses de forces. Les sujets qui sont les plus jeunes, jouissant d'ailleurs d'une bonne et robuste constitution, doivent y mieux résister et guérir plus souvent que ceux qui sont dans le cas contraire. Aussi les auteurs s'accordent-ils à répéter que chez les jeunes gens d'un tempérament sanguin, d'une belle et forte constitution, le diabète est beaucoup moins fâcheux que chez les vieillards ou les jeunes gens faibles ou cacochymes, etc.

XL. Si le diabète est par lui-même une maladie fâcheuse, que ne sera-t-il pas s'il se complique d'une autre affection, le plus souvent chronique, telles que la phthisie, le cancer, ou toute autre altération organique de quelqu'autre partie, très-souvent mortelles par elles-mêmes ? Il est alors presque impossible d'en espérer une issue heureuse, cependant même encore on a eu des exemples de guérison.

On doit voir par là, si l'on veut établir un pronostic juste, combien il importe de remonter à la source du mal, d'interroger soigneusement tous les organes, et de s'assurer si la lésion des reins existe seule, ou si elle est accompagnée de quelque affection grave, chronique, dangereuse, incurable ou déjà mortelle par elle-même.

Traitement.

XLI. Malgré la diversité et la vicissitude des opi-

nions Médicales, malgré les nombreuses théories faites sur la nature du diabète, théories qui se sont remplacées mutuellement, les bases du traitement de cette affection, depuis *Celse* et *Arétée*, n'ont presque point changé. Le premier, en effet, conseille le vin, la chaleur, les bains chauds, les frictions sèches; le second joint à ces moyens la nourriture animale.

Méad, *Morton*, *Willis*, *Rollo* et plusieurs autres anglais, toujours vantant la nourriture animale, le quinquina, l'eau chalibée, etc., y ont ajouté plusieurs médicamens : les uns, l'eau de Bristol ; les autres, l'eau de chaux, etc.

Sydenham préconise les excitans mêlés avec l'opium; *Tissot*, les fortifians internes joints aux frictions huileuses; *Darwin*, l'opium pris à hautes doses ; *Pierre* et *Joseph Frank*, la poudre de dower, le quinquina, les spiritueux, etc.; ces deux derniers rejettent l'emploi de la teinture de cantharides à l'intérieur, moyen dont plusieurs autres auteurs ont eu à se louer; quelques-uns ont vanté les bains, les autres les saignées ; enfin, nous n'en finirions pas, s'il nous fallait énumérer les uns après les autres, tous les médicamens qui ont été mis en usage. Mais tout ce luxe ne prouverait-il pas la pauvreté de notre art ?

XLII. En lisant le nombre assez considérable d'observations de diabète que nous ont laissées les auteurs tant anciens que modernes, on est étonné de voir cette affection céder à des médicamens complètement opposés par leurs propriétés, tels que les astringens et les saignées. Si, au lieu de vouloir remonter à une cause évidente, on se fut contenté de ramasser tous les faits

qu'on nous a laissés, de les considérer dans leur ensemble, d'en tirer des conclusions simples, et de ne voir que des faits généraux auxquels se rattachent tous les autres; si enfin se servant de cet instrument qui à eu les plus heureuses suites entre les mains des *Dumas*, des *Barthès*, etc., je veux parler de l'analyse, on eut cherché à voir si on ne pouvait pas trouver dans cette maladie des états primitifs simples, des élémens, on eût rendu alors plus rationnel le traitement qui est toujours empyrique, et l'on eut prouvé que des substances diamètralement opposées peuvent convenir dans le diabète, selon que tel ou tel autre élément prédomine: c'est ce que nous allons tâcher de faire.

XLIII. En examinant attentivement tous les phénomènes que présente le diabète, nous croyons qu'ils peuvent se rapporter à quatre chefs principaux:

1.° Perte considérable de l'organisme, produite par la grande quantité des urines évacuées, caractérisée par la maigreur dans laquelle tombe rapidement le diabétique, et le besoin qu'il a sans cesse, au commencement de la maladie, de réparer ces pertes par la digestion des matières animales;

2.° Chute des forces, qui s'annonce par la faiblesse du malade, et qui, se communiquant à tous les organes du corps, à l'estomac surtout, le rend bientôt incapable de digérer la quantité d'alimens qu'il lui faudrait pour réparer les pertes de chaque jour.

3.° Défaut d'action dans le système cutané qui ne remplit bientôt plus ses fonctions;

4.° Fluxion tantôt très-active, tantôt passive, qui amène sur les reins cette abondance énorme de fluides.

XLIV. Il nous semble qu'en considérant ainsi le diabète, les indications curatives se présentent d'une manière plus facile, et on n'a aucune peine à admettre de certaines méthodes de traitemens, de certains médicamens même, dont l'emploi paraîtrait autrement dirigé d'une manière peu réfléchie. Ces indications consistent donc,

1.° A prévenir l'épuisement et à réparer les pertes du corps par une bonne nourriture;

2.° A obvier à la chute des forces et à les relever par l'emploi de certains médicamens;

3.° A rétablir les fonctions de la peau et à favoriser la transpiration cutanée;

4.° A détruire la fluxion qui s'est faite sur les reins.

XLV. Les moyens que la thérapeutique nous présente pour remplir la première indication, sont tous tirés de la diététique : c'est une nourriture animale, plus analeptique que possible. Ce régime se composera de soupe grasse, du pain, du lard, des boudins de sang et de graisse, des viandes faisandées et rances. On préférera la partie musculeuse du bœuf et du mouton à celle du veau et du poulet. Il faut en général choisir parmi les substances qui abondent en sucs nutritifs, sans les céder cependant aux premiers efforts de la digestion. Cette fonction s'exécutant très-facilement chez la plupart des malades, lorsque les alimens sont légers et faciles à digérer, la faim et les ardeurs d'estomac ne tardent pas à se renouveller.

Le bon vin vieux, l'eau vineuse ou alcoholisée, tout en fortifiant le corps, diminuent mieux la soif que toute autre boisson. Le lait peut être également conseillé dans

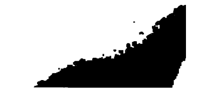
certains cas, et comme aliment et comme boisson, lorsque surtout le malade ne peut pas boire du vin. (*Morton*) (1).

Les fruits, les acides, les légumes, toutes espèces d'herbages doivent, autant que possible, être interdits au malade. *Rollo* proscrit même l'usage du pain, excepté, dit-il, lorsque le malade est menacé de scorbut. Cet auteur s'est livré à une trop forte exagération ; car si quelques malades, en Angleterre et en Allemagne, où l'on ne mange ordinairement que très-peu de pain, pouvaient se faire à cette privation, nous croyons qu'en France, ce serait le plus souvent impossible. Enfin les meilleures preuves à donner contre le précepte exagéré de *Rollo*, sont les cures nombreuses obtenues par *Nicolas* et *Gueudeville*, *Dupuytren* et *Thénard*, *Lafont-Gouzi*, etc., qui ont fait usage de la nourriture animale, et qui certes n'ont jamais interdit l'usage du pain à leurs malades; mais nous croyons que si on peut le permettre, il faut que le diabétique en mange le moins possible, et que surtout il soit de bonne qualité et bien cuit.

La nourriture animale n'est pas d'une telle nécessité pour le traitement du diabète, que sans elle on n'en puisse obtenir la guérison. *Lafont-Gouzi* a vu un malade qui, pendant un mois et demi, ne mangea que du pain, des raisins et trois tasses de bouillon par jour ; il avait une aversion insurmontable pour tous les autres alimens, et ce régime, joint à l'usage de la teinture de canelle et à celui de l'opium, rétablit assez bien ses forces et améliora beaucoup son état.

---

(1) Trnka, *Pars prima*, *cap.* 8, *page* 144.



Wolf (1) ne put employer, chez un diabétique, la méthode de *Rollo*, à cause de sa répugnance invincible pour toute nourriture animale ; néanmoins le malade fut parfaitement guéri par l'usage interne des pilules d'assa fœtida, de camphre, de castoréum, de sel de corne de cerf (2), auxquels on fit succéder plus tard l'emploi du kk. et les frictions sur la région des reins et des lombes, avec l'ammoniaque caustique et la teinture de cantharides.

Lorsque les malades sont dans un état avancé du diabète, il est rare qu'ils puissent vivre d'une nourriture animale ; le plus grand nombre, en effet, prennent la viande en aversion. Alors il faut la remplacer par de bons consommés, les œufs à la coque, le poisson, le lait d'ânesse, celui de chèvre, de vache. *Lafont-Gouzi* a vu des malades se rétablir totalement par la soupe au lait, le lait et le bon vin pour boisson.

Un malade (3) âgé de 62 ans, présentant tous les symptômes du diabète sucré, fut soumis à l'usage des bouillons de viande, mais légers, des œufs à la coque et du bon vin vieux pour boisson. Ce régime aidé de quelques médicamens, fut suivi des plus heureux succès. Le malade guérit rapidement.

Dans ce cas il peut arriver que l'estomac des malades ne puisse, par une idiosyncrasie particulière, digérer facilement le lait ; il faudrait alors le couper avec l'eau

---

(1) Biblioth Médic., tome 33, page 115.

(2) C'est le carbonate d'ammoniaque brut, c'est-à-dire imprégné d'huile empyreumatique, et tel qu'il sort de la distillation des substances animales.

(3) Wolf, *loc. cit.*

seconde de chaux, avec quelques grains de magnésie, enfin de le rendre chalybé en y faisant éteindre un clou rougi au feu. *Ettmüller* (1) recommande tellement l'usage du lait chalybé, qu'il conseille de le faire prendre comme unique boisson. *Zacutus* (2) raconte que sur cinq diabétiques, il en guérit parfaitement deux par ce moyen ; l'un était adonné au vin, l'autre se trouvait au printems de sa vie.

M. le Profeseur *Baumes*, parmi un grand nombre de diabétiques qu'il a traités, n'en a perdu qu'un seul, à ce qu'il nous a dit, chez lequel il avait mis en usage la diète lactée.

Si enfin la faiblesse était à son comble, ou que le malade ne pût rien prendre, il faudrait lui donner en lavemens des petites quantités de bouillons très-concentrés, on pourrait même se servir de ce moyen dans le cas d'un grand dégoût pour les substances animales.

XLVI. Les pertes qu'éprouve chaque jour le corps des diabétiques influent beaucoup, avons-nous dit, sur le bon état de leurs organes, surtout sur ceux de la digestion ; c'est pour maintenir la régularité des fonctions, qu'à la nourriture animale on joint l'emploi de cette foule de toniques et d'astringens, dont l'heureuse action a été constatée par l'expérience. C'est ainsi que les martiaux ont été vantés, de même que les eaux ferrugineuses, etc.

L'ipécacuanha pris à petites doses et souvent répété, a été donné avec beaucoup de succès par *Rollo*. On

---

(1) *[illegible] . motr. lib. 1, cap. 12, §. 4.*

(2) *Prax. Med. admir. lib. 2, Obs. LXXI.* (Trnka, *pars secunda, cap. 4, pag. 126.*)

connaît son action tonique sur les organes digestifs. La rhubarbe également a été regardée comme très-avantageuse par *Morton*(1). Ces deux médicamens peuvent agir et comme excitans de l'estomac et comme révulsifs. C'est encore comme toniques que l'on peut employer les subsances calcair.s et alcalines : l'eau de chaux, le phosphate de soude donné par *Nicolas* et *Gueudeville*, à la dose d'un gros, dissous dans une pinte de lait ; cette dose peut être portée jusqu'à trois gros.

Le kk., l'eau de cannelle, l'opium remplissent les mêmes indications. *Nicolas* et *Gueudeville* ordonnent six grains d'extraits aqueux d'opium, mêlés avec le kk. rouge, unis avec le jaune d'œuf, divisés en trois bols à prendre un le matin, un autre à midi, le troisième le soir ; mais ce n'est qu'à une certaine condition que l'opium peut être utile dans ce cas. Bientôt nous parlerons de nouveau de cette substance.

A l'emploi de ces toniques, on associe avec avantage celui des astringens qui, en rehaussant le ton des organes, fortifient tout le système. Au nombre de ces substances, se trouvent l'alun, la racine de bistorte, de tormentille, l'écorce de chêne, l'acide sulfurique, l'eau de ch ux (2); ces médicamens ne peuvent guère être employes, avec espoir de succès, qu'au commencement du diabète. Il faudrait en cesser l'usage, si la maladie était avancée et que la fièvre se déclarât.

XLVII. Quant à l'état particulier de la peau que l'on remarque ordinairement dans le diabète, il paraît que les bains tièdes ordonnés par certains auteurs, les

---

(1) *Lib.* 1, *cap.* 2, *Histor.* 3, *pag.* 18.
(2) *Méad.* (Trnka, *cap.* 4, *pag.* 130.)

frictions sèches ; aromatiques, l'opium lui-même (1), ainsi que l'ammoniaque (2) donnée à la dose de 5 à 6 gouttes dans un verre d'eau, agissant comme sudorifiques plus ou moins puissans, ont pour but de modifier, de rétablir la transpiration et de remettre par conséquent la peau dans son état naturel. Tous ces moyens, par leur propriété sudorifique, agissent aussi comme révulsifs, en portant vers la peau une partie des mouvemens concentrés vers les reins.

Pour nous, nous regardons, avec M. *Baumes*, le régime animal et les ammoniacaux comme les meilleurs moyens à employer contre le diabète ; nous ne craindrons pas même de dire que presque dans tous les cas c'est le seul traitement qui fera triompher le Médecin de cette maladie. Cet illustre Professeur a guéri, par la nourriture animale et par l'usage de dix gouttes d'ammoniaque liquide dans un verre d'eau pris tous les matins, pendant six semaines, un individu atteint depuis dix mois de cette affection, et qu'avait traité infructueusement un des meilleurs Praticiens de Paris.

Quoique nous ayons avancé que l'absorption augmentée du système cutané n'était pas la cause efficiente du diabète, nous n'avons pas voulu nier que celle-ci ne fût augmentée dans cette affection. C'est contre cet état

(1) Nous observerons que cette substance, employée à doses assez élevées, produit à la fin une inappétence qui devient inquiétante pour le malade, et augmente la constipation. Cette dernière affection oblige à faire usage des lavemens du mercure doux, de l'aloës, enfin des pilules laxatives d'*Anderson*.

Lafont-Gouzi croit que l'eau de Rabel, l'elixir de Mynsicht empêchent l'opium de resserrer le ventre.

(2) *Nicolas* et *Gueudeville*, loc. cit., obs. 3.



morbifique de la peau que *Rollo* et d'autres Praticiens ont employé avec succès les embrocations avec les corps gras et les huileux ; on met très-souvent en usage sur le même individu, et les frictions sèches et les bains tièdes; enfin tous les moyens propres à amener les mouvemens vers la périphérie, et il faut convenir que c'est une combinaison assez heureuse que celle des excitans du système cutané et des moyens propres à interrompre d'une manière pour ainsi dire physique, l'absorption que ce système exerce.

Nous pouvons ranger dans la même classe, à ce que nous croyons, les bains froids, que des auteurs (1) ont mis en usage avec certains succès, dus sans doute à la réaction qu'ils produisent.

XLVIII. L'utilité bien reconnue de certains moyens curatifs propres à opérer une révulsion, les cas où l'on a vu le diabète alterner avec une diarrhée, sont autant de motifs qui forcent à admettre qu'il y a fluxion vers les organes sécrétoires de l'urine. Les moyens thérapeutiques employés comme anti-fluxionnaires dans cette intention, sont infiniment nombreux. On peut les distinguer en externes et internes. Les premiers, sont les embrocations avec le simple oxicrat, les émolliens, les anti-spasmodiques, tels que la thériaque dans laquelle on incorpore le camphre, le musc, les fomentations et les embrocations huileuses, les frictions avec l'ammoniaque caustique, la teinture de cantharides, l'application même d'un emplâtre vésicatoire.

Les seconds, sont les sudorifiques, les purgatifs plus

(1) *Prax. hist. lib.* 8, *cap.* 17. (Zacutus.) Trnka, p. 142.

ou moins violens, la magnésie (1), la rhubarbe (2); les sels neutres, l'aloës, etc.

Parmi tous ces moyens, tant externes qu'internes, on voit qu'il y en a de plus actifs les uns que les autres; aussi leur emploi doit-il être modifié par les divers tems de la maladie, l'âge, la constitution du sujet, etc. Ainsi, dans le principe, tandis que la fluxion est active, les applications émollientes anti-spasmodiques etc.; les légers purgatifs, tels que la magnésie, les sels neutres, etc., conviennent.

Il est utile de remarquer que, dans les premiers tems du diabète, il y a un état spasmodique et une irritation générale de tout le systeme, qui précède quelquefois ou accompagne le plus souvent cette affection. C'est dans ces circonstances qu'on s'est bien trouvé des boissons tempérantes, mucilagineuses, du lait, de légères saignées qui, en même-tems qu'elles sont antispasmodiques, agissent aussi comme révulsives. Enfin les préparations que nous avons dit être employées très-souvent comme sudorifiques, sont singulièrement vantées comme anti-spasmodiques. Si la maladie est plus avancée, les révulsifs doivent être plus actifs. On mettra alors en usage les applications de feuilles de plantain, d'oseille, d'huile de myrthe, de romarin, etc.; parmi les purgatifs, l'aloës, la rhubarbe, etc Enfin la maladie est-elle ancienne? le malade se trouve-t-il dans un état de faiblesse

(1) Le Docteur *Trotter* a guéri par la magnésie pure, deux diabétiques. (Biblioth. Méd., tome 62, page 406.)

(2) Morton, *Phthisiol.*, *lib.* 1, *cap.* 2, *hist.* 3. *Buchwald* a eu à se féliciter de l'emploi de la rhubarbe sur trois diabétiques. (*Apud* Haller, *disp. ad morb. hist. et cur. facient. tom.* 7, *p.* 2, §. 2 *et sqq.*)



Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant le Printems de 1825.

De grandes inégalités dans la température, quelquefois une chaleur vive que terminait un violent orage, avec éclat de la foudre et de l'eau par torrent ; d'autres fois une température si basse, qu'il semblait faire beaucoup plus froid que certains jours du dernier Hiver ; des matinées et des soirées plus que fraîches, des nuits très-froides et quelques gelées blanches pendant la floraison des arbres, dont les apparences étaient très-belles et qui ne donneront pas de fruits ; voilà comment s'est passé le dernier Printems, sous l'influence alternative des vents de N. O., de S., de S. O. et de N. Mais les foins sont excellens, et la vigne promet beaucoup.

Analyse des maladies régnantes.

La rougeole, la scarlatine, *la petite vérole*, les angines, le croup, les névralgies, les fièvres intermittentes, les affections de poitrine et les apoplexies ont sévi pendant le cours de cette saison, qui a vu succomber un certain nombre de victimes.

Evreux, le 30 Juin 1825.

Pour les Membres du Comité central,

POTEY, *Président* ; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, de la Société, etc. — 1825.

encore on doit le continuer pendant quelque tems après la guérison, et ne reprendre que peu à peu l'usage des végétaux. Le malade suivra pendant long-tems un régime substantiel : il doit user d'une bonne nourriture, de vin vieux, quelquefois d'un peu d'eau-de-vie, lorsque surtout il y était habitué. On doit faire attention à ses vêtemens et à sa chaussure, afin de le garantir du froid et de l'humidité. Toutes ces précautions sont aussi nécessaires pour guérir cette maladie, qu'indispensables pour prévenir les récidives auxquelles se trouvent très-sujets les diabétiques. Si la maladie est plus avancée, par conséquent plus grave, la cure est hérissée de difficultés. Il ne reste très-souvent, quelque tems après avoir commencé le traitement, qu'un ou deux symptômes qui persistent plus ou moins. Tantôt c'est la peau qui n'offre pas cette moiteur douce qui est l'effet et la marque de l'exercice régulier de ses fonctions ; tantôt c'est la soif qui continue, ou les urines ne sont pas colorées et n'exhalent pas leur odeur propre, etc. ; tous les autres symptômes ont disparu ; l'embonpoint est revenu ; la tristesse et l'inquiétude sont moins profondes ; le malade se croit guéri, quelquefois on le croit soi-même. Tout à coup et à la moindre cause, tous les symptômes reprennent leur même intensité, et le plus souvent, après plusieurs de ces rechutes, le malade meurt épuisé.

L. Lorsque la maladie est désespérée, on est quelquefois réduit à faire la Médecine purement symptomatique. Alors on se borne à soutenir les forces du malade et à lui donner des alimens très-nourrissans, tels que les gelées de viande, certains analeptiques, les cordiaux, les astringens, etc., etc.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant le Printems de 1825.

De grandes inégalités dans la température, quelquefois une chaleur vive que terminait un violent orage, avec éclat de la foudre et de l'eau par torrent ; d'autres fois une température si basse, qu'il semblait faire beaucoup plus froid que certains jours du dernier Hiver; des matinées et des soirées plus que fraîches, des nuits très-froides et quelques gelées blanches pendant la floraison des arbres, dont les apparences étaient très-belles et qui ne donneront pas de fruits ; voilà comment s'est passé le dernier Printems, sous l'influence alternative des vents de N. O., de S., de S. O. et de N. Mais les foins sont excellens, et la vigne promet beaucoup.

Analyse des maladies régnantes.

La rougeole, la scarlatine, *la petite vérole*, les angines, le croup, les névralgies, les fièvres intermittentes, les affections de poitrine et les apoplexies ont sévi pendant le cours de cette saison, qui a vu succomber un certain nombre de victimes.

Evreux, le 30 Juin 1825.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président* ; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, de la Société, etc. — 1825.

JOURNAL
D'AGRICULTURE, DE MEDECINE
ET
DES SCIENCES ACCESSOIRES.

N.° VIII. — Octobre 1825.

Inauguration du Buste du Roi.

Le Vendredi 22 Juillet 1825, à 7 heures du soir, les Membres de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et les Membres de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, s'étant réunis en séance publique, à Evreux, dans la Bibliothèque de la ville, en présence de MM. les Membres du Conseil général et d'un concours nombreux d'Ecclésiastiques, de Magistrats, de Fonctionnaires civils et militaires, d'hommes distingués par leur rang et par leur instruction, et de l'élite des Dames de la ville, Monsieur le Vicomte *Raymond Delaitre*, Maître des Requêtes, Préfet du Département de l'Eure, Officier de la Légion d'honneur Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi, a pris place au Bureau avec M. *De la Pasture*, Président du Conseil général, et après avoir déclaré la séance ouverte, a prononcé le Discours suivant :

AVIS.

Dictionnaire des Sciences Médicales, 60 volumes,

Journal général de Médecine.

Annuaire de la Société de Médecine de l'Eure, plusieurs ouvrages modernes.

S'adresser à M. *Lecomte*, Greffier du Tribunal ci au Greffe, depuis dix heures jusqu'à quatre, t les jours.

» reuse mémoire, où le premier de sa race, le Prince » chéri dont il retrace l'image, nous apparut après un » long exil, sous les traits de cette ineffable bonté, » devenue plus touchante encore par ses malheurs; » dont les nobles et modestes paroles ne promettaient » qu'un Français de plus, et qui venait calmer nos » dissentions, fermer l'abîme de nos maux et nous » rendre tous les trésors de la paix, tous les bienfaits » de la légitimité ; digne précurseur de son auguste » frère, qui, juge impartial et éclairé des tems et des » hommes, a fondé les sages et paternelles institu- » tions dont se compose aujourd'hui notre ordre poli- » tique ; dont le règne a fait renaître la paix, la » tranquillité, la douce et salutaire influence des lettres » et qui sera l'objet éternel de notre reconnaissance et » de nos regrets.

» Rien ne pouvait mieux les adoucir, ces regrets, » que le digne successeur que la Providence lui ré- » servait ! Marchant sur ses traces. CHARLES X, » surnommé à juste titre le BIEN-AIMÉ, a-t-il cessé, » depuis son avénement au Trône, de prodiguer aux » Sciences et aux Arts les plus nobles encouragemens? » La distribution de ses faveurs est-elle réglée sur » d'autres titres que ceux des vertus et des talens? » N'a-t-il pas accompli religieusement les vœux de » son prédécesseur, en faisant disparaître les der- » nières plaies de la révolution, et en jurant devant » Dieu, au moment où l'huile sainte coulait sur son » front, de conserver le dépôt des libertés publiques, » qui sont la plus puissante garantie de la loyauté de

« Messieurs,

» Les Nations fondent essentiellement leur prospé-
» rité sur le développement des Sciences et des Arts.
» Aussi leur reconnaissance a toujours été sans bornes
» pour les Souverains qui ont su les encourager par
» leurs travaux, les protéger par leur munificence. Si
» l'admiration que produit la victoire a fait élever au
» Monarque conquérant, des monumens fastueux, les
» Princes qui, moins avides de renommée ont mis leur
» gloire à assurer le repos et le bonheur des peuples,
» en ont obtenu de non moins durables et de plus
» flatteurs dans la mémoire de leurs sujets.

» Un Bourbon ouvrit le premier, en France, les
» sources du génie et mérita le nom de Pere des
» Lettres. D'utiles travaux, des efforts soutenus pré-
» parèrent ensuite ce siècle à jamais mémorable, où la
» France parvint au plus haut degré dans tous les genres
» d'illustration ; et, depuis cette époque, notre belle
» Patrie rappela tous les tems brillans de la Grèce et de
» l'Italie, est devenue le centre des Beaux-Arts. Si un
» grand desastre politique et social les a forcés de
» chercher momentanément un asile chez les nations
» voisines, la restauration les a bientot ramenés sur cette
» terre chérie, à la voix du Sage Monarque envoyé par
» la Providence pour fermer nos plaies et rétablir la
» Monarchie. Nous pouvons espérer qu'ils ne la quit-
» teront plus, du moins aussi long tems qu'un fils
» d'Henri IV commandera aux destinées de ce
» Royaume.

» J'en atteste, Messieurs, ce buste vénéré, qui
» rappèlera sans cesse à votre souvenir ce jour d'heu-

» reuse mémoire, où le premier de sa race, le Prince
» chéri dont il retrace l'image, nous apparut après un
» long exil, sous les traits de cette ineffable bonté,
» devenue plus touchante encore par ses malheurs;
» dont les nobles et modestes paroles ne promettaient
» qu'un Français de plus, et qui venait calmer nos
» dissentions, fermer l'abîme de nos maux et nous
» rendre tous les trésors de la paix, tous les bienfaits
» de la légitimité; digne précurseur de son auguste
» frère, qui, juge impartial et éclairé des tems et des
» hommes, a fondé les sages et paternelles institu-
» tions dont se compose aujourd'hui notre ordre poli-
» tique; dont le règne a fait renaître la paix, la
» tranquillité, la douce et salutaire influence des lettres
» et qui sera l'objet éternel de notre reconnaissance et
» de nos regrets.

» Rien ne pouvait mieux les adoucir, ces regrets,
» que le digne successeur que la Providence lui ré-
» servait! Marchant sur ses traces, CHARLES X,
» surnommé à juste titre le BIEN-AIMÉ, a-t-il cessé,
» depuis son avènement au Trône, de prodiguer aux
» Sciences et aux Arts les plus nobles encouragemens?
» La distribution de ses faveurs est-elle réglée sur
» d'autres titres que ceux des vertus et des talens?
» N'a-t-il pas accompli religieusement les vœux de
» son prédécesseur, en faisant disparaître les der-
» nières plaies de la révolution, et en jurant devant
» Dieu, au moment où l'huile sainte coulait sur son
» front, de conserver le dépôt des libertés publiques,
» qui sont la plus puissante garantie de la loyauté de

» ses intentions, de l'équité de son règne et du bon-
» heur de ses sujets?

» Je ne me suis point proposé, Messieurs, de re-
» tracer devant vous tous les droits que s'est acquis à
» notre amour et à notre admiration le noble et gé-
» néreux Prince dont vous inaugurez aujourd'hui
» l'image. Cette tâche serait au-dessus de mes forces.
» Que dirai-je d'ailleurs qui ne soit bien plus élo-
» quemment écrit dans vos cœurs? Parlerai-je de sa
» constance à supporter la mauvaise fortune, de la
» généreuse magnanimité avec laquelle il sut éteindre
» dans son sein les plus justes ressentimens; de sa
» douce et tolérante piété, de son inépuisable bien-
» faisance, de sa loyauté chevaleresque. . . . . .

» Cependant, Messieurs, si les bornes que je me
» suis imposé, me défendent de m'abandonner à l'effu-
» sion de mes sentimens, qu'il me soit permis du
» moins de rappeler à votre souvenir ces traits si
» multipliés d'une adorable bonté; ces manières pleines
» de grâce, de noblesse et d'affabilité, et ces mots
» enchanteurs; ces réponses si justes, si touchantes
» et si françaises qui semblent s'échapper de son cœur
» comme l'eau jaillit d'une source naturelle. C'est là,
» Messieurs, la véritable éloquence, celle qui nous
» rappelle le bon Henri, et qui ne peut être imitée
» que par une âme pure et une conscience irrépro-
» chable.

» Ajouter au bonheur de vos concitoyens, par la
» continuation de vos utiles travaux; mériter l'ap-
» probation du Prince dont cette image vous rappèlera
» sans cesse les intentions vertueuses, voilà sans doute

» les motifs les plus propres à exciter votre zèle et » votre émulation. Déjà vous avez obtenu les suffrages » des premiers Magistrats de ce Departement, appelés » dans cette ville par leurs hautes fonctions et pré- » sens à cette solennité; ils applaudissent aux efforts » que vous faites pour arracher la terre à un repos » inutile, pour aggrandir et multiplier les sources de » sa fécondité; ils apprécient vos savantes observa- » tions sur l'art de soulager l'humanité souffrante, et » ils se délassent de leurs travaux par la lecture des » productions agréables, parsemées dans vos Recueils » et qui se distinguent à la fois par la saine morale et » le bon goût.

» Continuez donc, Messieurs, à entretenir le foyer » des connaissances utiles dont vous êtes les déposi- » taires dans ce Département; combattez sans cesse » dans vos écrits les erreurs dangereuses, les fausses » doctrines dont on cherche à empoisonner l'âme d'une » jeunesse inexpérimentée. Que l'Agriculture, le Com- » merce et l'Industrie vous doivent encore de nouveaux » développemens, et comptez sur la reconnaissance de » vos concitoyens et sur la protection d'un Monarque » qui sait aussi bien ce qu'il doit à Dieu et à sa nais- » sance, que ce qu'il doit aux vœux et à l'amour des » Français ».

A la suite de ce Discours et après l'inauguration du Buste de S. M. CHARLES X, que M. le Préfet avait faite au milieu des applaudissemens unanimes de l'assemblée, M. l'Abbé *Painchon*, a fait un Rapport sur les Travaux de la Section d'Agriculture; M. *L. H. Delarue*, en a fait un sur les Travaux de la Section

des Sciences et de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie ; et M. *Dulong* en a fait un sur les Travaux de la Section de Littérature.

M. *Delhomme* a lu une Cantate de la composition de M. le Vicomte Ernest *De Blosseville*, et la séance a été terminée par la lecture que M. *De Richemont* a faite des vers qu'il avait composés pour être mis au bas du Buste du Roi.

La séance a été levée au milieu des applaudissemens; mais avant de quitter la salle, MM. les Membres du Conseil général et les assistans ont examiné avec attention, parmi les objets que l'on avait exposés, les produits de la broie mécanique de M. *Laforêt ;* les fils fabriqués à la mécanique de M. *De Maupou*, et plusieurs échantillons des produits de l'industrie des sauvages des îles de l'Amitié, donnés à l'Etablissement par M. Jules *De Blosseville*, officier de la marine royale, nouvellement de retour d'un voyage autour du Monde.

MM. les amateurs, composant le corps de Musique de la Garde Nationale de la ville, avaient préludé à cette séance solennelle, en exécutant dans le Jardin des airs analogues à la cérémonie qui en était le principal objet.

AGRICULTURE.

M. *Lefebure*, cultivateur et maître de poste à Gaillon, a été nommé Membre Correspondant.

Rapport fait en séance publique des Sociétés savantes du Département de l'Eure, le 22 Juillet 1825, sur les Travaux de la Section d'Agriculture; par M. l'Abbé Painchon.

Monsieur le Président et Messieurs,

Tout semble annoncer que le problème de la vraie culture en France sera bientot complètement résolu; les méthodes routinieres disparaissent peu à peu; une noble émulation s'est simultanément répandue dans toute la classe des propriétaires cultivateurs; les habitans des campagnes, qui, jusqu'ici tenaient opiniâtrement à une foule de prejugés héréditaires, suivent aujourd'hui le flambeau de l'instruction, avouée et sanctionnée par une sage expérience.

Il était tems qu'on rendit à la charrue les honneurs qui lui sont dûs et qu'on lui avait ravis; être attaché à la glèbe était encore, il y a quelques années, presque un état avilissant; le docte Théoricien se tenait à une grande distance du simple cultivateur; aujourd'hui les sciences ont tendu les mains à l'agriculture, la chimie, la physiologie végétale, la physique sont

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant le Printems de 1825.

De grandes inégalités dans la température, quelquefois une chaleur vive que terminait un violent orage, avec éclat de la foudre et de l'eau par torrent; d'autres fois une température si basse, qu'il semblait faire beaucoup plus froid que certains jours du dernier Hiver; des matinées et des soirées plus que fraîches, des nuits très-froides et quelques gelées blanches pendant la floraison des arbres, dont les apparences étaient très-belles et qui ne donneront pas de fruits; voilà comment s'est passé le dernier Printems, sous l'influence alternative des vents de N. O., de S., de S. O. et de N. Mais les foins sont excellens, et la vigne promet beaucoup.

Analyse des maladies régnantes.

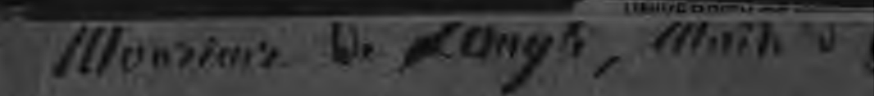
La rougeole, la scarlatine, *la petite vérole*, les angines, le croup, les névralgies, les fièvres intermittentes, les affections de poitrine et les apoplexies ont sévi pendant le cours de cette saison, qui a vu succomber un certain nombre de victimes.

Evreux, le 30 Juin 1825.

Pour les Membres du Comité central,

Potet, *Président*; L.-H. Delarue, *Secrét.*

Evreux, de l'Imprimerie d'Ancelle fils, Imprimeur de la Préfecture, de la Société, etc. — 1825.



JOURNAL

d'Agriculture, de Médecine et des Sciences accessoires;

[illegible]

Faisant suite aux Bulletins publiés jusqu'à la fin de 1823 par ces deux Sociétés.

N.° VIII. — Octobre 1825.

Ce Journal, dont quatre cahiers au moins forment un volume, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Le prix de la souscription est de *six francs* par an; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Évreux, au Secrétariat de la Préfecture; et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-Préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Journal, ainsi que la Correspondance avec les Sociétés qui le publient, doit être adressé, *franc de port*, à *M. L. H. Delarue*, Pharmacien à Évreux.

Les Auteurs et les Libraires qui veulent faire annoncer des Ouvrages, lui en transmettent un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

faire des échanges avantageux ; mais n'est-il pas à craindre que la branche manufacturière n'enlève trop de bras à l'Agriculture ? Le fabricant trouve aujourd'hui dans nos hameaux dix ouvriers pour chasser l'humble navète, et le cultivateur ne trouve que difficilement une main vigoureuse pour labourer son champ. Le pénible travail de la grange est encore moins en honneur ; ce n'est qu'avec peine et à prix d'argent qu'on peut se procurer un bras nerveux pour manier le fleau : afin de suppléer à cette disette de bras, invoquons encore le secours de la Science ; qu'elle vienne perfectionner et par là même accréditer les nouvelles machines à battre le blé ; jusqu'ici elles ont pu paraître inutiles, nuisibles même, en condamnant les bras à l'oisiveté ; mais aujourd'hui on commence à en sentir fortement la nécessité.

J'ai tort de faire naître des inquiétudes. Sous notre bien aimé Roi, CHARLES X, espérons tout et ne craignons rien ; sa main tout à la fois forte, sage et paternelle, saura tenir une juste balance entre les différentes branches nourricières de l'Etat.

De ces considérations générales, descendons aux modestes travaux de votre Section d'Agriculture.

Apres avoir enseigné pendant vingt ans toutes les méthodes d'amélioration agricoles, nous avons pensé, vu la nécessité de varier nos cultures, qu'il serait utile d'aller faire des recherches dans les Départemens étrangers, afin d'enrichir le nôtre de ce que nous pourrions trouver de praticable et d'avantageux.

Un de nos Correspondans, M. *De la Garde*, notre compatriote, attaché au Ministère de l'intérieur comme

adjoint à l'Inspecteur géneral des Bergeries royales de France, nous en a fourni le moyen en nous envoyant tous les ouvrages sur l'Agriculture, qui sont sortis des différentes Sociétés Agricolès. Nous avons partagé le travail entre nous, et nous nous sommes mis en campagne comme des abeilles envoyées au gaignage; chacun a rapporté fidèlement à la communauté le miel qu'il avait recueilli. . . . .

Nos séances de chaque mois ont été nourries par quelque rapport sur un des ouvrages reçus. Beaucoup de lumières ont été recueillies; mais toutes ne sont pas encore propres à être répandues dans notre Département; nous nous bornerons à une courte analyse de ce qui nous a paru propre à vous être communiqué.

1.° Un agronome très-connu, M. *Yvart*, membre du Comité central d'Agriculture de France et de presque toutes les Sociétés agricoles de l'Europe, a réuni dans un cadre très-resserré toutes les méthodes d'amélioration en agriculture. Nous avons eu la satisfaction de voir que, quant à la forme et au fond, nous avions suivi la même marche, le même ordre et les mêmes procédés. Votre Société est donc sûre d'avoir marché dans la bonne voie.

2.° M. *Chaillou-des-Barres*, ancien Préfet, a remporté le prix proposé par la Société d'Agriculture de la Marne, sur une question qui a un rapport direct avec la législation et le commerce des grains. Cet ouvrage a été analysé et le rapport est imprimé en entier dans le cahier N.° VI, trimestre d'Avril de cette année. Nos abonnés pourront y voir que c'est à la rentrée de l'auguste famille des Bourbons en France,

que les véritables principes de la législation sur les grains ont été posés. Depuis la fondation de la Monarchie française, les intérêts du Gouvernement ainsi que ceux du Commerce, avaient été les seules bases, soit des Ordonnances royales, soit des Arrêts du Conseil d'Etat et des Cours souveraines ; mais sous Louis XVIII, les intérêts du cultivateur ont été pris en grande considération et mis dans une juste balance pour être pesés avec ceux du fisc et du commerce.

3.° Un ouvrage non moins intéressant nous a été envoyé : c'est un Rapport du savant M. *Bosc*, fait à la Société royale, sur l'usage du plâtre en agriculture. Soixante-quatre Membres Correspondans ont été consultés ; parmi ces Membres sont nos honorables collègues, MM. *De la Pasture* et *De Blangi*. Des questions avaient été proposées sur les effets que peut produire le plâtre, soit sur les prés artificiels et naturels, soit sur les céréales et plantes légumineuses. Le plâtre agit-il comme engrais ou comme stimulant ? N'est-il pas nuisible aux animaux qui se nourrissent de ces fourrages ? N'est-il pas, surtout, la cause de la maladie des chevaux, qu'on appèle pousse? Le plâtre, pour être employé avec avantage, doit-il être cru ou calciné ? Jusqu'ici votre Société n'avait osé donner aucuns conseils ; ses expériences n'avaient été ni assez répétées, ni assez étendues pour prendre un parti ; elle attendait en silence et avec respect la décision des meilleurs agronomes de France et des pays étrangers ; mais d'après le rapport de M. *Bosc*, toutes les questions sont résolues d'une manière si évidente, que nous nous sommes déterminés à communiquer aux culti-

vateurs du Département les lumières que nous avions tirées de l'ouvrage de ce savant agronome, M. *Bosc*. Notre Rapport a été imprimé dans le cahier n.° VII, trimestre de Juillet 1825.

4.° M. *Carville*, Médecin-vétérinaire de l'arrondissement d'Evreux, a fait un Mémoire sur la maladie qui a attaqué les chevaux au commencement du Pr ntems. Dans l'exercice de sa place il a vu beaucoup de chevaux malades ; quelques-uns, mais en très-petit nombre, étaient morts avant qu'il eut commencé ses traitemens ; il les a ouverts, et l'examen qu'il a fait de leurs viscères l'a beaucoup éclairé. Dans son Mémoire, il a indiqué la cause de la maladie et les moyens curatifs qu'il a employés avec succès. Ce Mémoire est imprimé dans le cahier du 2.e trimestre de cette année.

M. *Grard*, vient de faire paraître un ouvrage sur le même sujet ; M. *Carville* a eu la satisfaction de se trouver en tout parfaitement d'accord avec M. *Grard*.

5.° M. l'Abbé *Troussel*, notre collègue, a fait un Rapport sur une herse à dents de fer que M. *Lefebure* maître de poste à Gaillon, emploie avec grands succès, surtout lorsque les semailles des avoines ont été faites en tems humide. Il arrive souvent que la terre ayant été trop battue par les pluies, le grain ne peut lever; les dents de fer brisent la croûte qui s'était formée, et l'avoine pousse facilement.

La herse à dents de fer est connue et on l'emploie utilement ; mais jusqu'ici au moins on ne s'en était pas servi au moment de la germination des grains. Mais qu'opposer à des faits ? De nouvelles expériences seront

faites pour nous mettre à portée de prononcer plus sûrement. Le Mémoire et les Observations du Rapporteur seront imprimés incessamment.

6.° M. *Le Moyne*, notre collègue, a fait un Rapport sur une charrue dont le versoire differe en quelque chose de celui de nos charrues. Le Rapporteur approuve la forme du versoire; mais il ne trouve pas que les autres parties de cet instrument aratoire soient en juste proportion avec la partie prétendue améliorée; il a loué le zèle de l'inventeur, qui est le sieur *Chacou*, marechal à Muzy, et lui a donné quelques conseils.

Ces tentatives, Messieurs, prouvent que la classe ouvrière elle même est animée d'une noble émulation pour l'agriculture. Au reste, la charrue dont nous nous servons ne laisse guère à désirer pour la qualité de notre sol.

7.° Le Département de l'Eure a un établissement de chèvres-cachemires, et nous verrons croître et recueillir sous nos yeux ce précieux duvet; cet établissement appartient à M. *De la Garde*, notre collègue. En sa qualité d'adjoint à l'Inspecteur des Bergeries royales, il est allé à Marseille et à Toulon pour y recevoir les boucs et chèvres que le Gouvernement faisait venir du Thibet. Il a partagé avec M. l'Inspecteur général le soin de placer ces animaux à Perpignan et dans les environs. Nous sommes donc bien assurés que les chèvres-cachemires qui sont dans le domaine de M. *De la Garde*, situé dans l'arrondissement de Pont-Audemer, sont de pure race, puisqu'elles sortent des Bergeries royales de Perpignan.

Nous regrettons beauco p de ne pouvoir aujourd'hui vous citer quelques passages du Rapport qu'ont fait, à leur retour, à S. Exc le Ministre de l'intérieur, M. l'Inspecteur général et son adjoint. Mais ce n'est qu'une première annonce, et nous reviendrons l'année prochaine sur les développemens de cet intéressant établissement.

Un ami de l'Agriculture, propriétaire dans notre Département, nous a adressé des ob ervations aussi justes que bien fondées, sur l'influence que peuvent avoir les routoir établis sur les bords des rivières; l'eau qu'on rend au cours de la rivière, après que le lin est resté dans le routoir pendant le tems nécessaire à sa préparation, a-t-elle, comme le prétendent les riverains, la malheureuse propriété d'empoisonner le poisson et de nuire à la santé des habitans? Quels seraient les moyens de corriger ou de prévenir cette maligne influence? Pour exciter le zèle des chimistes qui voudront soumettre ces eaux à l'analyse, la personne qui veut rester inconnue, propose une médaille d'or de la valeur de 200 fr, au meilleur Mémoire sur cette question.

Votre Société a publié un Programme sur la question à résoudre; ce Programme est dans le cahier du premier trimestre de cette année.

M. le Marquis *De Blosseville* a remis à votre Société, de la part de M. *De Courteilles*, un Mémoire dans lequel il propose de rendre encore meilleure qu'elle ne l'est notre be le race de chevaux normands; il la croit propre à nous fournir. par des croisemens de différentes races, non-seulement de bons trotteurs,

mais encore des chevaux de course; il cite pour exemple le *Godolphin*, cheval arabe, réformé à Versailles, et vendu quinze louis au lord dont il porte le nom, et qui a été la souche des coureurs anglais.

Le Mémoire de M. *De Courteilles* a paru à votre Société, si plein de vues sages, économiques et avantageuses au Gouvernement et aux particuliers, qu'il a été imprimé dans le cahier du mois de Janvier de cette année.

Nous offrons ici nos remercîmens à M. *De Courteilles*.

La collection des ouvrages qui regardent l'Agriculture, a été augmentée cette année:

1.° Par les Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture;

2.° Par les Annales de l'Agriculture française, de MM. *Tessier* et *Bosc*;

3.° Par un Programme lu le premier Avril dernier, dans la séance publique de la Société royale et centrale d'Agriculture.

Sur la proposition de la Section d'Agriculture, la liste des Membres honoraires de la Société, a été enrichie du nom de M. le Duc *Descars*, Pair de France, et celle des Correspondans, du nom de M. *De Mont-Lambert*, propriétaire à Port-Mort.

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. devait être décernée dans la séance de ce jour, à celui des cultivateurs qui aurait le mieux réussi dans l'essai suivant:

Un hectare de terrain médiocre et même mauvais devait être mis en pré artificiel, mais seulement pour

servir de pâturage aux bestiaux en été, et particulièrement en hiver; la faulx ne devait être employée que pour couper les herbes desséchées qui auraient échappé à la dent des animaux ; une plante bien connue pour conserver sa végétation l'hiver et sous la neige, etait spécialement déterminée; la graine a été semée, le pré s'est formé, mais la récolte a été fauchée et fannée ; l'objet de l'expérience a donc eté manqué.

Le prix est remis à l'année 1827.

La Société a cru néanmoins devoir accorder un encouragement au cultivateur qui a tenté ce premier essai.

Tel est le Rapport que j'avais à vous présenter ; puissent nos efforts nous mériter la continuation de la bienveillance que le Conseil Départemental a bien voulu nous accorder jusqu'à ce jour ! Nos succès sont loin de répondre à nos désirs ; mais vous le savez, Messieurs, nous ne sommes pas les maîtres des saisons, du tems et des circonstances.

Sur le Puceron lanigère ; par M. Auguste Leprevost.

L'Agriculture Normande est en ce moment non-seulement menacée, mais encore atteinte dans une de ses branches les plus importantes (la culture des pommiers), d'un véritable fléau qui amènera le dépérissement, probablement même la destruction prochaine d'une grande partie de ces arbres, si des mesures actives et bien concertées ne sont immédiatement opposées à ses ravages. La gravité du mal que j'avais pressenti et annoncé dans les Mémoires de la Société

d'Agriculture; il y a environ deux ans, occupe en moment d'une manière particulière l'attention de ce Compagnie; mais en attendant qu'elle en fasse l'ob d'une instruction détaillée dans sa prochaine public tion, cette même gravité m'impose en quelque sor l'obligation de recourir dès ce moment à la voie Journal de votre Société, pour signaler aux propri taires de pommiers, le danger dont ils sont menacés les remèdes à y opposer.

Depuis plusieurs années on s'aperçoit dans nos can pagnes que certains pommiers et entr'autres ceux *Peau-de-Vache*, autrefois aussi sains que ce d'aucune autre espèce, se couvrent, souvent mên avant de sortir de la pépinière, de chancres conta gieux, qui leur font perdre rapidement toute le vigueur et leur fécondité, et finissent souvent par l faire sécher sur pied. On a remarqué dans une contr du Département de l'Eure (le canton de Lieurey), qu ces chancres suivaient dans leur invasion une march régulière, de l'Ouest à l'Est, direction habituelle de vents dominans dans notre Province. Ces observation ont même déjà engagé plusieurs propriétaires à exclur de leurs plantations et de leurs pépinières les pommier de *Peau-de-Vache*, jusque-là fort recherchés à caus de l'abondance presque certaine de leurs produits, de la bonne qualité du cidre qui en provient.

N'ayant point eu occasion d'observer dans la saiso convenable des arbres attaqués de ces chancres, j serais peut-être encore fort loin d'en soupçonner l véritable cause, si d'une part je n'avais eu connaissanc des ravages qu'exerçait sur les pommiers du Sud-Oues

de la France l'insecte nouvellement connu sous le nom de *Puceron lanigère*, et si de l'autre le hasard ne m'eût fait prendre au vol, dans les environs de Bernay, quelques pucerons qui me parurent appartenir à cette espèce. C'est alors (dans l'été de 1823) que je crus devoir recommander aux amis de l'agriculture une grande surveillance sur les arbres qui pourraient en receler. Ces recherches n'ont point produit de résultats en 1824, mais dans le courant du mois de Mai dernier, M. *Dubreuil*, Directeur du Jardin des Plantes de Rouen, visita, aux environs de Lisieux, une pépinière dont cet insecte avait fait périr preque tous les arbres. A son retour, ayant reçu du propriétaire de la pépinière plusieurs branches et exostoses couvertes d'individus encore vivans, il me les communiqua et en présenta à la Société d'Agriculture de Rouen, dans sa séance du 9 Juin dernier. Je m'empressai d'en envoyer une au vénérable patriarche de l'Agriculture française, M. *Bosc*, en le priant de vouloir bien constater l'identité de l'insecte avec le puceron lanigère décrit par *Banks*. La réponse de ce savant, aussi versé dans l'entomologie que dans la science agronomique, ne laisse aucun doute sur ce point.

Mais pendant que cette correspondance avait lieu, j'eus occasion de traverser quelques-uns des vergers situés à Saint-Georges-de-Boscherville, le long de la Seine, et de m'apercevoir que le mal était encore bien plus fâcheux et bien plus près de nous que nous ne l'avions soupçonné. Dans ces cours, non-seulement tous les pommiers de *peau-de-vache*, mais encore la plus grande partie des autres pommiers à cidre, à



couteau, étaient plus ou moins complètement couverts de pucerons lanigères, répandus soit en traînées continues le long de la surface inférieure des jeunes rameaux, soit sur des exostoses sphériques semées çà et là autour des principales branches. Il me fut démontré, ainsi qu'aux personnes qui m'accompagnaient, que les pommiers de ces cours allaient dès ce moment pour le moins devenir tout-à-fait stériles, et qu'ils auraient besoin d'être presque totalement renouvelés sous deux ou trois ans. Nous examinâmes avec beaucoup d'attention si les autres arbres fruitiers voisins (poiriers et pruniers) avaient eu part à la contagion. Un seul prunier nous présenta des pucerons.

Depuis cette époque, j'ai déjà retrouvé le puceron lanigère, mais heureusement en moins grande quantité, dans les communes voisines dont j'ai été à portée d'examiner les arbres avec quelqu'attention ; c'est-à-dire à Hénouville, à la Vaupalière et à Canteleu (côteaux de Bapeaume). C'est sur le pommier de peau-de-vache que je l'ai d'abord cherché, et je l'y ai presque toujours trouvé. Il me paraît hors de doute, d'après cela, que les environs de Rouen et peut-être la totalité du Département, sont déjà en proie à ses ravages, et qu'il faudrait, comme je le disais ci-dessus, employer dès ce moment les soins les plus actifs et les mieux concertés pour délivrer nos contrées de ce redoutable fléau.

C'est vers 1787 que le puceron lanigère fut observé pour la première fois en Angleterre, où l'on croit qu'il a été importé d'Amérique. En France, il paraît n'avoir pas été vu avant 1812. Ce qu'il y a de certain, c'est

qu'aucun des naturalistes français qui se sont occupés de cette portion de l'entomologie, depuis *Réaumur* jusqu'à M. *de Latreille*, ne l'a décrit. Depuis 1812, on l'a vu aux environs de Dinan, de Rochefort, de Bordeaux et même de Caen. Il est probable qu'il existe en beaucoup d'autres endroits, et surtout dans toutes les contrées intermédiaires, mais qu'on ne l'y aura pas encore aperçu, ou au moins qu'on n'y aura pas saisi le rapprochement à faire entre sa présence et le dépérissement des pommiers.

Le puceron lanigère ne vit point sur les feuilles comme la plupart de ses congenères, mais sur l'écorce du pommier, dans laquelle il enfonce sa trompe pour en pomper la sève. Il y est alors attaché si fortement qu'il est impossible de l'en séparer sans le briser. Cette aspiration attire la sève avec tant d'abondance, qu'il en résulte sur les grosses branches des exostoses, et, sur les jeunes rameaux, des renflemens longitudinaux, qui deviennent par la suite des chancres de la nature la plus fâcheuse. Ces insectes paraissent, comme je l'ai déjà dit, se fixer d'abord, de préférence, sur le pommier de *peau-de-vache* et les espèces analogues, puis ensuite se répandre successivement sur les autres pommiers à cidre et les pommiers à couteau. C'est donc dans le même ordre que doit être dirigée la recherche qu'on en fera. Le signe le plus apparent de leur présence sur un arbre consiste dans les flocons blancs qu'ils secrètent, et qui sont plus ou moins longs, selon l'âge de l'animal et le tems qui s'est écoulé depuis son dernier changement de peau.

En observant avec attention ces flocons, on voit

qu'ils abritent des quantités quelquefois prodigieuses de pucerons, pressés les uns contre les autres. Ces insectes sont d'une fécondité déplorable. Un seul accouplement, un seul été suffisent à huit ou dix générations, dont les premières sont vivipares et la dernière seulement ovipare, pour que cette portée puisse atteindre le printems suivant. Leur station sur l'écorce contribue singulièrement à assurer la conservation de ces œufs et la propagation de l'espèce. Les circonstances atmosphériques de cette année et la douceur de l'hiver, la chaleur et la sérénité du mois de Juin paraissent leur avoir été très-favorables, de même qu'aux pucerons du chevrefeuille et aux altises du colza.

On conçoit la difficulté d'opposer aux ravages de ces insectes des agens assez actifs pour en assurer la destruction sans endommager l'écorce, souvent très-tendre sur laquelle ils vivent. Plusieurs recettes, plus ou moins embarassantes à employer, plus ou moins dispendieuses, plus ou moins nuisibles aux arbres, ont été successivement proposées et abandonnées. La seule qui paraisse atteindre suffisamment le but, sans entraîner ni dommages pour l'arbre, ni dépenses notables pour le cultivateur, consiste dans l'emploi « d'une lessivé de potasse ou de soude, légèrement » caustique, dont on frottera avec un linge grossier ou » un pinceau d'étoupe, toutes les portions d'écorce » qui paraîtront infestées. Tous les insectes qui en » seront atteints périront de suite, et le pommier n'en » éprouvera aucun inconvénient. Lorsque ces lessives » proviennent du blanchissage du linge, elles ne

» coûtent rien ; lorsqu'on les compose exprès, elles » reviennent à assez bon compte. » (*Rapport à la Société royale et centrale d'Agriculture*, par M. *Bosc*, 4 Mars 1821.)

C'est, autant qu'on le peut, dès le mois de Mai qu'on doit commencer à faire usage de ce préservatif pour faire périr la portée provenant des œufs, avant qu'elle ait commencé à se reproduire, sauf à le renouveller à chaque apparition des pucerons qui aurait lieu dans le reste de l'été. M. *Dubreuil*, en partageant l'opinion de M. *Bosc*, relativement à la préférence à donner à une lessive alcaline, sur toute autre recette, est d'avis de la composer d'une demi-once de potasse par pinte d'eau, d'y joindre de l'argile, et de bien corroyer le mélange avant de l'appliquer sur l'arbre avec un pinceau. Il pense qu'il en résultera un enduit dans lequel les pucerons resteront encore plus infailliblement enveloppés et qui, lorsqu'il tombera par plaques en se desséchant, entraînera avec lui la totalité de leurs débris et de leurs œufs. En recommandant de tout notre pouvoir l'emploi de ces lessives toutes les fois que le mal n'est pas trop avancé, nous croyons que dans le cas contraire, l'extirpation immédiate des branches infestées (qu'il faudra brûler sur-le-champ), est encore préférable et qu'elle a le double avantage d'assurer la destruction des pucerons et de faire cesser cette langueur de végétation qui est la suite inévitable de leurs ravages. Quelquefois même des arbres entiers, lorsqu'ils sont déjà vieux et que les blessures sont assez nombreuses et assez profondes pour avoir porté des atteintes irremédiables à leur vigueur, devront

être sacrifiés à la conservation de leurs voisins. Nous en dirons autant des jeunes entes qui, une fois envahies, ne méritent plus guères d'être conservées. C'est, au reste, aux propriétair s qu'il appartient de choisir dans chaque circonstance, d'après leurs propres observations, entre ces diverses mesures ou même toute autre que leur suggérerait leur sagacité, à laquelle il nous suffira, nous n'en doutons pas, d'avoir signalé le mal pour leur en faire concevoir toute l'importance.

Extrait fait par M. Carville, *d'une Notice sur la maladie qui règne sur les chevaux ; par M.* Girard.

J'ai l'honneur de vous présenter un extrait de la Notice sur la maladie qui règne épizootiquement sur les chevaux, par M. *Girard*. Directeur de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine, etc.. etc., du mois d'Avril dernier ; laquelle vous a été communiquée par M. *De la Garde*, dans votre séance dernière.

La maladie dont nous nous proposons d'esquisser l'histoire, dit M. *Girard*, a déjà pris tous les caractères d'une épizootie, aux ravages de laquelle il est difficile d'assigner un terme. Elle attaque indistinctement tous les chevaux, se montre aussi sur les ânes (je l'ai remarquée aussi sur les mulets dans les contrées que je parcours), règne dans beaucoup de Départemens, fait tous les jours de nouveaux progrès et moissonne de nouvelles victimes ; le nombre des malades et celui des animaux qui y succombent à Paris, augmentent très-sensiblement depuis le commencement

de ce mois, à tel point qu'elle fait concevoir au Gouvernement et aux particuliers les inquiétudes les plus vives et les plus fondées.

On a cru pendant un moment que les premiers chevaux atteints de cette maladie, auraient été observés dans le Département de la Seine-Inférieure, au commencement de l'hiver, dans la vallée de Fleury, distante environ de deux myriamètres du chef-lieu de la Seine Inférieure, d'où elle se serait propagée par la voie du commerce dans les Départemens circonvoisins. A la fin de Mars dernier, elle aurait gagné ceux de l'Eure, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, de la Seine et de Seine-et-Marne.

M. *Girard*, alors ne tarda pas à faire connaître qu'il était informé, par voies sûres, que l'épizootie avait paru dans le commencement de l'hiver ailleurs que dans les environs de Rouen ; qu'elle régnait dans le même tems dans les Départemens du Calvados, de la Manche, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, de la Seine Inférieure, de la Sarthe, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de la Marne, etc. ; que partout la mortalité est moins considérable que dans la Seine-Inférieure et à Paris ; qu'enfin elle ne présente pas généralement de caractères contagieux, comme on l'avait pensé, d'après la manière dont cette affection paraissait s'être répandue et la marche qu'elle avait suivie.

D'après une lettre de Son Excellence le Ministre des affaires étrangères, transmise à S. Ex. le Ministre de l'intérieur, la même épizootie règne en Danemarck et en Suède, avec des caractères éminemment conta-

gieux. En *Suède*, on a établi des cordons de troupes pour borner ses ravages.

Je me suis assuré que les premiers chevaux atteints de l'épizootie dans Evreux et les cantons environnans, n'avaient eu aucun point de communication avec d'autres chevaux malades, et qu'ils se trouvaient à des distances éloignées les unes des autres.

J'ai remarqué, lorsqu'il se trouvait un cheval atteint de l'épizootie dans une écurie où il y avait plusieurs chevaux, qu'il était rare qu'ils ne fussent pas attaqués tous successivement, dans un délai assez court, malgré que j'eusse soin de séparer les animaux sains des malades.

Je connais quelqu'un qui se mêle de traiter les chevaux qui, partout où il était demandé, faisait placer son cheval dans la même écurie que les malades, et son cheval a contracté la maladie.

Cependant je pense que cette maladie n'est pas contagieuse, mais il serait imprudent de mettre des chevaux sains avec ceux qui sont malades; toutefois je dois dire que j'ai vu plusieurs écuries dans lesquelles il se trouvait un cheval seulement malade de l'épizootie, parmi d'autres chevaux sains, qui n'ont pas eu la maladie.

M. *Girard* donne des détails sur la nature de cette maladie, sur les symptômes qui la caractérisent, sur les terminaisons dont elle est suivie, et a recherché si elle ne présente pas de l'analogie avec les épizooties observées et décrites par quelques auteurs, et il dit, d'après ce que rapportent *Lancisi*, *Ramazini*, *Gœlick*, *Sauvages* et autres, il ne peut guère rester

de doute sur la nature des épizooties dont ils ont donné l'histoire ; toutes les affections qu'ils ont remarquées ont plus ou moins de rapport avec celle dont nous allons parler, mais aucune ne lui ressemble davantage que la maladie décrite par *Chabert*, dans les instructions vétérinaires, sous le nom un peu vague de fièvre charbonneuse. Celle qui sévit, continue l'auteur, nous paraît cependant devoir être plutôt considérée comme une gastro-entérite, presque toujours compliquée d'angine, d'épiploïte, de cardite, de péricardite ; par fois aussi de pleurésie, de pulmonie et d'hépatite.

Il indique les symptômes qui annoncent cette maladie, qu'ils regardent comme constans, mais variables dans leur intensité, et presque toujours accompagnés d'autres phénomènes particuliers : ainsi le larmoiement, dit-il, annonce souvent l'invasion de la maladie ; les conjonctives s'infiltrent, prennent une couleur pourprée, dont le fond est souvent jaunâtre, elles offrent des phlyctènes ; les humeurs de l'œil se troublent et la cornée lucide perd quelquefois de sa transparence, assez ordinairement le fourreau ou les mamelles sont œdématiés, le pénis sort du fourreau, reste pendant, comme paralysé, et le scrotum au lieu d'être enduit d'une humeur onctueuse, se couvre d'une matière desséchée ; dans beaucoup de sujets, les membres postérieurs s'engorgent et rendent la marche d'autant plus difficile. Le battement des flancs qui se remarque fréquemment, n'est jamais continuel, il s'établit pour un certain tems, disparaît et se renouvelle à des intervalles irréguliers.

Dans l'examen des malades, il n'est pas toujours facile d'établir un diagnostic certain, de déterminer quel est l'organe essentiellement affecté, et de prévoir quelles pourront être les suites de l'affection : chez quelques individus, elle débute d'une manière brusque et s'annonce avec tous les signes d'une adynamie extrême, chez d'autres, elle s'établit graduellement et n'atteint son plus haut degré d'intensité qu'au 5.e ou 6.e jour ; en général, les chevaux meurent du 4.e au 7.e jour ; le 5.e est ordinairement le plus redoutable ; les malades qui gagnent le neuvième, peuvent être regardés comme étant hors de danger, à moins de rechute, dont nous ne connaissons pas encore d'exemple. Quelques chevaux périssent subitement et comme asphyxiés.

On a généralement observé que les chevaux gras sont plus gravement attaqués, et que les individus affectés primitivement de diverses maladies de poitrine, d'eaux au jambes, ou de toute autre affection un peu intense, périssent promptement. Une remarque particulière, dont plusieurs vétérinaires ont fait part à M. *Girard*, et qu'il a eu occasion de vérifier lui-même, c'est qu'en général l'épizootie exerce plus de ravages dans les lieux bas, humides et situés au bord des rivières, que dans les pays secs et élevés ; non-seulement le nombre des malades est plus grand dans les vallées, mais la mortalité y est aussi plus considérable.

Les ouvertures cadavériques nous ont démontré que les lésions principales résident dans le conduit digestif, et que le cœur, le péricarde, l'épiploon, le

foie, ainsi que les poumons, participent aussi plus ou moins et de différentes manières aux désordres occasionnés par la maladie.

Nous avons remarqué de plus qu'il y a constamment un de ses organes plus fortement altéré, et que cet organe présente toujours des désordres d'autant plus graves que les autres sont moins affectés ; ensuite M. *Girard* détaille exactement les lésions qu'il a remarquées sur les organes.

On ignore, dit-il, quelles ont été les causes premières qui ont fait naître et ont pu développer cette maladie ; qu'il est présumable que les intempéries atmosphériques, les mauvais fourrages, etc., ont pu exercer une influence morbide sur l'organisation des animaux, sans vouloir se prononcer néanmoins dans une question aussi importante et qui est restée presque toujours insoluble, lors des diverses épizooties dont on a publié l'histoire.

Le point important qu'il trouve à discuter, est de savoir si la propagation de l'épizootie ne doit pas être attribuée autant à la contagion, qu'à une constitution atmosphérique, à l'usage des alimens altérés, ou à toute autre cause occulte. Sans prétendre décider le fond de la question, les présomptions lui sembleraient être en faveur de la contagion, et il cite des faits, pour fixer l'opinion à cet égard, recueillis ou constatés avec soin ; et après il dit : nous sommes loin de penser que ces observations et ces réflexions suffisent pour déterminer d'une manière précise si cette gastro-entérite épizootique est de nature contagieuse ; nous ne voyons encore que des probabilités plus



ou moins fondées dans les faits que nous avons rapportés. La nécessité de donner quelques détails sur la maladie, sur la nature et sur les moyens d'en garantir les animaux, ne nous a pas permis d'attendre qu'elle ait été mieux étudiée, et que des observations plus nombreuses aient été recueillies pour publier notre Notice. (Depuis que cette Notice est livrée à l'impression, M. *Girard* a été informé, par voies sûres, que l'épizootie a paru au commencement de l'hiver ailleurs que dans les environs de Rouen) comme je l'ai déjà dit.

Le développement des maladies épidémiques ou épizootiques, et surtout de ces dernières a été constamment et à toutes les époques, le signal de l'invasion d'une armée de guérisseurs, qui annoncent des remèdes, comme des spécifiques constatés par l'expérience. Plusieurs de ces remèdes, très-différens entre eux par leur composition et leurs propriétés, ont paru produire d'heureux résultats ; mais ces résultats fussent-ils réels, ce qui n'est point suffisamment constaté, ne prouverait rien en faveur des uns ni des autres, puisque leur effet a dû être diamétralement opposé, et il est raisonnable d'attribuer toutes les guérisons au bénéfice de la nature. En effet, dans les contrées où ces préétendus spécifiques ont été employés, les chevaux traités, soit avec les délayans et les adoucissans, soit avec les toniques et les échauffans, guérissaient également ; néanmoins la convalescence est toujours plus longue, lorsqu'on a mis en usage la méthode excitante ou même tonique.

Après avoir exposé les moyens employés par les

Vétérinaires, M. *Girard* dit : les chevaux placés au milieu des pays où règne l'épizootie, devront être tenus dans des écuries bien aérées, mis à l'eau blanche, et soumis à un travail moindre que celui qu'ils font habituellement. Il conviendra de les séparer des animaux malades, comme aussi de leur supprimer en partie le foin et de mêler quelques racines à leur avoine; enfin, pour peu qu'ils soient jeunes et gras, il ne sera pas mal de leur faire une saignée proportionnée à leur âge, à leur taille et à leur état d'embonpoint. La saignée de précaution serait surtout indiquée, si le cheval était déjà atteint d'une autre maladie quelque légère qu'elle fût, puisque, comme on l'a vu, il semble alors y avoir métastase, et que la plupart des individus qui succombent, se trouvaient dans cette position. Dans ces cas, il serait peut-être à propos de placer un exutoire pour prévenir les métastases. La nature et la position de cet exutoire doivent verier suivant la maladie dont on redoute la répercussion; ainsi dans les eaux aux jambes, ce serait un vésicatoire sur le siége même des ulcères; des sétons au poitrail, ou tout autre révulsif sur les parties latérales du thorax, conviendrait pour les affections de poitrine.

Si, malgré ces moyens, on ne parvient pas à prévenir la maladie, dès que les premiers symptômes se déclarent, l'animal doit cesser tout travail et être mis au régime le plus sévère.

L'eau dégourdie, chargée de farine d'orge et très-légèrement nitrée, lui servira tout-à-la fois de boisson et de nourriture; si la bénignité de la maladie permet de se relâcher de cette sévérité, on pourra donner

un peu d'avoine cuite ou des racines hachées, telles que carottes, betteraves, etc. ; encore est-il mieux de s'en abstenir jusqu'à la convalescence, qui, dans ces cas, ne se fait pas long-tems attendre.

Ce régime une fois prescrit, l'on commencera par ouvrir la jugulaire : la saignée devra être large et copieuse, si le pouls est plein, dur et les symptômes inflammatoires très-prononcés, elle le sera d'autant moins que l'inflammation sera moins forte, la petitesse, la concentration du pouls, les signes premiers de prostration, la crainte de l'adynamie ne doivent point faire hésiter sur l'emploi du même moyen, seulement on devra tirer moins de sang à chaque opération et la réitérer autant de fois qu'il y aura nécessité.

L'application des vésicatoires et des sétons enduits d'onguent épispastique ou trempés dans l'essence de térébentine, devra suivre immédiatement la phlébotomie : leur action est cependant moins certaine et leurs effets moins évidens que ceux de l'effusion du sang.

Les sétons sont même, dans quelques cas, suivis d'accidens graves qui appellent toute l'attention du Médecin et exigent les secours les plus prompts et les plus énergiques. Ces accidens consistent dans l'apparition de tumeurs à l'endroit où ces exutoires ont été placés, soit, ce qui est le plus ordinaire, que leur application n'ait encore été suivie d'aucun résultat soit que la suppuration ait été tout à coup supprimée, ce qui est plus rare, mais beaucoup plus grave, en ce que l'apparition de ces tumeurs de mauvaise nature

se complique alors d'une métastase sur un organe intérieur plus ou moins important. Elles semblent se développer de préférence aux fesses, au moins les a-t-on observées plus rarement au poitrail et sur les parties latérales de la poitrine. (Je n'ai point remarqué de tumeurs aux fesses sur aucun des chevaux malades de l'épizootie, que j'ai traités.) Leur forme est irrégulière; elles ne sont point circonscrites, acquièrent en peu de tems un volume et surtout une étendue considérable, et sont presque toujours indolentes. Elles consistent dans une infiltration jaune ou rousseâtre du tissu lamineux sous-cutané, accompagné d'un état semblable du tissu cellulaire sous-séreux, d'épanchemens dans les cavités thoraciques ou abdominales, et précèdent le plus ordinairement les symptômes d'adynamie, ou bien se déclarent en même-tems que ceux-ci. L'indication la plus pressante est de retirer le séton, de faire de nombreuses scarifications, dans lesquelles on enfonce des pointes de fer assez profondément pour que l'animal témoigne de la douleur. Ce moyen à la vérité, n'est pas toujours suivi de succès, mais il n'en doit pas moins être regardé comme le seul capable de prévenir une terminaison funeste, en fixant l'irritation à l'extérieur. On emploiera avantageusement et comme moyens secondaires, les frictions ou onctions irritantes; et à l'intérieur, les anti-septiques donnés avec prudence et discernement.

(M. *Girard* ajoute dans une note : des influences particulières et inappréciables, au moins jusqu'à présent, rendent le développement de ces tumeurs



comme enzootiques dans certaines circonstances dans certaines localités. Elles sont très-fréquent Paris, depuis le commencement de ce mois, et gravité indique la nécessité pressante de ne p faire usage de sétons, qui ne sont pas d'aill suivis d'avantages assez marqués pour insister sur l emploi.)

Les breuvages mucilagineux ou délayans, avec décoction d'orge ou de guimauve, etc., un aiguisés par le nitrate de potasse, doivent être p férés aux pilules, aux électuaires de même nat et la raison en est trop évidente pour qu'il soit né saire de la développer. On leur associera l'emploi lavemens émolliens et nitrés, et on mettra en u les gargarismes acidulés, si le malade avait de la p à ouvrir la bouche et que les symptômes annonças une angine bien caractérisée.

S'il était nécessaire de donner quelques toniq ce ne serait que vers la fin de la maladie, et ne devrait les administrer qu'avec la plus grande conspection.

Nous avons déjà dit qu'au milieu du trouble néral, et pour ainsi dire des plaintes de tous les org irrités, il était difficile de distinguer celui qui affecté le plus gravement: aussi n'est-il possible d' ployer, dans le plus grand nombre des cas, qu méthode générale de traitement. Si cependant symptômes d'une maladie particulière se dessina franchement, il faudrait faire contr'elle le traiter spécial qu'indiqueraient sa nature et sa gravité.

C'est ainsi que dans l'ictère, à l'usage des anti-p

gistiques, on unirait celui des légers évacuans, tels que la crème de tartre : de même s'il y avait complication de tétanos, on emploierait les narcotiques, les opiacés ; enfin, suivant les circonstances, l'on pourrait se servir avantageusement du quinquina et de l'acétate d'ammoniaque.

Ces dernières substances, prescrites toutes les fois que les anti-phlogistiques ne déterminent pas une amélioration sensible, et que la prostration des forces ne fait qu'augmenter, peuvent être combinées avec d'autres auxiliaires ; ainsi l'on peut associer au quinquina des fébrifuges indigènes, tels que la gentiane ; et alterner l'usage de l'esprit de mindérérus avec d'autres substances amères employées, autant que possible en décoctions. On peut aussi multiplier les points de dérivation, et appliquer à cet effet des sétons aux fesses, même à l'encolure, près de la tête, lorsqu'on a quelques raisons de craindre les suites des inflammations des yeux. Toutes les fois que ces nouveaux exutoires déterminent de l'irritation et qu'ils amènent de la suppuration, le diagnostic est favorable ; au contraire, si les sétons restent sans effet, le diagnostic est fâcheux ; il le devient d'autant plus qu'ils sont suivis du développement de ces tumeurs œdémateuses dont nous venons de parler et contre lesquelles nous avons prescrit un traitement convenable.

Note par M. Bosc, *sur les essais faits en 1820 pour greffer des herbes sur d'autres herbes ; par le Baron* de Tschudy. (*Annales de l'Agr. franç., tome* 29.)

Le Baron *de Tschudy* est le premier qui ait dirigé

l'attention des cultivateurs sur la greffe des arb
et surtout des arbres résineux, au moyen de l
jeunes pousses non montées. En ce moment on g
presque généralement ces derniers par cette méth
dont les avantages sont incontestables.

De la greffe des bourgeons encore en herbe, à
greffe des herbes véritables, il n'y avait qu'un p
aussi M. le Baron *de Tschudy* n'a pas tardé à
franchir; il a publié à cet égard un Mémoire du
grand intérêt. Dans ce mémoire, il recher
quel est le tems propre à greffer les plantes
nuelles, et il trouve que c'est peu après l
sortie de terre; mais ces greffes sont plus curieu
qu'utiles, leur établissement diminuant le grossis
ment du fruit, et retardant sa maturité, deux c
constances très-désavantageuses quand on opère su
melon, qui a fait le sujet principal des expérience
l'auteur. Les essais faits par lui pour greffer le me
sur la bryone, qui est vivace, n'ont donné pour
sultats que des fruits de la grosseur d'un citron,
étaient très-sucrés, ainsi que je m'en suis assuré c
le Baron *de Tschudy*, par la dégustation.

Les greffes de l'artichaut sur le chardon, du ch
fleur sur les autres choux, des tomates sur les pomr
de terres, etc., ont offert des résultats analogues.

En général ce mémoire donne beaucoup à réfléch
il est écrit d'une manière pittoresque.

SCIENCES ET ARTS.

M. *De Maupou*, propriétaire au Thuit, et M. Jules *De Blosseville*, Officier de la marine royale, à Brest, ont été nommés Membres Correspondans.

Rapport fait en Séance publique des Sociétés Savantes du Département de l'Eure, le vendredi 22 Juillet 1825, sur les Travaux de la Section des Sciences de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et sur ceux de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, par M. L. H. Delarue.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le généreux et sage intérêt que vous ajoutez à la conservation de nos Sociétés, ne permet plus, quand vous nous admettez à l'honneur de vous rendre compte de leurs travaux, que nous vous abordions avec ces ménagemens timides que commandaient en quelque sorte les prétentions qu'on aurait voulu nous supposer et les préventions qu'on aurait pu en concevoir. Les preuves ont été faites de chaque côté; nous avons fait les nôtres, en tâchant, toujours avec le même zèle, de contribuer au perfectionnement de notre Agriculture, à la prospérité de l'Industrie Départementale et à l'amélioration de la santé publique; et vous, Messieurs, vous avez fait les vôtres, en approuvant nos efforts et en rendant justice à la pureté de nos intentions. Il ne

s'agit donc plus que de nous maintenir dans la position heureuse où votre bienveillance nous a placés ; et, si je ne me trompe, le moyen le plus certain, pour ce qui me concerne, est de vous parler avec franchise et simplicité le langage des Sciences que nous cultivons, sans craindre encore de m'exposer au ridicule de passer pour un barbare, et au désagrément de fatiguer votre attention par la rudesse des termes techniques. Ils ne peuvent pas vous être étrangers, puisque vous favorisez nos études en appréciateurs éclairés des services que les Arts rendent à l'humanité.

M. *de Lescaille*, Membre honoraire, a soumis à la sanction du Gouvernement un projet dont nous devons désirer l'adoption, à cause des immenses avantages qui en résulteraient pour notre pays. Après avoir discuté tous les moyens propres à faire disparaître les dangers qui, dans l'état actuel des choses, rendent la navigation de la Seine si difficile, depuis son embouchure jusqu'à Rouen, l'auteur s'arrête à l'idée du barrage de ce fleuve entre Quillebeuf et Honfleur, et à celle de l'établissement d'un canal latéral sur la rive qui borde le Département. L'exécution de ce projet, qui est tout à la fois le plus simple et le moins dispendieux, serait également favorable à l'Agriculture, à cause des excellens terrains qu'elle lui rendrait, et au Commerce, à cause de la sûreté qu'elle donnerait à ses communications ; elle ouvrirait pour nous de nouvelles sources de prospérité et elle ajouterait de nouveaux droits à ceux que déjà M. *de Lescaille* s'est acquis à la reconnaissance de ses concitoyens.

Un Rapport de M. *Lefrançois*, sur un Mémoire

relatif à la construction et à l'entretien des routes, d'après la méthode de M. *Mac Adams*, adressé à la Société d'Agriculture par M. *de Bertengles*, nous a initiés aux idées de bien public de ce respectable Membre du Conseil général, et nous a procuré l'occasion de lui voter des remercîmens.

Le même M. *Lefrançois* a communiqué à la Société une Notice sur la racine cubique, par M. Léon *Galais*.

M. *Delavigne*, géomètre, a proposé une nouvelle formule pour calculer plus facilement les Fêtes mobiles, et M. *Coget* a dressé un tableau présentant le calcul des surfaces des arbres et bois ronds, depuis 10 centimètres jusqu'à 3 mètres 60 centimètres de pourtour ou circonférence, sur un mètre de hauteur.

En se livrant à ce travail, M. *Coget* a eu pour but de démontrer combien est considérable la perte qui résulte pour la propriété foncière, de la coupe anticipée des taillis et de simplifier le cubage en stère ou mètre cube des arbres et bois ronds.

L'insalubrité des maisons des pauvres habitans de la campagne, a fixé l'attention de M. le Comte *des Guarets*, il l'attribue en grande partie aux dégradations rapides qu'elles éprouvent, parce qu'elles ont été mal construites, et à l'insuffisance des moyens nécessaires pour les maintenir en bon état de réparations; il pense que des constructions qui seraient plus solides, sans coûter aussi cher, adouciraient le sort de ces malheureux, et il propose le *pisé*, qui lui semble offrir ce double avantage. En effet, ce genre de construction est parfaitement convenable dans les Provinces du Nord de la France, et la Société regarderait comme

un bienfait son introduction dans notre Département. En conséquence, elle se propose de donner de la publicité au Mémoire de M. le Comte *desGuarets*, et même de donner l'exemple, en faisant construire ici, pour le service du Jardin, un petit bâtiment qui pourrait servir de modèle.

Pendant qu'un ami de l'humanité, que sa modestie ne nous permet pas de vous faire connaître, priait la Société de publier le Programme d'un prix dont il ferait les fonds, au profit de l'auteur du meilleur Mémoire sur les moyens de supprimer les routoirs ou de les rendre moins insalubres, M. *Laforét* nous faisait parvenir un échantillon de chanvre préparé sans rouissage à l'aide d'une broie mécanique, dont il propose le placement par souscription. Cet échantillon que vous avez sous les yeux, est accompagné de ses résidus, tels que la gomme résine, l'étoupe, la chennevotte et d'une feuille de papier fabriquée avec cette dernière, sans addition d'aucune autre substance.

Au Rapport de M. *Buzot*, qui nous a vivement intéressés, et d'après l'opinion émise par les principales sociétés savantes de la Capitale, les avantages matériellement démontrés du procédé de M. *Laforét*, sont: 1.° économie de deux tiers, par la suppression de divers outils et d'un assez grand nombre de manipulations employées jusqu'ici, jusques et compris le peignage; 2.° augmentation du vingtième sur la quantité et la qualité des longs brins; 3.° diminution d'un vingtième dans les étoupes, qui sont plus belles que celles obtenues par le rouissage ordinaire; 4.° emploi de la chennevotte non rouie, pour la fabrication de

papiers de toute espèce et qualité, pouvant seule et sans mélange d'autres matières, remplacer le chiffon; 5.° emploi de la gomme résine, perdue jusqu'à présent par le rouissage, pour la composition des mastics et des vernis; 6.° enfin, assainissement des campagnes, par la suppression des routoirs.

Le problème proposé dans notre Programme serait donc complètement résolu par la découverte de M. *Laforêt*, qui sera livrée au public en Septembre prochain, et probablement la Société lui décernera la médaille d'or promise au vainqueur; car il est difficile qu'il se présente un concurrent plus heureux.

De son côté, M. *de Maupou* avait fait présent à M. *Buzot*, qui en a fait hommage à la Société, de quatre échantillons de fil fabriqué à la mécanique, et d'une qualité jugée, dans le Commerce, supérieure à celle des fils ordinaires. Ainsi se trouve également résolu cet autre problème pour la solution duquel le Gouvernement, dans un tems qui est déjà loin de nous, avait promis une prime d'un million.

M. *Dargnies* a continué avec exactitude ses observations Météorologiques dans l'arrondissement des Andelys; M. *Rever* a décrit un Météore lumineux qu'il avait observé dans celui de Pont-Audemer; M. *Poulier* a donné une nouvelle description de la trombe dévastatrice des arrondissemens de Dreux et de Mantes, déjà décrite par M. *Bosson*; et M. *Lehaitre* d'Evreux, ancien capitaine d'artillerie, Professeur de mathématiques, a publié une instruction théorique et pratique sur les paragrêles.

Dans cette instruction laconique, mais claire et suf-

fisante pour bien diriger les propriétaires ruraux la construction des paragrêles, l'auteur expliq formation de la grêle, indique les moyens qu'on lui opposer et la disposition qu'il convient de do aux appareils, dont il démontre l'utilité, en citan faits authentiques à l'appui de sa théorie.

Pour rendre plus facile l'étude des nombreux a que l'on trouve dans les trois règnes de la nat M. *Bacon* a dressé trois tables synoptiques, l'un acides minéraux, l'autre des acides végétaux, troisième des acides animaux. Ces tables, où ch acide est classé, défini et caractérisé d'après les cipes les plus positifs, dans l'état actuel de nos naissances, ne laissent vraiment rien à désirer.

M. *Bosc* voulant que le pauvre ne fût pas tou réduit à ne boire que de l'eau, a fait un petit T sur la préparation des bières économiques. Il s possible que la publication de cette Notice fût bi utile chez nous, à cause de la disette du cidre dont sommes incessamment menacés.

M. *Aupoix* a trouvé qu'en faisant fondre le be en l'agitant dans l'eau pure, sur un feu doux, et renouvellant cette opération jusqu'à ce que l'eau parfaitement claire, on le dépouillait de toutes ma corruptibles et qu'il pouvait se conserver très-tems à l'état de beurre frais.

M. *Dubuc* père a fait des expériences qui le p à penser que le chlorure de calcium dissout dans est l'agent le plus énergique et le plus économiq l'on puisse employer pour conserver les chairs n et certaines substances végétales ; mais cet agent,

l'usage est restreint aux laboratoires d'anatomie et aux cabinets d'histoire naturelle, ne peut pas entrer en concurrence, pour la conservation des substances alimentaires, avec le procédé de M. *Appert*, que M. *Rever* a perfectionné, et dont les produits que nous gardons encore, sont toujours dans le même état.

Le même M. *Dubuc* a publié un Mémoire sur la préparation des cidres et poirés, où les cultivateurs pourront puiser d'utiles notions, parce que les conseils qu'il donne sont le fruit d'une longue et prudente expérience.

Les études géologiques de M. *Hérault*, lui ont procuré de nouvelles découvertes qu'il a consignées dans un supplément à son Mémoire sur les terrains du Département du Calvados.

M. *De Larbre* a décrit les minerais de fer qu'il exploitait aux environs de Conches.

M. *Desmazières* a commencé la description des plantes crypotogames de la France.

M. *Draplez* a fait le catalogue des plantes rares exposées par la Société de Flore de Bruxelles, en 1825.

M. Auguste *Leprevost* a observé le puceron lanigère, il en a signalé les ravages, et il a indiqué les moyens d'en préserver les poiriers et les pommiers à cidre sur lesquels il les exerce de préférence.

M. *Van der Linden* a donné la Monographie des jolis névroptères de l'Europe, connus dans le monde sous le nom de Demoiselles; et M. *Jélin*, de Breteuil, nous a envoyé l'histoire d'un fœtus monstrueux, qu'il donne à la Société de Médecine.

Je dois placer à la tête d.s travaux qui sont pl
particulièrement du ressort de cette Société, les cou
rageux efforts de M. *Auzoux*, pour faciliter aux com
mençans l'étude jusques-là si répugnante de l'anatomi

Son chef-d'œuvre d'imitation du corps humain
déposé dans votre cabinet, avec la Table synoptiq
au moyen de laquelle chacun de nous peut se familia
riser avec la connaissance de son organisation, et l
encouragemens honorables que vous lui avez donné
en disent plus que les détails sur lesquels je n'ai p
besoin de revenir et que tous les éloges que je prendra
encore plaisir à lui prodiguer.

M. *Chaussier*, Président honoraire, que l'âge et l
infirmités ne sauraient arracher aux études qui o
illustré sa longue carrière médicale, nous a adressé d
Considérations sur les convulsions qui attaquent l
femmes enceintes, et sur les soins qu'il convient
donner aux femmes pendant le travail ordinaire
l'accouchement.

Nous devons à M. le Chevalier *de Kirckhoff* u
Dissertation sur l'air atmosphérique et son influen
sur l'économie animale (3.e édition); un Traité d'H
giène militaire, à l'usage des armées de terre (2.e éd.
une Notice sur l'Ophtalmie observée à l'armée d
Pays-Bas, et des Considérations Pratiques sur les fièvr
intermittentes, avec des avis sur les moyens de s'
préserver dans les localités humides et marécageuse
Dans ce dernier ouvrage, l'auteur préfère le bon vin
le quinquina à la gomme et aux sangsues, pour le tr
tement de ces maladies, qu'il regarde comme asthé
ques plutôt que comme inflammatoires.

De leur côté, MM. *De Borville*, *De l'Eau*, *Léonard* et *Moullié* se montrent zélés partisans de la nouvelle Doctrine Médicale. Le premier, dans une Dissertation à laquelle il a donné le titre de Coup-d'œil sur la Médecine ; le second, dans un Aperçu sur l'abus des vomissemens provoqués dans les maladies, suivi de Réflexions pour venir à l'appui de la Doctrine Physiologique ; le troisième, dans l'histoire de plusieurs faits qu'il a recueillis, sous le titre d'Observations de Médecine Physiologique ; et le quatrième, en rédigeant plusieurs Observations sur les avantages du traitement par la seule application de quelques sangsues, d'une maladie dont certains Praticiens soumettent encore les imprudentes victimes à un régime si sévère et si long, que ce mode de médication pourrait peut-être à juste titre, être regardé, plutôt que la maladie elle-même, comme la punition de leur faute.

Mais M. *Richard-Calve* se montre, dans sa Correspondance Medicale, pénétré de la doctrine Hippocratique, dont il prend la défense avec chaleur ; et M. *Chardon* indique, dans un Mémoire-pratique sur l'usage des saignées, les cas où il faut s'en abstenir et ceux où il faut y avoir recours, en distinguant les effets de la saignée à la lancette et ceux de l'application des sangsues.

Enfin M. *Le Gallois*, dans un Discours adressé aux élèves de l'Ecole de Médecine de Nantes, à l'occasion de la distribution des Prix, passe en revue les systèmes qui divisent les Médecins, les discute sans passion, et conclut avec sagesse que, dans la Pratique de la Médecine, le meilleur système est celui de n'en adopter aucun

exclusivement et de faire toujours un usage ratio des ressources que la nature et l'art ont mises à n disposition, parce que tout est bon dans des mains biles, comme tout devient mauvais dans des ma maladroites, à moins que le hasard ne vienne heur sement à leur secours.

M. *Van der Linden* nous a donné une excelle traduction avec des notes, du Précis de la Nouve Doctrine Médicale Italienne du Doct.[r] *Thomassini*

Nous avons publié une Observation de M. *D granges*, sur la rage contagieuse ou communiquée la morsure d'un chien enragé, pour prémunir lecteurs contre la funeste sécurité que pourraient enc leur inspirer de prétendus spécifiques accrédités l'ignorance, qui n'ont jamais préservé que ceux n'avaient rien à craindre.

Nous devons à M. *Richelmi*, de Turin, des I cherches sur le diagnostic, la nature et les différen des calculs biliaires, ainsi que sur le traitement personnes qui sont atteintes de ces concrétions ; à *Mouronval*, un Traité sur le Prurigo; à M. *de St.-C* une bonne Topographie Médicale de Bordeaux, et Manuel du Vaccinateur, par M. *de Grassi*, qu'i enrichi de notes ; à M. l'Abbé *Troussel*, le Tabl des vaccinations pratiquées par ses soins en 182 1824 ; à M. *Desgranges*, une Observation sur l'i culation de la variole et des ourles en même-tems une Observation sur une plaie contuse de la lèvre s périeure avec déchirure et lambeau, guérie fort h reusement et presque sans difformité ; à M *Mestivi* une Dissertation sur la lèpre et une Question Médi

légale sur l'avortement ; à M. *Leport*, d'Evreux, une Dissertation sur l'insuffisance des signes généraux dans les maladies de la poitrine et la nécessité d'y joindre l'exploration, avec quelques considérations générales sur le traitement de ces maladies ; à M. *de l'Eau*, un Tableau des maladies de l'oreille qui engendrent la surdité ; à M. *L'hullier*, une Notice sur l'emploi thérapeutique du camphre ; à M. *Priou*, des Recherches et des Réflexions sur les imperforations du tube intestinal, et à M. *Carville*, un Rapport sur le Concours de la Société royale et centrale d'Agriculture, relatif aux meilleurs Mémoires et Observations de Médecine vétérinaire ; le compte qu'il s'est fait un devoir de rendre à nos Sociétés, de la maladie qui a régné sur les ânes, les chevaux et les mulets, qu'il ne regarde pas comme contagieuse ; et l'extrait d'un Mémoire rédigé sur cette maladie, par M. *Girard*, dont la théorie d'accord avec celle de M. *Carville*, explique les succès constans qu'il a obtenus dans le traitement de cette maladie.

Enfin, la Société de Médecine de Douai nous a fait parvenir une Notice sur un nouvel instrument propre à faciliter l'ouverture des cadavres, pour rendre les autopsies moins fautives, ce qui est d'une grande importance dans les recherches pathologiques et surtout dans les cas de Médecine légale.

Au mois de Septembre 1823, des hommes, amis du merveilleux, annoncèrent qu'ils avaient découvert dans la forêt de Fontainebleau *un homme pétrifié, renversé en partie sur son cheval également pétrifié ;* et, comme cela devait être, les uns le crurent, les autres en doutèrent et d'autres ne le crurent point.



Il résulte de la visite des lieux, de l'examen du
qui avait été transporté à Paris, et de l'analy
quelques-uns de ses fragmens par une Commissi
la Société Linnéenne, dont M. *Thiébaud de Ber*
a rédigé le Rapport qu'il nous a communiqué,
est au moins très-douteux, s'il n'est pas tout-
invraisemblable, que cette masse presqu inform
effectivement une antropomorphose.

M. *de* *[illegible]ckhoff* nous a donné une Notice int
sante sur l'Académie royale des Beaux Arts d'An

M. *de Caumont* nous a fait présent de son s
Mémoire sur l'architecture religieuse du moyen
principalement en Normandie.

Et M. *Rever* a mis au jour son Mémoire su
ruines de Lillebonne. L'hommage qu'il vous en a
Messieurs, me condamne au silence sur cette nou
production de notre savant collègue. Vous en avez
apprécié l'importance et le mérite.

Le même M. *Revér*, qui ajoutait tant de charm
nos réunions quand il pouvait y assister, et dont
sence nous fait d'autant plus de peine aujourd
qu'elle a pour cause le mauvais état de sa santé,
néanmoins de mettre la dernière main à son Mém
sur les Ruines du Vieil-Evreux, dont vous aviez
donné l'impression. S'il avait pu venir, il vous au
annoncé la prochaine publication de cet ouvrage p
lequel je sais qu'il n'a négligé ni soins, ni travaux
recherches, ni dépenses. Je vous demande, Messie
la permission d'en lire quelques passages, que pro
blement il vous aurait soumis.

A la suite des détails dans lesquels il a dû en

sur l'aquéduc du Vieil-Evreux, il s'exprime en ces termes sur le phénomène du vallon de Villalet, peu éloigné de la direction de ses fouilles :

« La rivière d'Iton se perd subitement en cet endroit » et s'infiltre au travers d'un vaste lit de cailloux qui » l'absorbe en entier. Au-delà de ce puisart de gravier » et de cailloutage, il n'y a plus ni rivière, ni le plus » faible ruisseau, et le terrain qui conserve encore la » forme d'un ancien lit, n'est appelé que le *Sec-Iton*, » sur une longueur de près de deux lieues.

» J'avoue que le spectacle de cette espèce de calamité » et le souvenir de mes recherches sur l'aquéduc, me » firent éprouver de douloureux sentimens ! Quoi, me » disais-je avec peine, les Romains qui n'existaient au- » trefois ici que par la violence et le droit inhumain du » plus fort, qui devaient toujours conserver un peu » de défiance dans un pays peuplé de mécontens, ne » craignirent néanmoins ni la dépense, ni les difficultés » pour détourner le cours d'une rivière ou conduire » celui d'une source à travers plusieurs éminences et » plusieurs vallons, jusqu'à l'établissement qu'ils s'é- » taient créé, à une distance notable, et des Français, » habitans paisibles des bords de l'Iton, depuis plu- » sieurs siècles, ne songent pas même à conserver cette » rivière, pour les besoins journaliers des habitations » qu'ils tiennent de leurs pères ! S'ils portaient seule- » ment quelques tombereaux de glaise sur le crible où » l'eau se perd, ils auraient à leurs portes un courant » precieux, leurs prairies en seraient vivifiées et leurs « demeures en deviendraient plus agréables et plus » saines. Cependant leur vallon desséché n'excite ni » leurs regrets, ni leur industrie ; ils restent aveuglé-

» ment soumis à la fatalité de leur position ; et ne se
» demandent pas s'il y a quelque moyen de recouvrer
» l'eau qui leur échappe, et dont ils sont privés ! Ce
» contraste du caractère entreprenant des Romains et
» de l'insouciance de mes compatriotes m'affecta pro-
» fondément. Il n'est pas de mon sujet de rechercher
» les causes de cette opposition de mœurs et de carac-
» tère ; mais j'ai mille fois regretté de ne pouvoir
» rendre à la vallée de l'Iton les eaux de sa rivière,
» eussé-je dû le faire seul ; et ma reconnaissance bénirait
» l'homme bienfaisant et généreux qui consacrerait
» quelque chose de son aisance pour le bonheur de ses
» semblables et pour les instruire à recouvrer des
» avantages précieux qu'ils négligent ou qu'ils ne savent
» point mettre en valeur. »

Ce vœu philantropique de M. *Rever* serait, si je ne me trompe, d'une exécution d'autant plus facile et d'un succès d'autant plus certain que dans les grandes eaux et les fontes de neige le crible ne peut absorber tout le courant, et que le surplus continue de s'écouler par l'ancien lit, pour se rejoindre à ce qui reparaît au-delà et fait la continuation de la rivière.

L'auteur a voulu que sous tous les rapports son ouvrage fût digne de votre confiance, comme vous pourrez en être convaincus par l'exposé qu'il fait des moyens qui ont été pris pour éviter jusqu'au soupçon de la plus petite erreur dans les mesures.

« Les mesures, dit-il, dont je rendrai compte,
» furent soigneusement et plusieurs fois vérifiées.

» J'avais un grand avantage pour en constater l'exac-
» titude. J'étais souvent aidé par cinq ou six élèves du

» Pensionnat d'Evreux, sachant dessiner et connaissant
» les principes de la géométrie. Les jours de congé
» qu'ils m'accompagnaient, nous partions de grand
» matin pour les fouilles et nous n'en revenions que le
» soir. Nous employions la journée entière à mesurer
» des angles. des distances et des dimensions. Ils se
» divisaient en deux sections, à l'une desquelles je
» m'attachais alternativement. Chaque section inscri-
» vait en particulier la note des mesures qu'elle avait
» prise. Ces notes étaient ensuite comparées dans une
» réunion à laquelle j'assistais toujours. Nous tenions
» pour indubitables les mesures dont toutes les cotes
» étaient d'accord, et nous allions vérifier celles qui
» présentaient quelques différences. Il en était ainsi de
» toutes les particularités que chaque section avait
» remarquées.

» Le louable empressement que ces studieux élèves
» mettaient à faire cette espèce de cours pratique
» d'archéologie, nous conduisait par fois beaucoup au-
» delà de notre objet principal, et les digressions dans
» lesquelles notre imagination ou notre mémoire nous
» entraînait souvent n'auraient probablement guères
» intéressé des antiquaires profonds, mais rien ne nous
» paraissait alors indifférent, tout était de recherches,
» d'étude et d'application; je dois ajouter de charme
» et d'intime satisfaction pour moi. J'en ai conservé
» un souvenir attachant, je trouve infiniment de
» plaisir à l'exprimer, et je suis persuadé que mes
» jeunes compagnons de courses instructives partage-
» ront les sentimens que ces souvenirs sont propres à
» renouveler.

» Ils pourront reconnaître le fond des entretiens

» que nous avions sur le terrain, dans presque tou
» les digressions que j'ai mises en notes à la fin
» mon Mémoire. Je fais aux Savans sous les yeux d
» quels le hasard pourra le conduire, je leur fa
» dis-je, mes sincères excuses de l'emploi que j'ai f
» de diverses choses qui ne peuvent avoir d'attra
» pour eux, pas même celui de la nouveauté. Je
» puis être soupçonné de prétendre les intéresser sc
» aucun rapport, mais j'aurai complètement obtenu
» succès que j'ambitionne, si leur indulgence leur f
» trouver mon travail propre à inspirer du goût p
» l'observation et l'étude des monumens. C'est sa
» doute avec l'espoir de ce résultat que l'impressio
» pu en être ordonnée et nullement avec l'approbat
» de ce qui s'y trouve de minutieux, de diffus,
» surabondant, de redites et quelquefois de hors d'o
» vre et d'étranger au sujet. »

En applaudissant à la modestie, à la sagesse e
l'amour de la vérité qui caractérisent l'auteur, v
ne serez pas étonnés, Messieurs, des réflexions q
fait sur les amulettes, dans sa dix-septième note,
laquelle je termine cet extrait :

« Des amulettes, dit M. *Rever*, qui servaient a
» d'objets de toilette et de parure, étaient faites
» forme de boîtes où l'on mettait des préparations
» perstitieuses et quelquefois très-ridicules. De
» nombre étaient des bracelets enfermant des remè
» ou quelques objets présumés tels ; par exemple,
» première dent échappée de la bouche d'un enfa
» pourvu néanmoins qu'elle n'ait pas touché la ter
» ou des préservatifs, tels que la laine de brebis n

» imprégnée de sang, contre la morsure des chiens » enragés et les accès de la fièvre quarte ; enfin parmi » ces boîtes et ces capsules, il faut sans doute mettre » au premier rang les bulles d'or qu'on croit avoir été » portées par les généraux et les empereurs qui triom» » phaient, pour se mettre à couvert de la jalousie et » des malédictions auxquelles il était effectivement » assez naturel qu'ils craignissent de se voir exposés, » et dont ils se seraient mieux garantis avec un peu » plus de modestie ou moins d'arrogance.

» On appelait aussi amulettes des secrets et des in- » dications qui n'étaient que de simple action ou de » pratique, comme celle que *Pline* dit qu'on em- » ployait, pour se mettre, en marchant, à l'abri » des entorses et des faux pas, et qui consistait à » cracher dans le soulier du pied droit, avant de le » chausser.

» Quand il n'y avait dans les recettes mystérieuses » que des paroles sans action, ce n'était plus des amu- » lettes, c'étaient des charmes, *carmina*, *incantatio* » tel était le vers que *César*, montant en voiture, » récitait trois fois comme le vulgaire, pour n'être » plus exposé à verser en route. Telles étaient, en » mauvaise part, les imprécations écrites, *devotiones*, » *carmina*, qu'on trouvait, dit *Tacite*, après la mort » de *Germanicus*. Telles étaient les paroles officieuses » qu'on prononçait pour amortir les vives épreintes de » la goutte, les formules secourables, quand on s'était » démis un membre; les malédictions contre les biens » de la terre, que défendait la loi des douze Tables.

» Rien n'humilie et n'afflige davantage que le ta-

» bleau des extravagances dans lesquelles la raison » humaine a sérieusement donné et donne encore trop » souvent. »

Nous avons déposé dans votre Bibliothèque les ouvrages dont il vous est rendu compte dans cette séance, et nous y avons ajouté la correspondance intéresante de nos nombreux sociétaires, les nouveaux livres que M. le Préfet a obtenus du Gouvernement, les envois des Sociétés savantes qui entretiennent des relations avec les nôtres, la suite des Recueils périodiques dont vous savez que nous faisons la collection; les Discours prononcés par M. *Buzot* et par M. *Bougarel*, le jour de leur réception à la Société d'Agriculture, en qualité de Membres résidans; un exemplaire de la deuxième édition de l'excellente Notice sur le Docteur *Jenner*, par M. *L. Valentin;* les premiers cahiers du Journal de Chimie Médicale, de Pharmacie et de Toxicologie, par une Société de Chimistes et de Médecins; les Journaux nouvellement publiés par les Sociétés de Médecine de la Gironde, de la Loire-Inférieure et de la Meurthe; l'éloge de la Pharmacie, par M. *Gosselin;* celui de *Jenner* et celui de S. M. le Roi *Charles X*, en vers latins, adressés par M. le Chevalier *de Camberlyn-d'Amongies*, de Gand, à notre Société de Médecine, dont le Comité central, en applaudissant aux intentions philantropiques et aux sentimens royalistes de l'auteur, lui a décerné le titre de Membre honoraire; et enfin un bel exemplaire des Vies des Hommes illustres, de *Plutarque*, donné par M. *Buzot.*

Nous espérons, Messieurs, que les autres amis de cet Etablissement y déposeront aussi leurs offrandes.

La destination utile et les agréables distributions de votre beau Jardin, mieux apprécié depuis quelque tems, lui concilient chaque jour la bienveillance des Savans et des amateurs qui le fréquentent. Nous devons à celle de M. le Maire d'Evreux les nouveaux embellissemens que vous y remarquez.

Votre Muséum, que le Conseil d'administration augmente autant qu'il le peut, a été enrichi par M. *De la Pasture*, d'un fragment de sel gemme de la mine de Vic, et de quelques échantillons d'Histoire Naturelle et d'Archéologie; par M. *Beaucantin*, de quelques pièces de monnaie antique trouvées dans le Jardin de la nouvelle Préfecture; par M. *Rever*, de quelques médailles romaines trouvées à Sainte-Croix-sur-Aizier; par M. *Le Moyne*. d'une bivalve pétrifiée trouvée aux environs d'Evreux; par l'Académie de Nantes, d'un échantillon de riz sec des montagnes, dont une portion a été semée sans succès dans votre terrain d'expérience; par M. *Desjardins*, de quelques nouveaux échantillons d'Histoire Naturelle des règnes organiques; par M. *de St.-Martin*, d'un oiseau très-artistement empaillé; par M. *Hersent* d'Evreux, de deux paires de bas de coton de sa fabrique; par M. *De Reynal*, des bustes en plâtre d'*Hippocrate* et d'*Esculape*; par M. *De Larbre*, de quelques échantillons de mines de fer et d'un fût de colonne en fonte destiné à recevoir le buste du Roi, que M. *Duval*, son successeur dans les forges de Conches, a pris d'une manière infiniment gracieuse, l'engagement de vous donner; et par M. Jules *De Blosseville*, officier de la marine royale, de retour d'un voyage autour du

monde, de plusieurs échantillons d'étoffes d'écorces d'arbres fabriquées par les sauvages, et du costume complet d'une reine d'Amérique, donné par cette princesse à l'aimable voyageur qui vous en a fait présent.

Notre Section des Sciences et notre Société de Médecine ont fait d'honorables acquisitions ; mais elles ont eu le malheur de perdre M. *Lamouroux*, jeune encore et d'une santé florissante qui semblait lui promettre une longue et heureuse vie ! M. *Lamouroux*, Correspondant de l'Institut, a été enlevé subitement à sa famille dont il faisait le bonheur, à ses nombreux amis qui l'estimaient, et à l'étude de l'Histoire naturelle, qu'il agrandissait par ses découvertes, qu'il faisait aimer par ses écrits, et qu'il professait avec une rare distinction à l'Académie de Caen.

Messieurs, nos Sociétés n'ayant que l'intérêt général pour but et ne pouvant se permettre de vous recommander que les procédés dont elles ont reconnu l'utilité, j'ai dû m'abstenir de vous indiquer ceux qui sont encore en exp'rience, et vous épargner les communications indiscrètes qui leur ont été faites dans des vues d'intérêt personnel, parce que n'étant pas des bureaux d'adresses, les Journaux qu'elles publient n'ont rien de commun avec les petites affiches.

Si vous avez daigné accorder quelqu'attention à la lecture de ce Rapport, qui n'a pas d'autre mérite que celui d'une scrupuleuse exactitude, vous avez pu voir que sous les auspices tutélaires de nos dignes Magistrats et sous les vôtres, Messieurs, les Sciences mathématiques par fois trop exclusivement cultivées et par fois trop dédaigneusement négligées, suivant le cours des

passions ou des préjugés à la mode ; et les arts mécaniques, où le génie de l'homme se montre si puissant sous leur sage direction ; que la physique expérimentale, dont les découvertes nous apprennent à utiliser certains phénomènes qui n'inspirent aux ignorans qu'une admiration stérile ; que la chimie, dont les analyses rigoureuses nous mettent dans la confidence des secrets de la nature ; que l'histoire naturelle, dont les sujets innombrables et variés à l'infini attestent à l'observateur philosophe l'existence de Dieu et l'immensité de sa Providence ; que les sciences médicales, devenues plus positives, depuis qu'elles ont adopté l'anatomie pour appui et la physiologie pour guide, et que l'archéologie, science toute conjecturale, mais séduisante, par les souvenirs qu'elle nous rappelle et même par les illusions qu'elle nous cause, ont encore fait de nouveaux progrès, par les soins de nos zélés collaborateurs, et nous ont procuré de nouvelles jouissances et de nouveaux élémens de prospérité ; mais vous devez remarquer avec regret que la vaccine, dont j'aimais à vous raconter les triomphes, qui me fournissaient autrefois de si belles pages, ne figure ici que pour mémoire, si je puis m'exprimer ainsi. Il ne m'appartient pas d'en dévoiler la cause, mais il est malheureux que sous le gouvernement d'un Prince témoin des premiers succès de la découverte de *Jenner*, d'un Prince qui, depuis son retour, a donné deux témoignages mémorables de la confiance qu'il avait en elle, d'un bon Roi, d'un Roi tout Français, qui aime ses sujets et qui fait des sacrifices considérables pour en répandre les bienfaits sur chaque génération naissante, il est malheureux que la vaccine dépopularisée, malgré

la protection du Souverain, et déjà réduite à la défensive dans notre belle Francce, dont elle avait fait la conquête, soit peut-être à la veille de repasser la mer et de nous abandonner aux fureurs jalouses de sa hideuse et cruelle rivale.

Nous avons l'intime conviction, Messieurs, qu'il nous aura suffi de vous signaler sa détresse, pour qu'en vous déclarant encore une fois ses auxiliaires, vous lui assuriez de nouveau la victoire.

Notice sur les préparations artificielles de M. Auzoux, *Docteur en Médecine, etc.*

Cette Notice, dont le but est de faire connaître les préparations artificielles de M. *Auzoux*, et les nombreux avantages que peuvent en retirer les personnes qui veulent se livrer à l'étude de l'anatomie, se trouve chez l'auteur, rue du Paon, n.º 8, à Paris.

Son Cabinet, où l'on peut voir les pièces qu'il prépare, est ouvert aux amateurs tous les jours, depuis midi jusqu'à quatre heures.

LITTÉRATURE.

Madame Céleste *Vien*, auteur d'une traduction d'*Anacréon*, M. d'*Etalleville* et M. Ange *Petit* de Damville, ont été nommés Membres Correspondans.

Rapport sur les Travaux de la Section de Littérature, lu en la séance publique du 22 Juillet 1825, par M. Dulóng.

Monsieur le Président et Messieurs,

Le monde littéraire est en proie aux dissentions d'une guerre civile : deux partis rivaux sont en présence et se disputent avec ardeur le sceptre de la littérature. Vous avez déjà reconnu, Messieurs, que je veux vous parler de la lutte qui s'est engagée entre les partisans du genre classique et ceux du romantique ; car il n'est pas permis à une Société Littéraire de ne pas consacrer au moins quelques instans à d'aussi graves discussions.

Chaque jour en effet éclaire de nouveaux combats. Fiers de leur nombre, plus fiers encore des noms illustres qui décorent leur bannière, les partisans du genre classique se présentent au combat avec assurance ; une sévère discipline, une confiance sans borne dans leurs chefs, leur paraissent de sûrs garans du succès. Moins nombreux, les novateurs trouvent dans

leur jeunesse et dans leur audace des forces suffisantes pour suppléer au nombre et résister à leurs adversaires. Jusqu'ici la victoire incertaine semble avoir pris plaisir à laisser ignorer l'issue de cette lutte.

Mais à quelles causes faut-il donc attribuer une animosité aussi vive ? Hélas ! Messieurs, dans cette guerre comme dans beaucoup d'autres dont les résultats ont été bien autrement funestes, il eût peut-être suffi de quelques explications franches et sincères pour terminer tous les débats, et s'il fut resté quelques dissidens parmi les plus exagérés, enfans perdus des deux camps, aucun des deux partis n'aurait eu à les regretter beaucoup. Mais chaque jour les rapprochemens deviennent plus difficiles, et les amours propres blessés donnent peu d'espoir de voir cesser de sitôt les combats.

Tâchons donc de signaler ici en peu de mots les causes de ces divisions.

Née dans la Grèce, la Poésie classique a conservé jusque dans nos contrées, où elle a été transplantée, le caractère de son heureuse origine ; le climat de la Grèce est pur et presque toujours serein ; il semble que la nature ait mis toute sa complaisance à embellir cette terre privilégiée, à la revêtir d'un printems pour ainsi dire éternel ; et ce n'est pas seulement la terre qu'elle couvrit de ses dons, elle accorda encore à ses heureux habitans la beauté du corps, des formes agréables et pures : doués d'une imagination vive et brillante, les Grecs cultivèrent les avantages qu'ils tenaient de la nature ; enfin la sérénité du climat passa dans leur âme ; ils furent heureux de tout ce qui les

entourait, et ce sentiment de bonheur se reproduisit dans leurs arts.

La Religion même de ces peuples, loin de les arracher aux jouissances qui s'offraient à eux de toutes parts, ne fit au contraire que les disposer à s'y livrer avec plus de sécurité : faite exprès pour inspirer la volupté, jamais elle ne les entretint d'une vie future. Si quelques philosophes soulevant le voile mystérieux de la nature, grâce à la contemplation des merveilles de l'univers et à l'étude des lois de la morale, entrevirent le dogme de l'immortalité de l'âme et d'une vie future, ces grandes vérités renfermées dans leurs écrits, devinrent le domaine exclusif de quelques disciples privilégiés, jamais elles ne firent partie des croyances populaires. Or, ce sont les croyances populaires et non les idées des philosophes qui servent de base aux inventions de la Poésie et des Arts. Partout ces peuples trouvaient autour d'eux des divinités qu'ils pouvaient facilement se rendre favorables, et leur culte n'était qu'une suite continuelle de fêtes.

Ainsi les Grecs durent tout naturellement reproduire dans leurs arts, dans les chefs-d'œuvre qu'ils enfantaient, les idées de bonheur dont ils étaient remplis; les formes de la beauté leur étaient fournies par la nature extérieure ; ils durent aussi s'attacher à les imiter dans leurs ouvrages.

Mais que durent-ils surtout remarquer dans cette beauté dont ils avaient tant de modèles sous les yeux, dans ces tableaux qu'une nature riante leur offrait en tous lieux ? Ils observèrent, ou plutôt ils sentirent que dans chaque objet qui semblait se présenter à eux,

comme le modèle du vrai beau, il existait une harmonie parfaite entre ses diverses parties ; ils sentirent que c'était cet heureux assemblage d'accords harmonieux qui formait le vrai type de la beauté : ils reconnurent enfin que la beauté a des formes précises et déterminées, qu'elle n'est dans les *Arts* qu'un choix de traits pris dans la nature et que le génie rassemble pour atteindre au plus haut point que l'imagination puisse elle-même concevoir.

C'est de ces diverses observations que durent naître les règles qui ont présidé à la Poésie classique chez les Grecs.

Transmises aux Romains, lorsque ceux-ci vainqueurs du monde, vinrent chercher dans la Grèce conquise les beaux arts et la civilisation, elles durent encore prévaloir dans l'Italie moderne. Pleines des souvenirs de leurs ancêtres, environnées des débris de l'antiquité, comment ces nations ne se seraient-elles pas soumises à l'influence des modèles qu'elles avaient sous les yeux.

La France enfin, la France elle-même était encore barbare lorsque la Religion Catholique y fut introduite et apporta avec elle la langue latine comme partie essentielle de son culte ; il devint nécessaire d'étudier cette langue, devenue langue sacrée pour nos ancêtres. De là on se trouva tout porté à imiter les chefs-d'œuvre qu'elle avait produits ; mais dans presque tous ces chefs-d'œuvre eux mêmes, se rencontraient à chaque instant des éloges de la Littérature grecque, qui donnèrent le désir de la connaître ; et c'est à l'étude de cette Littérature que nous devons

tes ouvrages où, grâce à un mélange heureux de tons et d'accords, le sujet mis en harmonie avec les pensées, le style et les images, complète ainsi l'unité dans ce qu'elle a de plus parfait.

Aussi ne devons-nous pas être surpris si la Poésie classique conserve encore chez nous les formes et le caractère de la Poésie des grecs. — Nous devons être moins surpris encore de voir s'élever des défenseurs ardens de cette école qui a produit les *Corneille*, les *Racine*, les *Voltaire* et tous les autres auteurs de ces chefs-d'œuvre qui ont porté si haut la gloire de la Littérature française.

Passons maintenant dans l'autre camp.

Née dans les climats nébuleux du Nord, la Poésie romantique ne dément pas non plus son origine : sous un ciel sombre et triste, dans un pays qui n'offre rien de séduisant à l'imagination, l'âme ne pouvant se reposer avec plaisir sur la nature extérieure, fut portée à se replier sur elle même, à vivre d'une vie plus intime ; ainsi, tandis que les Grecs avaient reçu leur forme intellectuelle de la nature, les Germains imposèrent à la nature les formes de la vie intérieure.

Leur pensée fut presque toujours environnée d'une sorte de voile mystérieux, semblable à celui qui enveloppe tous les objets sous un ciel toujours chargé de brouillards, loin d'offrir ces rapports, cette harmonie qui présidaient à la composition des chefs-d'œuvre de la Grèce, c'est e contrastes et d'oppositions que doit vivre une Poésie née dans les climats où tout est contraste. Le sifflement des vents, la chute des torrens écumeux, les profondeurs des cavernes où

ne pénétra jamais la lumière du jour, telles sont les beautés qu'ont à chanter les Poètes de la Germanie: une nature triste et sauvage dut nécessairement leur inspirer des chants mélancoliques.

Une autre cause non moins puissante vint encore donner un caractère particulier à la nouvelle Poésie. Les Religions modernes annonçaient aux peuples une vie future dont la Religion païenne ne leur avait jamais donné l'idée. — Le Destin, cette puissance irrésistible que le paganisme avait reconnue, fut anéanti; l'homme se sentit entraîné à méditer sur le dogme qui lui révélait que la vie présente n'était qu'un passage à une vie meilleure. Dès lors son âme, que rien ne pouvait satisfaire, fut travaillée d'un désir vague et indéfini : elle s'élança vers un but qu'elle ne voyait pas distinctement, mais dont l'existence lui était assurée. Le Poète s'empara de ces idées de mélancolie et d'indéfini et les répandit sur toutes ces productions; ces idées forment donc encore un des principaux caractères romantiques.

Cependant, sans autre guide que leur imagination, sans autre règle que celle qu'ils se plaisent à s'imposer eux-mêmes, les Poètes romantiques offrent presque toujours dans l'ensemble de leurs ouvrages une incohérence qui blesse surtout ceux qui ont étudié les chefs-d'œuvre classiques.

Mais on ne peut se dissimuler que les chefs-d'œuvre romantiques ne portent les traces d'un génie qui, pour avoir en soi quelque chose de sauvage, n'en a peut-être que plus de force pour ébranler les âmes. Les passions y sont peintes avec vigueur et énergie; c'est

l'homme non modelé d'après les règles du beau idéal, mais l'homme tel qu'il est, tel que la nature nous l'offre, avec toutes ses vertus et toutes ses faiblesses, dont la Poésie romantique nous retrace le tableau. De grandes beautés, des conceptions hardies, des inspirations sublimes même étincellent dans un grand nombre de productions romantiques.

On peut donc concevoir que dans la Patrie même des chefs-d'œuvre classiques, après de longues secousses politiques, lorsque des institutions nouvelles ont créé de nouveaux besoins et de nouveaux intérêts, lorsque la société s'est en quelque sorte reconstituee sur de nouvelles bases, des esprits ardens se sont élancés avec enthousiasme dans une carrière nouvelle qui offrait des chances inconnues de succès et de gloire.

Trop heureux sans doute les partisans des nouvelles doctrines littéraires, s'il ne s'était pas rencontré parmi eux des hommes qui, prenant la bizarrerie pour du génie, se sont livrés à toutes les divagations d'une imagination déréglée, et ont cru avoir égalé ou même surpassé les *Shakespear*, les *Schiller* et les *Goëthe*, parce que comme eux ils avaient violé toutes les regles de la Littérature classique.

Pour nous, Messieurs, si, malgré notre paisible obscurité, nous étions forcés un jour de prendre parti pour l'une des deux causes, notre choix ne pourrait être douteux ; nous prendrions pour guide, pour chef un fils de notre belle Normandie, un propriétaire de ce Département, un des Membres honoraires de notre Société ; oui, Messieurs, nous marcherions sous les bannières des classiques, avec celui qui en est l'honneur

et le soutien, avec l'auteur des *Vêpres Sicilien* des *Messéniennes* et de l'*Ecole des Vieillards*.

Mais nous ne perdrions pas de vue qu'en pre pour modèles les chefs-d'œuvre qui ont illustré r Patrie. M. *Delavigne* ne partage pas l'exagératio quelques classiques renforcés qui ne permettent p plus légère excursion au-delà des routes déjà batt il n'a pas cru avec eux que la Poésie dût s'occ exclusivement des héros de Rome et d'Athènes événement de l'histoire moderne a servi de base première et peut-être à la plus belle des trag dont il a enrichi la scène française. Il a fait plus ; puisé dans l'histoire de nos jours ses plus heureus ses plus sublimes inspirations. Eh ! quelle est en la gloire contemporaine dont il ne se soit pas rend noble interprète, dans ce genre de Poésie créé par et dans lequel on ne lui connaît pas plus de rivaux de maîtres.

Espérons que cet exemple ne sera pas perdu et plus tard, mieux éclairés sur leurs véritables intér et fatigués d'une guerre sans avantage pour la scie les dissidens de bonne foi dans chaque parti se r procheront, et grâce à de mutuelles concessions, f deront une doctrine qui aura pour base la raison, est de tous les tems et les besoins nés des circonsta nouvelles.

En attendant cette heureuse époque, semblabl ces Etats d'un ordre inférieur, qui conservent la n tralité au milieu des guerres flagrantes entre les gra puissances, simples spectateurs des hostilités, ouvr nos ports aux combattans des deux partis ; tâcl

d'acquérir et d'amasser de nouvelles richesses dans le commerce que nous établirons indistinctement avec les classiques et les romantiques.

Déjà, Messieurs, dans le courant de cette année, des personnes étrangères à la Société lui ont adressé divers ouvrages dont j'ai à vous entretenir en ce jour, ainsi que des travaux de notre Section de Littérature.

M. *Horeau*, dans un Rapport sur une nouvelle édition des œuvres de *Segrais* et de *Sarazin*, publiées à Caen, et dont un exemplaire a été adressé à la Société, a rendu hommage à l'esprit patriotique qui a présidé à cette reproduction des ouvrages de deux Poètes ingénieux, enfans de notre belle Normandie; il a recommandé aux amis des Lettres un Essai sur les Poètes bucoliques, qui ajoute un nouveau prix à cette édition, digne sous tous les rapports du noble motif auquel elle a dû le jour.

M. *Delhomme*, Professeur, a fait hommage à la Société du Discours prononcé par lui à la distribution des prix du Collége d'Evreux, en 1824. Ce Discours, dans lequel M. *Delhomme*, pour éviter la monotonie du sujet, a su enchâsser une de ces grandes questions Littéraires qui frappent et saisissent les esprits, a réuni tous les suffrages: méthode, clarté, pensées ingénieuses, style pur et approprié au sujet, il ne laisse rien à désirer. Comme son étendue et la publicité qu'il avait déjà reçue, n'ont pas permis de l'insérer dans le Bulletin de notre Société, le Secrétaire de la Section de Littérature en a fait une courte analyse, qui a paru dans le premier cahier de 1825.

Depuis, M. *Delhomme*, nommé Membre résidant, a soutenu dans son Discours de réception sa réputation

déjà établie ; il parle avec chaleur et enthousiasme de l'art qu'il cultive, et des succès certains doivent attendre ceux qui sont destinés à suivre les leçons d'un tel maître.

M. *Seugé*, Principal du Collége a été aussi appelé à partager nos travaux ; une diction facile, un style simple et naturel recommandent son Discours de réception.

M. *Bessin*, Membre Correspondant, nous a adressé la traduction, en vers, de deux heroïdes d'*Ovide* : *Briseis* à *Achille*, et *Phillis* à *Démophon*. M. *Bessin*, auteur d'ouvrages recommandables et dont quelques-uns se sont déjà concilié les suffrages du public, s'est montré fidèle interprète de l'ingénieux *Ovide ;* mais on ne peut se dissimuler que cet abus de l'esprit, si souvent reproché au modèle, ne rende bien difficile la tâche du traducteur. Comment trouver dans une autre langue cette surabondance d'idées poétiques qui coulaient sans efforts de la plume du Poète Romain ; ne soyons donc pas surpris si, en quelques endroits, la traduction de M. *Bessin* laisse quelque chose à désirer sous le rapport du coloris poétique.

M. *Bessin* nous a aussi communiqué la traduction en vers d'une fable italienne : l'*Origine de la Fable*. Ici, le traducteur s'est montré le digne rival de son modèle ; cette fable charmante dans l'original, n'a rien perdu dans les vers de M. *Bessin*.

Enfin, Messieurs, le même auteur, et je me trouve heureux de pouvoir, au nom de mes collègues, lui payer ici un juste tribut de reconnaissance pour le zèle qu'il montre à enrichir la Société de ses productions ; le même auteur, dis-je, nous a communiqué

une Epître en vers au Duc d'*Angoulême*. Ici, MM., style, pensées, tout est digne de l'auguste personnage auquel l'auteur l'adresse ; c'est à la fois l'œuvre d'un Poète et d'un bon citoyen.

M. *Allain*, ancien Professeur au Collége, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de sa Grammaire latine, qu'il nous avait soumise l'année dernière et dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans la précédente séance publique.

M. *Camberlin-d'Amougis* vous a adressé une pièce de vers latins, en l'honneur de Jean VI, Roi de Portugal. M. *Delhomme* a fait, sur cette production, un Rapport qui nous a prouvé qu'elle laissait beaucoup à désirer, tant sous le rapport du style, que sous celui des pensées.

M. *Pluquet*, de Bayeux, a fait hommage à la Société d'un exemplaire de la *Chronique ascendante des Ducs de Normandie*, par M. *Valet*, publiée pour la première fois avec quelques notes pour servir à l'intelligence du texte. Ne vous attendez pas, Messieurs, à une opinion motivée sur cet ouvrage : malgré les notes explicatives de M. *Pluquet*, je n'ai pu comprendre deux lignes du texte, qui paraît être d'une origine beaucoup plus reculée que les Poésies de *Clotide de Surville* ; mieux eut valu, je crois, pour beaucoup de lecteurs, que M. *Pluquet* eut de suite mis une traduction à côté du texte.

Encore ai-je beaucoup de peine à croire, quel qu'eût été d'ailleurs son mérite, qu'elle eût l'intérêt d'une traduction nouvelle d'*Anacréon*, adressée à votre Société. Cet ouvrage est encore une preuve de plus que le Poète de Téos était destiné, dans tous les

tems, a obtenir les faveurs du beau sexe. En effet, c'est une femme, madame *Vien*, qui a transmis dans notre langue, avec beaucoup de charme et de fidélité, la douce philosophie et les idées fraîches et gracieuses de l'heureux chantre de la volupté et des amours; même après toutes les traductions que nous possédons déjà, après les nombreuses imitations qu'ont inspirées les poésies d'Anacréon, on lira encore avec plaisir cette traduction en prose de madame *Vien*.

M. *Frissard*, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées, nous a adressé un ouvrage intitulé : *Résumé des événemens les plus remarquables de l'Histoire de France*, *de* 1788 *à* 1818.

Cet ouvrage contient, jour par jour et sous divers titres, les événemens les plus remarquables, ainsi que les lois et décrets les plus importans ; c'est un tableau fidèle et très-succinct qui doit être d'un grand secours pour la mémoire ; c'est un de ces ouvrages plus utiles que brillans, qui doit être apprécié par ceux qui veulent étudier l'Histoire contemporaine. Ce résumé est précédé d'un Coup d'œil sur l'origine des impôts et du crédit public.

Ce petit traité me paraît fort bien écrit, et semble annoncer que l'auteur possède beaucoup de connaissances sur la théorie des impôts et du crédit. J'avouerai toutefois mon insuffisance à me prononcer sur une pareille matière; j'ajouterai seulement que je n'ai pu m'empêcher de concevoir quelques craintes, en reconnaissant que le but de cet ouvrage tendait à prouver que les emprunts font la prospérité des Gouvernemens,

Quoiqu'il en soit, c'est un véritable ouvrage de circonstance, puisqu'on ne vît à aucune autre époque toutes les classes de la société aussi généralement occupées de rentes et de crédit public. C'est donc encore une chance de succès de plus pour l'ouvrage de M. *Frissard*, ainsi que pour les tableaux graphiques dont il l'a accompagné.

Mais n'oublions pas que nous sommes dans le temple des Muses et non dans celui de Plutus. Les sons d'une lyre badine viennent appeler notre attention.

Je veux parler, Messieurs, des divers Poèmes dont M. *d'Etalleville* a fait hommage à la Société, qui vient de lui décerner le titre de Membre Correspondant. Ces ouvrages, déjà connus de la plupart d'entre vous, signalent en lui une grande facilité pour la versification, facilité dont il a peut-être abusé; mais quelques vers heureux, des scènes plaisantes et bien filées, une gaîté soutenue rachètent les négligences que la critique peut y remarquer.

Il est un autre ouvrage de M. *d'Etalleville*, qui doit encore fixer plus particulièrement votre attention: ce sont ses *Pensées*. Ce genre, déjà un peu usé, exige des idées neuves et piquantes et la connaissance approfondie du cœur humain. L'auteur a prouvé qu'il connaissait les chemins où s'engage le moraliste à travers ce labyrinthe inextricable pour le vulgaire. On remarque un grand nombre d'aperçus ingénieux, d'autres qui ont le charme d'une touchante naïveté. Des censeurs rigides reprocheraient peut-être à M. *d'Etalleville*, de parler trop souvent d'un seul objet; mais je ne me sens pas le courage de faire le reproche

à un père tendre et déjà avancé en âge, d'avoir sans cesse l'esprit occupé de l'enfant chéri auquel il a dévoué le reste de son existence, je lui reprocherais plus volontiers de s'être laissé aller quelquefois à des plaisanteries que le bon goût réprouva dans tous les tems et dont la mode même a fait justice. Le calembourg est une fausse monnaie, dont on peut tout au plus pardonner l'émission à celui qui n'a pas, comme M. *d'Etalleville*, de l'or pur à offrir en paiement à ses créanciers. Il est aussi une ou deux pensées que l'on s'étonne de trouver dans les œuvres d'un homme qui paraît si bien connaître le ton de la bonne compagnie. On voit enfin avec peine qu'il ait voulu proscrire avec amertume ces rapports intimes que nos nouveaux usages ont établis dans les familles et qui ne servent, selon nous, qu'à en resserrer les liens. A ces légères exceptions près, cet ouvrage de M. *d'Etalleville* offre une lecture agréable et intéressante.

Vous ne lirez pas non plus sans quelque plaisir, *la Promenade de Paris à l'ancien château royal du Jard.* Quelques details instructifs, des anecdotes piquantes sur les divers lieux qu'il fait parcourir à ses lecteurs, recommandent ce petit ouvrage de M. *Masson-St.-Amand* fils aîné.

Il ne me resterait plus qu'à vous entretenir d'une pièce de vers de M. *De Blosseville*, sur la solennité par laquelle votre séance s'est ouverte, mais vous allez en entendre la lecture, et il ne m'appartient pas en conséquence de devancer l'opinion que vous allez en former. J'en dois dire autant d'une autre petite pièce destinée à servir d'inscription au buste du Roi.

Je me bornerai donc à remercier l'auteur. Bien qu'il ait gardé l'anonyme, nous avons cru reconnaître ce Poète élégant et gracieux qui a long-tems embelli, par ses productions, les séances de notre Société.

Enfin, Messieurs, j'ai mis sous vos yeux le résultat des travaux de l'année qui vient de s'écouler. Vous avez pu remarquer que l'émulation a régné parmi les Membres de la Section de Littérature. Des étrangers même ont manifesté le désir de coopérer à nos travaux. nous nous sommes empressés de les appeler parmi nous, et la Société a pu ainsi réparer les pertes qu'elle avait éprouvées.

J'ai omis cependant de faire mention d'une petite pièce de vers intitulée *la Gloire et la Paresse*, par le Secrétaire de la Section de Litterature. Vous approuverez mon silence ; il est de rigueur, et je crains seulement qu'aujourd'hui même vous ne regrettiez que l'auteur ne se soit pas plus entièrement dévoué au culte de la dernière des divinités qu'il a chantées.

*Le Clair de Lune ; par Madame ***.*

Lorsque la lune tremblante, monte lentement au haut de l'horizon, j'aime à porter mes pas vers les routes tortueuses de la forêt : j'aime à recevoir sur ma chevelure les gouttes de rosée qui viennent rafraîchir la végétation fatiguée des feux d'un ciel ardent.

J'aime à respirer le parfum de mille plantes différentes que les vents légers du soir mêlent et confondent.

Las bras croisés sur la poitrine, je marche lente-

ment, et bientôt je m'assieds sur un tronc dépouillé dont la main de la nature a fait un banc rustique.

Là, j'appuie ma tête sur ma main et je laisse errer ma pensée dans ces régions vagues, domaines de l'imagination.

Il fut un tems où je n'étais pas seul dans cette forêt silencieuse!

Une main chérie se reposait sur mon bras.... Un visage adoré se penchait sur mon sein.... Nous nous plaisions tous deux à observer les rayons grisâtres de la lune donner un aspect fantastique aux objets : — L'écorce blanche d'un bouleau devenir un fantôme traînant sa robe sépulchrale.... La cepée touffue nous semblait renfermer des soldats prêts à tomber sur leur proie.... Des clairières de haute futaie nous laissaient voir mille êtres bizarres auxquels notre imagination prêtait une forme et des mouvemens.... Que de fois ne m'a-t-elle pas dit: je t'aimerai toujours!...... Alors un rayon indécis de la lune éclairait à demi sa figure charmante : on eût dit de ces visions célestes qui apparaissaient aux hommes au tems où Dieu jettait sur eux un regard de miséricorde! — Ce rayon qui entourait sa tête angélique va maintenant expirer sur sa tombe! — Ah! quand le calme que je contemple pénétrera-t-il jusqu'à mon cœur! Ce cœur trop sensible peut-être, aurait si bien su apprécier le bonheur, si le ciel l'eût voulu! — Que celui-là qui a l'âme malade, s'approche des autels, voici l'heure propice. Là on peut pleurer sans contrainte, ce qu'on a tant chéri! Ailleurs les enfans des hommes se fatiguent de la douleur, ou bien ils détournent la tête et s'éloignent

en chantant. — Ici le cœur sent qu'il est un lieu où l'on ne souffre plus, et qu'il est, pour les orphelins, un Père au haut des Cieux ! — La jeunesse rapide s'enfuit devant nous au milieu du choc des passions qui nous empêche d'apercevoir que notre vie s'écoule et que nous ne pourrons plus revenir sur nos pas! Tant de beaux rêves bercent nos brillantes années!... Mais quand le malheur nous a montré leur néant, nous nous souvenons qu'il est un Dieu ! La piété n'a pas d'autel plus saint qu'un cœur brisé ! Les affections des hommes sont mobiles comme les feuilles séchées que le vent d'automne pousse devant lui ! L'amitié du jour, n'est-elle pas souvent l'indifférence du lendemain ? On était sincère hier quand on jurait d'aimer toujours : à présent on l'est encore, mais on a changé! Les hommes se renouvellent, se quittent, se rapprochent, la seule nature reste la même, toujours prête à calmer nos peines par l'aspect de ces leçons muettes qu'elle donne au monde. Le gazon que vous fouliez naguères d'un pied folâtre, recevra aujourd'hui votre corps, oppressé d'une agitation fiévreuse... Le bosquet où vous cachâtes votre bonheur, vous pouvez encore y cacher vos larmes ! O douce clarté de la lune, je te remercie ! tu as détourné mon attention de ma propre douleur. J'ai réfléchi et j'ai vu que le bonheur n'est pas créé pour embellir notre fugitive existence... Alors je me suis résigné!... L'inconstance, la mort ou l'éloignement rompent par degrés tous nos liens ! Gloire à Dieu, pour nous avoir envoyé ces douleurs, puisque nous devons mourir ! Sans elles eût-on pu supporter l'affreuse idée d'une séparation éternelle ! Et vous, dont la mélancolie absorbe les pensées, ames ten-

dres qui avez tout perdu, dites avec moi : Gloire à Dieu ! !

Nouvelle Grammaire latine Synoptique et Analytique ; par M. J. E Allain. (*Extrait du Moniteur du 22 Juillet* 1825.)

Cette nouvelle Grammaire doit être distinguée de toutes celles qu'on a publiées jusqu'à ce jour, tant pour l'ordre et la clarté que pour la méthode vraiement analytique qu'a suivie l'auteur, et la simplicité avec laquelle les règles sont présentées et développées.

Tout en reconnaissant que déjà le savant *Lhomond*, dans une Grammaire latine fort estimée, avait su rendre l'instruction élémentaire plus accessible aux jeunes élèves, M. *Allain*, dirigé par sa propre expérience, n'en a pas moins tenté de faire mieux encore. Nous ne craignons pas d'assurer qu'il a réussi ; que sa nouvelle Grammaire sera favorablement accueillie par les Professeurs et Chefs d'institution, et qu'en la mettant entre les mains des disciples confiés à leurs soins, ils en obtiendraient des progrès plus rapides.

L'auteur a divisé sa Grammaire en trois parties. Il expose dans la première la nature des mots et leurs propriétes grammaticales. Ayant cru devoir éloigner des premières leçons quelques difficultés qui rebutent les commençans, il en a fait un chapitre particulier sous le titre de supplément, convaincu, avec raison, que l'intelligence déjà préparée devient alors plus apte à comprendre ces difficultés et à les bien retenir.

Cinq beaux Tableaux Synoptiques font saisir d'un coup d'œil les noms, adjectifs et verbes, la formation

des tems des verbes actifs, neutres, passifs, etc.; et donneront aux élèves une connaissance facile et prompte de toutes les déclinaisons et conjugaisons latines. De plus, afin de les accoutumer dès l'origine à une prononciation exacte, l'auteur a eu soin de marquer la quantité sur les crémens des noms, adjectifs et verbes qui entrent dans ses tableaux, très-bien conçus.

L'introduction à la Syntaxe latine; la définition de la phrase et de ses différentes espèces; les figures de grammaire; un modèle d'analyse raisonnée d'une facile application, etc., composent la seconde partie.

Dans la troisième, M. *Allain* explique la différence entre un latinisme et un gallicisme, et présente, à l'appui des règles générales du *que retranché*, un Tableau Synoptique d'exemples particuliers, dont la seule inspection abrégera beaucoup la peine que donnent aux élèves les circonstances si variées qui, dans la langue latine, répondent à cette expression.

Sous le titre de *Locutions françaises*, un dernier chapitre enseigne la manière de traduire en latin certains tours particuliers à notre langue.

En un mot, l'auteur, qui paraît connaître parfaitement les enfans, sait toujours se mettre à leur portée, et n'a rien négligé pour leur rendre son ouvrage complètement utile.

Cantate pour l'inauguration du Buste de S. M. Charles X;

Par M. le V.te Ernest De Blosseville.

Chœur.

D'un Monrque chéri tu possèdes l'image;
Tressaille d'allégresse en ce jour solennel!
Evreux, qu'un tel bonheur soit à jamais le gage
De ta fidélité pour son joug paternel.

Premier Coryphée.

C'est lui qui, le premier, après de longs orages,
Du céleste pardon fortuné précurseur,
Revint, du lis en main, annoncer à nos plages
Du retour de la paix l'espoir consolateur.
Et depuis cet instant si cher à la Patrie,
Noble exemple d'honneur et de chevalerie
Auprès du trône fraternel
Nous l'avons vu charmer une auguste souffrance,
Et par mille vertus annoncer à la France
L'aurore d'un règne immortel.

Deuxième Coryphée.

Vous qu'on bénit encor sur les rives du Tage,
Offrez à votre Roi les lauriers de son fils;
Offrez-lui les drapeaux, prix de votre courage,
Déposez à ses pieds les palmes de Cadix!
Et vous, fils d'Apollon, aux accords de la lyre
Unissez les refrains qu'un bon Roi vous inspire!
Célébrez ses bienfaits nombreux,
La douce majesté qui sur son front respire;
Son amour pour nos lois, son aimable sourire,
Sa grâce à faire des heureux.

Chœur.

D'un Monarque chéri tu possèdes l'image,
Tressailles d'allégresse en ce jour solennel !
Evreux, qu'un tel bonheur soit à jamais le gage
De ta fidélité pour son joug paternel.

Premier Coryphée.

Salut, héritier d'Henri Quatre,
Charles le Bien-Aimé, Salut !
Evreux vit ton aïeul combattre.
Evreux doit t'offrir un tribut.
Quand sa basilique sacrée
Dans son enceinte révérée
Entendra retentir tes pas,
Les vierges de nos belles rives
Te diront des rimes naïves,
Et des souvenirs de combats.

Deuxième Coryphée.

Dernier appui de la couronne
De Charlemagne et de Clovis,
Un enfant grandit près du Trône,
Sous l'antique ombrage des lis,
Ange de paix et d'espérance,
Il est déjà cher à la France,
Il lui rendra le bon Henri ;
Et pour le former au courage,
Charles promet, dès son jeune âge,
De le guider aux champs d'Ivry.

Chœur.

D'un Monarque chéri tu possèdes l'image;
Bientôt, tu le verras dans un jour solennel.
Evreux, qu'un tel bonheur soit à jamais le gage
De ta fidelité pour son joug paternel.

Vers pour le Buste de CHARLES X.

Par M. De R***, *Membre Correspondant.*

Roi chevalier, il sait à la vaillance
Unir la courtoisie et l'affabilité;
Pour sa devise, il a pris la bonté,
Pour but de ses travaux, le bonheur de la France
Il aime à marquer sa puissance
Par le nombre de ses bienfaits;
Et si les traits chéris de son image auguste
Etaient effacés sur ce Buste,
On les retrouverait dans le cœur des Français.

MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE.

Réflexions sur la certitude de la Médecine, *par* Hipolyte-Pierre Deborville, *Docteur en Médecine de la Faculté de Paris*, *membre du Cercle Médical*, *ancienne Société de Médecine de Paris*, *Correspondant de celle d'Evreux*, *demeurant à Putanges*, *départem. de l'Orne*, *près Argentan.*

Quel est le Médecin auquel on n'ait souvent renouvelé la proposition suivante :

La Médecine serait un des plus beaux états, si elle n'était essentiellement conjecturale ; par conséquent incertaine dans ses résultats, de l'aveu même de certains Médecins.

Ce reproche mérite la réfutation ; nous sommes loin à la vérité de nier que dans quelques-unes de ses parties, l'art de guérir ne s'éloigne d'une certitude positive ; mais nous prétendons que dans l'état actuel de la science, son ensemble présente généralement des garanties plus que suffisantes pour démontrer son utilité et même son évidente necessité. Nous tâcherons de prouver par ce qui suit, que la science du Médecin instruit est plus rigoureusement exacte qu'on ne le pense dans la société.

Nous observons d'abord que cette manière d'envisager la Médecine, se répète plutôt par habitude, par

tradition, puis-je dire, que dans l'idée d'une intime conviction, et plus souvent au milieu de la conversation joyeuse et animée de la table, que près d'un lit de douleur!

En effet, qui oserait à la vue du danger, commettre sa vie, et des jours souvent plus chers que les siens, à une science que l'on ne qualifierait pas en secret de l'importance et du bienfait de guérir ou de soulager?

Observons aussi que si nos accusateurs sont des gens du monde étrangers à l'art de guérir, quelqu'instruits ou spirituels qu'ils soient, qui peut les autoriser à juger en matière étrangère à leur savoir? La Médecine, dans son étendue, leur est inconnue. Qui ne sait en effet, qu'une connaissance superficielle en pareille matière, est plus nuisible que son ignorance absolue?

Si ce sont des Médecins qui ne rougissent pas, tout en exerçant la Médecine, de la désavouer, quel jugement devons-nous porter de ces apostats ridicules!

Ils se livrent à la pratique Médicale, et ne croient pas à la Médecine; quel rôle jouent-ils donc dans le monde? Il faut que la théorie qui les guide soit le chemin des ténèbres; il faut aussi que leur concession soit basée sur le résultat de leur pratique: nous récusons également leur jugement, puisque séduits par des chimères, ils ne savent eux-mêmes s'éloigner de l'erreur.

L'excellence et l'utilité de la doctrine Médicale ne peut donc être jugée que par des Savans versés dans son étude immense.

Nous pouvons pourtant présenter avec un noble orgueil, à la société qui cherche à les ravaler, les services que nous lui rendons journellement.

Mais jettons un coup-d'œil sur le chapitre des erreurs populaires relatives à la Médecine.

Divers écrivains, et surtout le Professeur *Richerand*, ont signalé les plus saillantes ; *Molière* nous a rendu le service de déverser le ridicule qu'ils méritent sur les purgons de son tems.

La société a applaudi au génie de ces philanthropes, qui les a conduit à combattre les erreurs, avec le talent et les armes victorieuses que tout le monde leur reconnaît.

Cependant, on nous cite avec exagération des malades qui, dit-on, ne doivent en dépit de la vraie Médecine, leur salut qu'au breuvage ou à la recette de misérables charlatans.

Jongleurs méprisables, le plus souvent sans aveu, sans titres, et plus coupables encore si leurs facultés intellectuelles leur ont permis d'exercer sous l'égide de la loi, un état aussi honorable d'ailleurs, qui devient un vil métier entre leurs mains sacriléges.

Ainsi nous voyons chaque jour la société, exigeante à l'égard du Médecin digne de ce nom, toujours prête à accueillir ce qui porte l'apparence du merveilleux ; ce que le hasard peut avoir opéré par les mains d'une commère, d'un prétendu sorcier, de gens à recettes, ou d'un vil uromancier qui, mentant impudemment à sa conscience, prétend lire dans les urines, le caractère des maladies.

Sans doute dans toute maladie importante, le Médecin observateur doit examiner avec soin l'état des fonctions *diverses*, et par conséquent les *diverses*

sécrétions, telles que celles des urines, du lait, de la salive, etc. Mais avoir la prétention de reconnaître les nombreuses espèces d'affections morbides d'après l'inspection du fluide urinaire, c'est dire ce que l'on ne croit pas soi-même; je le répète, c'est mentir à la face du ciel et de la terre.

Ce genre de charlatanisme est le plus répandu de tous; la Normandie particulièrement, est infectée de ces misérables; quelques-uns même d'entr'eux ne rougissent pas de polluer le grade de Docteur en Médecine, par ce vil et honteux métier.

Cependant le public sait dans ce pays, où les fièvres intermittentes sont endémiques, que les urines sont limpides pendant le frimat, rouges pendant la chaleur, et qu'elles déposent durant la période de sueur; qu'enfin le même fluide varie encore dans l'intervalle des fièvres dont nous parlons, et que cette même maladie peut offrir des accès qui commencent à diverses époques du jour ou de la nuit. Ainsi nous observons, pour ne citer qu'un exemple sur mille, au moins quatre urines diverses pour la même affection.

Les personnes instruites savent aussi que l'état des urines changent dans leur composition chimique, selon le tems depuis lequel elles sont rendues, par les effets divers de la chaleur, de la lumière, de l'agitation, du repos, de l'évaporation, etc., etc.

Par conséquent des produits nouveaux s'y développent, tandis que d'autres s'en dégagent; enfin les preuves que l'on voudrait énumérer contre le charlatanisme en question sont trop multipliées et leur cause trop méprisables pour qu'il convienne de les réfuter

sérieusement. Cependant la surprise causée par la réussite si rare de ceux dont il est question, n'est-elle pas en faveur de celui qui exerce en véritable Médecin ; qui ne sait que des malheureux mutilés sur le champ de bataille de manière à périr dans l'immense majorité des cas, ont quelquefois dû leur conservation à des exceptions d'un sur mille.

Que le public, d'ailleurs si curieux d'applaudir à de prétendues cures inespérées, suive les maladies jusqu'à la fin, dans diverses circonstances, et qu'il voie si les pompeuses espérances dont on le séduit et dont on l'a bercé sont couronnées d'un succès constant. Si la réussite était fréquente, protecteurs de l'art de guérir, qui nous empêcherait de nous rendre à l'évidence, et d'adopter la voie de la vérité ?

Que l'on nous voie aussi chaque jour, attentifs à réparer les désordres causés par les médicastres de toute espèce, qui trop souvent entravent nos réussites.

Dans ces cas extrêmes si souvent offerts à la pratique, lorsque nous guérissons, il semble que rien n'est moins surprenant ; si nos secours sont appelés trop tard, et que nos moyens trop négligés échouent enfin, voit-on habituellement que l'on tienne compte à notre réputation de ce retard pernicieux ? ainsi que des écarts de régime, ou des autres circonstances qui doivent entraver la guérison.

Mais abordons à fond la question qui nous occupe essentiellement.

Des hommes justement célèbres parvinrent par leurs efforts à constituer un corps de doctrine ; des années, des siècles mêmes perpétuèrent, au milieu de décou-

vertes importantes, de grandes erreurs Médicales, le chemin de la vérité fut souvent désert, des théories plus ou moins séduisantes, plus ou moins brillantes, prirent la place du positif du démontré. L'ouverture des corps fut trop négligée, ou plutôt elle fut exécutée d'une manière trop imparfaite.

Il était réservé aux labeurs d'un homme justement célèbre, de déchirer le voile qui masquait la science.

M. *Broussais* a paru, profitant des recherches faites jusqu'à nos jours, partant du même point, tirant des conclusions diverses de celles de ses devanciers, ce grand homme a sapé jusque dans leurs fondemens les erreurs qui défiguraient l'art de guérir. Basées sur l'autopsie cadavérique, ses vues profondes et le corps de sa doctrine sont immuables comme la vérité.

Il ne peut entrer dans mon but de faire ici l'exposition de la doctrine lumineuse de ce célèbre Professeur, les Médecins l'ont connue par ses immortels écrits, par ses cours au lit des malades, enfin chacun de nous a dû en vérifier la précision, le scalpel à la main, dans les restes inanimés de l'homme. Les nombreux succès qui couronnent les efforts des Médecins physiologistes leur ont concilié la majorité des suffrages, et nos antagonistes modifient peu à peu leur vieille doctrine, tout en gourmandant celle qui a pris naissance sans eux, et qui s'est élevée malgré eux d'une manière si brillante. Pour ne citer qu'une des idées de M. *Broussais*, ce Professeur célèbre nous expose que les fièvres ne sont jamais des maladies par elles-mêmes, qu'elles dépendent au contraire de l'affection de nos organes, par conséquent ne traitant plus la fièvre, il dirige ses

recherches et ses moyens contre la cause qui la produit.

Ainsi une épine enfoncée dans le doigt donne lieu aux effets secondaires de la fièvre, faudrait-il à l'instar de l'ancienne doctrine, traiter cette fièvre secondaire, ou suivant les principes que nous adoptons exclusivement, ôter l'épine qui cause l'état fébrile, *sublatâ causâ tollitur effectus*.

C'est ici le triomphe de la Médecine rationnelle sur la Médecine conjecturale.

Ce corps de doctrine résultant de l'expérience et de l'observation est le seul admissible, et c'est le seul que nous exposions hardiment aux sarcasmes des détracteurs de la Médecine; s'ils en prennent une connaissance profonde, ou s'ils en examinent les effets pratiques, nous ne craindrons plus qu'ils fassent à la Médecine le reproche d'être conjecturale.

Le Médecin qui serait assez ennemi de la vérité, ou plutôt assez abusé au début de sa pratique Médicale, pour affirmer que tous les cas sont curables, si ce n'est celui d'une vieillesse décrépite, ne tarderait pas à se voir douloureusement démenti par sa propre expérience.

Il est des affections héréditaires contre lesquelles la Médecine peut souvent fort peu.

Il existe aussi des maladies violentes qui tuent les malades dès l'invasion; à peine l'homme de l'art est-il appelé, que déjà le mal est sans remède. Pour ne citer que quelques exemples, ne voyons-nous pas ces effets dans l'apoplexie foudroyante, la peste et la plupart

des inflammations qui parcourent leurs périodes avec tant de célérité, qu'en peu d'heures la gangrène en est le résultat ; enfin les affections chroniques minent sourdement la santé d'une manière insidieuse, leurs effets produisent souvent la désorganisation des tissus, le développement de produits nouveaux au sein des organes. Ces maladies offrent à la vérité un avenir trop souvent désespérant ; mais d'un autre côté, il est des circonstances, et de bonne foi ces cas sont les plus nombreux, où une Médecine habilement dirigée, sait hardiment attaquer le mal, terrasser victorieusement l'ennemi, et où l'on voit enfin le Médecin agir *citò, toto et jucundè*.]

Ouvrons le livre Médical vivant, suivons une pratique plus ou moins étendue, ne voyons-nous pas d'une manière palpable des preuves multipliées de ce que j'avance.

L'apoplexie foudroyante se prévient par la saignée ; celle qui a moins d'intensité, malgré son développement, cède à ce moyen rationnel. Que ferait dans ce cas la nature abandonnée à ses seules ressources ? sans doute le Médecin ne forme pas les moyens, il les développe, il saisit les indications ; mais c'est ici le grand art, *hîc opus*, *hîc labor*.

Les affections cutanées les plus fréquentes cèdent aux préparations sulfureuses.

La vaccine, ce bienfait Médical, prévient les ravages de la petite vérole, et bientôt anéantira ce fléau destructeur.

Le quinquina, donné par une habile main, guérit sans retour un accès de fièvre pernicieuse, intermit-

tente; et l'homme de l'art qui sait reconnaître cette maladie mortelle au troisième ou quatrième accès, et placer à propos cette écorce précieuse, agit avec autant de certitude que le Chirurgien est sûr de se rendre maître d'une hémorragie en liant un vaisseau ouvert.

Les fumigations de *Guyton-de-Morveau*, les chlorures de chaux et de soude neutralisent les miasmes délétères dégagés des corps en putréfaction, et les poisons les plus actifs administrés convenablement, deviennent des médicamens héroïques, dont l'action est sûre et déterminée; l'antimoine, le sublimé, l'arsenic, l'iode, l'acide prussique n'en offrent-ils pas les preuves? Souvent aussi, dans des cas plus simples, l'homme instruit qui fait une étude habituelle de tous les corps qui végètent sur le globe terrestre, sait indiquer sous ses pas et près de la chaumière de l'indigent qu'il traite gratuitement, des plantes propres à lui rendre la santé ou la vie.

Mais ira-t-on réprimer par le fer ou le feu ces terribles contagions qui déciment des villes, des provinces, des armées? non; c'est dans le sein de la Médecine que l'on cherche un rempart contre tant de maux; c'est elle, mais que dis-je, c'est la vie de ses Ministres qui sert d'égide à l'Etat allarmé.

Hippocrate arrive dans les murs d'Héraclée, ville assiégée par un ennemi formidable, la peste la plus terrible encore moissonne ses concitoyens; la présence de l'immortel vieillard rend le courage à tous, et semble plus précieuse qu'un renfort de troupes attendues de jour en jour.

Mais depuis lors, que d'abnégations d'eux-mêmes, que de dévouemens sublimes les Médecins n'ont-ils pas prouvés? Les voit-on vaincus par la terreur, fuir devant la faulx de la mort? De nos jours n'avons-nous pas vu les Médecins français briguer l'honneur de périr pour éteindre les flammes d'une épidémie terrible allumée chez nos voisins? La violence du mal, les dangers de la contagion, le nombre des victimes, rien n'arrête les courageux athlètes; ils entrent en lice avec la mort, et ne sortent de l'arène moins nombreux qu'ils n'y entrent qu'après avoir dompté le monstre dans ses repaires lugubres.

Terminons par les réflexions suivantes :

L'homme naît dans un appareil de douleurs, réclamant les secours de la Médecine; les infirmités qui l'assiégent pendant le cours de sa frêle existence lui rendent nécessaire cet art bienfaisant.

Les moyens physiques ne sont pas les seuls que le véritable Médecin sait mettre à contribution; le moral est dirigé dans l'intérêt de la guérison : ici les moyens sont immenses; les soins affectueux, les consolations sont prodiguées pour hâter la fin des souffrances : les efforts du Médecin sont le plus souvent couronnés d'un plein succès.

En effet, la main secourable de l'amitié et du savoir, peuvent, même dans les cas les plus graves, pallier les souffrances et ranimer par fois un souffle de vie prêt à s'éteindre.

Enfin l'heure fatale serait-elle inévitablement prête à sonner, l'homme de l'art philosophe-chrétien, ne quitte à regret le lit de douleur qu'après avoir prescrit

la dernière indication. En effet, la crainte est un sentiment naturel à l'homme, aux approches de sa destruction, a dit un Médecin célèbre : il éprouve un effroi dont le Philosophe ne saurait se rendre maître, et que la Religion seule sait affaiblir et vaincre.

Recueil d'Observations de Médecine Physiologique, par M. Léonard, *D.-M. à Commercy.*

Les principes de la doctrine du Professeur du Val-de-Grâce, sont fondés sur les lois de la saine physiologie, et sur les résultats de l'Observation, combattus dès leur apparition dans le monde Médical, ils ont été soumis depuis à un examen impartial, et sont sortis vainqueurs d'une lutte réellement trop inégale pour les partisans des anciennes Ecoles. Parmi ceux-ci, quelques Médecins, convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour renverser le nouvel édifice Médical, exigèrent que des faits nombreux vinssent forcer leur croyance. Cette dernière condition se remplit chaque jour : les Journaux de Médecine sont pleins d'observations qui attestent les bons effets d'une méthode qui, pour être adoptée généralement, n'a besoin d'être comparée, quant à ses résultats, aux anciennes méthodes de traitement.

Qu'il me soit permis de rapporter ici quelques observations à l'appui de ce que je viens d'avancer.

Péritonite aiguë enlevée par une application de soixante-dix sangsues.

Madame *W*..., âgée de 27 ans, d'une constitution faible et irritable, était depuis long-tems sujette à

des douleurs abdominales auxquelles elle ne pr
aucune attention, elle se contentait seulement, lor
la douleur était vive, de se soulager par l'inge
de quelques verres d'eau-de-vie. Un jour qu'elle ve
d'avoir recours à son remède habituel, elle est
à-coup saisie d'une violente douleur dans la ré
hypogastrique, bientôt suivie de vomissemens
limens à demi digérés, puis d'une assez grande qu
tité de matières verdâtres : les assistans croyant a
affaire à une indigestion, administrent du thé
malade; ce liquide est aussitôt rejeté par le vom
ment.

Je suis appelé le lendemain 7 Juillet 1825,
5 heures du soir, et je trouve madame *W*...
l'état suivant :

Les vomissemens avaient duré pendant tout
nuit; la malade était couchée sur le dos, sans
naissance; les traits de la face étaient tiraillés,
sueur froide couvrait tout le corps, excepté la ré
épigastrique qui était chaude, tendue et douloure
la sensibilité de cette région était telle que la ma
ne pouvait supporter le poids des couvertures; le
était petit, serré, et tellement précipité qu'on po
à peine compter les pulsations artérielles.

A ces symptômes, et d'après mes information
ce qui s'était passé antérieurement, je reconnus
péritonite aiguë très-intense. J'appliquai sur-le-ch
soixante-dix sangsues sur l'hypogastre, malgré l'e
de tous les assistans, qui croyaient la malade pr
rendre le dernier soupir. Je prescrivis pour bois
une solution de gomme arabique édulcorée avec le

d'althæa et une potion atonique ; je recommandai de favoriser l'écoulement du sang après la chûte des sangsues par des lotions émollientes, et de ne pas insister sur les boissons si elles étaient rejetées par le vomissement : l'évacuation sanguine fut abondante.

Le 8 Juillet, à ma deuxième visite, les piqûres des sangsues coulaient encore, mais la malade était beaucoup mieux ; la physionomie ne portait plus l'empreinte de la douleur, les boissons passaient bien, le pouls était régulier et la peau chaude et halitueuse.

Je continuai l'usage des boissons gommeuses, et je prescrivis la diète la plus sévère.

Le 9, l'amélioration était encore plus sensible ; le 11, j'accordai de légers alimens.

La convalescence a été prompte et sans accidens.

Deuxième Observation. — Congestion cérébrale et gastrite.

Collin, chasseur au régiment des chasseurs de la Corrèze, âgé de 24 ans, d'un tempéramment lymphatico-sanguin, se baignait avec ses camarades, le 12 Août 1823, lorsqu'après un séjour d'un quart-d'heure dans l'eau, il est effrayé par la vue de deux de ses camarades qui se noient ; il veut les sauver, mais les forces lui manquent, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvient à le retirer de l'eau.

Collin est pâle, tout son corps est froid, décoloré ; il jette çà et là des regards effarés, il est si faible qu'il se soutient à peine sur ses jambes.

Arrivé à la caserne, je le fais coucher ; je lui

prescris une infusion de tilleul ; il m'apprend qu'étant dans l'eau, il avait éprouvé un sentiment de constriction à l'épigastre, et qu'il s'était baigné l'estomac plein d'alimens.

Deux heures après l'avoir quitté, on m'appelle de nouveau, et je le trouve sans connaissance, les membres en proie à des mouvemens convulsifs; la face est rouge et injectée, la peau est chaude, celle de la face et du crâne est brûlante, le pouls est grand et tendu.

Je fais transporter le malade à l'hôpital; alors je lui ouvre l'artère temporale (8 onces de sang s'écoulent); quarante sangsues sont appliquées sur le trajet des veines jugulaires.

Le Médecin et le Chirurgien en chef de l'hôpital arrivent; et, de concert avec eux, je pratique une saignée du bras, de 16 onces ; la tête est recouverte de glace, on entoure les pieds avec des cataplasmes émolliens, la nuit est orageuse, *Collin* est très-agité, il a des envies de vomir. Le calme semble renaître vers 4 heures du matin : les symptômes de la veille diminuent, mais le malade ne veut boire et a une sorte d'horreur pour les liquides. L'épigastre étant douloureux, on y applique quarante sangsues ; (pédiluves synapisés, cataplasmes émolliens aux pieds, fomentations à la glace sur la tête.)

Le troisième jour, mieux sensible ; le malade a repris l'usage de ses sens, il ne peut parler, mais il répond par signe aux questions qu'on lui adresse ; le soir, le pouls devient un peu dur, la face est agitée, et nous craignons une nouvelle congestion cérébrale.

On veut lui pratiquer une saignée du pied, mais le malade se met en colère et a des mouvemens convulsifs, il repousse toujours les liquides qui lui sont offerts.

Le quatrième jour, le malade demande à manger; la convalescence commence, et quatre jours après, il quitte l'hôpital et se trouve assez fort pour reprendre son service.

N. B. Un effet remarquable de la maladie de notre chasseur, et très-probablement aussi du traitement employé, c'est qu'il était sujet à la migraine avant son accident, et depuis cette époque il n'en a rien ressenti.

Troisième Observation.

M. *Marty*, cordonnier, âgé de 33 ans, d'un tempéramment mélancolique, étant tourmenté depuis seize années par des tumeurs hémorroïdales qui fluaient régulièrement chaque mois; lorsque cet écoulement périodique n'avait pas lieu, *Marty* éprouvait des coliques atroces, qu'on parvenait cependant à calmer en appliquant des sangsues à l'anus. Cependant les tumeurs hémorrhoïdales finirent par acquérir le volume d'une grosse noisette et gêner le passage des matières fécales.

Marty n'éprouvant plus de soulagement par les saignées locales, vit plusieurs Médecins : purgé et soumis à une méthode révulsive, il se confia ensuite à un *charlatan*, qui lui fit faire des injections dans le rectum avec une eau *tellement caustique* qu'à la quatrième, il survint une violente inflammation.

Le malade ennuyé, entreprit le voyage de Paris, et

entra à l'Hôtel-Dieu, où il fut placé dans une des salles de M. *Récamier*. Après avoir subi divers traitemens, il sortit de l'Hôtel-Dieu dans le même état qu'il y était entré, et revint à Nevers.

Quelque tems après il fit un nouveau voyage sans plus de succès ; et à son retour à Nevers, tomba dans les mains d'un Médecin qui, prenant la *constipation qui n'était qu'un symptôme de l'affection de notre malade, pour la maladie principale, lui fit administrer un grand nombre de purgatifs drastiques, qui ne firent qu'augmenter ses douleurs.*

Je fus près de *M....* le 25 Novembre 1823, et je trouvai à la marge de l'anus, cinq tumeurs dures, squirreuses, à base très-large, prenant naissance dans le rectum, à 10 lignes à peu près de l'ouverture anale ; deux de ces tumeurs étaient en suppuration.

J'introduis dans le rectum l'indicateur de la main gauche, afin de juger de la situation et des rapports de ces tumeurs, présumant bien qu'elles étaient trop anciennes et trop dures pour disparaître par l'emploi des sangsues, j'en proposai l'incision, après m'être informé cependant, si le malade n'avait point éprouvé anciennement des symptômes d'affection syphilitique.

Le 25, je fis prendre deux lavemens, en ayant soin de faire substituer une canule de gomme élastique à une canule ordinaire, et le 26 je pratiquai l'incision de la manière suivante : Le doigt indicateur de la main gauche étant introduit dans l'anus, et circonscrivant une tumeur, j'excise d'abord celle-ci, ayant soin de porter l'instrument tranchant sur la portion saine des tégumens. Les quatre autres tumeurs sont enlevées de

la même manière. L'hémorragie fut assez abondante ; je ne l'arrêtai pas d'abord, afin de prévenir par cette saignée locale l'inflammation vive qui aurait pu résulter de l'opération.

J'introduisis ensuite dans l'anus un tampon de charpie enduit de cerat opiacé, et prescrivis une potion opiacee à prendre par cuillerée pendant la nuit.

Le 27, le malade a passé la nuit dans une grande agitation ; l'abdomen est tendu, ballonné : je prescrivis un demi-lavement, qui est rendu accompagné d'une grande quantite de gaz, dont la présence du tampon avait empêché la libre issue. En examinant la plaie attentivement, j'aperçois encore une tumeur hémorrhoïdale placée très-profondément, j'en opère l'excision à l'aide du couteau de *Weurel*. Continuation des mêmes moyens : la plaie est pansée deux fois par jour, en ayant soin de faire prendre un lavement une heure avant chaque pansement.

Le 28, le pourtour de l'anus est rouge, enflammé, (application de 12 sangsues, diète, boissons adoucissantes.)

Depuis cette époque, la plaie a parcouru toutes les périodes des plaies simples, et aujourd'hui le malade est parfaitement guéri.

N. B. La constipation est le seul symptôme que nous ayons eu a combattre pendant le traitement, et que nous sommes parvenus à vaincre par l'usage des purgatifs doux fréquemment répétés, des lavemens avec le miel mercurial et des boissons laxatives.

Nouveau Recueil d'Observations, par M. Mou *D.-M. à Vernon.*

Le nommé *C...*, soldat au train des équipages
litaires, était atteint d'une blénorrhagie qu'il por
d'Espagne, et datait au moins de trois mois, lorsq
réclama mes soins, dans le mois de Juin 1824.

Symptômes. Douleur, chaleur et cuisson au c
de l'urètre, difficulté d'uriner, secrétion épais
verte, etc.

Prescription. Décoction de guimauve, quatre sa
sues le long du canal de l'urètre, bain local et rég
sévère.

Le troisième jour suivant, trois nouvelles sangs
lui furent appliquées au même endroit, et qu'on la
saigner long-tems : amélioration sensible, doul
obtuse.

Trois jours plus tard, trois nouvelles sangsues
furent encore appliquées le long du canal de l'urè
saignée abondante.

Dès ce moment, l'écoulement fut radicalem
guéri, et cet homme n'a plus rien éprouvé depuis.

On voit ici, qu'une décoction de guimauve et
sangsues, ont parfaitement guéri ce soldat en do
jours.

— Le nommé *S...*, soldat au train des équipa
militaires, entra à l'infirmerie le 12 Juillet 1824, p
la gale et une blénorrhagie qu'il portait depuis To
et datait de six semaines. La gale fut guérie en
jours, par les moyens ordinaires, et la blénorrh

dans le même espace de tems, par une décoction de guimauve et l'application de douze sangsues le long du canal de l'urètre : quatre le premier jour, quatre autres le troisième, et les quatre dernières le septième jour.

La blénorrhagie coulait blanc comme du lait le huitième et neuvième jour, et le soldat fut radicalement guéri le dixième.

— M. *D*..., sous-officier, était atteint d'une blénorrhagie violente qu'il portait depuis Grenade, en Espagne, et datait déjà de huit mois, lorsqu'il me consulta, à Evreux, dans le mois de Mai 1824.

Symptômes. Douleur et chaleur au canal de l'urètre, grande difficulté d'uriner, une secrétion épaisse, verte et très-abondante inondait le malade.

Prescription. Régime végétal, syrop d'orgeat pour boisson, et application de dix sangsues au périnée, qu'on laissa saigner long-tems.

Deux jours après ce traitement, trois nouvelles sangsues lui furent appliquées le long du canal de l'urètre, et qu'on laissa saigner trois heures.

Quatre jours ensuite, dix autres sangsues lui furent encore appliquées au périné : amélioration sensible.

Trois autres applications de sangsues ont continué d'être faites seulement le long du canal de l'urètre, et le malade s'est trouvé radicalement guéri dans l'espace de vingt jours, par deux applications de sangsues au périnée, et cinq le long du canal de l'urètre.

Je ferai encore remarquer que M. *D*... vit des femmes en passant par Paris ; qu'il en vit une autr



vers le milieu de son traitement ; qu'il observa mal les moyens curatifs ; et, malgré toute son indocilité, il s'est trouvé très-bien guéri au bout de 20 jours.

Il reste prouvé pour moi, d'après ces cinq Observations (1), que le traitement anti-phlogistique que j'ai fait subir à ces cinq malades, est préférable aux tisannes diurétiques, aux remèdes anti-blénorrhagiques ordinaires, aux pilules purgatives ou astringentes, aux mercuriaux ; tous remèdes dégoûtans pour les malades qui, très-souvent ne guérissent pas ; qui, quelquefois répercutent la maladie et donnent naissance à des symptômes cent fois plus dangereux que la maladie pour laquelle on les administre.

Observation d'un rétrécissement du canal de l'urètre, guéri en très-peu de tems par une métastase singulière ; par M. Decaux, *Chirurgien à Cailly, Membre Correspondant de la Société.*

Jean *Fouache*, âgé de 52 ans, domestique de charrue, demeurant à la rue St.-Pierre, d'un tempéramment nerveux, avec prédominance du système sanguin, a été, pendant sa jeunesse, qu'il passa aux armées dans les pays méridionaux, très-adonné au vin et aux plaisirs vénériens ; ayant éprouvé plusieurs gonorrhées qui se guérirent bien et complètement, du moins en apparence, il rentra dans ses foyers en 1812, sans infirmités ni blessures et jouissant d'une santé parfaite.

---

(1) Les deux premières ont été publiées dans un des numéros précédens.

Rendu à la vie civile, il n'en continua pas moins la fréquentation des femmes et l'usage des liqueurs fortes; le vin ne pouvant plus être sa boisson habituelle, il chercha à s'en dédommager par le cidre pur et l'eau-de-vie.

En 1818, il s'aperçut, pour la première fois, du rétrécissement de l'urètre, par la diminution lente et graduelle du jet de l'urine qui, avec un sentiment pénible, sortait bifurqué, contourné en spirale, quelquefois même goutte à goutte, et obligeait cet homme à pratiquer des tractions sur la verge, en comprimant le canal dans le sens de l'émission du liquide.

Un nouveau symptôme très-incommode apparut en 1820, c'était l'écoulement involontaire de l'urine par gouttes, après une orgie ou seulement l'usage modéré de fortes boissons. Cette incontinence, très-sujète à varier, avait lieu plus fréquemment, dans les mêmes circonstances, lorsque *Fouache* (selon sa remarque) avait un peu plus d'embonpoint.

La difficulté d'uriner ayant encore augmenté, au point de causer une rétention presque complète, ce malade se soumit au traitement que je lui avais déjà indiqué lors de l'apparition de ces phénomènes, en 1818. Je fus appelé pour lui donner des soins, le 12 Janvier 1822.

Bien convaincu de la nature du rétrécissement, par ses causes et ses symptômes, j'introduisis une sonde de gomme élastique, qui resta à demeure dans la vessie, dans l'intention de dilater le canal. J'éprouvai quelques difficultés à faire franchir à cet instrument les portions membraneuse et prostatique de l'urètre; mais l'introduction dans le rectum de l'index de la main gauche,

facilita enfin son passage. Tout se passa à l'état n turel.

Je substituai, au bout de six jours, (averti de dilatation du canal par l'écoulement de l'urine en ses parois et l'instrument) une sonde plus grosse, successivement jusqu'au 24 Janvier, où la sonde reti pour être nétoyée, ne put être réintroduite ; j'emplo vainement toute la patience et les procédés indiqu et obligé de remettre son introduction à un mom plus heureux. J'engageai le malade (afin de préver une irritation que mes tentatives auraient pu produir à prendre quelques tasses de tisanne de lin, outre ce d'orge, avec le sirop de vinaigre framboisé, dont faisait usage ; à garder un repos parfait et faire que ques injections avec l'eau de guimauve.

Le lendemain 25 Janvier, *Fouache* éprouva violent accès de fièvre, avec frissons et tremblem pendant une heure, suivis de chaleur brûlante à la p riphérie, céphalalgie sus-orbitaire, amertume de bouche, douleurs contusives aux grandes articulatio

Diète sévère, bouillon aux herbes et continuat des tisannes d'orge et de lin. La fièvre continua jours suivans sans redoublement.

Le 27, cet homme essayant d'introduire la so lui-même, l'enfonça assez loin, sans franchir l'ol tacle que j'avais rencontré. Cette dernière tentative casionna la sortie du sang et la coloration des premiè urines par ce liquide. Je prescrivis un bain de siég qui fut donné le 28. Le malade s'y trouva bien aurait désiré le prolonger ; mais deux heures aprè un épiphomène grave apporta un changement singul

dans son affection primitive : un paroxisme assez violent eut lieu, avec chaleur intense à la peau ; puis engorgement inflammatoire du testicule et du cordon du côté gauche ; gonflement considérable, tiraillement très-douloureux dans l'aine.

Cependant l'effet des sondes devint alors très-marqué, l'écoulement de l'urine se fit aisément et par un jet aussi gros qu'à l'état naturel.

Prévenu de ce changement aussi singulier qu'inattendu, je me rendis auprès de mon malade, qui souffrait encore beaucoup plus que la veille, et chez qui le gonflement inflammatoire était encore accru ; il semblait alors, à cause d'une espèce d'ondulation qu'on remarquait bien facilement en soulevant le testicule, ou en comprimant légèrement de haut en bas, sur le trajet du cordon spermatique, qu'il y eut un liquide épanché dans la tunique vaginale. Je fis appliquer huit sangsues et des cataplasmes émolliens sur l'organe malade. L'écoulement sanguin très-copieux, allégea beaucoup la douleur et diminua un peu la tension.

Le 30. pendant la nuit, insomnie, agitation et trouble général produit par l'exaspération des symptômes inflammatoires du testicule ; l'engorgement et la douleur s'augmentent ; tiraillement qui se font sentir jusqu'à la région lombaire, malgré l'usage d'un suspensoir bien fait. La fluctuation apparente dont j'ai parlé, paraît encore plus réelle ; le pouls est petit et fréquent.

Dix sangsues sur l'organe enflammé, dont sept ont mordu et produit une évacuation abondante, tisanne d'orge, avec 15 grains de cristal minéral et une once

et demie de sirop de limon par pinte. Le 31, mieux général et très-prononcé, pouls large, plein et accéléré.

Le premier Février, continuation, sommeil pendant la nuit. Tisanne laxative qui, en procurant plusieurs selles, soulage beaucoup le malade.

Le 2, le bon état continue, diminution du gonflement et de la douleur; cependant l'espèce de fluctuation que j'ai signalée sur le trajet du cordon et près l'anneau inguinal, a lieu avec autant d'apparence que les jours précédens

Les 3, 4 et 5, retour à la santé; sommeil, appétit et amélioration bien sensible de l'état inflammatoire. Sel de glauber dans du bouillon maigre; un peu de poisson pour nourriture.

Le 6, les cataplasmes sont chargés d'extrait de Saturne.

Le malade reprend les alimens peu à peu, et cesse l'usage des tisannes le 15. Il se lève chaque jour quelques instans, se trouve très-bien, et pratique deux fois par jour, sur le trajet du cordon spermatique, une friction d'onguent mercuriel double camphré.

Le 20, l'urine rendue à gros jet, est maintenant très-limpide, tandis que pendant l'emploi des sondes elle était remplie de filamens muqueux et déposait un sédiment blanchâtre. Le testicule est presque revenu à l'état naturel. On cesse les cataplasmes.

L'apparence de la fluctuation est devenue de moins en moins sensible, à mesure que l'inflammation s'est dissipée; mais je dois noter ici que les symptômes en étaient si visibles, qu'ils auraient pu en imposer, si la

disposition anatomique des parties eut permis de croire ou laissé voir la possibilité d'un épanchement d'urine produit par une fausse route supposée.

J'ajouterai encore, que je regarde comme une circonstance aussi rare que singulière, que la dilatation du canal ait eu lieu en aussi peu de tems, puisque pour l'obtenir, les auteurs regardent comme indispensable l'usage des sondes pendant plusieurs mois.

Cette Observation intéressera donc sous le double rapport de la complication, que je nommerai métastatique, et du peu de tems qui a suffi pour rétablir l'ampleur d'un canal bien évidemment rétréci.

Les Médecins éclairés auxquels j'ai l'honneur de soumettre cette Notice exacte, trouveront certainement l'explication de cette singularité, la rétention n'étant pas due à un obstacle mobile. Je ne puis qu'émettre ici le désir d'être instruit de leur opinion.

Jean *Fouache* a repris ses travaux dans les premiers jours de Mars, urine très-bien, et jouit d'une santé parfaite.

Cet homme, que j'ai la faculté de voir fréquemment, n'a ressenti aucune gêne ni douleur dans le canal; et, au moment où je transcris son observation, deux ans après la guérison, il m'assure n'avoir que le souvenir de sa maladie.

Notice sur l'emploi thérapeutique du camphre; par M. Lhullier, *Chirurgien à Damville, Membre de la Société.*

Le Médecin de campagne, sans cesse occupé à

courir de village en village, porter des soins à malades souvent éloignés de six lieues les uns autres, mène une vie trop active, est ordinairem trop fatigué pour pouvoir se livrer à l'étude aut qu'il le faudrait. Pour écrire de manière à pouvoir é lu avec avantage, il est souvent obligé de prendre le repos de la nuit, pour réfléchir suffisamment sur maladies qu'il a à traiter ; c'est pourquoi je n'ai c sulté qu'un petit nombre d'auteurs, afin de savoi ce que j'ai observé ne l'avait point été par eux, e ne l'ai point trouvé. Toutefois, d'autres ont pu faire, et je m'expose à dire mal ce que d'autres peuv avoir dit beaucoup mieux ; mais je crois devoi faire, et cela me détermine.

A la suite des phlegmasies gastro-intestinales ; l suite de celles des organes de la respiration, soit qu mauvais traitement ou l'indocilité du malade en cause, soit que l'on n'ait pu l'éviter même par le t ment le plus physiologique, on voit quelquefois s venir un état de débilité général, tandis que ces af tions passent à l'état chronique, état qui se mo rébèle à toutes sortes de moyens.

Dans le premier cas, la langue est rouge à sa po et à ses bords, souvent même sèche à toute sa surf ou quelquefois blanche, épaisse et chargée de muc la région épigastrique ainsi que différens points l'abdomen sont douloureux, le malade ressent de version pour les alimens, qui constamment empi le triste état dans lequel il se trouve ; il éprouve coliques, des déjections morbides ; son aspect annc la tristesse et le découragement ; le marasme survi

qui mine entièrement sa triste existence. Dans le second cas, une douleur de côté plus ou moins vive, ou seulement un sentiment de pesanteur et de plénitude se font sentir dans le côté malade ; la respiration est gênée et ne se laisse pas entendre à travers le stétoscope ; la percussion ne produit qu'un son mat, une toux sèche et pénible accompagne ces signes d'une inflammation chronique, ou d'une hépatisation du poumon.

C'est dans ces circonstances, et surtout dans les premières, que l'emploi du camphre uni au nitrate de potasse, agit d'une manière presque miraculeuse. Je l'ai vu fréquemment, depuis plus de cinq ans, réussir constamment même sur des malades que tout portait à considérer comme perdus. En vingt-quatre ou quarante-huit heures la phlegmasie chronique disparaît souvent pour toujours.

Sauf les modifications qu'exigent l'état, l'âge et le tempérament du sujet, je le donne sous forme de pilules, à la dose d'un grain, mêlé avec trois grains de nitrate de potasse, quatre à cinq fois par jour, et souvent toutes les deux heures.

Quant à la manière dont agissent ces substances, me contentant de rapporter les phénomènes qui se sont manifestés sous leur influence, je m'abstiendrai de raisonner ; toutefois qu'il me soit permis de croire qu'ils agissent comme révulsifs, c'est-à-dire en opérant la résolution d'une inflammation locale peu intense, mais fixée et rétablissant l'équilibre des forces vitales.

Il est des Médecins qui attribuent au camphre la

propriété de chasser certaines inflammations du lieu qu'elles occupent, soit en opérant la délitescence, soit en les dissipant entièrement selon qu'elles en sont susceptibles ou non, et plusieurs faits me portent à penser comme eux.

Je me rappèle qu'un Conseiller de Justice, à Kœnigsberg en Prusse, ayant la goutte aux pieds, on les lui frictionna avec de l'huile camphrée, cette affection disparut dans un espace d'environ vingt-quatre heures, mais il devint fou aussitôt; et mon Professeur de clinique, M. *Remer*, après avoir fixé notre attention sur ce fait, me fit faire des frictions sur les extrémités inférieures de cet homme avec de la pommade fortement stibiée, en même-tems qu'on lui appliquait de l'eau froide sur la tête; des ulcères s'ensuivirent, les jambes enflèrent, et le malade recouvra bientôt la santé.

Il y a deux ans qu'un Médecin s'avisa de frictionner avec de l'alcohol camphré une jeune fille couverte de milaire à base rouge; cette éruption rentra, et la fille mourut le même jour.

Je ne prétends pas faire ici l'histoire du camphre, ni énumérer les circonstances sans nombre dans lesquelles il s'est montré avantageux, c'est pourquoi je termine par une remarque qui n'est pas indifférente, mais qui mérite d'être confirmée, c'est que le camphre et le nitrate de potasse dont l'action sur l'estomac, d'après les expériences que M. *Alexandre*, d'Edimbourg a faites sur lui-même, a tant de ressemblance, ne me paraissent pas produire la même médication, employés seuls dans les circonstaces précitées, que

lorsqu'ils sont unis. Le nitrate de potasse porte son action sur les organes urinaires, et le camphre occasionne un sentiment de chaleur à l'épigastre, mais ne guérit pas. Ces substances se décomposeraient-elles dans l'estomac de manière à former un produit chimique qui aurait des qualités particulières différentes de celles de l'une et de l'autre ? Agiraient-elles comme les liquides très-volatils, sur certaines brûlures, en soustrayant une grande quantité de calorique, et ensuite en changeant le mode de vitalité de l'organe malade.

Concours académiques.

L'Académie royale de Médecine, section de Pharmacie, propose pour sujet du prix qui sera décerné en 1826, la question suivante :

Rechercher par l'expérience si les différentes substances des sécrétions se trouvent toutes formées dans le sang de l'homme et des animaux carnivores et herbivores ?

Les anciens regardaient le sang comme la source commune où la nature puisait toutes les matières qui constituent les êtres organisés. Plus tard, on a pensé que le sang n'en contenait que des élémens, qui ensuite étaient rassemblés et élaborés par les divers organes. Dans ces derniers tems, les belles expériences de M. *Brande*, sur le principe colorant du sang, et de MM. *Dumas* et *Le Royer*, sur l'existence de l'urée dans le sang des animaux auxquels les reins avaient été enlevés, semblent donner quelque crédit aux opinions des anciens. L'Académie pense :

1.° Que c'est principalement dans le cas de maladie chez l'homme où les fonctions des organes sont suspendues, troublées ou ralenties, que l'on parviendra plus aisément à résoudre la question.

2.° Qu'à l'exemple de MM. *Dumas* et *Le Royer*, c'est après avoir enlevé aux animaux certains organes dont la privation n'entraîne pas une mort prompte, qu'il convient d'examiner le sang.

3.° Qu'une analyse préliminaire approfondie du chyle des animaux herbivores et carnivores pourrait être d'un grand secours pour arriver à une connaissance plus parfaite.

4.° Enfin, qu'il serait utile d'examiner le sang lorsqu'après avoir parcouru toutes les parties du corps, il revient au cœur pour passer aux poumons, et après qu'il a reçu l'influence de l'air, et rentre dans les artères. L'on pourrait voir alors si le premier contient de l'acide carbonique ou de l'oxide de carbone, et si le dernier renferme de l'oxigène libre. L'on pourrait aussi chercher les rapports qu'il y aurait entre la nature du chyle et celle des alimens qu'on aurait donnés aux animaux. Ce serait peut-être le cas de répéter l'expérience de M. *Magendie*, en nourrissant les animaux carnivores avec des substances privées d'azote.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de mille francs. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin, et devront être remis au Secrétariat, rue de Poitiers, n.° 8, à Paris, en la forme ordinaire, avant le premier Juillet 1826.

D'après l'article 91 du réglement, les Membres honoraires et titulaires de l'Académie sont seuls exclus des concours.

— La Société de Médecine de Caen, propose pour sujet du Prix qu'elle décernera en 1826, et qui consistera en une médaille d'or de 150 francs, les questions suivantes :

La milliaire est-elle une maladie essentielle, sui generis, *ou bien n'est-elle que le résultat d'une irritation viscérale, ou de tout autre état pathologique ?*

Quelles sont les principales maladies dont elle peut être le symptôme, la complication ou la crise, et quelles modifications peut-elle leur imprimer ou en recevoir ?

Les saisons, les climats, les localités et même les méthodes thérapeutiques, peuvent-elles influer sur son développement ou sa gravité ?

Tracer, d'après ces considérations, la marche de la milliaire, et le meilleur traitement curatif et prophilactique.

La solution de ces questions devra être appuyée sur des observations cliniques, et des recherches d'anatomie pathologique.

Les Mémoires, écrits lisiblement, seront adressés, francs de port, avec les formes ordinaires des concours, à M. *Lafosse* fils, Secrétaire de la Société, avant le premier Octobre 1826.

Les Membres résidans sont seuls exclus du concours.

— La Société de Médecine-pratique de Montpellier remet au concours, pour l'année 1826, la question suivante :

Quelle a été l'influence des travaux de Rivière, *de* Chirac, *de* Bordeu *et de* Barthez, *sur le lustre et les progrès de la Médecine française ?*

Deuxième question mise au concours pour la mê
année 1826 :

Quels sont les effets des émétiques et des pu
gatifs ? Quels sont ceux des saignées locales et g
nérales ? Quelles sont les maladies qui indiquent
contre-indiquent spécialement l'emploi, seul
combiné, des uns ou des autres de ces moyens th
rapeutiques ?

Troisième question mise au concours pour l'an
1827 :

Les préparations d'or doivent-elles être préfér
à celles de mercure dans le traitement des malad
syphillitiques ? Quels sont les cas où les unes et
autres de ces préparations métalliques peuvent ê
employées en même tems ou alternativement,
ceux où on peut les administrer seules et combin
avec un autre médicament ?

Le prix pour chaque question, est une médaille d
de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires, sur les questions proposées, écı
lisiblement, en latin ou en français, ne seront re
que jusqu'au 15 Avril de chacune des années po
lesquelles le concours est ouvert ; ils seront envoy
franc de port, dans les formalités usitées pour
concours, à M. *Bonnet*, Secrétaire-général de la Socié
rue du Gouvernement, n.° 46.

— La Société des Lettres, Sciences et Arts de M
propose, 1.° une médaille d'or de la valeur de 300 f
pour une charrue perfectionnée.

Malgré les rapports favorables de plusieurs Socié
savantes sur diverses charrues, malgré la multitu

des recherches et des tentatives faites en dernier lieu dans la vue d'améliorer le système des charrues en usage en France, on est bien loin encore de s'accorder sur le degré de mérite de ces inventions et de ces perfectionnemens ; de sorte que les cultivateurs, dans la crainte de faire un mauvais choix, préfèrent s'en tenir au système de charrue en usage dans chaque localité : il y a même de très-fortes raisons pour penser que cet état d'incertitude provient essentiellement de ce que les divers modèles de charrue n'ont point été soumis à des expériences comparatives sur une espace de terrain donnée. D'après ces considérations, présentées par M. *Emile Bouchotte*, la Société pense qu'il serait de la plus haute importance de lever à cet égard toute espèce de doute, en mettant au concours le sujet suivant :

« Il sera accordé *un prix de la valeur de* 300 *fr.* » à la personne qui produira une charrue capable » d'exécuter le meilleur labour dans une terre forte, » argileuse, exempte de matières étrangères, telles » que sables siliceux ou calcaires, etc., propre, en » un mot, au moulage : le labour devra se faire dans » les divers cas d'humidité et de sécheresse où la cul- » ture est généralement reconnue possible : enfin, et » pour préciser davantage encore les conditions rela- » tives à la consistance de la terre, on exigera que » cette terre puisse supporter sans dépression un poids » de 8 kilogrammes (16 livr.) sur chaque pouce super- » ficiel d'une tranche bien unie, correspondante au fond » des sillons (1).

(1) On fera l'expérience très simplement en plaçant sur la

» Les conditions essentielles seront qué la charrue, » parcourant un chemin d'environ 54 mètres par mi- » nute, ou de 2,700 mètres par heure, ce qui est la » vitesse ordinaire du labour,

» 1.° S'enfonce de 19 centimètres (7 pouces) de » profondeur ;

» 2.° Retourne une bande de terre, large de 24 cen- » timètres (9 pouces) environ ;

» 3.° Exige un effort de traction qui ne dépasse pas » 300 kilogrammes (612 livr.), mesuré au dynamo- » mètre de *Régnier*. »

— 2.° Une Médaille d'or de 100 francs, pour un moyen infaillible de détruire les taupes.

Un grand nombre de recettes et de moyens ont été proposés pour la destruction des taupes ; mais jusqu'ici rien n'a complètement réussi, et si l'on compte quelques succès, il s'en faut bien qu'ils soient assez nombreux et assez suivis pour qu'on puisse regarder comme parfaitement efficace un seul des procédés connus. On conçoit cependant qu'il n'est pas impossible de parvenir à cerner les taupes dans leurs galeries souterraines, à les y étouffer par des fumigations asphyxiantes, à les y empoisonner par des gaz délétères, ou par des appâts, et que ce serait un grand service rendu à l'agriculture, que la découverte d'un moyen infaillible pour purger un terrain d'animaux aussi destructeurs.



---

face dressée au louchet, mise de niveau, un petit cube en bois, de 27 millimètres (un pouce) de côté, chargé du poids déterminé.

La Société a jugé cet objet digne de l'attention, des recherches et des efforts de tous ceux dont la fortune prend sa source dans la culture des champs ou qui s'intéressent à l'industrie agricole. En conséquence, elle a accueilli la proposition de M. *Dominique Simon*, et décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1826.

Ces médailles seront décernées, s'il y a lieu, dans la séance générale de mai 1826.

Les Mémoires devront être adressés francs de port, avant le 15 Mars 1826, à M. *Devilly*, Secrétaire de la Société, rue du Petit-Paris, à Metz.

Les auteurs devront se faire connaître à la Société, afin qu'elle puisse s'entendre avec eux pour en constater les résultats.

Résumé des Observations Météorologiques faites dans le Dép. de l'Eure, pendant l'Eté de 1825.

Des chaleurs excessives et presque continues, accompagnées d'une sécheresse dont on a vu peu d'exemples depuis des siècles dans notre Province, où la température est d'ordinaire assez modérée, l'atmosphère vaporeuse et la terre humide, ont régné pendant le cours de l'Eté qui vient de s'écouler, sous l'influence alternative des vents de *Nord*, *Nord-Ouest*, et *Sud-Ouest*.

La récolte des regains et des légumes a été nulle; mais celle du blé est excellente. La vigne qui promettait beaucoup a peu donné; en revanche le vin est bon, ce qui est très-rare dans notre pays.

Analyse des maladies régnantes.

Des fièvres inflammatoires, quelques cholera-morbus, des scarlatines, des rougeoles et des petites véroles

en assez grand nombre ont sévi pendant le cours de cette saison extraordinaire; mais il n'est pas venu à notre connaissance que dans le Département de l'Eure, un seul individu *légitimement* vacciné ait été atteint de cette dernière maladie, qui a fait quelques victimes.

Evreux, le 30 Septembre 1825.

Pour les Membres du Comité central,

POTET, *Président*; L.-H. DELARUE, *Secrét.*

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES INCENDIÉS DE SALINS.

Les Membres résidans de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts et de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure, ayant ouvert une Souscription au profit des victimes de l'incendie de Salins, Messieurs les Membres non résidans, associés et correspondans de ces deux Sociétés, et MM. les abonnés au Journal qu'elles publient, domiciliés dans le Département, sont invités à seconder leurs intentions généreuses, en ajoutant leurs offrandes à celles des Membres résidans.

Elles seront reçues jusqu'au 31 Décembre 1825, à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture, et dans les autres arrondissemens du Département de l'Eure, au Secrétariat de chaque Sous-Préfecture.

Programme des Prix proposés par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, et par la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie du Département de l'Eure.

Prix extraordinaire.

Un homme de bien voulant garder l'anonyme propose une médaille d'or de 200 francs, à l'auteur du Mémoire qui répondra le mieux aux questions suivantes :

1.° Le chanvre dépouillé de sa graine, de ses feuilles et réduit en bâton, communique-t-il réellement à l'eau dans laquelle on le fait rouir toutes les qualités malfaisantes que lui attribuent les habitans des bords des rivières ?

2.° En supposant qu'il soit prouvé, par une bonne analyse, que l'eau des routoirs contient des qualités malfaisantes, le danger est-il le même pour les grandes et petites rivières ?

3.° Si, comme cela est probable, les routoirs exercent leur maligne influence d'une manière beaucoup plus marquée sur les eaux des petites rivières, doit-on en tolérer l'usage dans les vallées étroites ?

4.° Ne pourrait-on pas, en prenant des précautions et surtout en choisissant les positions locales, conserver quelques routoirs pour l'usage des habitans de ces vallées ?

5.° Les routoirs établis dans des eaux stagnantes n'offrent-ils pas encore plus de danger, s'ils sont établis à une médiocre distance des habitations ? Ne-



pourrait-on pas arrêter leurs émanations fétides, par une ceinture d'arbres à hautes tiges ? Lorsqu'il faut rénouveller l'eau de ces routoirs, ne serait-il pas possible de les faire servir à des irrigations, sans nuire à la culture des terres sur lesquelles on laisserait couler ces eaux ?

6.° Si le déchainement contre les routoirs continue de manière qu'il faille abandonner ces établissemens pour préparer le chanvre, faudra-t-il renoncer à la culture de cette plante tentile ? Sera-t-on condamné à la faire rouir en l'étendant sur les champs ? Ce moyen se conciliera-t-il difficilement avec le droit de parcours et de vaine pâture que les habitans des campagnes réclament aujourd'hui si hautement, il est évident que ce moyen ne sera pas suffisant.

7.° Aujourd'hui que les arts et l'industrie ont fait tant de progrès, ne trouvera-t-on pas quelques procédés pour préparer le chanvre de manière que, sans passer par les routoirs, sans rien perdre de sa qualité et sans une plus grande dépense ni détérioration de ses qualités, il devienne facile à briser et à réduire en filasse ?

La médaille d'or sera décernée dans la séance publique de 1826.

Les Mémoires devront être parvenus au Secrétaire de la Société, à Evreux, avec les précautions d'usage, avant le premier Janvier 1826, terme de rigueur.

Agriculture.

Notre prospérité agricole demande, pour se soutenir, des cultures variées.

. Les cultures variées exigent à leur tour qu'on adopte les cultures sarclées ; mais pour obtenir un plein succès dans les cultures sarclées, il faut trouver un instrument simple dans sa composition, expéditif, et qu'un homme de force ordinaire puisse facilement ou tirer, ou pousser.

L'armure de l'instrument, qui est la partie sarclante, sera en fer ; sa forme sera soit triangulaire, soit oblongue ; ce sera à l'inventeur à déterminer la forme d'après l'appareil sur lequel sera attaché le sarcloire : nous devons faire remarquer que, quelque forme qu'on donne à ce sarcloir, il ne doit pas avoir plus de six pouces dans sa plus grande largeur ; son entrée dans la terre ne doit pas excéder trois pouces ; le même instrument, moyennant un léger versoir à droite et à gauche, servirait à rechausser les plantes qui seraient des deux côtés de la raie sarclée.

Pour tirer de cet instrument aratoire tout le parti possible, il est à désirer qu'on puisse adapter sur le même appareil, successivement et à volonté, des sarcloirs de différentes formes : par exemple, lorsque la terre n'est pas encore trop endurcie, un sarcloir à dents de fourche applaties pourrait produire un bon effet ; ce serait assez pour détruire, dès leur germination, toutes les mauvaises herbes qui croissent très-promptement dans les entre-sillons. Les dents du sarcloir purgeraient en même-tems la terre des anciennes racines qui la dévorent.

Plusieurs agronomes, et particulièrement M. *Cook*, anglais, ont donné des plans de sarcloir, mais le travail doit se faire avec un cheval ; et c'est ce que nous

voulons éviter : nous pensons que la petite charrue à bras, dont on se sert pour nettoyer les longues allées des jardins à la française, offrirait quelques parties qui pourraient guider les cultivateurs dans l'invention d'un sarcloir.

La Société décernera, dans sa séance de 1826, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à l'inventeur d'un sarcloir qui présentera au moins une grande partie des avantages désirés.

Les conditions du Programme, sont :

1.° De présenter au moins deux hectares en culture variées et sarclées avec l'instrument inventé ;

2.° D'apporter ou faire apporter à Evreux, l'instrument inventé au moins quinze jours avant la séance publique de 1826, afin qu'il puisse être examiné ;

3.° Un certificat des Autorités locales, attestant que les deux hectares auront été sarclés avec succès par ledit instrument, sera joint au Mémoire qui sera envoyé au concours ;

4.° Les personnes qui voudront concourir, sont priées d'envoyer leurs noms, qualités et domiciles au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier 1826. Les Mémoires et pièces justificatives pourront être envoyés jusqu'au 20 Mars de la même année ; ce terme est de rigueur. Les lettres et Mémoires seront adressés, *francs de port ;* on pourra même se servir de la voie de la correspondance avec la Préfecture ;

5.° Ne peuvent concourir tous les Membres résidans de la société.

— La Société peu satisfaite des résultats obtenus par les cultivateurs qui, sur son invitation, se sont livrés à la culture de la grande pimprenelle, a néanmoins donné un encouragement à celui qui avait le plus approché des conditions du Programme ; mais attachant de l'importance à la culture de cette plante fouragère, à cause des avantages que l'agriculture peut en retirer, en utilisant les plus mauvaises terres pour la nourriture des bestiaux, elle décernera dans sa séance publique de 1827, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à celui des cultivateurs, domiciliés dans le Département de l'Eure, qui aura le mieux réussi dans la culture de la grande pimprenelle, sur au moins un arpent métrique de mauvaise terre, et qui au lieu de récolter ce fourrage, se sera contenté de le faire brouter par ses bestiaux.

Les concurrens se feront inscrire au Secrétariat de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier 1827, terme de rigueur.

Sciences et Arts.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs, sera décernée, dans la séance publique de 1827, à l'auteur du meilleur Mémoire sur la Géologie du Département de l'Eure, ou d'une portion quelconque de son territoire.

Les Mémoires devront être remis au Secrétaire de la Société, *francs de port*, et avec les autres précautions d'usage, avant le premier Janvier 1826, terme de rigueur.

— La Société décernera, dans sa séance publique

de 1827, une médaille d'or de la même valeur, à l'auteur du meilleur Mémoire sur les sources et l'analyse des eaux minérales du Département.

Les Mémoires devront être remis à la même adresse et avec les mêmes précautions que ci-dessus, avant le premier Janvier 1827, terme de rigueur.

Les Membres résidans sont seuls exclus du concours.

Littérature.

La Société avait proposé pour sujet du prix qu'elle devait décerner, dans sa séance publique de 1825, cette question : *Le climat exerce-t-il quelqu'influence sur la Littérature?* Mais la séance ayant eu lieu avant le terme fatal, le concours est prorogé au premier Janvier 1826, terme de rigueur.

— La Société engage les concurrens à faire plus particulièrement, à la Littérature de la Normandie, l'application de la solution qu'ils donneront à cette question.

Le prix est une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

— La Société, après avoir ouvert dans son sein, une souscription en faveur des incendiés de Salins, a arrêté qu'elle décernerait, dans sa séance publique de 1827, une médaille d'or à l'auteur de la meilleure pièce de vers *sur les désastres de Salins réparés par la munificence publique.*

Les productions des concurrens devront être parvenues au Secrétaire de la Société, avec les précautions d'usage, avant le premier Janvier 1827, terme de rigueur.

Les membres résidans sont seuls exclus du concours.

Médecine, Chirurgie et Pharmacie.

La Société décernera, dans sa séance publique de 1826, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Déterminer les différentes espèces d'hydrorachis ou hydropisie du canal rachidien, en indiquer les causes, les différences, suivant l'âge, les signes caractéristiques, le traitement et les altérations observées dans les parties qui en sont le siége.

Dans sa séance publique de 1827, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Exposer la nature, les causes, les différences et le traitement de l'hydrocèle.

Et dans sa séance publique de 1828, elle décernera une médaille d'or de la même valeur, à l'auteur du meilleur Mémoire en réponse à la question suivante :

Exposer la nature, les différences et le traitement de l'hydropisie de l'ovaire.

Une médaille d'argent sera décernée, dans chaque concours, à l'auteur du Mémoire qui aura le plus approché du prix.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être parvenus, *francs de port*, avec les autres précautions d'usage, au Secrétaire de la Société, à Evreux, avant le premier Janvier de chaque année, terme de rigueur.

Les Membres du Comité central sont seuls exclus du concours.

TABLE.



Evreux, de l'Imprimerie d'ANCELLE fils, Imprimeur de la Préfecture, de la Société, etc. — 1825.

